Guide Utilisateur

DECLARATION EN DETAIL

PARTIE DECLARANT

Version 2.0
Novembre 2022

SOMMAIRE

INTRODUCTION 3
1. DEDOUANEMENT 4
1.1. Créer une déclaration 4
1.2. Modifier une déclaration 56
1.3. Supprimer une version 57
1.4. Enregistrer une déclaration 59
1.5. Annexer les documents 61
1.6. Signer déclarant 68
1.7. Arrêter une DUM provisionnelle 70
1.8. Accepter une cession 73
1.9. Imprimer une déclaration 75
1.10. Annuler une déclaration 76
1.11. Déclarer scellés 79
1.12. Imputer TC DUM provisionnelle 81
1.13. Imputation des comptes RED nouvelle provisionnelle 87
2. SERVICES 94
2.1. Recherche par référence 94
2.2. Titre de change 114

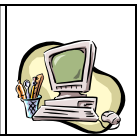

INTRODUCTION

Le présent document se veut un guide d'utilisateurs pour les déclarants auprès de l'Administration des Douanes. Il présente les différentes fonctionnalités offertes par le système BADR aux opérateurs et aux transitaires afin d'élaborer leurs déclarations en détail tous régimes confondus.

Il est décomposé selon le menu DEDOUANEMENT prévu sur le système BADR.

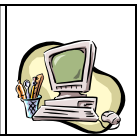

1. DEDOUANEMENT

Ci-après le menu DEDOUANEMENT tel qu'il est offert par le système :

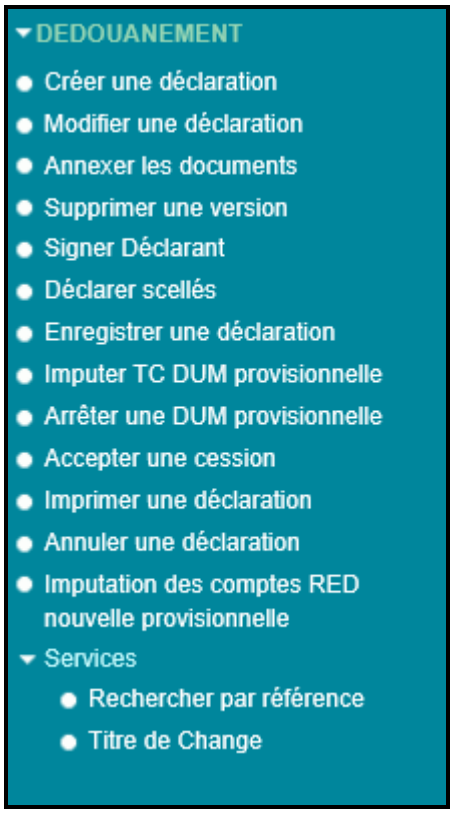

1.1. *Créer une déclaration*

Accéder au menu DEDOUANEMENT au niveau de l'explorateur BADR puis cliquer sur le lien « Créer une déclaration ». Le système affiche l'écran suivant :

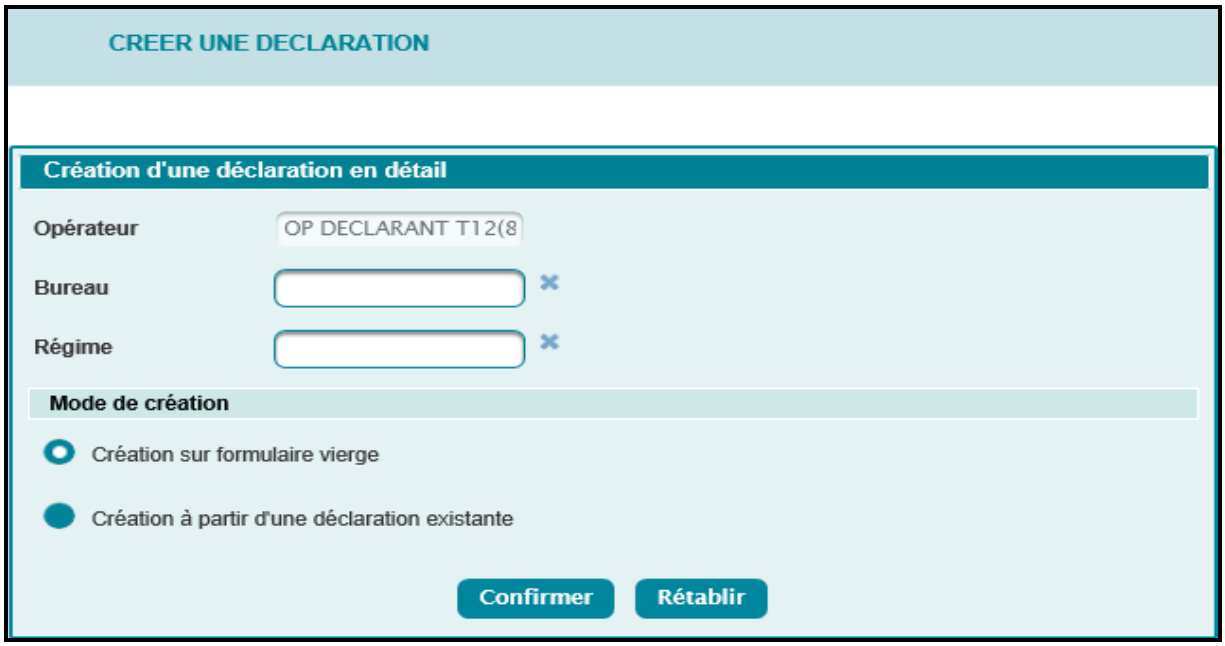

Le système restitue le nom de l'opérateur. Il s'agit de l'opérateur au nom duquel la DUM sera enregistrée.

A ce niveau, l'utilisateur est invité à saisir les éléments suivants :

- Bureau de souscription de la déclaration. C'est un champ obligatoire. Autrement, un message d'erreur est affiché « ***Erreur : Bureau de dédouanement Information obligatoire non communiquée !*** ».
- Régime de souscription de la déclaration. C'est un champ obligatoire. Autrement, un message d'erreur est affiché « ***Erreur : Régime douanier Information obligatoire non communiquée !*** ».
- Après la saisie des éléments ci-dessus, le système affiche une zone de liste

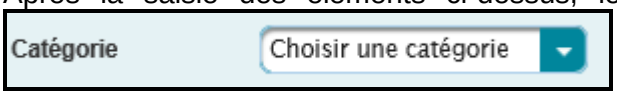

invitant l'utilisateur à sélectionner le type de la déclaration à saisir. Il s'agit d'un champ obligatoire. Autrement, un message d'erreur est affiché « ***Erreur : Type de la DUM Information obligatoire, non communiquée !*** ». Cette dite liste comprend les valeurs suivantes :

  - Normale : pour une DUM non provisionnelle.
  - Complémentaire.
  - Provisionnelle. Il s'agit d'une déclaration saisie en deux étapes :
    - La DUM initiale qui constitue l'ouverture du dossier de la provisionnelle.
    - La sous-DUM (nouveau voyage) qui constitue la déclaration définitive. Elle continuera à être modifiée tant qu'elle n'a pas été arrêtée en fin de période, intégrant ainsi les différents arrivages ou départs réalisés.
  - Nouvelle provisionnelle. Il s'agit d'une déclaration saisie en deux étapes :
    - La DUM initiale qui constitue l'ouverture du dossier de la provisionnelle.
    - Les sous-DUM qui constituent les voyages/arrivages. Pour cela, l'utilisateur est invité à cocher la case sous DUM

.

      La création des sous DUM est possible tant que la DUM nouvelle provisionnelle n'a pas été arrêtée.

- Mode de création. Choix obligatoire entre :
  - Création sur formulaire vierge.
  - Création à partir d'une DUM existante, ce qui permet au déclarant d'utiliser ses précédentes déclarations comme base de travail. La déclaration de base peut être provisoire ou enregistrée. Il suffit d'introduire sa référence.

Cas d'une DUM normale

Après clic sur le bouton

, le système affiche l'écran suivant :

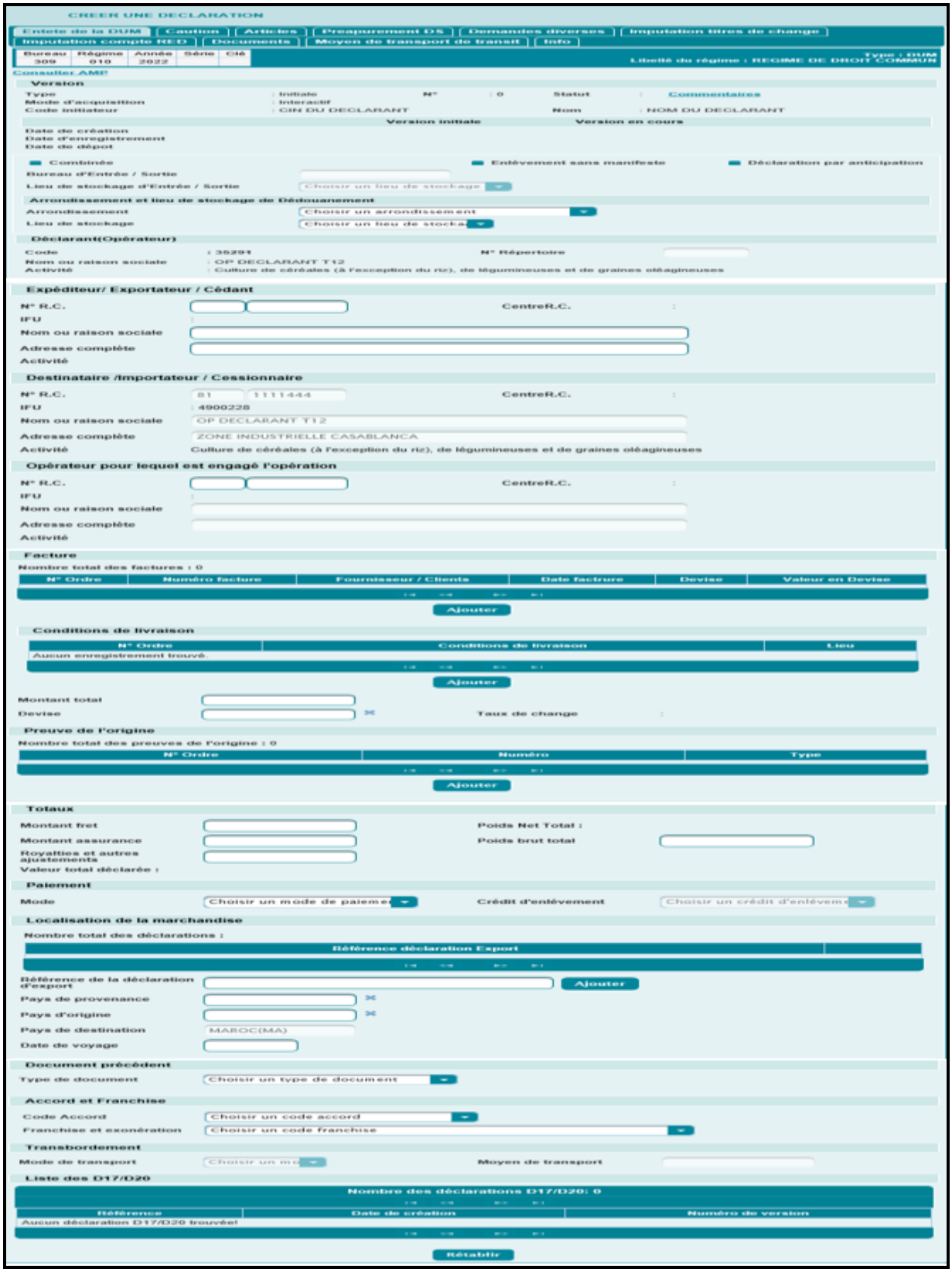

La DUM est répartie en plusieurs onglets, ce qui permet au déclarant d'introduire les informations nécessaires selon l'ordre qui lui convient. Ci-après le détail de chaque onglet :

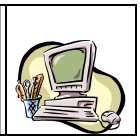

- **Onglet entête de la DUM**

  - Consulter AMP : Champ offert sous forme de lien hypertexte. Le clic dessus permet de consulter les informations relatives à l'AMP. Ci-dessous un exemple pour illustration :

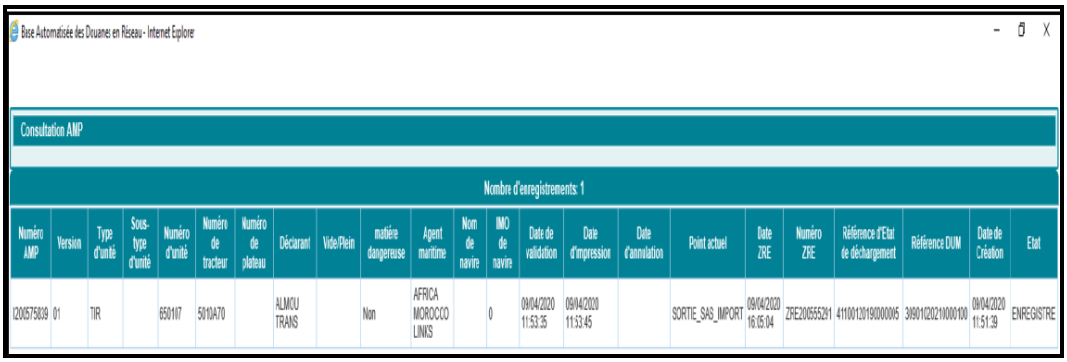

Base Automatisée des Douanes en Réseau - Internet Explorer

Consultation AMP

Nombre d'enregistrements: 1

Numéro AMP	Version	Type d'unité	Sous-type d'unité	Numéro d'unité	Numéro de tracteur	Numéro de plateau	Déclarant	Vide/Plein	matière dangereuse	Agent maritime	Nom de navire	IMO de navire	Date de validation	Date d'impression	Date d'annulation	Point actuel	Date ZRE	Numéro ZRE	Référence d'Etat de déchargement	Référence DUM	Date de Création	Etat
12005758039	01	TIR		650167	5010A70		ALMOU TRANS		Non	AFRICA MOROCCO LINKS		0	09/04/2020 11:53:35	09/04/2020 11:53:45		SORTIE_SAS_IMPORT	09/04/2020 16:05:04	ZRE20055261	41100120190000005	39901202210000100	09/04/2020 11:51:39	ENREGISTRE

  - Bureau, Régime et Année : Informations restituées.
  - Type de la version = Initiale : Il s'agit de la version 0. Elle est constituée des énonciations introduites la première fois. Elle est qualifiée de version courante à son enregistrement.
  - Libellé du régime de souscription.
  - N° de la version de la DUM = 0.
  - Statut de la DUM = Créée Provisoire.
  - Mode d'acquisition = Interactif.
  - Code initiateur = Identifiant du déclarant.
  - Nom = Nom du déclarant.
  - Combinée : Case à cocher dans le cas où le régime de la DUM est combiné avec un régime de transit.
  - Commerce électronique. Champ offert sous forme de bouton radio. Il prend une des valeurs suivantes : Oui ou Non. Celui-ci s'affiche pour les cas des DUM/DO suivantes :
    - Pour les DUM, l'opérateur déclarant figure parmi la liste des Express.

- Pour les DUM, l'opérateur soumissionnaire est l'opérateur déclarant ou le RC du soumissionnaire est non servi ou est un RC particulier.
- Pour les DO, le RC du soumissionnaire est un RC particulier.
- L'arrondissement de dédouanement doit être autorisé pour le commerce électronique.
- Régime 010.
- Hors provisionnelle.
- Hors combinée.
- Hors complémentaire.
- Pas de franchise.
- Pas d'accord.

Une fois affiché, ce champ est à renseigner obligatoirement. Autrement, un message de rejet apparaît :

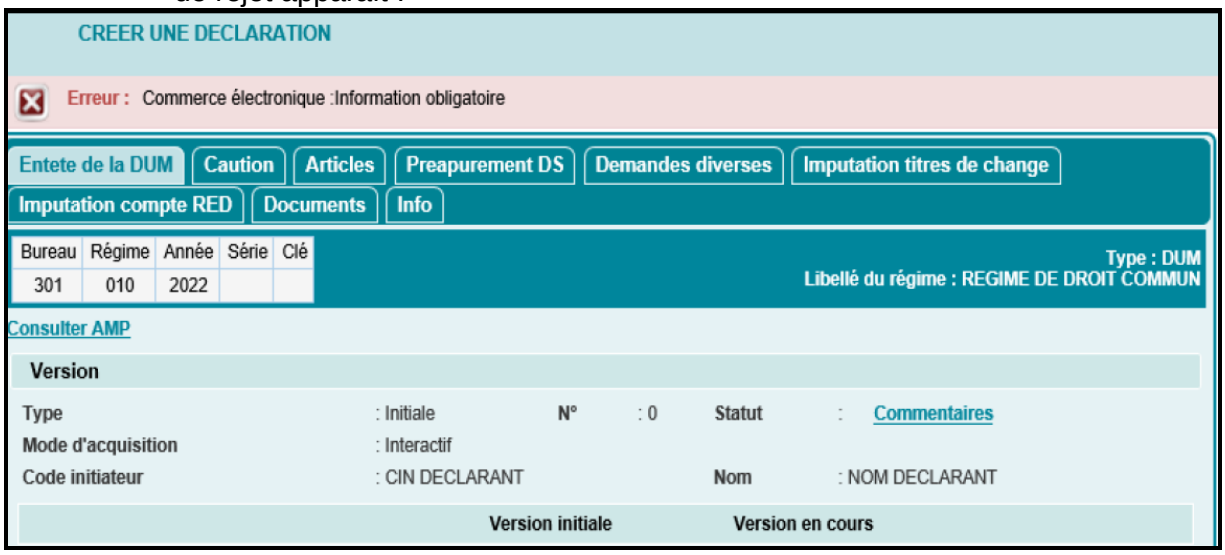

- Enlèvement sans manifeste : Case à cocher dans le cas où la DUM ne dispose pas d'un préapurement DS
- Déclaration par anticipation : Case à cocher dans le cas où la déclaration est anticipée. Autrement dit, la marchandise n'est pas encore arrivée.
- Bureau d'Entrée/Sortie : Bureau de transit dans le cas d'une DUM combinée ou de transit. Saisir pour cela les premiers chiffres du code bureau et cliquer sur la loupe. Sélectionner ensuite le code du bureau recherché.
- Lieu de stockage : Lieu de stockage de la marchandise dans le cas d'une DUM combinée ou de transit. Saisir pour cela les premiers caractères du lieu et cliquer sur la loupe. Sélectionner ensuite le lieu de stockage recherché.
- Arrondissement : Liste des arrondissements rattachés au bureau de souscription de la DUM. Choisir l'arrondissement prévu pour le dépôt de la DUM.
- Lieux de stockage : Liste des lieux de stockage rattachés au bureau de souscription de la DUM. Choisir le lieu de stockage prévu pour le dépôt de la marchandise.
- Déclarant (Opérateur) :

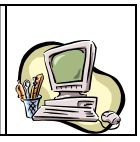

- Code : Identifiant interne de l'opérateur connecté, restitué par le système.
- Nom ou raison sociale : le nom de l'opérateur connecté, restitué par le système.
- Activité : Libellé des activités économiques de l'opérateur déclarant.

- Expéditeur/Exportateur/Cédant : Expéditeur dans le cas des importations, Exportateur dans le cas des exportations et Cédant dans le cas des cessions.
  - N° RC : Numéro du registre de commerce de l'Exportateur/Cédant. La saisie de ce champ est obligatoire dans le cas des régimes d'export et de cession.
  - Centre RC : Centre du registre de commerce. La saisie de ce champ est obligatoire dans le cas des régimes d'export et de cession.
  - IFU : Identifiant fiscal de l'opérateur, restitué par le système si les centre/n° RC sont servis.
  - Nom ou raison sociale de l'opérateur, restitué par le système si les centre/n° RC sont servis.
  - Adresse complète de l'opérateur, restituée par le système si les centre/n° RC sont servis.
  - Activité : Libellé des activités économiques de l'opérateur expéditeur/exportateur/cédant.
- Destinataire/Importateur/Cessionnaire : Destinataire dans le cas des exportations, Importateur dans le cas des importations et Cessionnaire dans le cas des cessions
  - N° RC : Numéro du registre de commerce de l'Importateur/Cessionnaire. La saisie de ce champ est obligatoire dans le cas des régimes d'import et de cession.
  - Centre RC : Centre du registre de commerce. La saisie de ce champ est obligatoire dans le cas des régimes d'import et de cession.
  - IFU : Identifiant fiscal de l'opérateur, restitué par le système si les centre/n° RC sont servis.
  - Nom ou raison sociale de l'opérateur, restitué par le système si les centre/n° RC sont servis.
  - Adresse complète de l'opérateur, restituée par le système si les centre/n° RC sont servis.
  - Activité : Libellé des activités économiques de l'opérateur destinataire/importateur/cessionnaire.

Remarque : la saisie du **Centre RC/Numéro RC** pour les opérateurs **Expéditeur/Exportateur/Cédant** et **destinataire/Importateur/Cessionnaire** est **obligatoire** lors de la création/modification des DUMs souscrites sous les régimes ci-après :

Code régime	Libellé
050	MAC DE MARCHANDISES EN PROVENANCE DES ZONES FRANCHES
221	ATPA AVEC PAIEMENT EN PROVENANCE DES ZONES FRANCHES
231	ATPA SANS PAIEMENT EN PROVENANCE DES ZONES FRANCHES
681	EXPORTATION DEFINITIVE EN REGULARISATION D'ETPP OU D'ET VERS LES ZONES FRANCHES
761	EXPORTATION SIMPLE VERS LES ZONES FRANCHES
762	EXPORTATION EN SUITE D'ATPA VERS LES ZONES FRANCHES
763	EXPORTATION EN SUITE D'AT VERS LES ZONES FRANCHES
764	EXPORTATION EN SUITE D'ENTRPEPOT VERS LES ZONES FRANCHES
765	EXPORTATION TEMPORAIRE (ET) VERS LES ZONES FRANCHES
766	EXPORTATION POUR PERFECTIONNEMENT PASSIF (ETPP) VERS LES ZONES FRANCHES
767	EXPORTATION EN SUITE DE TRANSFORMATION SOUS DOUANE VERS LES ZONES FRANCHES
768	EXPORTATION EN SUITE DE L'EIF VERS LES ZONES FRANCHES
769	EXPORTATION VIA LES ZONES FRANCHES LOGISTIQUES
856	TRANSIT ENTRE ZONES FRANCHES AUTRES QUE PORTUAIRES ET AEROPORTUAIRES

Autrement, un message de rejet s'affiche :

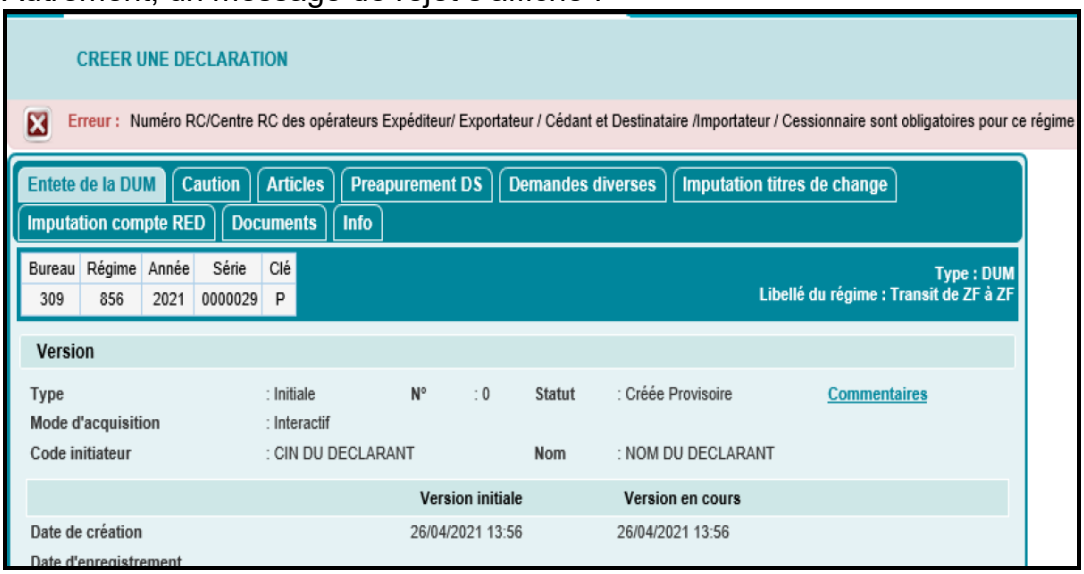

- Opérateur pour lequel est engagé l'opération : Non obligatoire.
  - N° RC : Numéro du registre de commerce de l'opérateur pour lequel est engagé l'opération.
  - Centre RC : Centre du registre de commerce de l'opérateur pour lequel est engagé l'opération.
  - IFU : Identifiant fiscal unique de l'opérateur, restitué par le système si les centre/n° RC sont servis.

- Nom ou raison sociale de l'opérateur, restitué par le système si les centre/n° RC sont servis.
- Adresse complète de l'opérateur, restituée par le système si les centre/n° RC sont servis.
- Activité : Libellé des activités économiques de l'opérateur déclarant.

- Facture : Le clic sur le bouton « Ajouter » permet de renseigner les factures associées à la DUM à travers la saisie des informations encadrées en rouge ci-après :

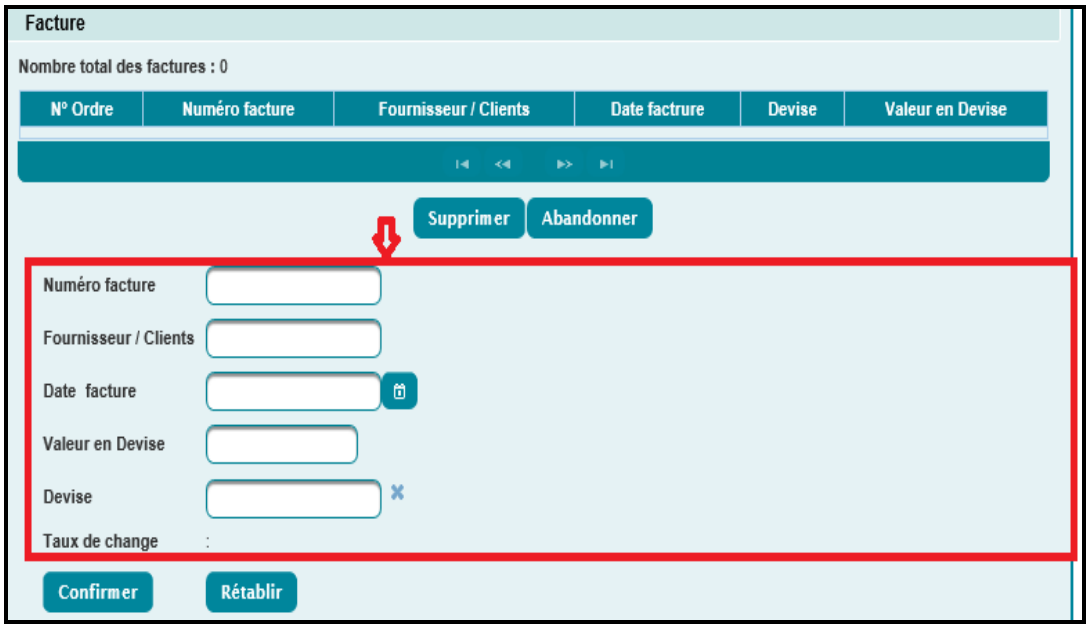

Après la saisie de la devise, le taux de change correspondant est automatiquement restitué :

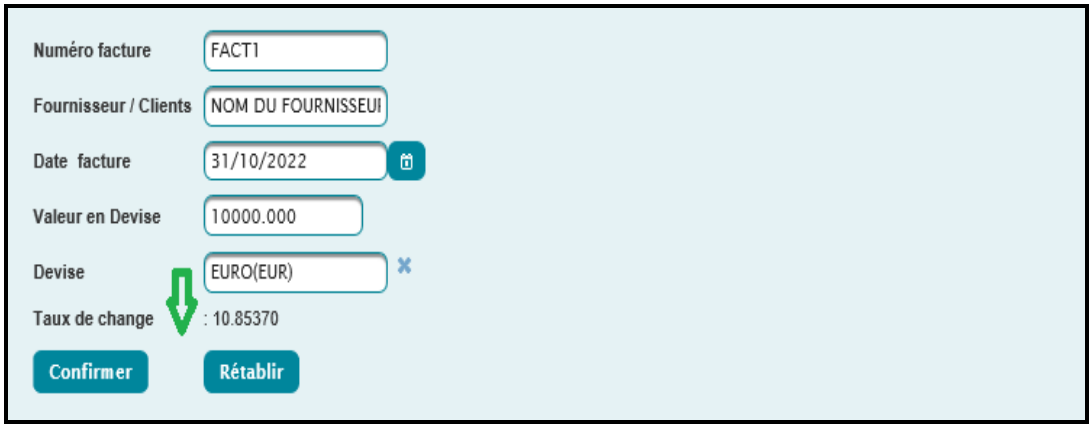

Après clic sur le bouton « Ajouter », le système alimente le tableau des factures :

Les autres factures sont à saisir selon le même procédé.
A noter que :

- Une facture déjà ajoutée peut-être modifiée en cliquant sur son numéro d'ordre dans la liste des factures. Les données sont restituées et l'utilisateur peut introduire les modifications nécessaires. Le clic sur le bouton « Confirmer » permet de valider ces modifications.

- Une facture déjà ajoutée peut-être supprimée en cliquant sur son numéro d'ordre dans la liste des factures. Les données sont restituées. Le clic sur le bouton « Supprimer » permet d'ignorer la facture en question.

- Conditions de livraison :

  - Pour renseigner l'incoterm, l'utilisateur est invité à cliquer sur le bouton « Ajouter » :

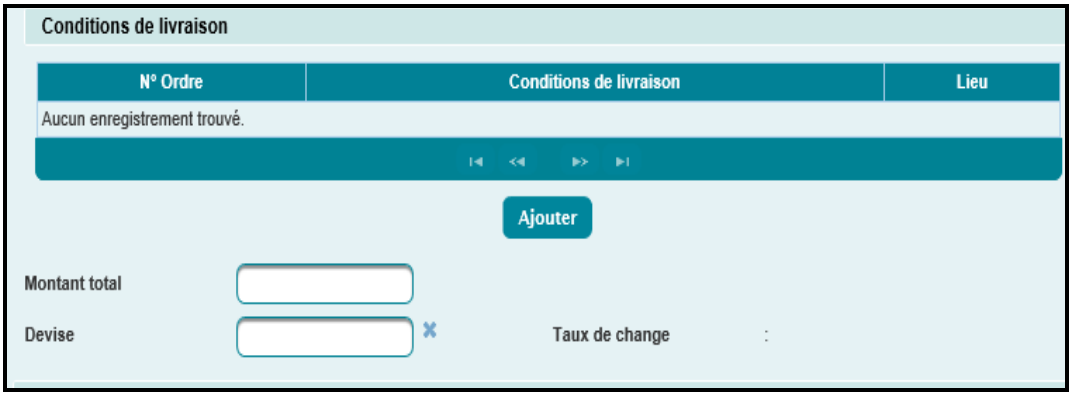

L'écran ci-après s'affiche invitant l'utilisateur à renseigner les informations encadrées en rouge, à savoir :

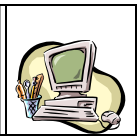

- Conditions de livraison : Il s'agit de l'incoterm, à choisir sur une liste déroulante comprenant les incoterms en vigueur.
- Lieu des conditions de livraison.

Après clic sur le bouton « Confirmer », le système alimente la liste des conditions de livraison :

- Montant total : Montant total de la marchandise, en devises.
- Devise de la déclaration à choisir en renseignant les premières lettres, puis sélectionner la devise souhaitée à partir d'une liste déroulante qui s'affiche.
- Taux de change en vigueur pour la devise sélectionnée. Il est restitué par le système.

- Preuve de l'origine : Après clic sur le bouton « Ajouter », le système affiche les informations encadrées en rouge de l'écran ci-après, à savoir, Type et numéro :

Type : Champ offert sous forme de liste déroulante offerte. Elle comprend les valeurs suivantes :

✓ 1er cas : Type « Déclaration sur facture »

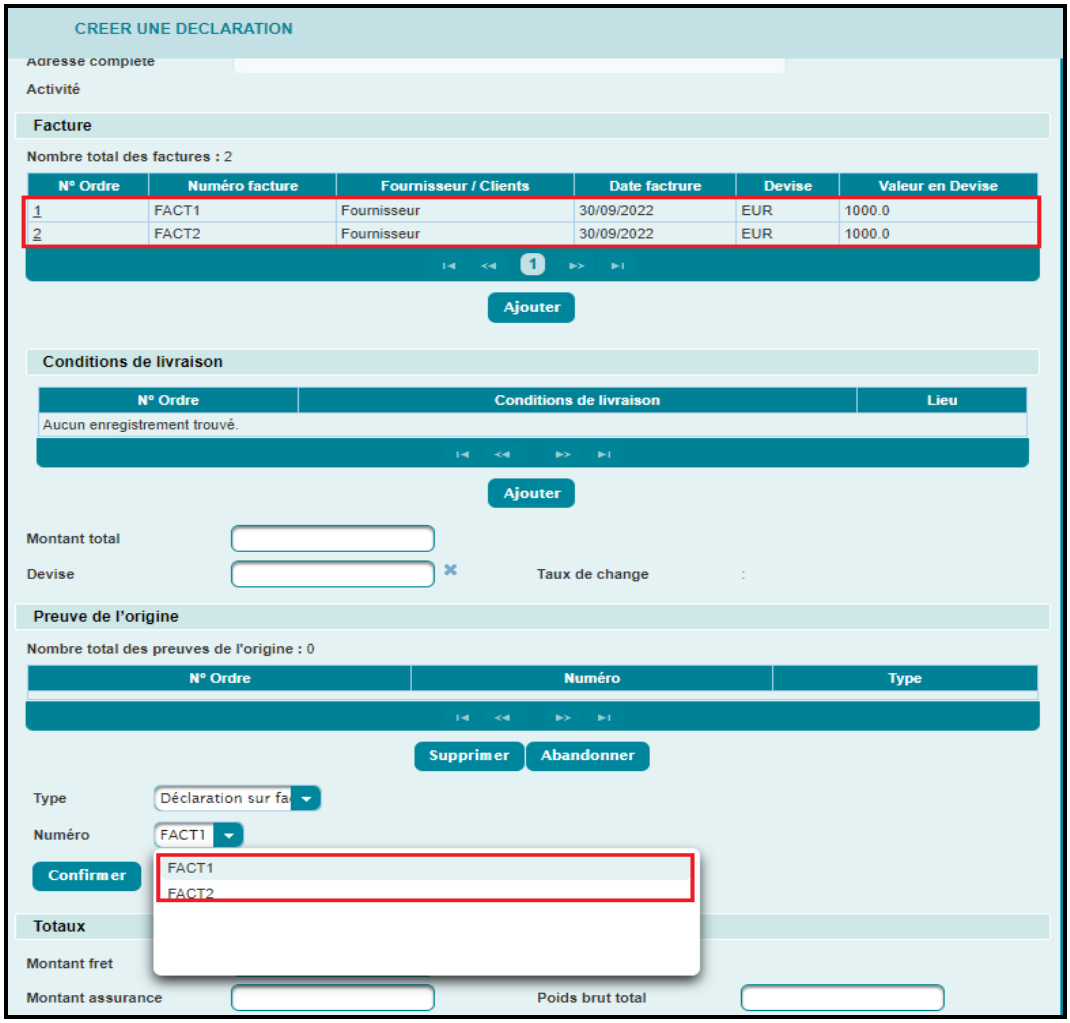

A ce niveau, le système restitue la liste des numéros de facture déjà renseignés au niveau de la rubrique Facture de l'onglet entête de la DUM.

✓ 2ème cas : Type « Certificat d'origine »

L'utilisateur est invité à renseigner le numéro du certificat d'origine.

- Totaux :
  - Montant du fret en dirham, obligatoire si l'incoterm l'exige.
  - Poids net total : Information calculée par le système (somme des poids nets des articles saisis dans l'onglet « Articles »).
  - Montant de l'assurance en dirham, obligatoire si le régime n'est pas de transit ou de cession.
  - Poids brut total de la marchandise.
  - Royalties et autres ajustements.
  - Valeur totale déclarée : Information calculée par le système (=somme des valeurs des articles renseignés sur l'onglet « Articles »).
- Paiement :
  - Mode de paiement Comptant ou Crédit d'enlèvement.

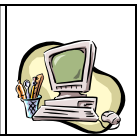

- Crédit d'enlèvement : Si le mode de paiement sélectionné est Crédit d'enlèvement, le système restitue les crédits appartenant à l'opérateur engagé et au déclarant. Ce dernier est invité à sélectionner le crédit qui sera utilisé pour le paiement des droits te taxes.

- Type MAC : Cette rubrique s'affiche pour le cas des DUM souscrites sous les régimes de mise à la consommation (MAC), à savoir : 040, 430, 044, 046, 047 et 048. Elle est offerte sous forme de liste déroulante qui comprend les valeurs suivantes : MAC marchandise importée et MAC déchets de fabrication.

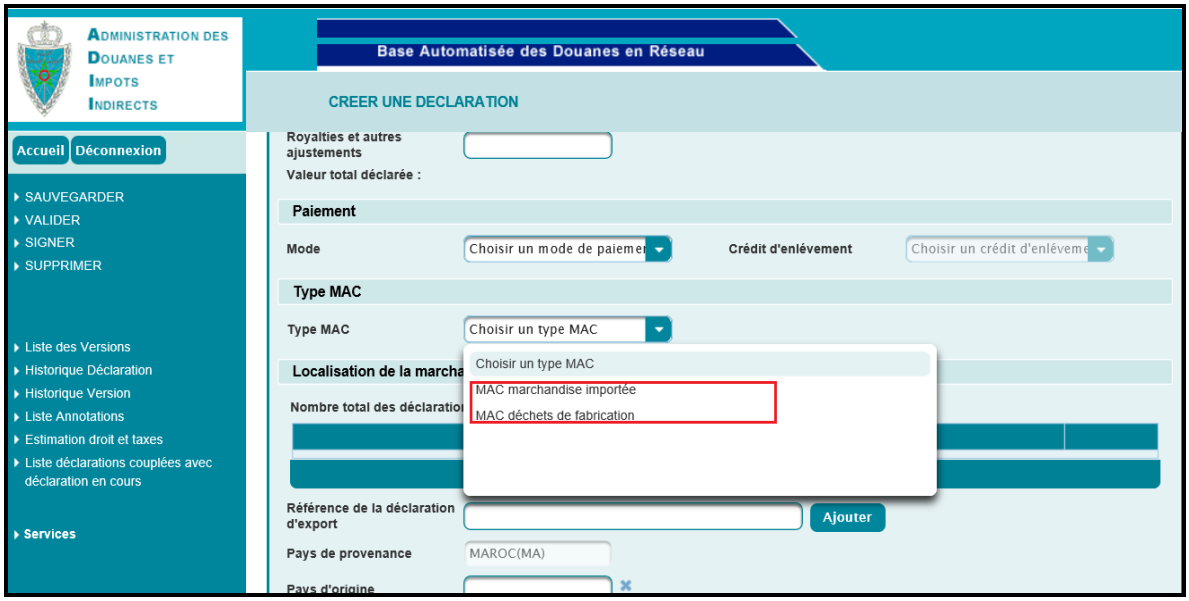

La sélection de cette information est obligatoire. Autrement, un message d'erreur s'affiche lors de la validation/signature de la DUM en question :

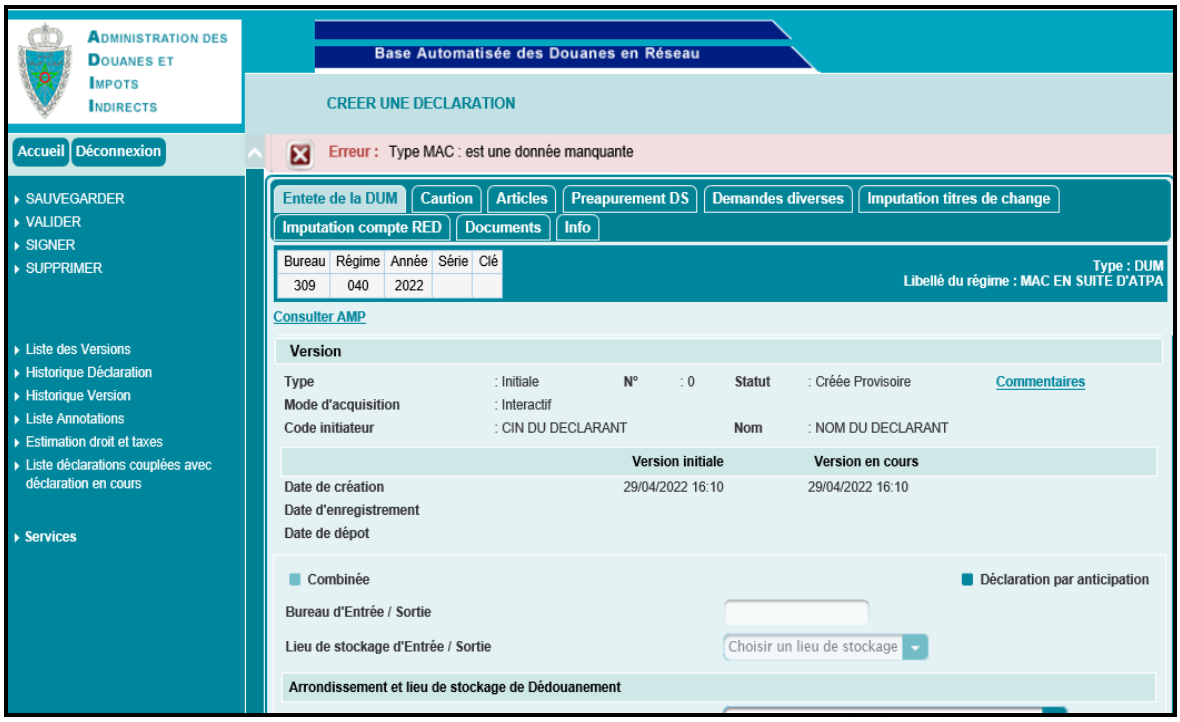

En cas du choix « MAC marchandise importée », un nouveau champ intitulé « Mode taxation » s'affiche. Celui-ci est offert sous forme de liste déroulante qui comprend les valeurs suivantes : Conditions taxation jour importation initiale et Autres.

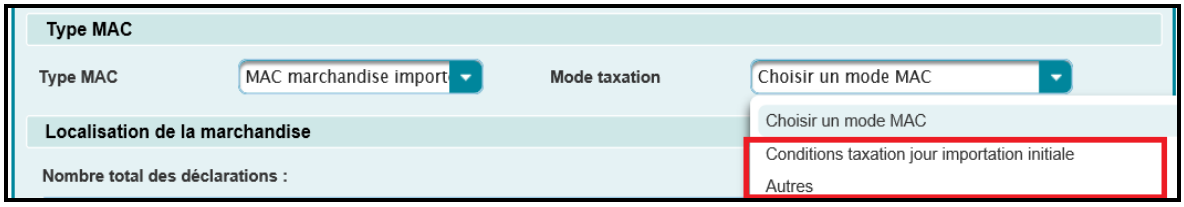

Ce champ précité doit être obligatoirement renseigné. Autrement, un message d'erreur s'affiche :

- Localisation de la marchandise :
  - Référence de la déclaration d'export : Après la saisie de la référence de la déclaration d'export et clic sur le bouton « Ajouter », le système alimente la liste des références des déclarations d'export :

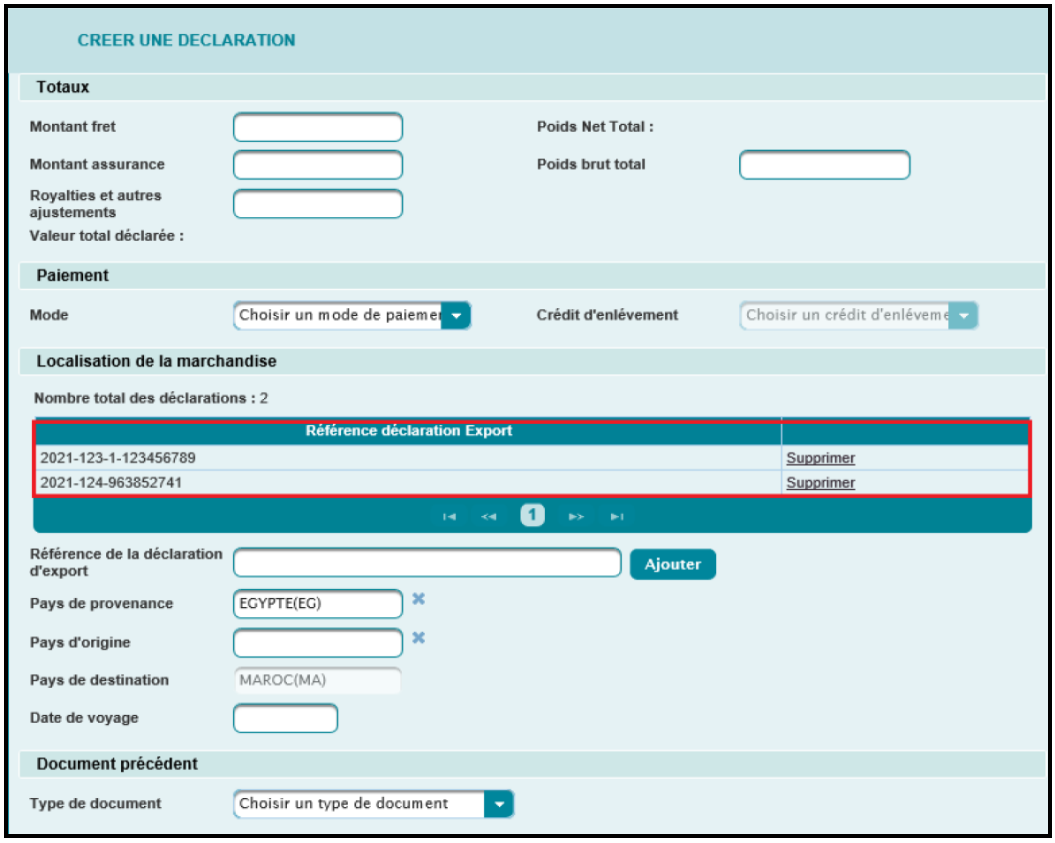

- Pays de provenance de la marchandise.
- Pays d'origine : A renseigner par l'utilisateur dans le cas où tous les articles de la DUM ont le même pays d'origine. Autrement, cette information sera servie au niveau de l'onglet « Articles » pour chaque marchandise déclarée.
- Pays de destination de la marchandise.
- Date de voyage.

- Document précédent : Il s'agit d'une liste déroulante qui comprend les valeurs suivantes :
  - Type document : DUM ou Carnet ATA/TIR.
  - Référence DUM.
  - Référence carnet ATA/TIR.
- Accord et franchise : A choisir parmi les listes déroulantes offertes.
  - Code accord : A choisir sur la liste déroulante offerte si tous les articles de la DUM bénéficient de l'accord en question. Autrement, à sélectionner pour chaque marchandise au niveau de l'onglet « Articles ».
  - Franchise et exonération : Idem.

    Pour le cas des franchises **1078 et 1046**, une nouvelle rubrique intitulée **AGLACI** s'affiche :

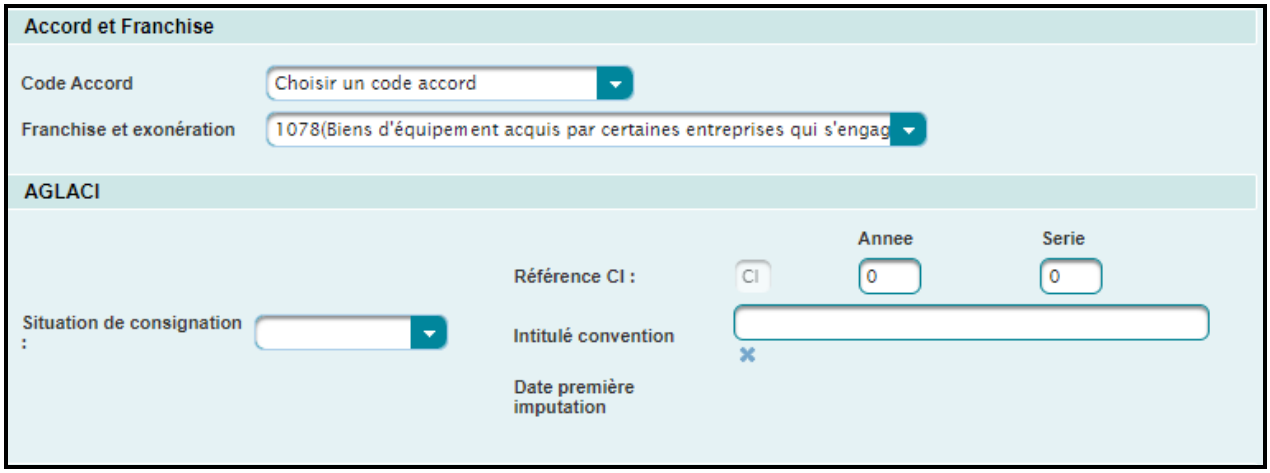

A ce niveau, l'utilisateur est invité à renseigner les informations suivantes :

- Référence de la convention ou renseigner les premières letttre de l'intiluté de la convention puis sélectionner l'intitulé souhaitée à partir d'une liste déroulante qui s'affiche.
- Situation de la consignation. A sélectionner à partir d'une liste déroulante. Elle prend une des valeurs suivantes : Pas de consignation, prorogation attendue ou annexes attendues.

Si ces informations sont renseignées au niveau de l'entête de la DUM, elles seront appliquées sur l'ensemble des articles de la DUM.

- Transbordement : Si la déclaration fait l'objet d'un transbordement, l'utilisateur est invité à renseigner les informations suivantes :
  - Mode de transport : maritime, aérien ou routier.
  - Moyen de transport : à choisir en renseignant les premières lettres puis sélectionner le moyen de transport souhaité à partir d'une liste déroulante qui s'affiche.
- Liste des D17/D20. Celle-ci est affichée lors de la consultation de la DUM et si une D17/D20 fait référence à ladite déclaration :

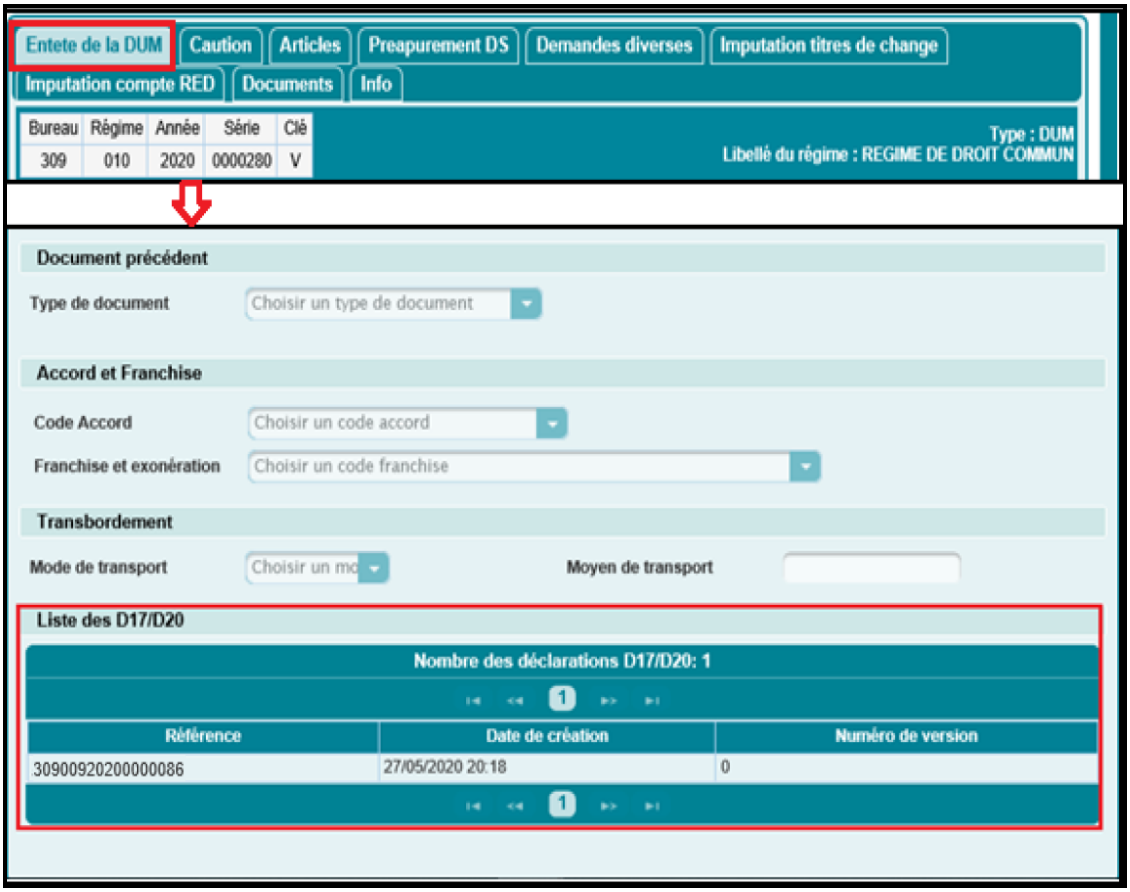

- Référence de la D17/D20.
- Date de création de la D17/D20.
- Numéro de version de la D17/D20.

- **<u>Onglet caution :</u>** Cet onglet est obligatoire pour les déclarations souscrites sous l'un des régimes économiques et/ou combinées.

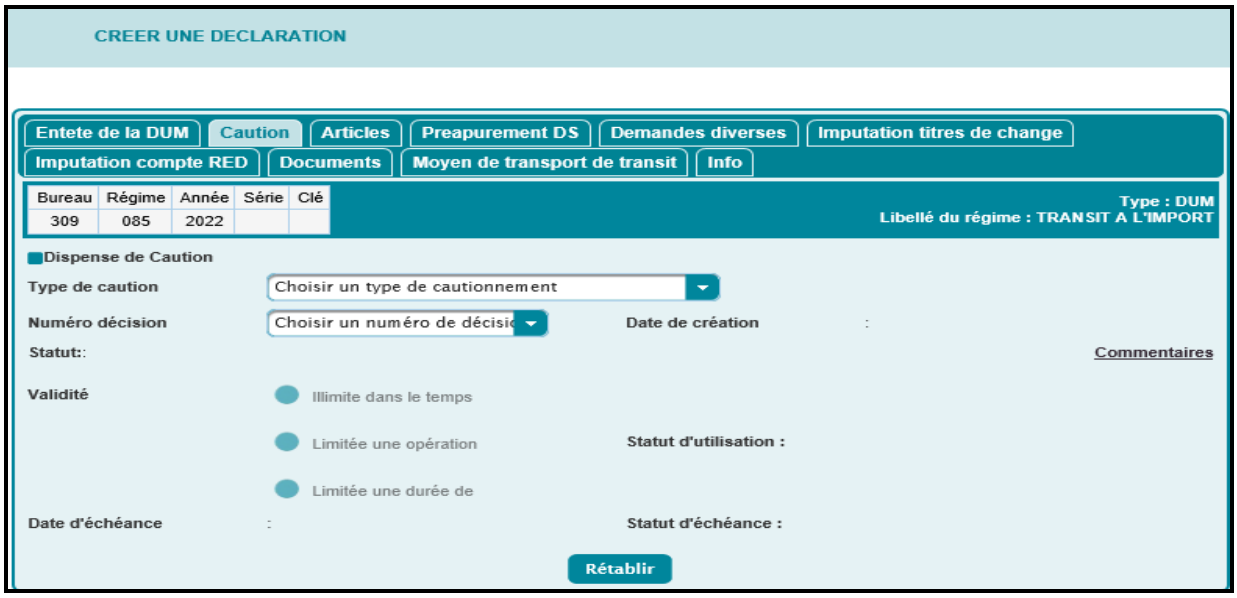

L'utilisateur est invité à renseigner un des éléments suivants :

- Dispense de caution : Case à cocher pour les cas de dispense de caution.
- Type de caution : Il s'agit d'une liste déroulante qui contient les types de caution prévus par l'Administration : (Bancaire (B), Mixte (X), Sur engagement des entreprises exportatrices (E), Global pêche (K), Global Industrie (G), sur engagement personnel (S), sur engagement zone franche (F), dispense au profit des donneurs d'ordre (O), Dispense (D), Consignation (C), EMS CHRONOPOST (H)).
  - Type = « Bancaire » : le système active la zone « Banque » du formulaire ci-dessus invitant l'utilisateur à renseigner la banque et l'agence ayant cautionné l'opération.
  - Type = « Mixte » : l'utilisateur peut choisir de cautionner les 20% des droits et taxes par une banque (à sélectionner au niveau de la case Banque) ou à consigner cette valeur en cochant la case Consignation.
  - Type = « Consignation » : aucune donnée supplémentaire n'est à servir.
  - Si le type sélectionné est autre que « Bancaire » et « Consignation », le système restitue les numéros de décisions de caution (valides) appartenant au soumissionnaire dans la zone de liste « Numéro décision ». L'utilisateur est invité à sélectionner la référence de la décision correspondante. Le système restitue le détail des informations comme le montre l'écran suivant :

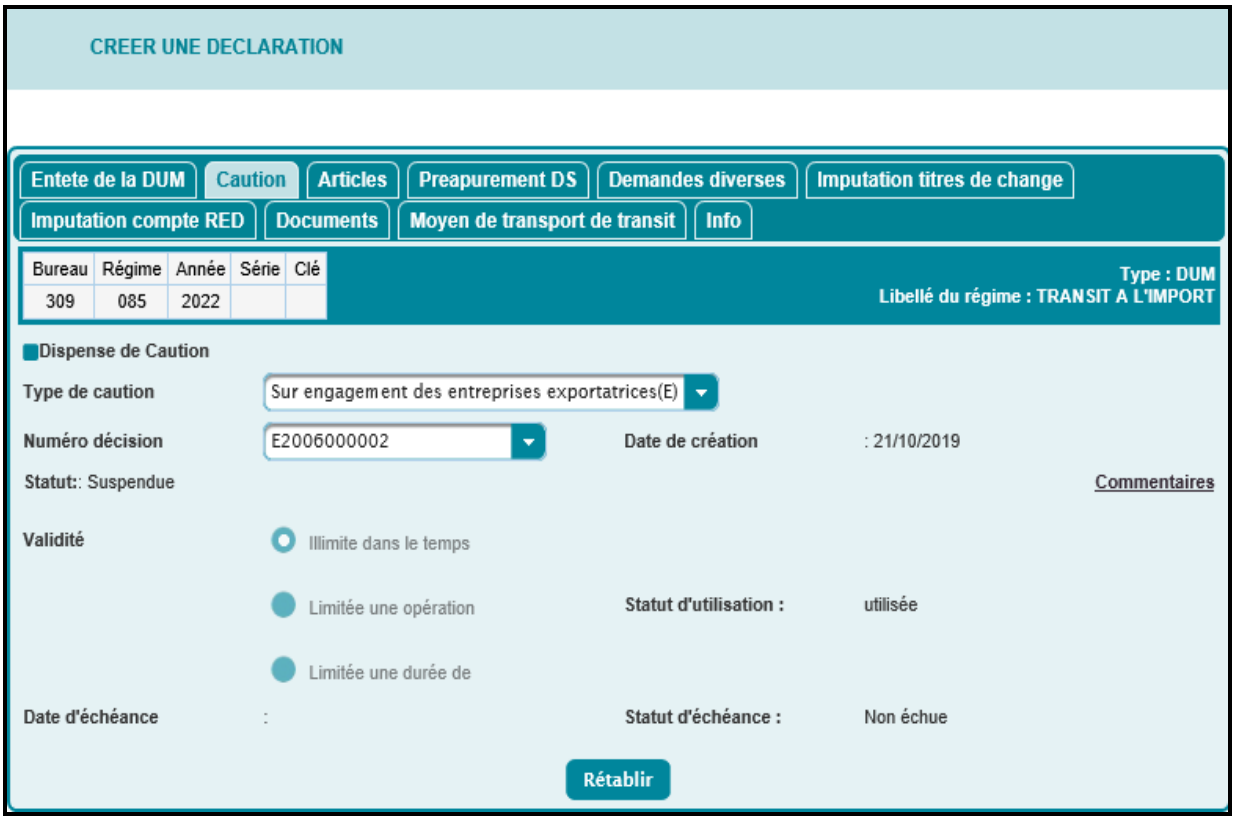

- **Onglet Articles :**

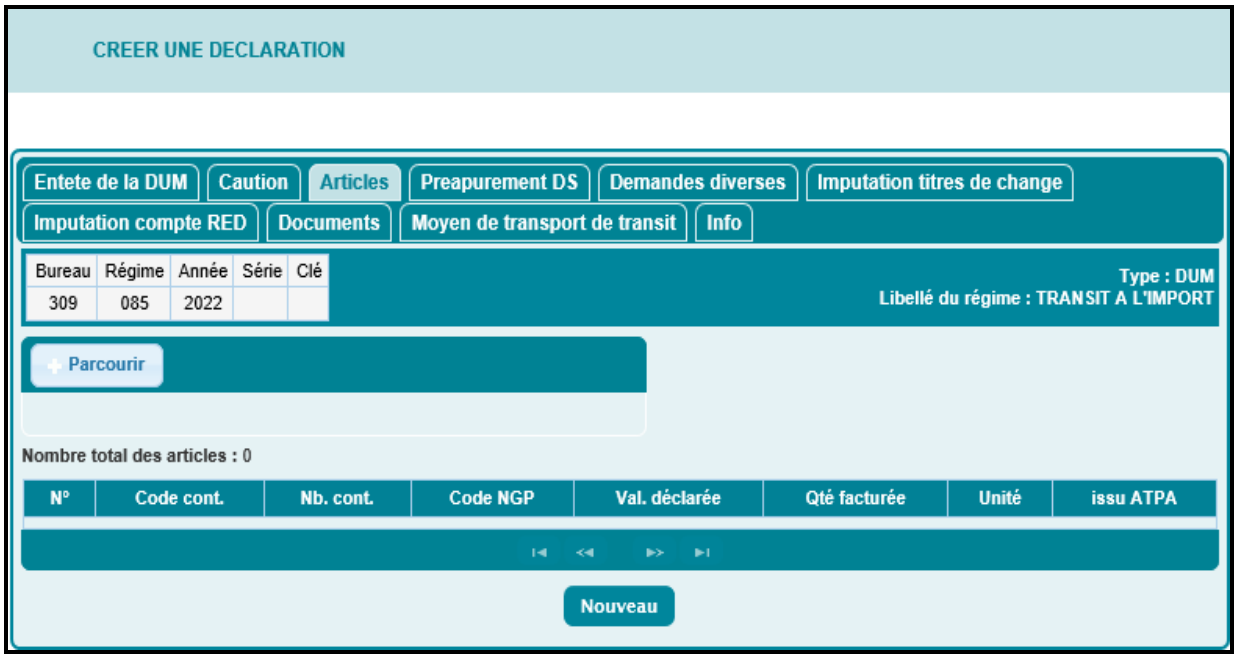

Ci-après le détail des informations relatives à cet onglet :

-

: Le clic sur ce bouton permet le chargement des articles de la DUM. Le fichier à charger doit être sous Excel et doit respecter le format ci-dessous :

Identifiant Fichier	N° ordre de l'article	Nombre Contenants	Type Contenant	Marque (N° Envoi)	Code NGP	Désignation commerciale	Pays d'origine	Indicateur de Paiement	Indicateur Occasion	Valeur	Devise	Quantité Article	Unité de mesure	Poids net Article	Quantité normalisée	Code Référence Accord Article	Code Référence Franchise	Nom et Prénom	CIN
	1	1	650	UA4129587367O	0101900000	Désignation commerciale	FR	SP	NON	1	USD	1	029	1	1			nom Prenom	AB1235
	2	1	650	UA4128745377O	9108190000	Désignation commerciale	FR	SP	NON	1	USD	2	029	1	1			nom Prenom	AB1236
	3	1	650	UA4127914527O	3214100000	Désignation commerciale	FR	SP	OUI	2	USD	3	029	1	1		2007	nom Prenom	BA12345
	4	1	650	UA4130065907O	0101900000	Désignation commerciale	FR	SP	NON	2,5	USD	4	029	1	1				
	5	2	263	UA4130067607O	2402200000	Désignation commerciale	ES	SP	NON	10	EUR	1	033	100	1	UE		nom Prenom	R887562

Autrement, un message de rejet s'affiche :

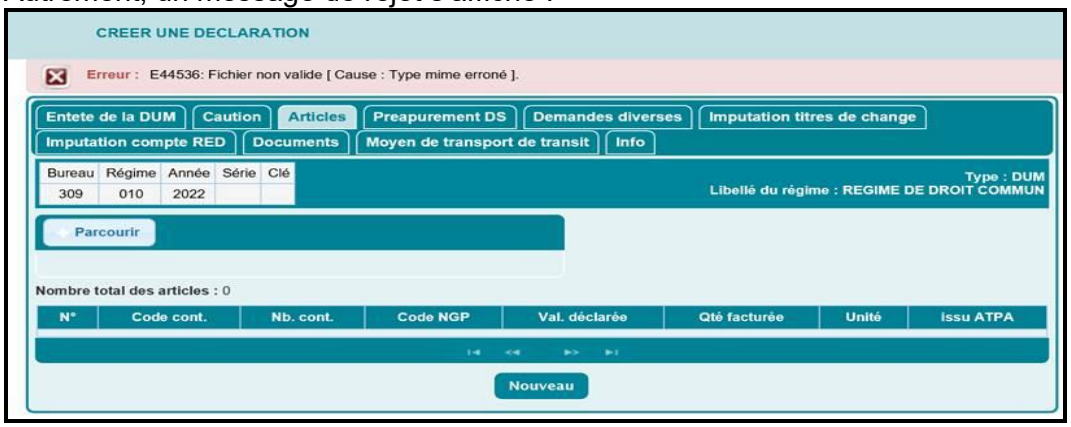

Après chargement du fichier, le système alimente automatiquement le tableau des articles :

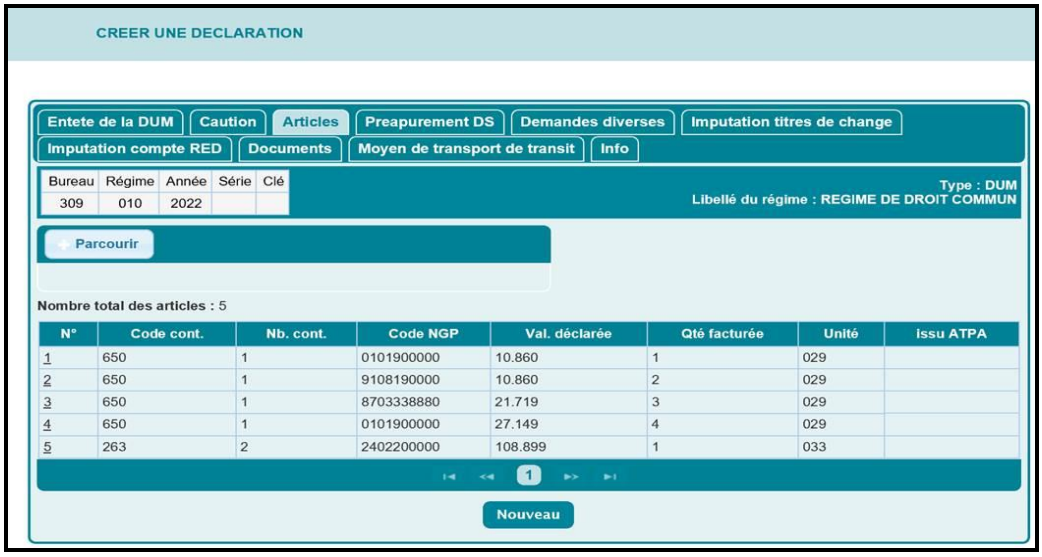

- **Nouveau** : Le clic sur ce bouton permet d'afficher le détail ci-après, invitant l'utilisateur à renseigner les énonciations de l'article :

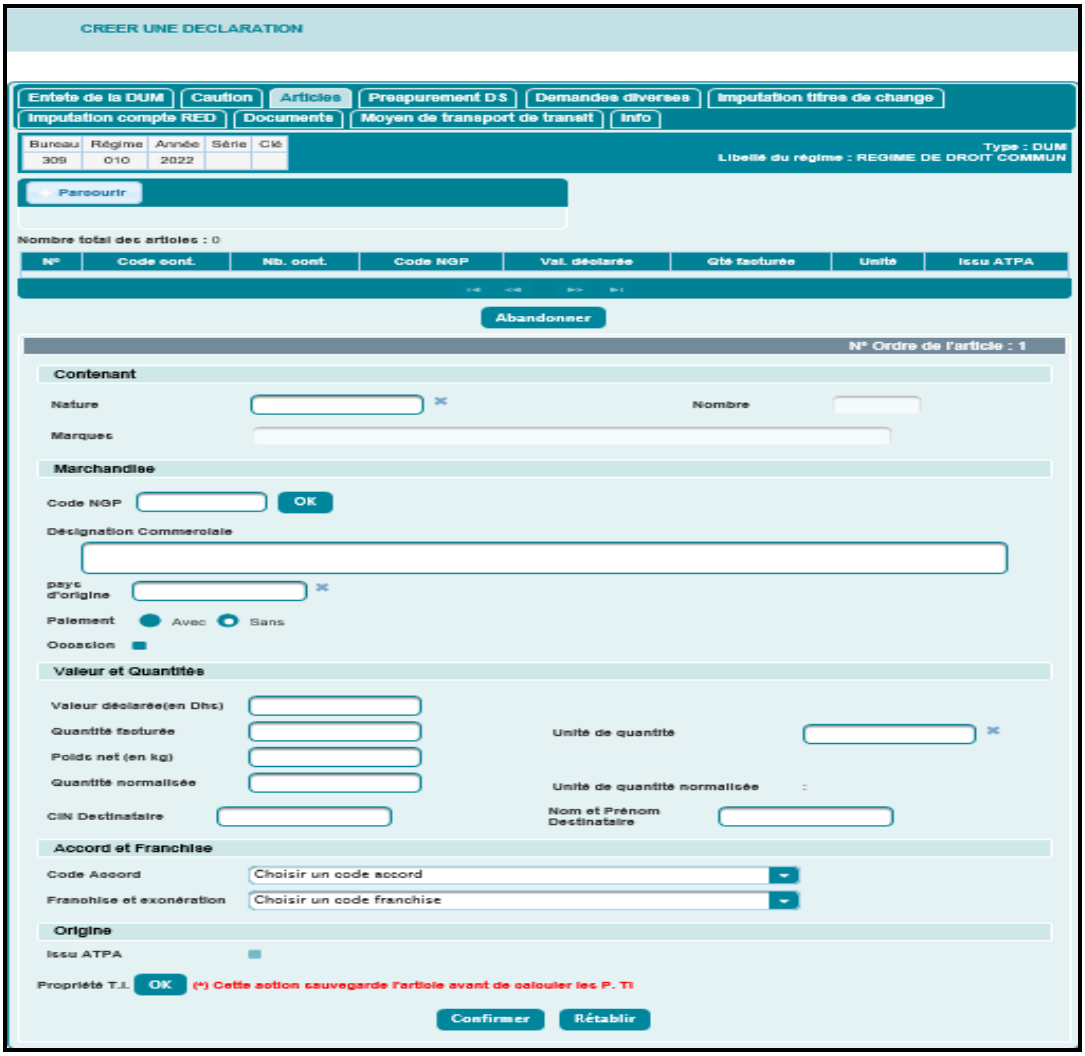

- Contenant : Eléments obligatoires pour chaque marchandise déclarée.
    - Nature : Saisir les premières lettres du type d'emballage de la marchandise puis sélectionner le type souhaité à partir d'une liste déroulante qui s'affiche.
    - Nombre de contenants de l'article.
    - Marques de l'article : Champ texte libre.

    Dans le cas où le champ Nature est égal à « Conteneurs », le champ Marques doit contenir les références de tous les conteneurs séparés par des « ; ». Chaque référence doit être composée de 4 caractères suivis de 7 chiffres.
- Marchandise :
    - Code NGP : Position tarifaire SH à 10 chiffres pour la marchandise déclarée. Champ obligatoire.
    - Désignation commerciale : texte libre décrivant le produit déclaré. Champ non obligatoire.
    - Pays d'origine : Saisir les premières lettres du pays d'origine puis sélectionner le pays d'origine souhaité à partir d'une liste déroulante qui s'affiche.
    - Paiement : Bouton radio initialisé à « Sans » pour une marchandise sans paiement du fournisseur. Sélectionner le bouton radio « Avec » si ce n'est pas le cas.
    - Occasion : A cocher pour une marchandise d'occasion. Champ non obligatoire.
- Valeur et Quantités : Eléments obligatoires pour chaque marchandise déclarée.
    - Valeur déclarée (en Dh) : La valeur en dirham de l'article déclaré.
    - Quantité facturée : Quantité de l'article selon les éléments de la facture.
    - Unité de quantité : Saisir les premières lettres de l'unité facturée puis sélectionner l'unité souhaitée à partir d'une liste déroulante qui s'affiche.
    - Poids net (en kg) de l'article.
    - Quantité normalisée : Quantité de l'article correspondant à l'unité normalisée.
    - Unité de quantité normalisée : restituée par le système selon la NGP de l'article.
    - CIN destinataire de l'article.
    - Nom et prénom du destinataire de l'article.
- Accord et franchise : A choisir parmi les listes déroulantes offertes « Code accord » et « Franchise et exonération ».

Pour le cas des franchises 1078 et 1046, une nouvelle rubrique intitulée AGLACI s'affiche :

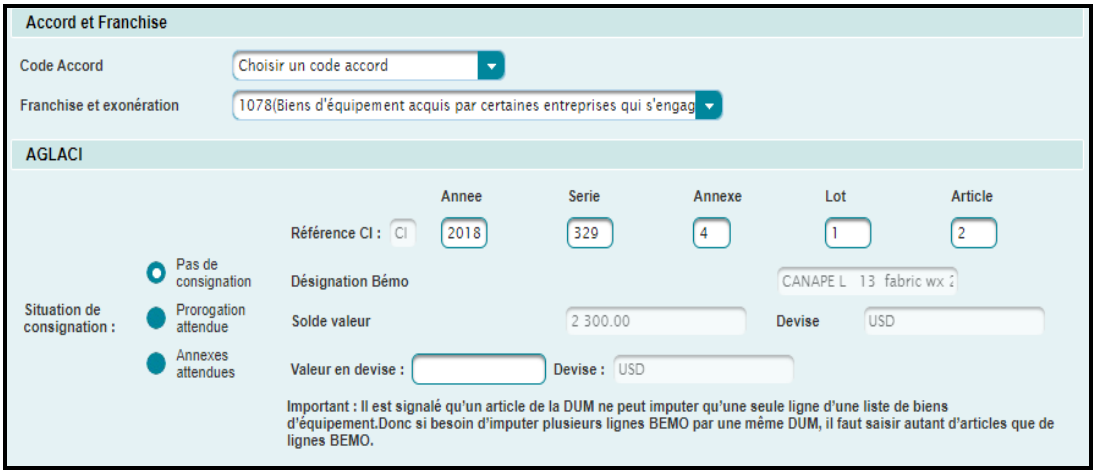

Celle-ci comprend les informations suivantes, invitant l'utilisateur à les renseigner :

- Situation de consignation : champ offert sous forme de bouton radio. Il prend une des valeurs suivantes : Pas de consignation, prorogation attendue ou annexes attendues.
- Référence CI (Convention Investissement).
- Valeur à imputer de la convention en devises (si l'annexe est en valeur).

Le système restitue la désignation Bémo, le solde et la devise.

- Propriétés TI : selon la NGP renseignée, le système peut demander de renseigner les données complémentaires nécessaires.

Après la saisie des éléments renseignés et clic sur le bouton Confirmer, le système crée une ligne d'article. Voir l'encadré en rouge de l'écran ci-dessous :

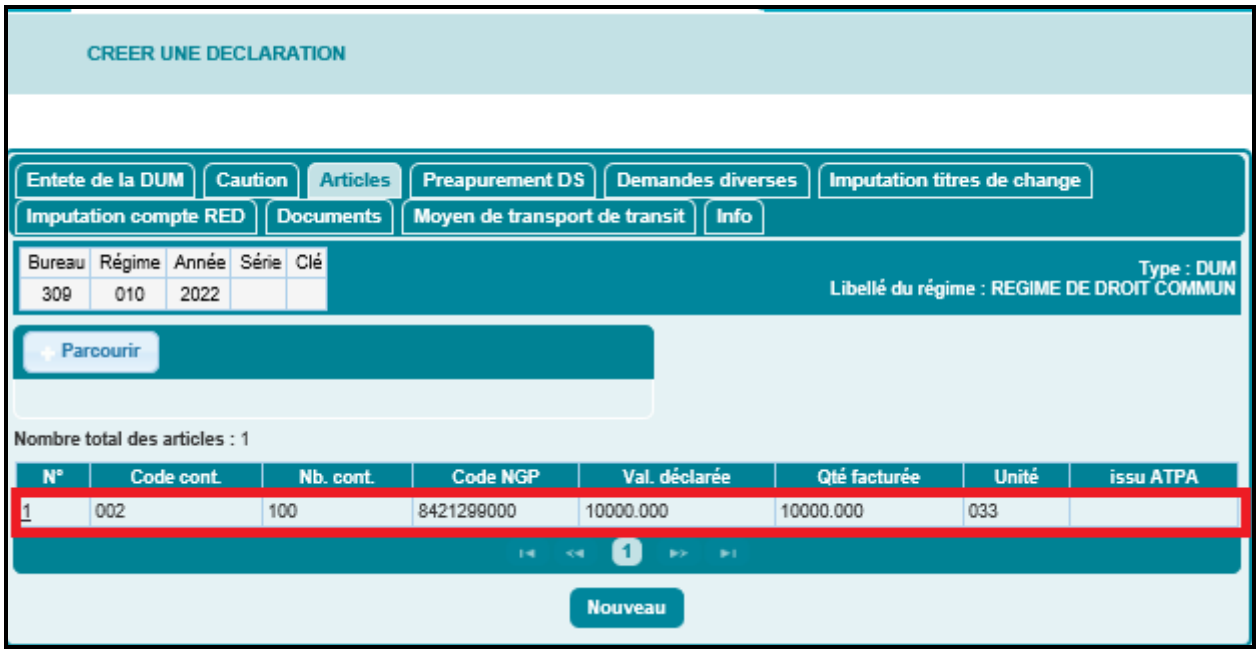

Les autres articles à déclarer sont à saisir selon le même procédé.

A noter que :

- Un article déjà créé peut être modifié en cliquant sur son numéro dans la liste des articles. Les données sont restituées et l'utilisateur peut introduire les modifications nécessaires. Le clic sur le bouton Confirmer permet de valider ces modifications.
- Un article déjà créé peut être supprimé en cliquant sur son numéro dans la liste des articles. Les données sont restituées. Le clic sur le bouton Supprimer permet d'ignorer l'article en question.

- **Onglet Préapurement DS :** Il correspond à la liste des lots de dédouanement (connaissement ou LTA) à préapurer. Ces informations sont à déclarer dès que les éléments des déclarations sommaires correspondantes existent sur BADR.

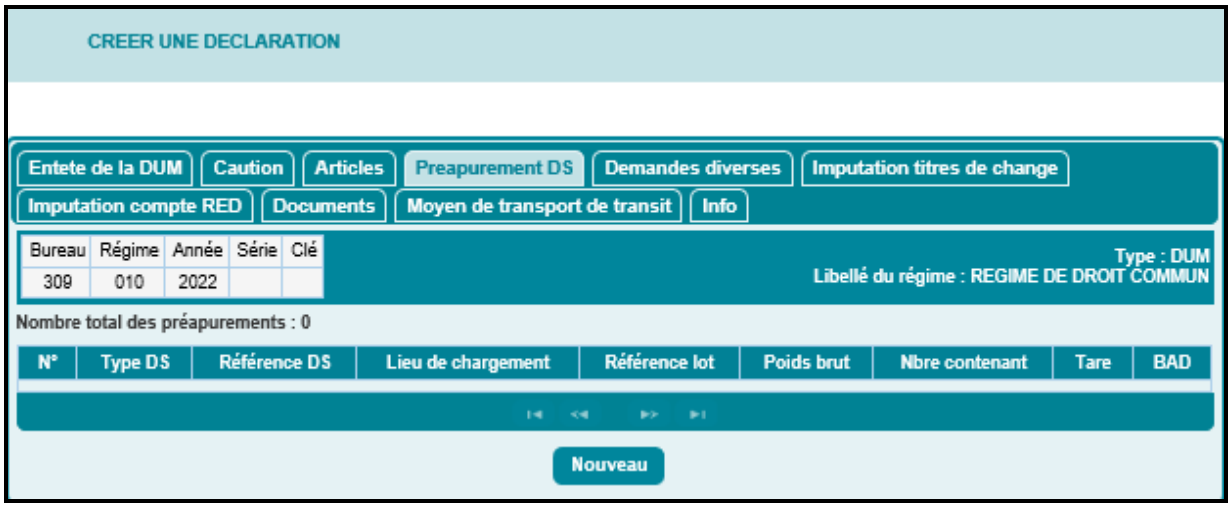

Après clic sur le bouton « Nouveau », l'utilisateur est invité à renseigner les éléments suivants pour chaque lot de dédouanement à préapurer :

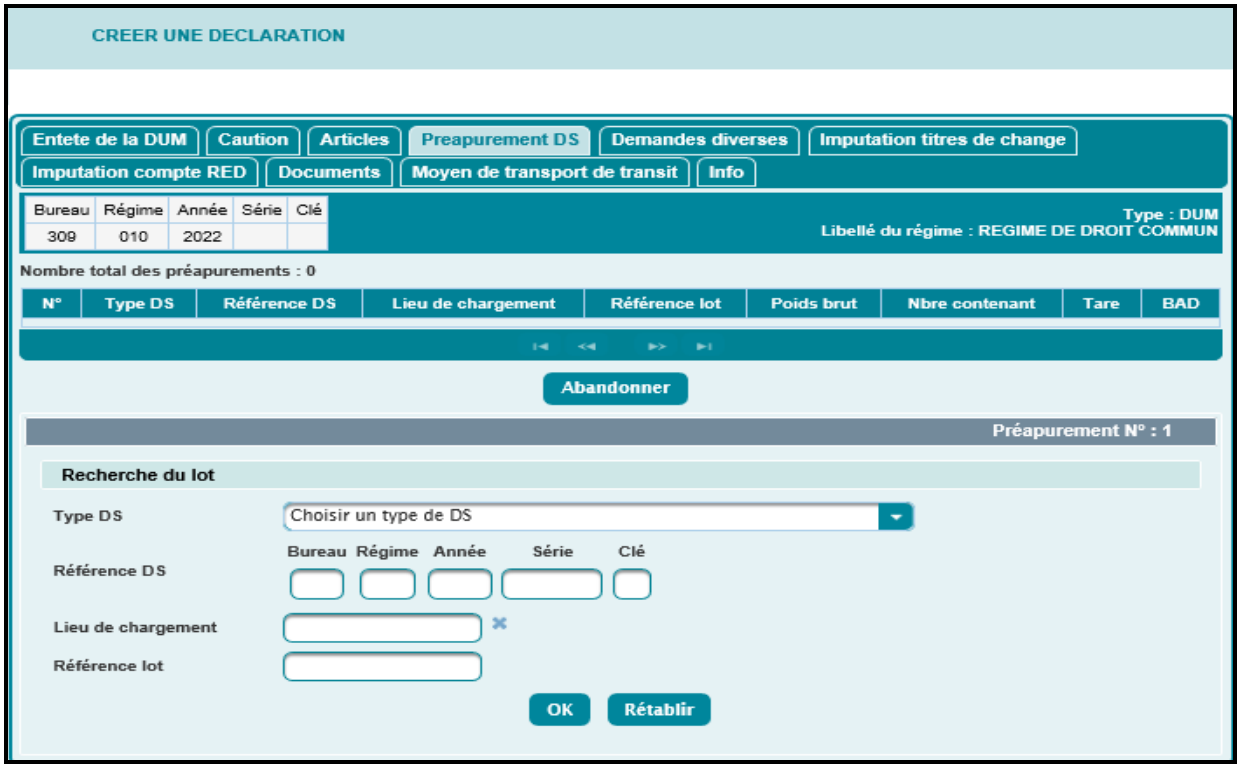

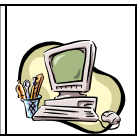

- Type DS : A sélectionner à partir d'une liste déroulante offerte
- Référence DS : Saisir la référence de la DS correspondante au type DS sélectionné.
- Lieu de chargement : Saisir les premières lettres du port ou de l'aéroport de chargement puis sélectionner le lieu de chargement souhaité à partir d'une liste déroulante qui s'affiche.
- Référence du lot.

Après le clic sur le bouton OK, le système restitue les informations relatives au lot de dédouanement :

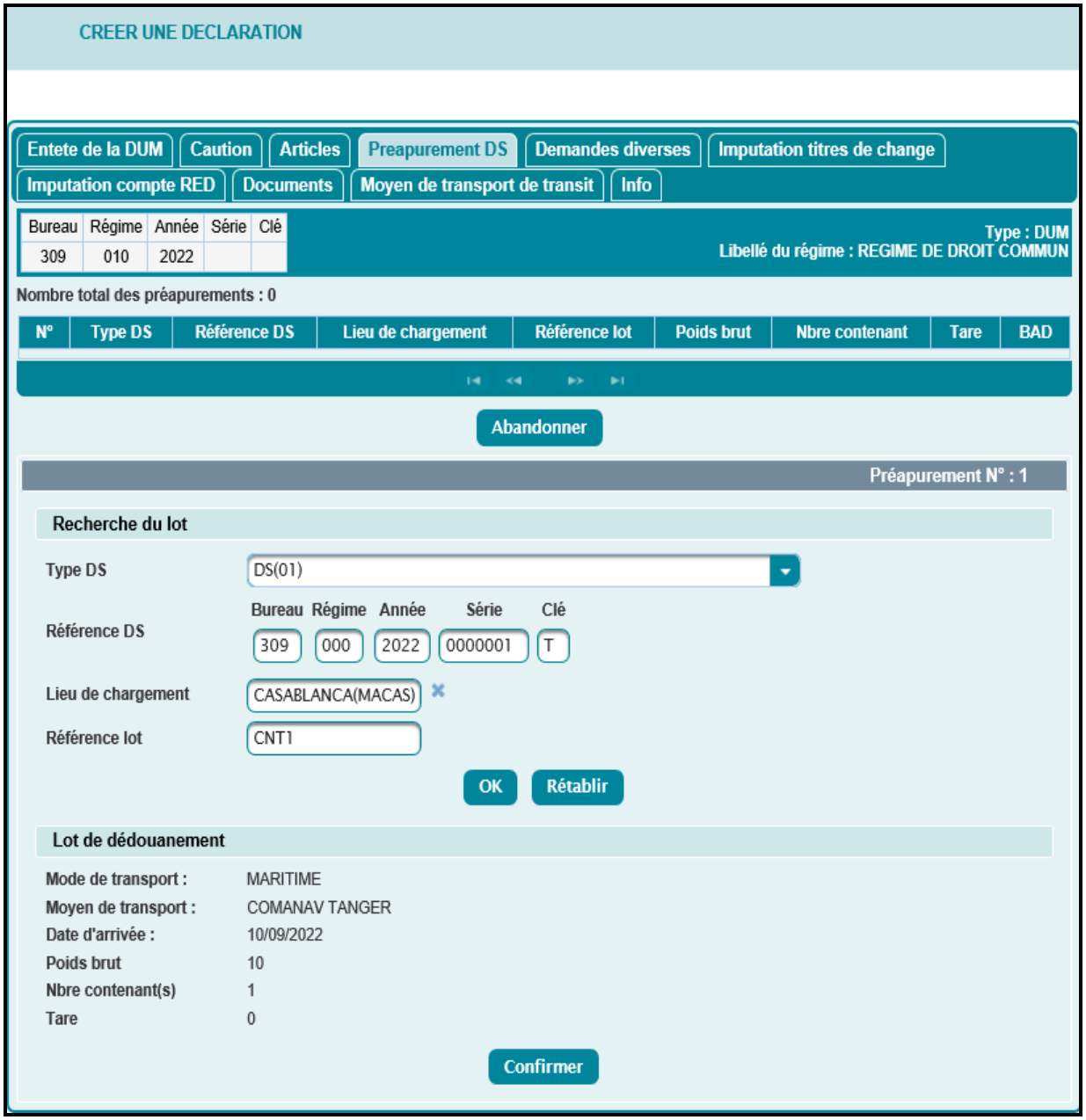

Après clic sur le bouton « Confirmer », le système alimente la liste des préapurements :

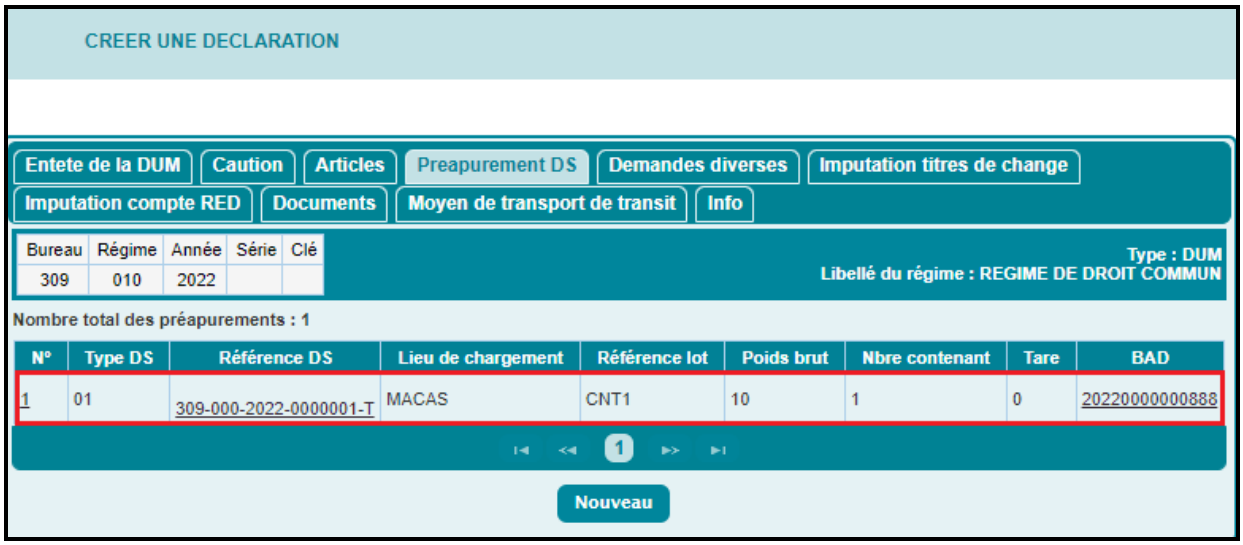

Les autres lignes de préapurement à déclarer sont à saisir selon le même procédé.

A noter que :

- Un préapurement déjà créé peut être modifié en cliquant sur son numéro dans la liste des préapurements. Les données sont restituées et l'utilisateur peut introduire les modifications nécessaires. Le clic sur le bouton Confirmer permet de valider ces modifications.
- Un préapurement déjà créé peut être supprimé en cliquant sur son numéro dans la liste des préapurements. Les données sont restituées. Le clic sur le bouton Supprimer permet d'ignorer le préapurement en question.

- **<u>Onglet Demandes diverses :</u>** Liste des demandes éventuelles du déclarant

L'utilisateur est invité à saisir les éléments suivants :

- Demande : Type de la demande, à choisir sur la liste déroulante.
- Données paramètres : Champ texte libre pour la saisie de la demande.

Le clic sur le bouton Confirmer permet la création de la ligne sur le tableau des demandes :

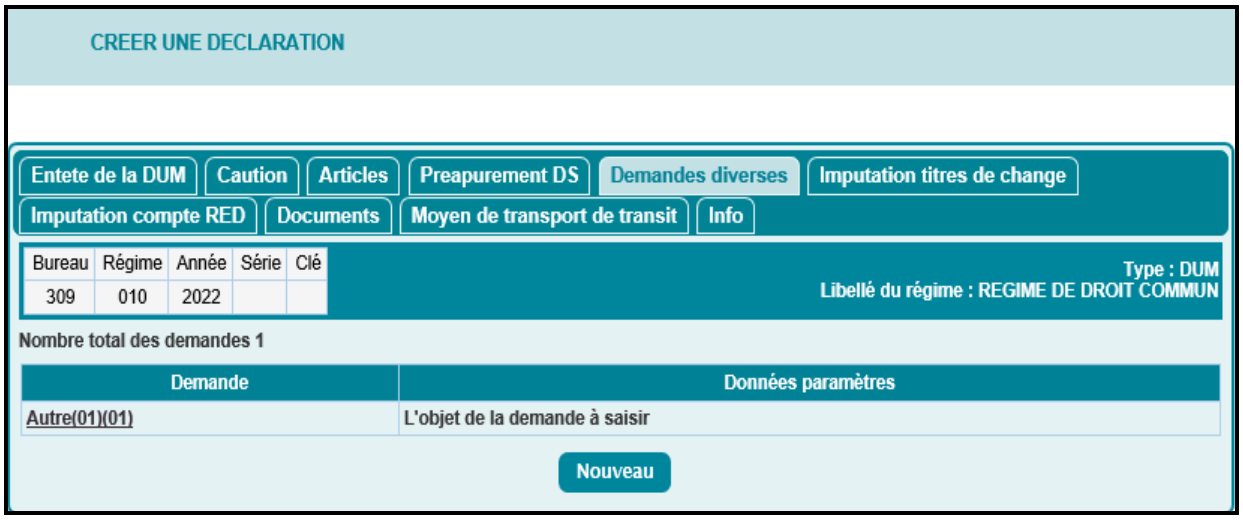

Une seule demande peut être créée par type. Autrement, un message d'erreur est affiché « *Les deux demandes additionnelles (0,1) ont le même type : 01* ».

A noter que :

- Une demande déjà créée peut être modifiée en cliquant sur son type dans la liste des demandes. Les données sont restituées et l'utilisateur peut introduire les modifications nécessaires. Le clic sur le bouton Confirmer permet de valider ces modifications.
- Une demande déjà créée peut être supprimée en cliquant sur son type dans la liste des demandes. Les données sont restituées. Le clic sur le bouton Supprimer permet d'ignorer la demande en question.

- **Onglet Imputation titres de Change :** Les éléments de cet onglet sont obligatoires si un des articles de la déclaration est déclaré Avec paiement.

  Deux sous-onglets sont offerts par le système :

  - Manuel : pour imputation des titres de change qui ne sont pas encore échangés via le guichet unique Portnet.
  - Portnet : pour imputation de ceux qui sont échangés via le guichet unique.

Manuel : Le clic sur le sous-onglet Manuel affiche l'écran suivant :

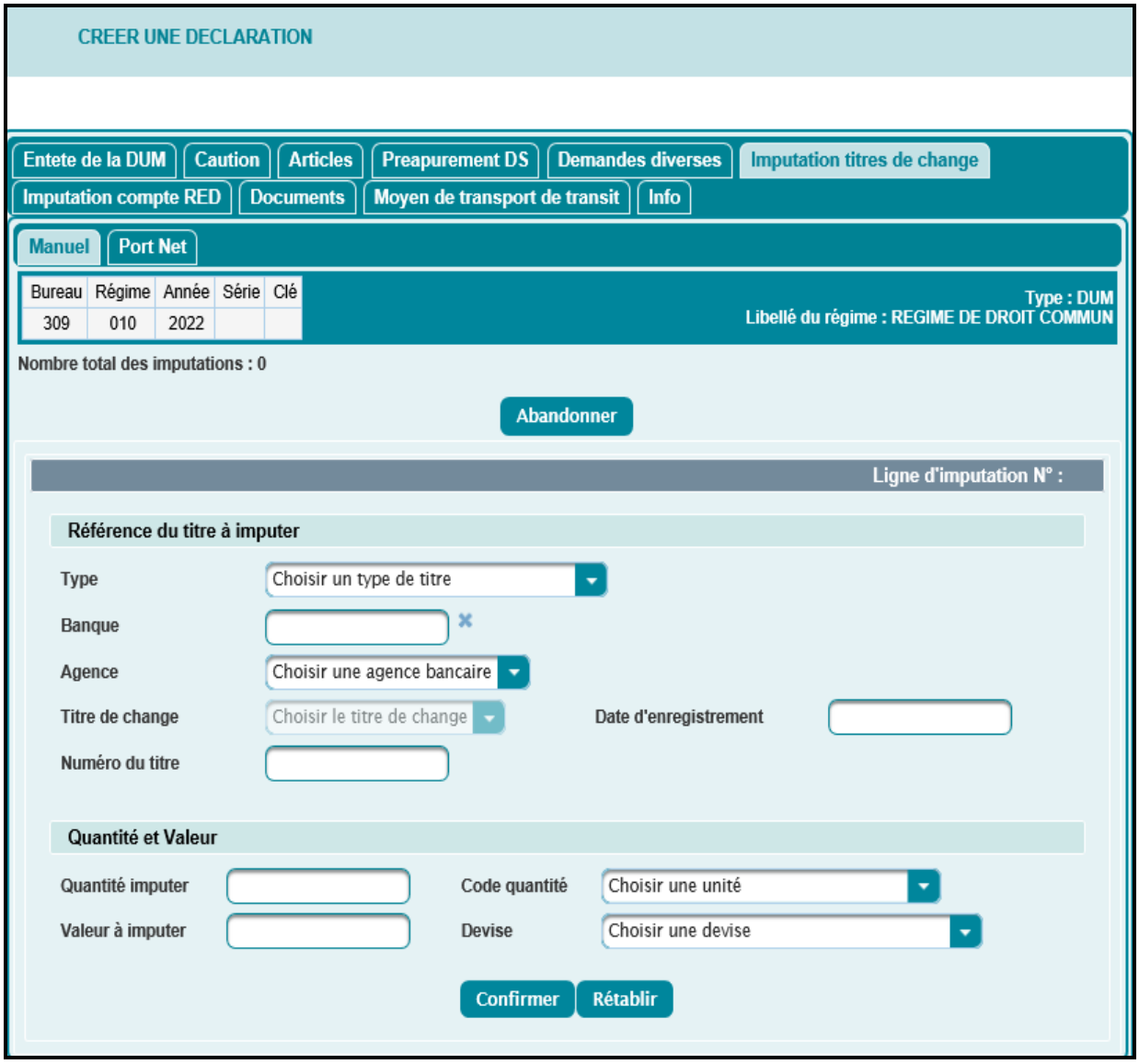

- Référence du titre à imputer : Informations obligatoires à renseigner
  - Type : A choisir sur une liste déroulante.
  - Banque : Saisir les premiers caractères du nom de la banque puis sélectionner le nom de la banque souhaitée à partir d'une liste déroulante qui s'affiche.
  - Agence : A choisir sur la liste déroulante affichant les agences associées à la banque.
  - Numéro du titre : Référence du titre telle que délivrée par la banque.
  - Date d'enregistrement du titre.
- Quantité et Valeur : Informations obligatoires à renseigner
  - Quantité à imputer.
  - Code quantité : Unité de mesure de la quantité imputée, à choisir sur une liste déroulante offrant la liste des unités.
  - Valeur à imputer.

- Devise : A choisir sur une liste déroulante offrant la liste des devises.

Portnet : Les informations sont obligatoires à saisir.

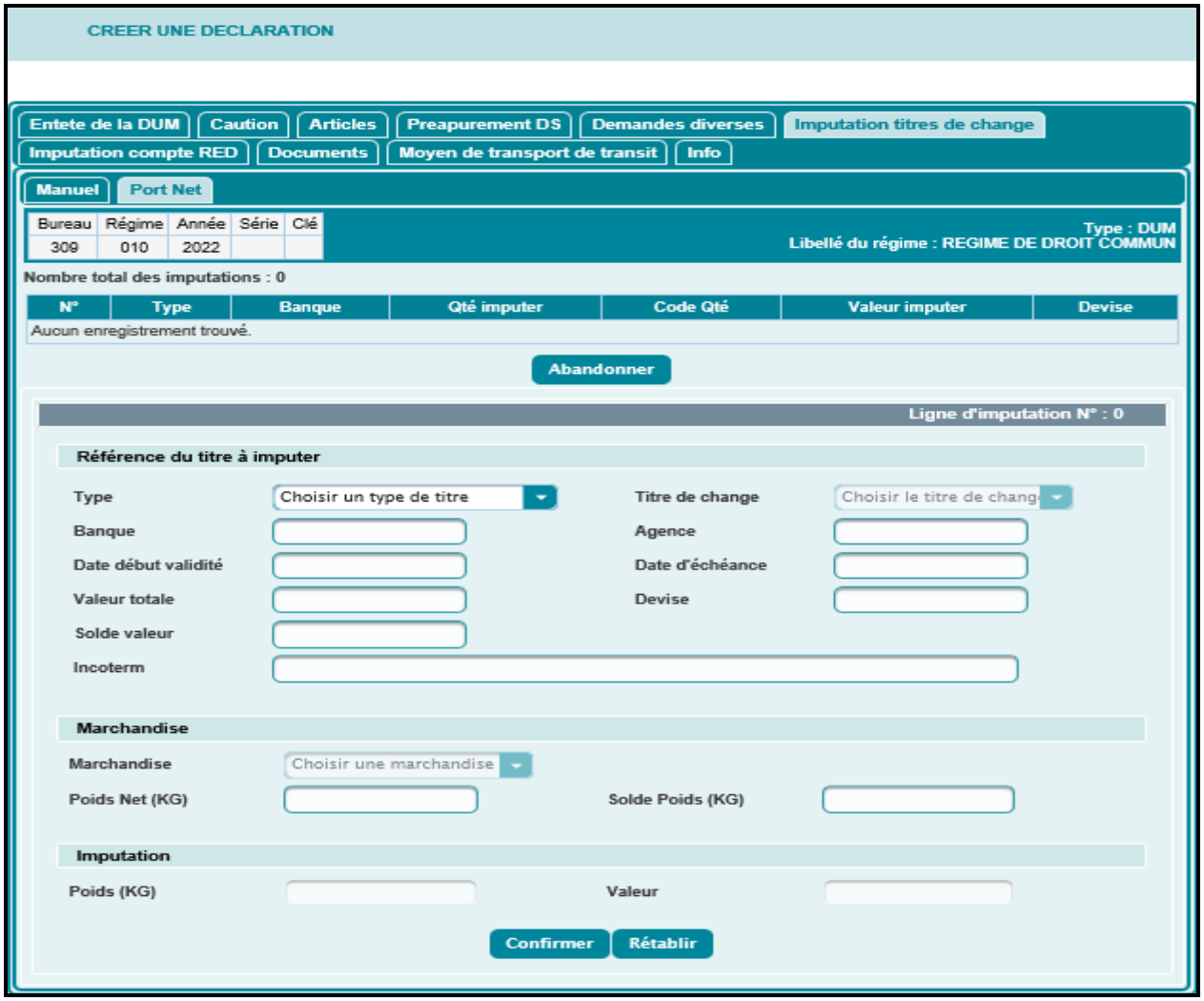

- Type : A choisir sur la liste déroulante.

  Le système restitue automatiquement la liste des titres de change associés au type sélectionné, appartenant au soumissionnaire en question, valides et non encore soldés.

  Pour le type CI (License d'importation), le système restitue les titres valides avec un report de trois mois de plus de leur date de fin de validité.

- Banque : Libellé de la banque, restitué automatiquement par le système.
- Agence : Libellé de l'agence bancaire, restitué automatiquement par le système.
- Date début validité du titre : restituée automatiquement par le système.
- Date d'échéance du titre : restitué automatiquement par le système.
- Valeur totale du titre tel qu'il a été domicilié : restituée automatiquement par le système.

- Devise du titre : restituée automatiquement par le système.
- Solde valeur du titre : correspond au reste en valeur, calculé automatiquement par le système.
- Incoterm du titre : restitué automatiquement par le système.

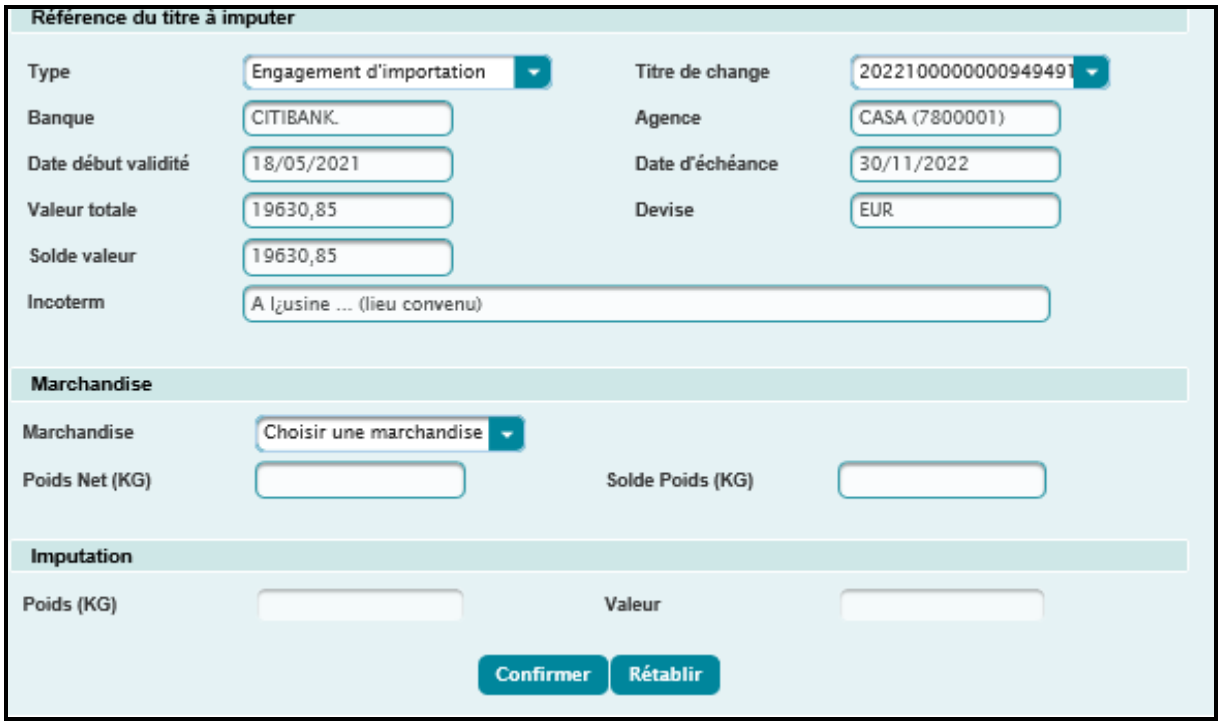

- Marchandise :
  - Marchandise : A choisir sur une liste déroulante restituant les couples (produit, origine) du titre à imputer.

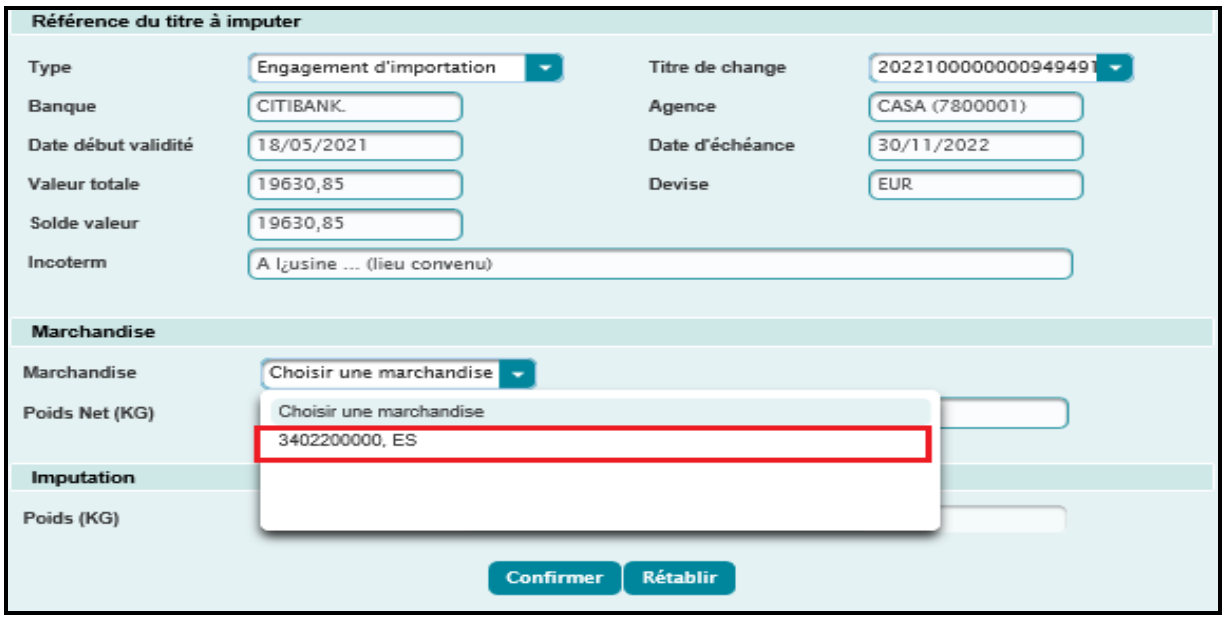

Le système restitue automatiquement le poids net ainsi que son solde.

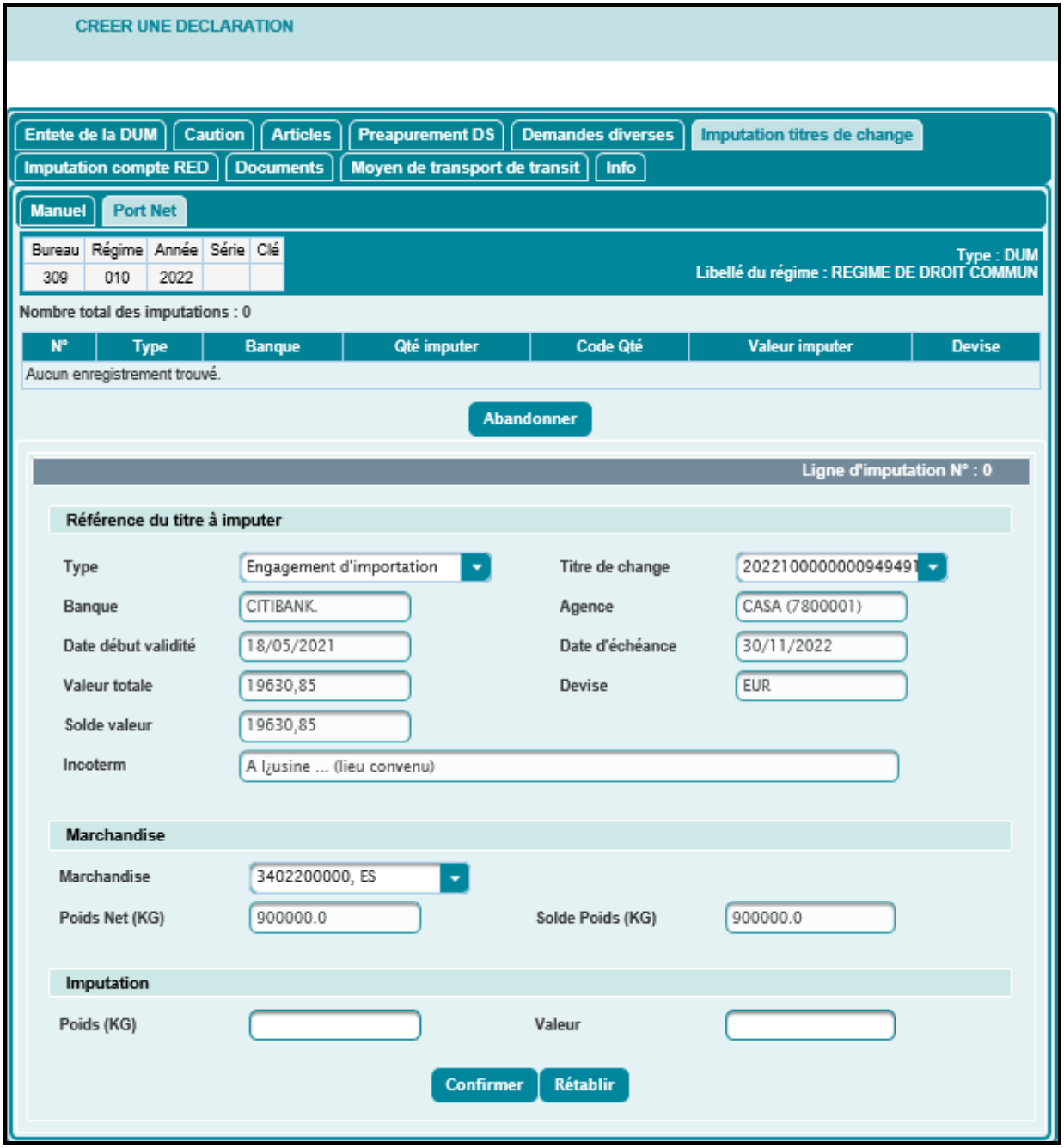

- Imputation :
  - Poids (KG) : Saisir le poids à imputer.
  - Valeur : Saisir la valeur à imputer selon la devise du titre.

Le clic sur le bouton Confirmer permet de valider la cohérence des informations saisies.

Si tous les contrôles sont OK, la ligne d'imputation est signalée sur le tableau des imputations du titre.

Les autres lignes d'imputation à déclarer sont à saisir selon le même procédé.

A noter que :

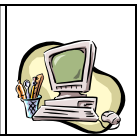

- Une imputation de titre déjà créée peut être modifiée en cliquant sur son numéro dans la liste des imputations. Les données sont restituées et l'utilisateur peut introduire les modifications nécessaires. Le clic sur le bouton Confirmer permet de valider ces modifications.
- Une imputation déjà créée peut être supprimée en cliquant sur son numéro dans la liste des imputations. Les données sont restituées. Le clic sur le bouton Supprimer permet d'ignorer l'imputation en question.

- **<u>Onglet Imputation comptes RED :</u>** Informations obligatoires à saisir si le régime de souscription est un régime d'apurement.

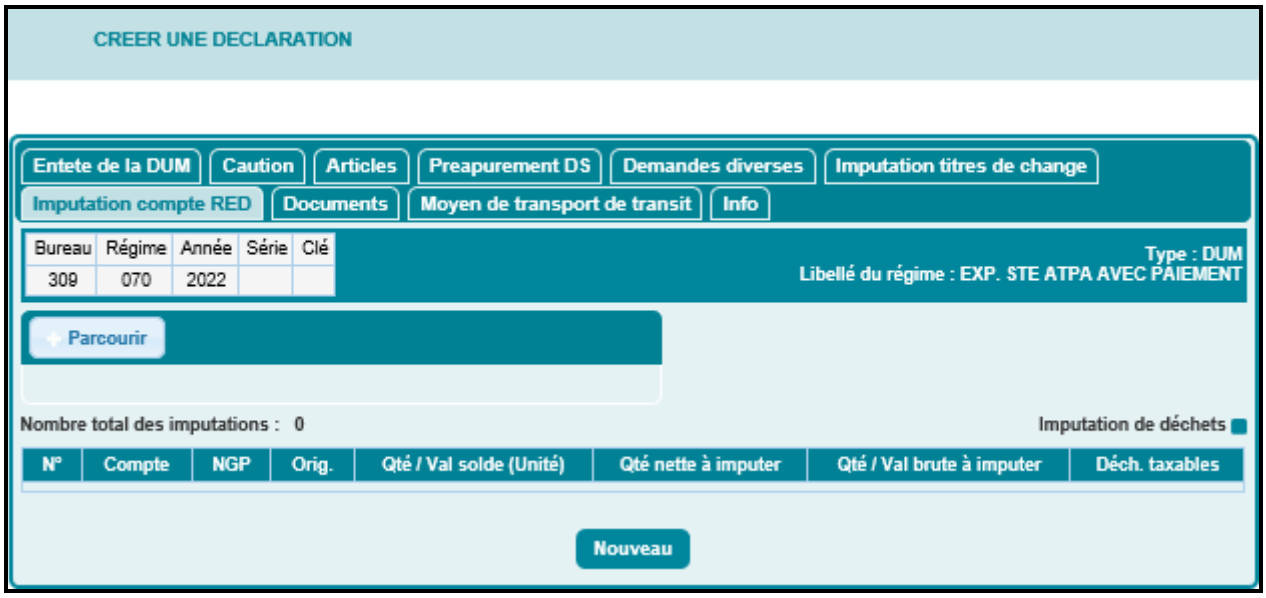

Le clic sur le bouton Parcourir permet le chargement des imputations par ficher. Le fichier doit être sous Excel et doit respecter le format ci-dessous :

	A	B	C	D	E	F
1	COMPTE	NGP	ARTICLE	QTE NET	QTE BRUT	Déch. Taxables (O/N)
2	30902320220900001M	0101900000	1	1	100	O
3	30902320220900001M	0101900000	2	1	50	O
4	30902320220900001M	2918150090	1	1	1	N
5						

Après chargement du fichier, le système alimente automatiquement le tableau des imputations :

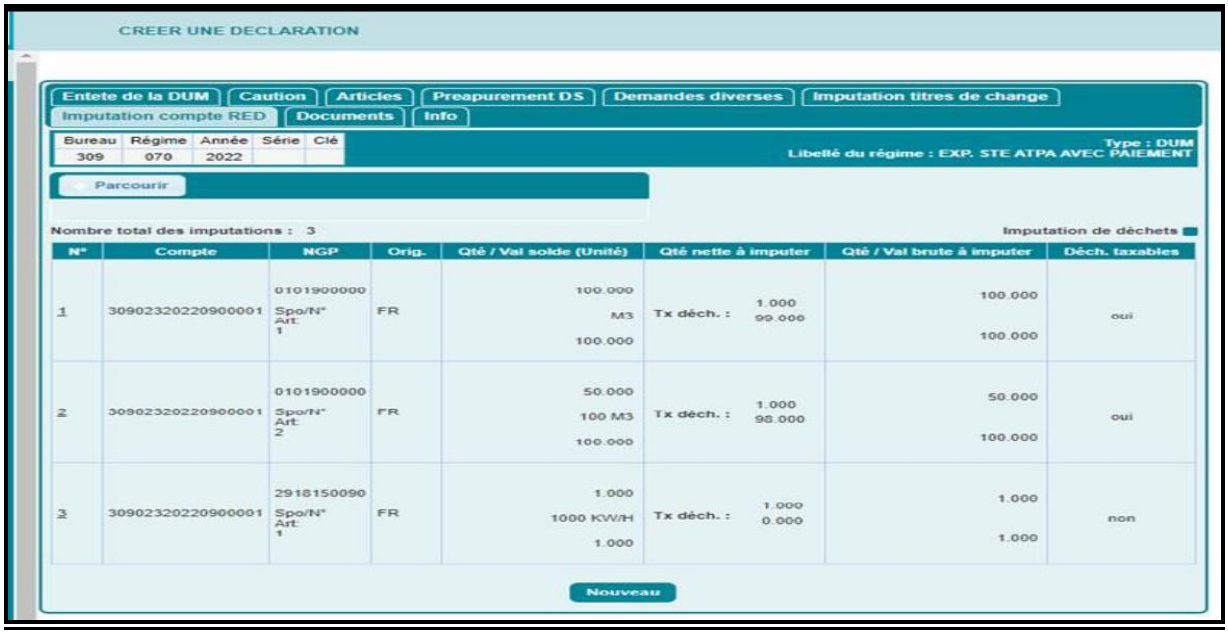

Le clic sur le bouton **Nouveau** permet à l'utilisateur de renseigner les éléments suivants :

- Référence du compte à imputer.
- Code NGP correspondant à la ligne d'ouverture à imputer.
- Spo/N°article : Sous-position de l'article correspondant à imputer.

Le clic sur le bouton **OK** permet de restituer les informations relatives à la ligne d'ouverture.

Si la ligne d'ouverture n'existe pas, un message d'erreur est affiché : « *Erreur : La ligne à imputer inexistante !* ».

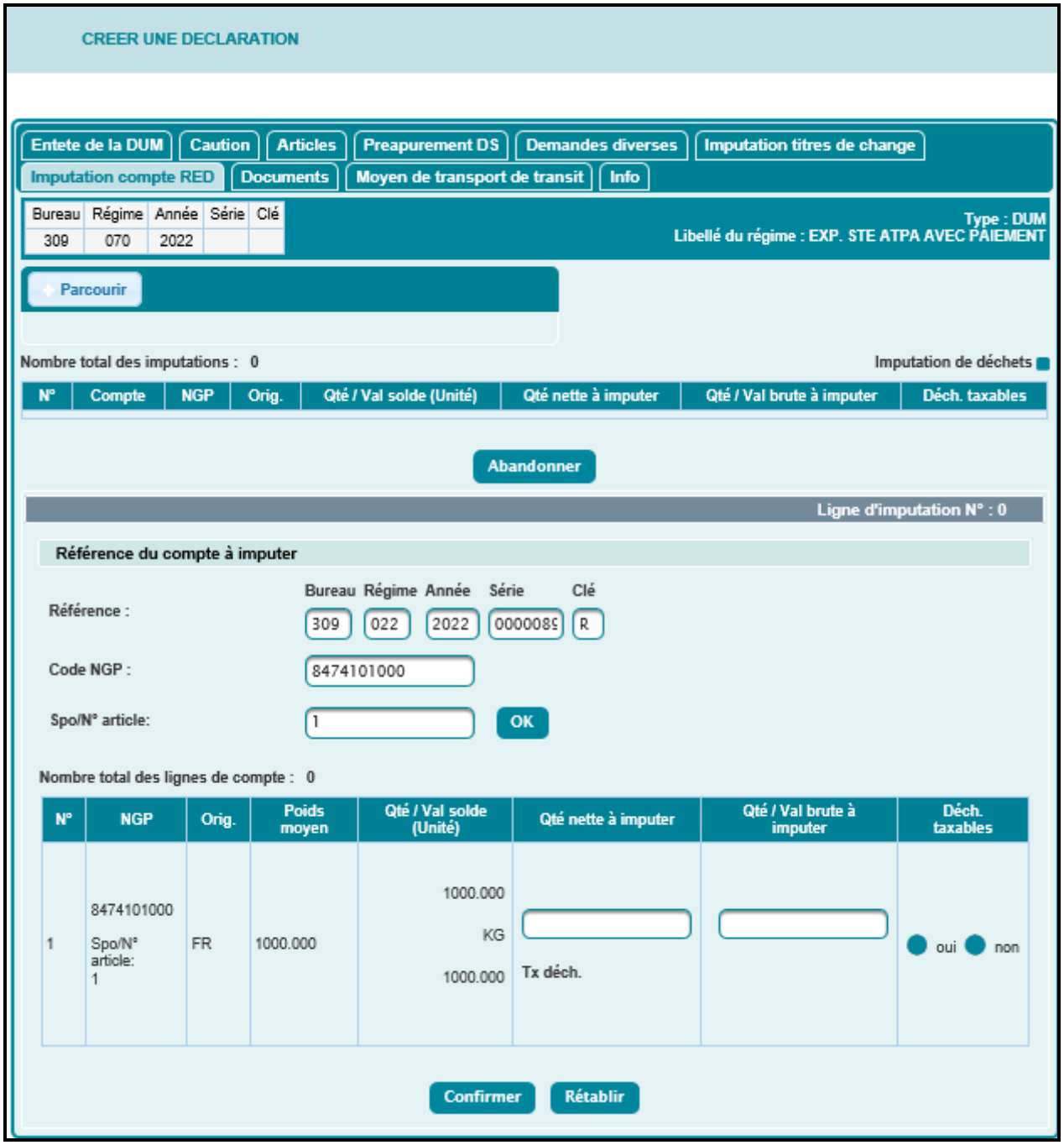

L'utilisateur est invité à renseigner les éléments suivants :

- Qté nette à imputer.
- Qté/Val brute à imputer : Quantité brute à imputer.
- Déch. taxables : Bouton radio à sélectionner « oui » si les déchets sont taxables, « non » sinon.

Le clic sur le bouton Confirmer permet de lancer les contrôles de cohérence nécessaires.

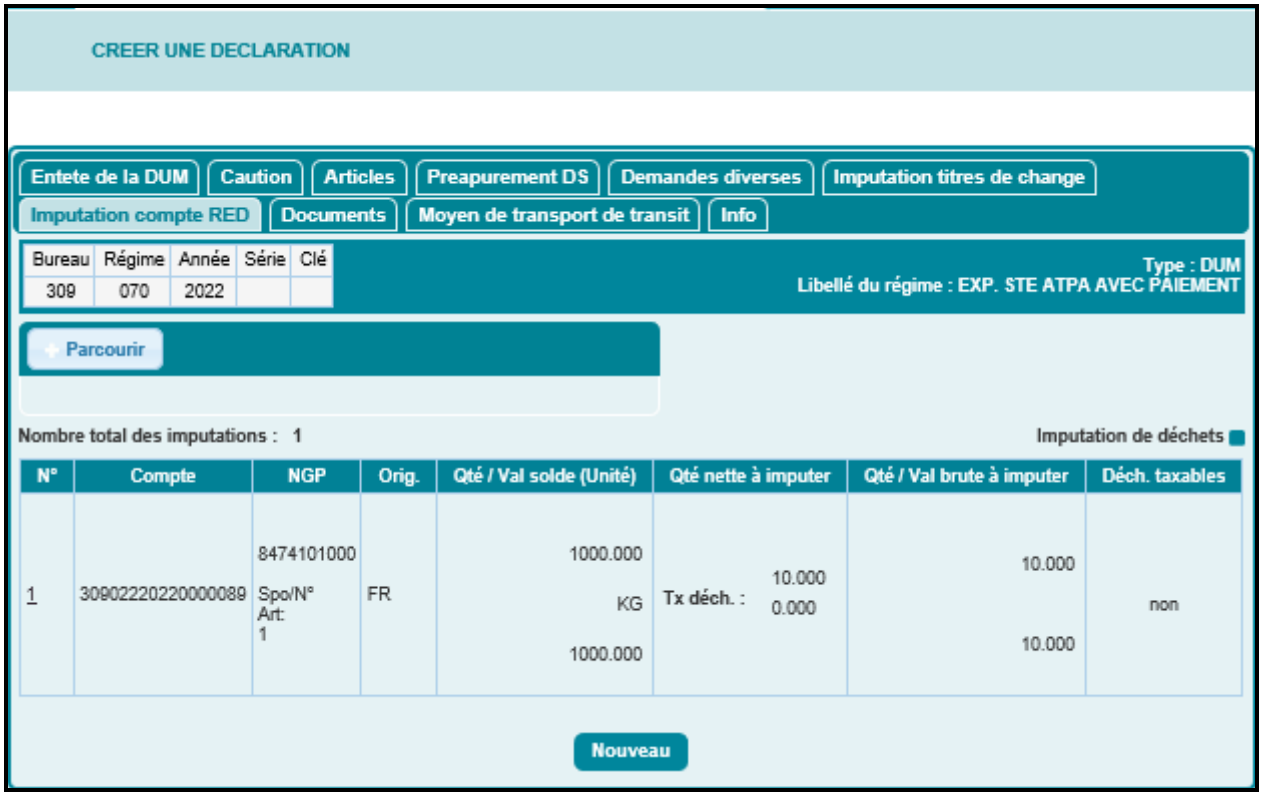

Cas d'imputation de déchets : L'utilisateur est invité à cocher la case « Imputation de déchets » et à renseigner les éléments ci-après :

- Référence du compte à imputer.
- Code NGP correspondant à la ligne d'ouverture à imputer.
- Spo/N°article : Sous-position de l'article correspondant à imputer.

Le clic sur le bouton Confirmer permet d'afficher l'écran suivant :

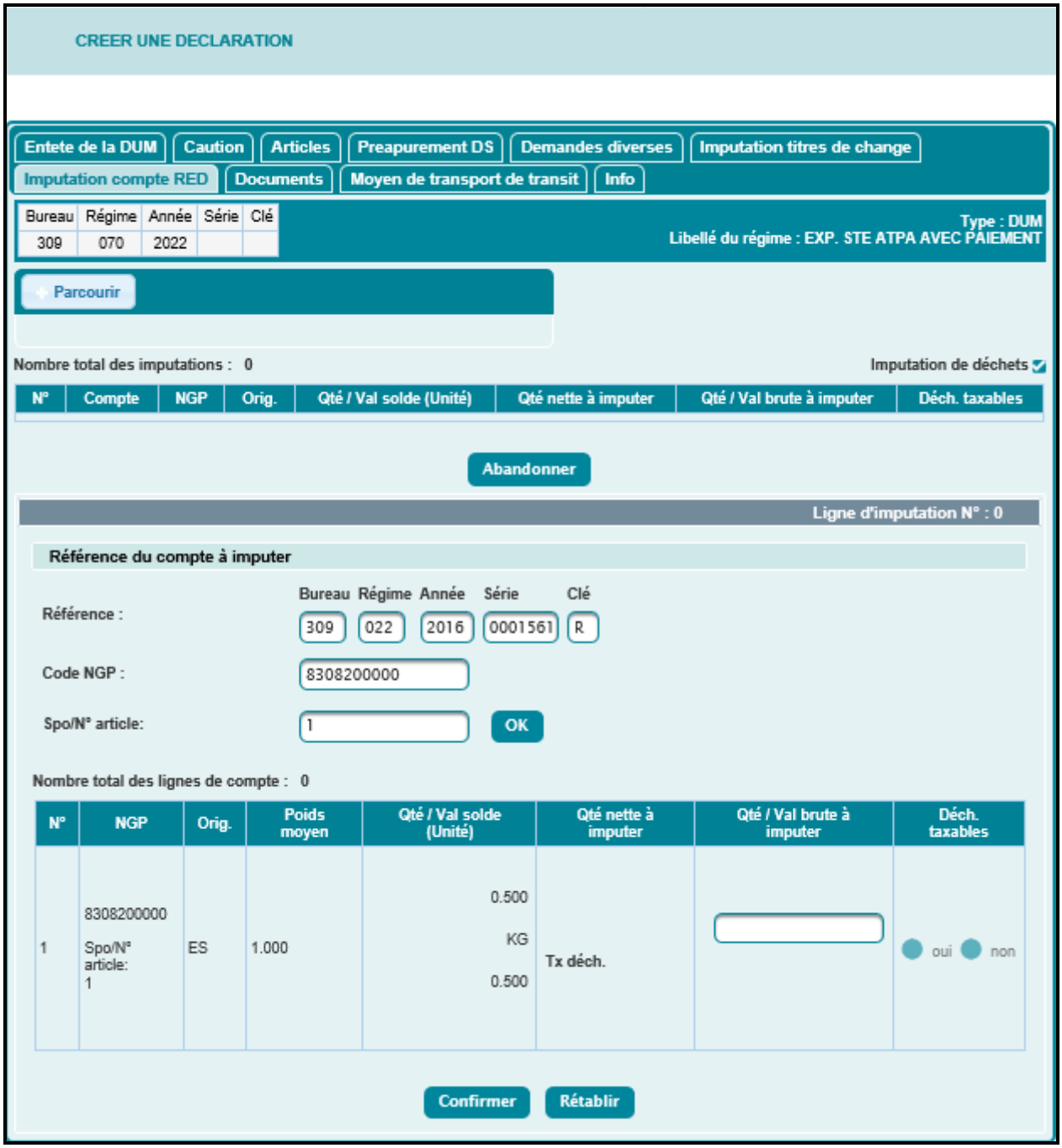

Le système invite l'utilisateur à renseigner les déchets imputés et à confirmer ces éléments :

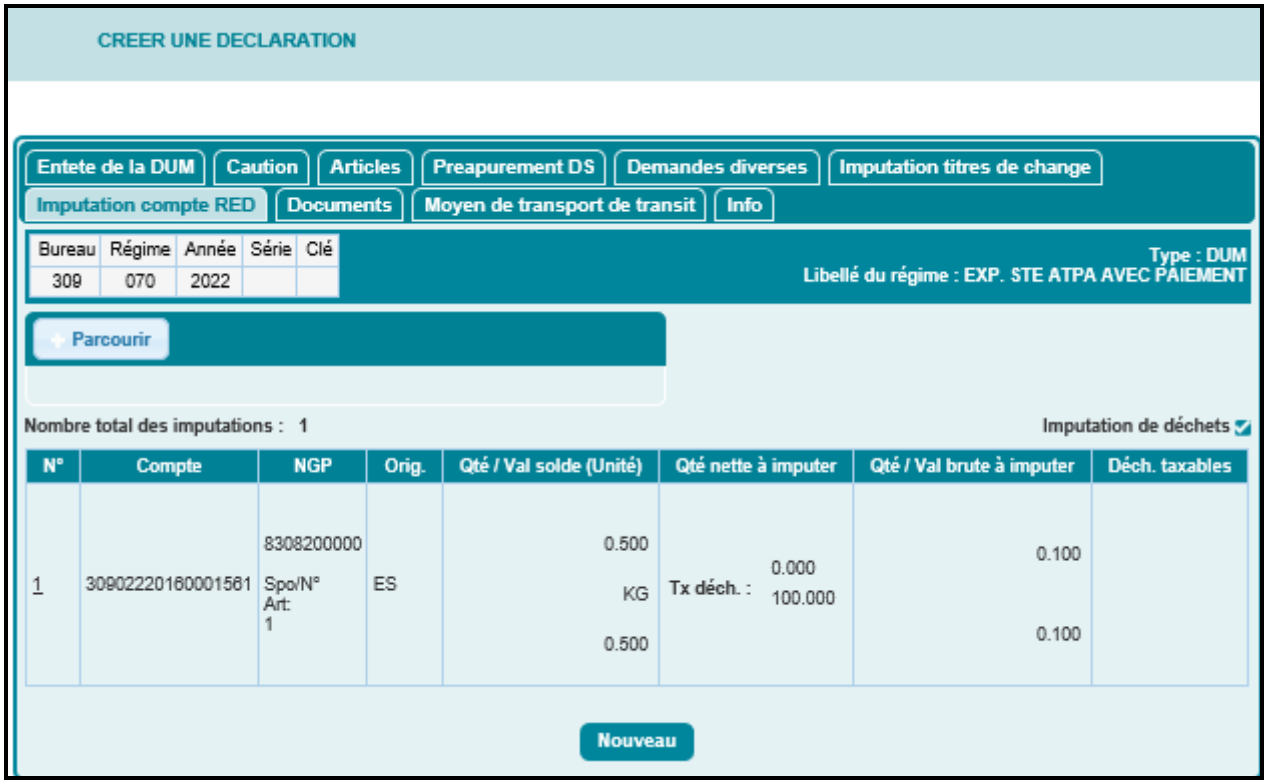

Les autres lignes d'imputation à déclarer sont à saisir selon le même procédé.

A noter que :

- Une imputation de compte déjà créée peut être modifiée en cliquant sur son numéro dans la liste des imputations. Les données sont restituées et l'utilisateur peut introduire les modifications nécessaires. Le clic sur le bouton Confirmer permet de valider ces modifications.
- Une imputation de compte déjà créée peut être supprimée en cliquant sur son numéro dans la liste des imputations. Les données sont restituées. Le clic sur le bouton Supprimer permet d'ignorer l'imputation en question.

- **<u>Onglet Documents :</u>** Aucune information à saisir pour cet onglet. Le système restitue la liste des documents exigibles pour la déclaration en cours.

Les documents exigibles sont restitués selon leurs portées :

- A pour une portée Articles : Le document est donc exigible pour l'article mentionné.
- D pour une portée Déclaration : Le document est donc exigible pour la DUM.

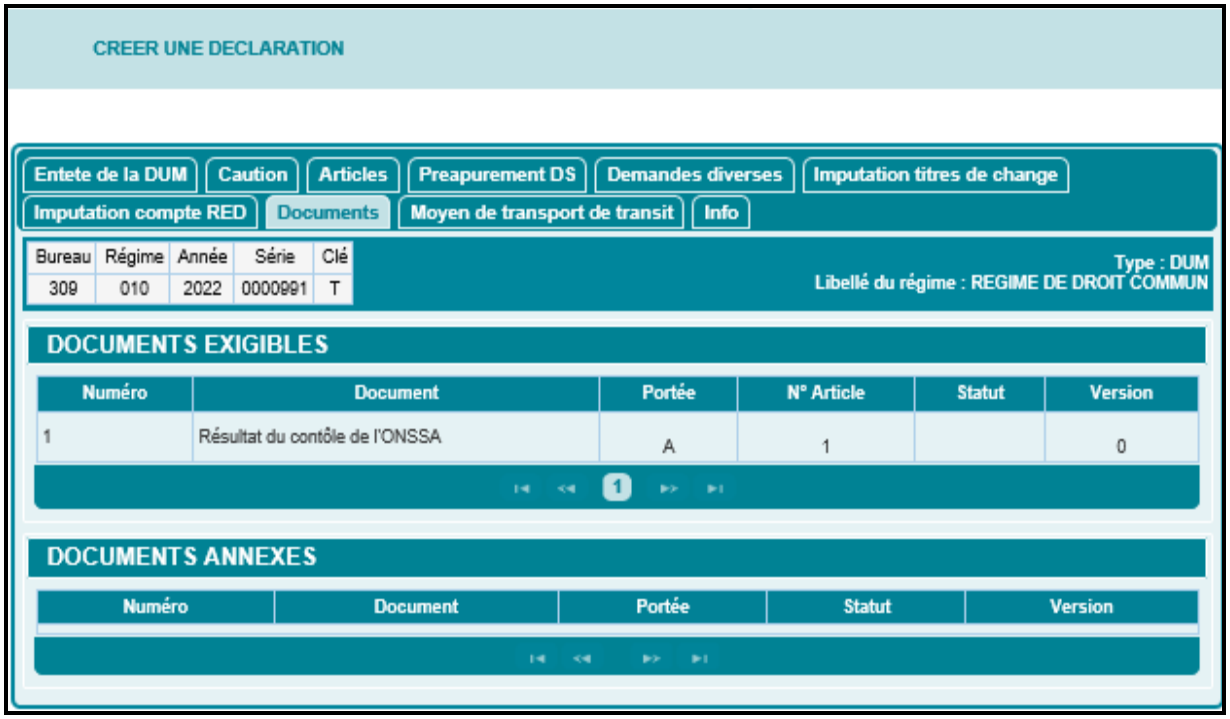

Les documents annexes sont alimentés après chargement des documents via la fonctionnalité « Annexer documents ».

- **<u>Onglet « Moyen de transport de transit »</u>** : Cet onglet est accessible pour les DUM combinées et les DUM souscrites sous les régimes de transit import-export.

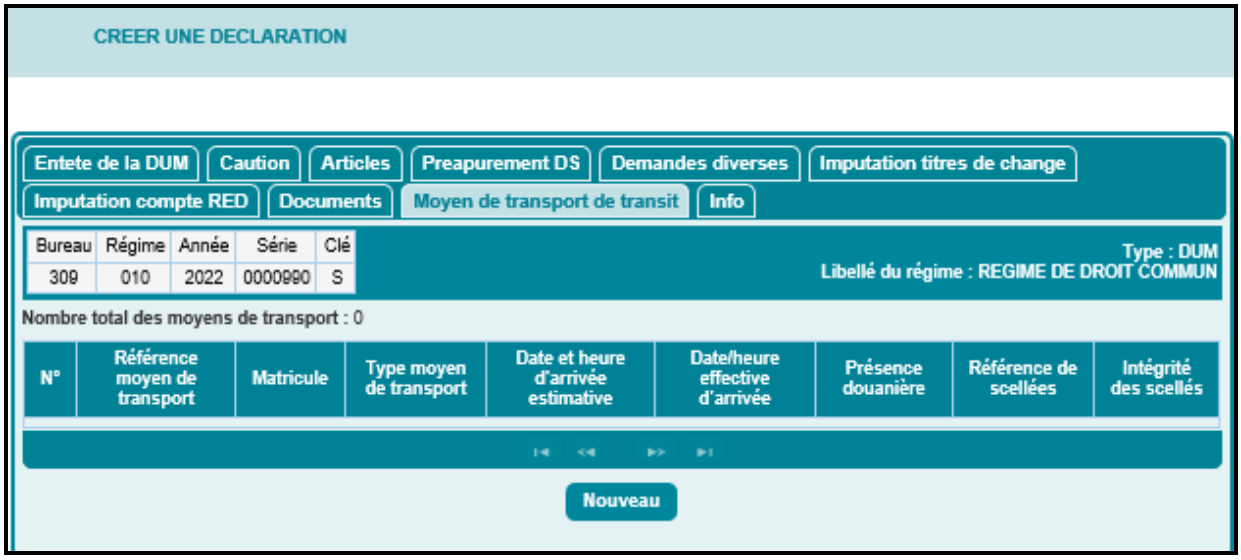

Après clic sur le bouton « Nouveau », l'utilisateur est invité à renseigner les informations suivantes :

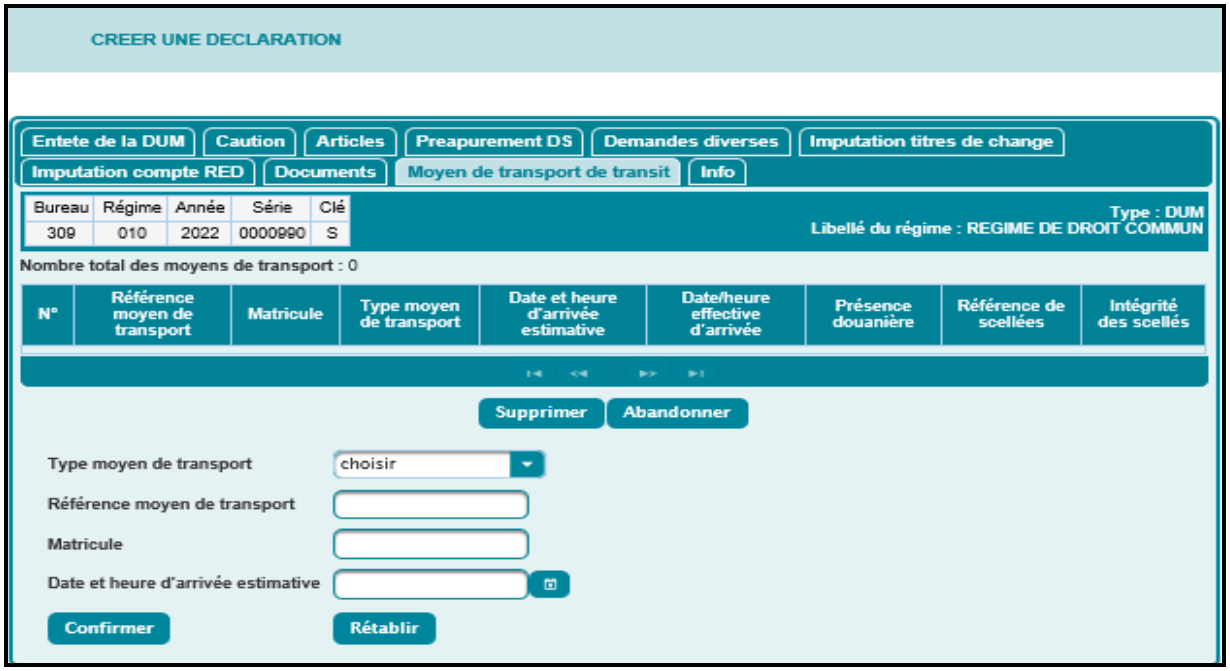

- Type moyen de transport : A sélectionner à partir d'une liste déroulante offerte.
- Référence du moyen de transport qui correspond au type du moyen de transport sélectionné.
- Matricule.
- Date et heure d'arrivée estimative.

Après clic sur le bouton « Confirmer », le système alimente la liste des moyens de transport :

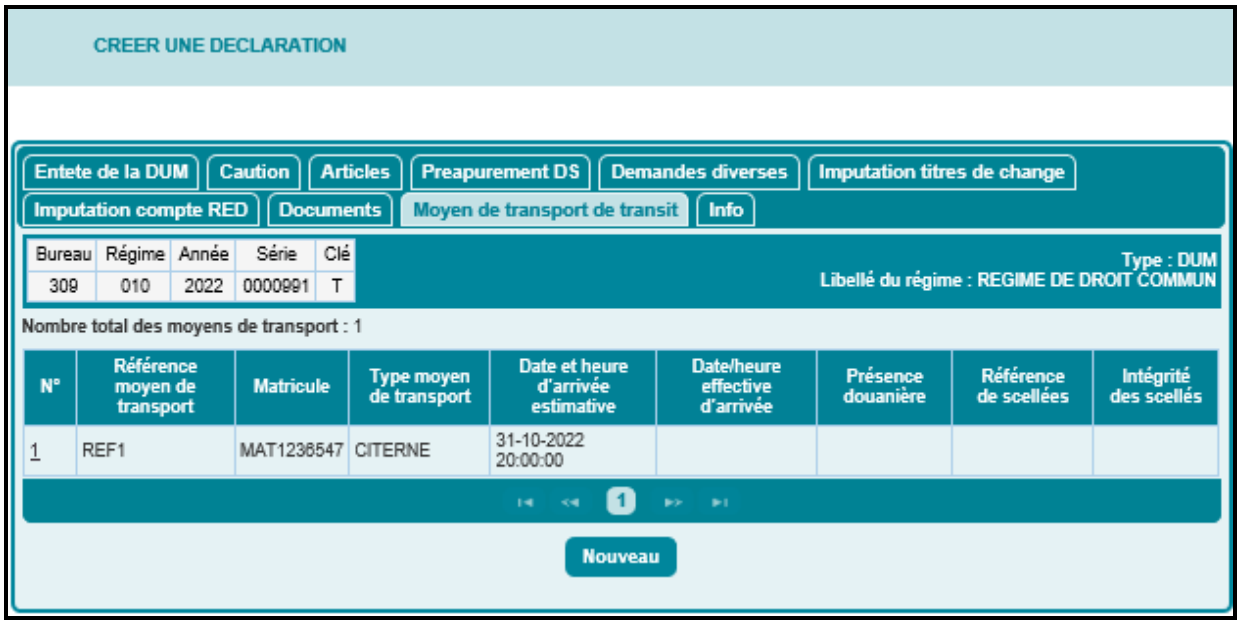

L'ajout d'autres moyens de transport se fait de la même manière que le 1er ajout.

- **Onglet Info :** Aucune information à saisir pour cet onglet.

Le système restitue la liste des versions relatives à la déclaration en cours :

L'utilisateur a la possibilité d'utiliser les services offerts sur le menu contextuel, à savoir :

- Sauvegarder : pour sauvegarder la déclaration. Les contrôles unitaires sont appliqués. La déclaration n'est pas encore enregistrée. Le système attribue une référence provisoire à la déclaration.
- Valider : Pour valider la déclaration. Les contrôles unitaires et de cohérence sont appliqués. La déclaration n'est pas encore enregistrée. Le système attribue une référence provisoire à la déclaration.
- Signer : Pour signer la déclaration. Les contrôles unitaires et de cohérence sont appliqués. Le système affiche un message de succès et attribue une référence définitive à la déclaration (cf. capture1) à travers le clic sur le bouton « Oui » de l'écran ci-après :

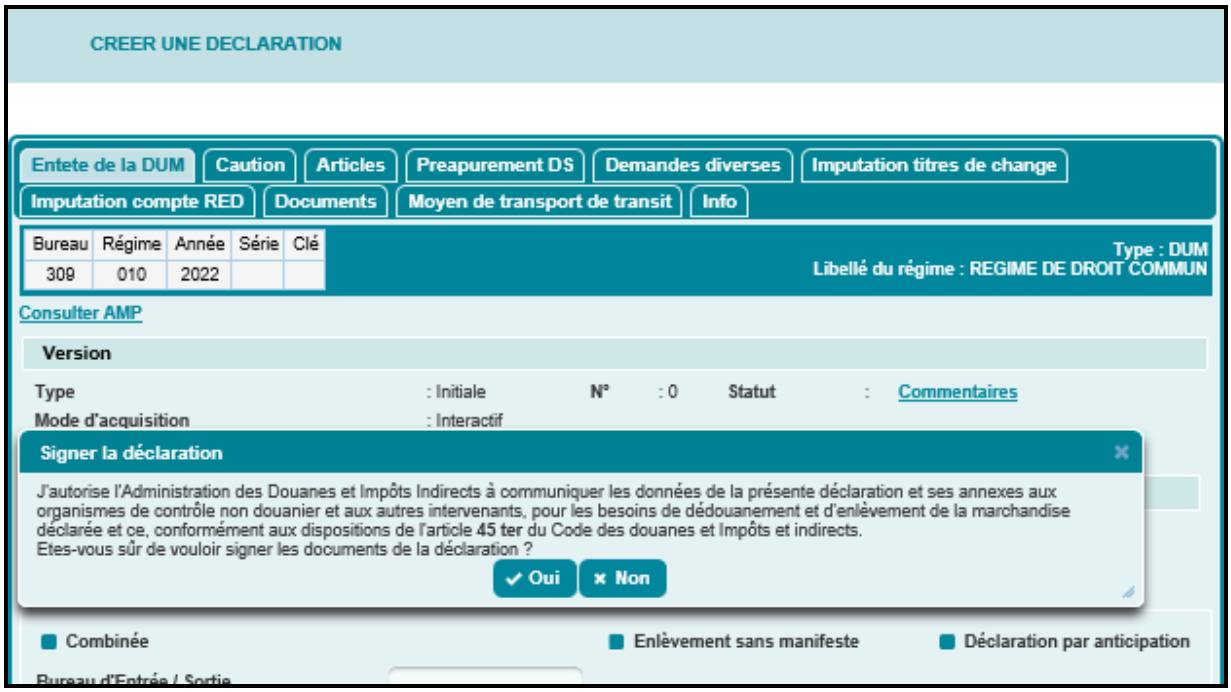

Capture1

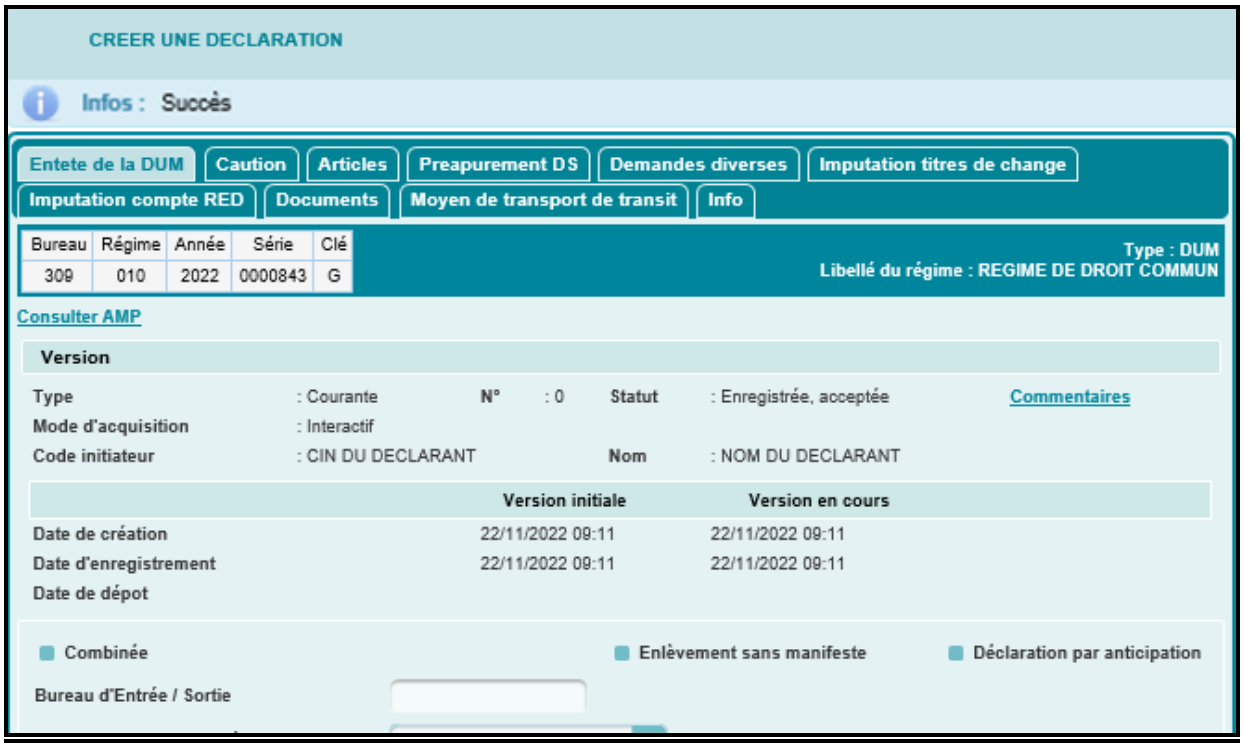

Dès signature de la DUM, un mail de notification est envoyé à l'adresse de messagerie publique de l'opérateur déclarant et à l'adresse de messagerie du déclarant signataire de la déclaration. Ci-dessous un exemple pour illustration :

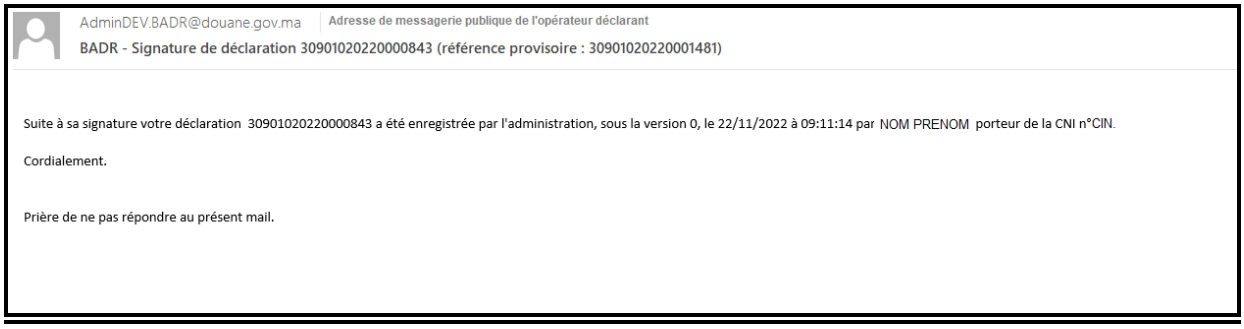

Une fois la DUM est initiée au contrôle, un mail de notification est envoyé à l'adresse de messagerie publique de l'opérateur déclarant :

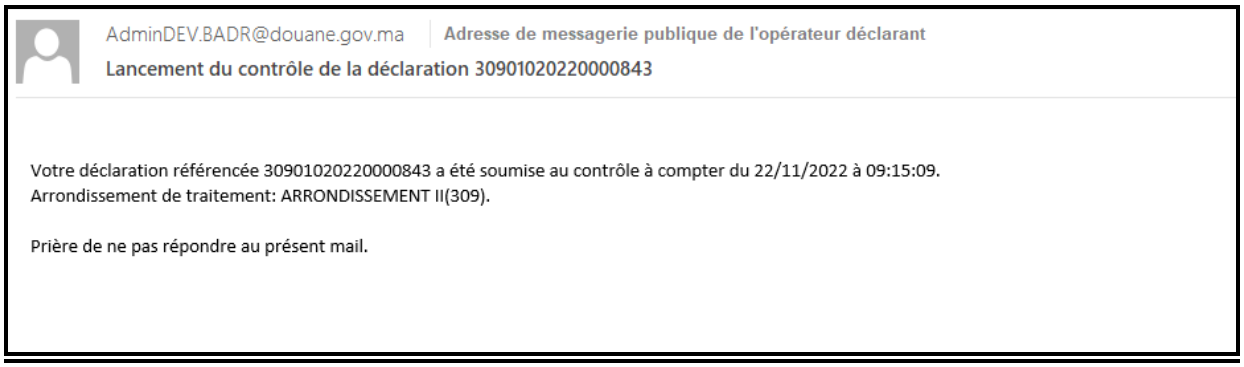

- Imprimer : pour l'impression de la déclaration (§1.9).

- Imprimer fiche imputation : pour l'impression de la fiche d'imputation de la déclaration supposée être d'apurement.
- Liste des versions : pour lister et consulter les différentes versions de la déclaration.
- Historique des versions : liste des interventions relatives à une version (date, type de l'intervention, état de la déclaration après intervention, n° de la CIN de l'utilisateur, commentaires relatifs à l'intervention).
- Historique de la déclaration : pour lister les différentes interventions relatives à la déclaration (date, n° de la version, type de l'intervention, état de la déclaration après intervention, n° de la CIN de l'utilisateur, commentaires relatifs à l'intervention).
- Estimation des droits et taxes : offerte pour une DUM provisoire ou enregistrée, elle est globale ou détaillée par article selon qu'on est positionné sur un article spécifique de l'onglet Articles ou non.
- Liste déclarations couplées avec déclaration en cours.
- Liste déclarations définitives/ provisoires.
- Liste certificats de décharge.
- Services-Recherche par référence : permet de consulter une DUM à partir de sa référence (§2.1)

Cas d'une DUM de cession

La création d'une DUM de cession se fait de la même manière qu'une DUM normale :

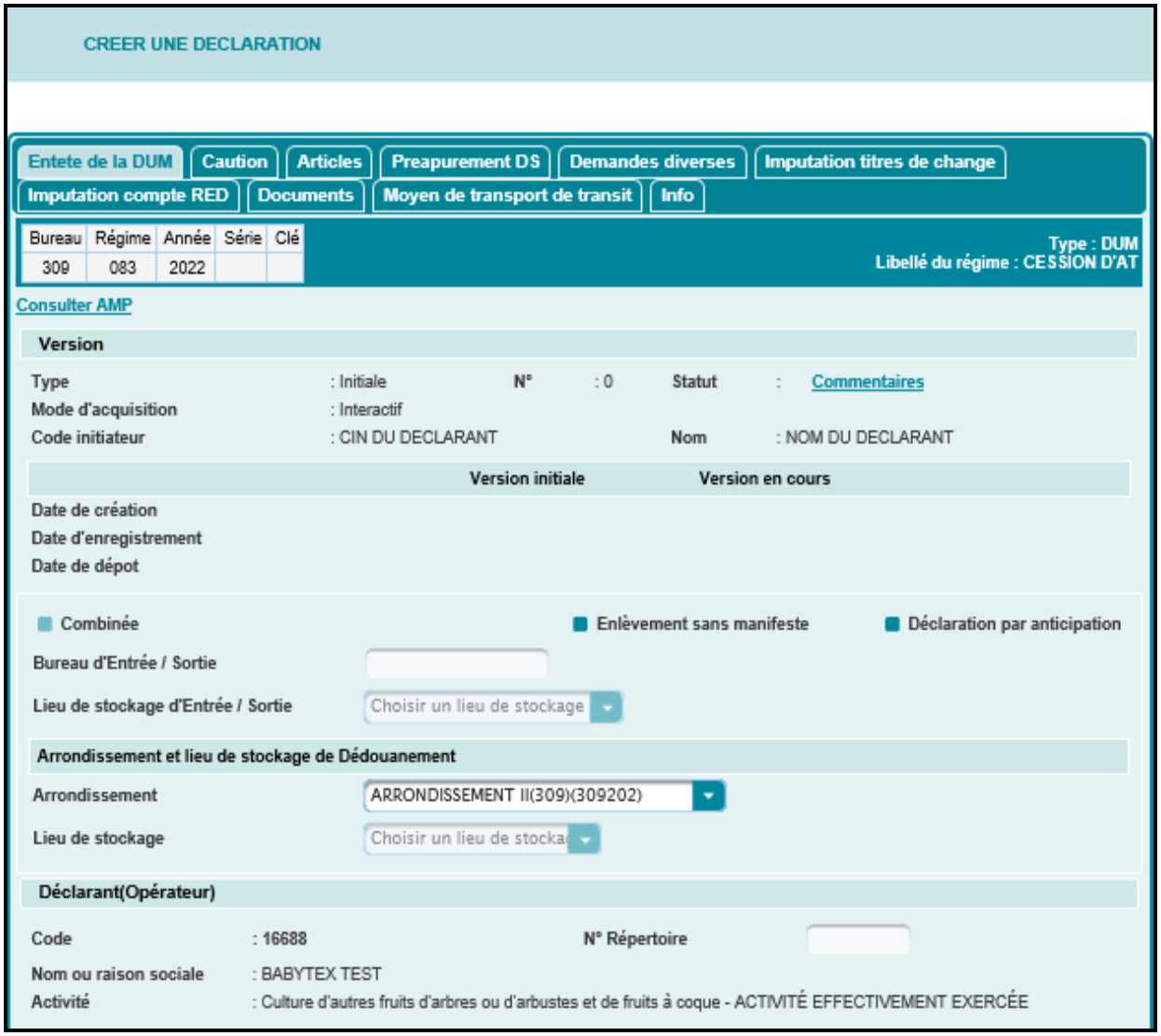

Après validation de cette DUM, l'utilisateur peut constater l'affichage de la fonctionnalité SOUMETTRE AU CEDANT au niveau du menu contextuel :

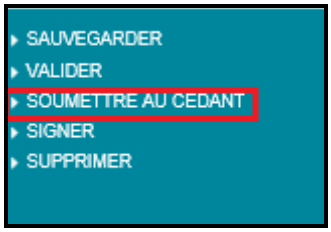

Cliquer sur la fonctionnalité « Soumettre au cédant » afin de donner la main au cédant ou au transitaire disposant de la procuration d'accepter les termes de la cession.

L'utilisateur peut constater le changement du statut de la DUM en question de « Validée » à « En attente d'être acceptée par le cédant » :

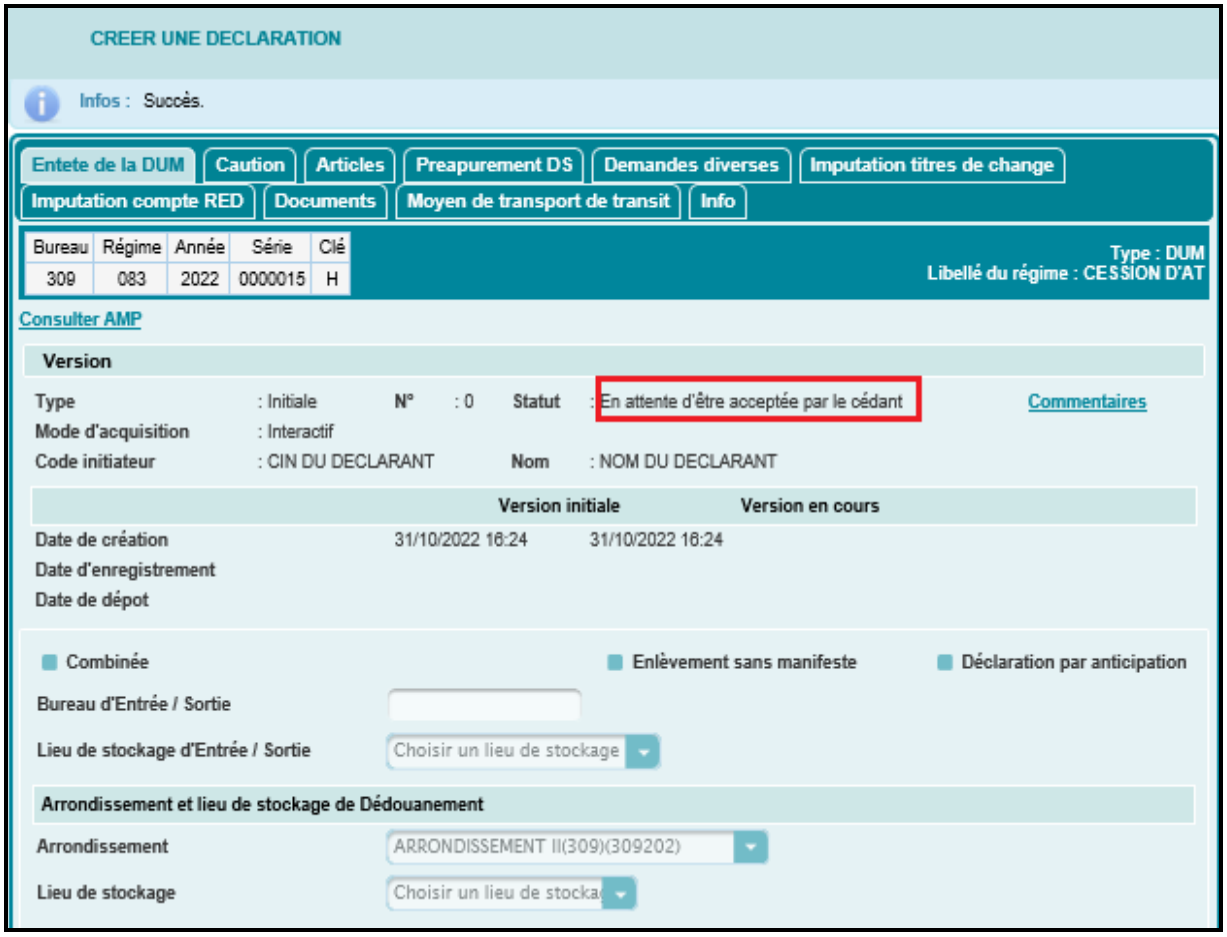

La fonctionnalité Accepter une cession permettra au cédant et à son transitaire d'accepter les termes de la cession (§1.8).

C'est à partir de ce moment que le cessionnaire pourra enregistrer la DUM en utilisant la fonctionnalité Enregistrer une déclaration (§1.4).

Cas d'une DUM provisionnelle

La création de ce type de DUM est possible seulement pour les régimes :

- 470 (MAC EN SUITE D'ENTREPOT PRIVE BANAL)
- 079 (EXPORTATION PREALABLE)
- 753 (EXPORTATION EN SUITE D'EPP)

La DUM provisionnelle est composée de deux déclarations :

- La DUM initiale qui constitue l'ouverture du dossier de la provisionnelle.

  Elle est composée des quatre onglets : Entête de la DUM, Caution, Articles et Info. Leur contenu est le même que celui d'une déclaration normale.

  Pour créer une DUM initiale, l'utilisateur est invité à sélectionner la catégorie Provisionnelle sur l'écran ci-après :

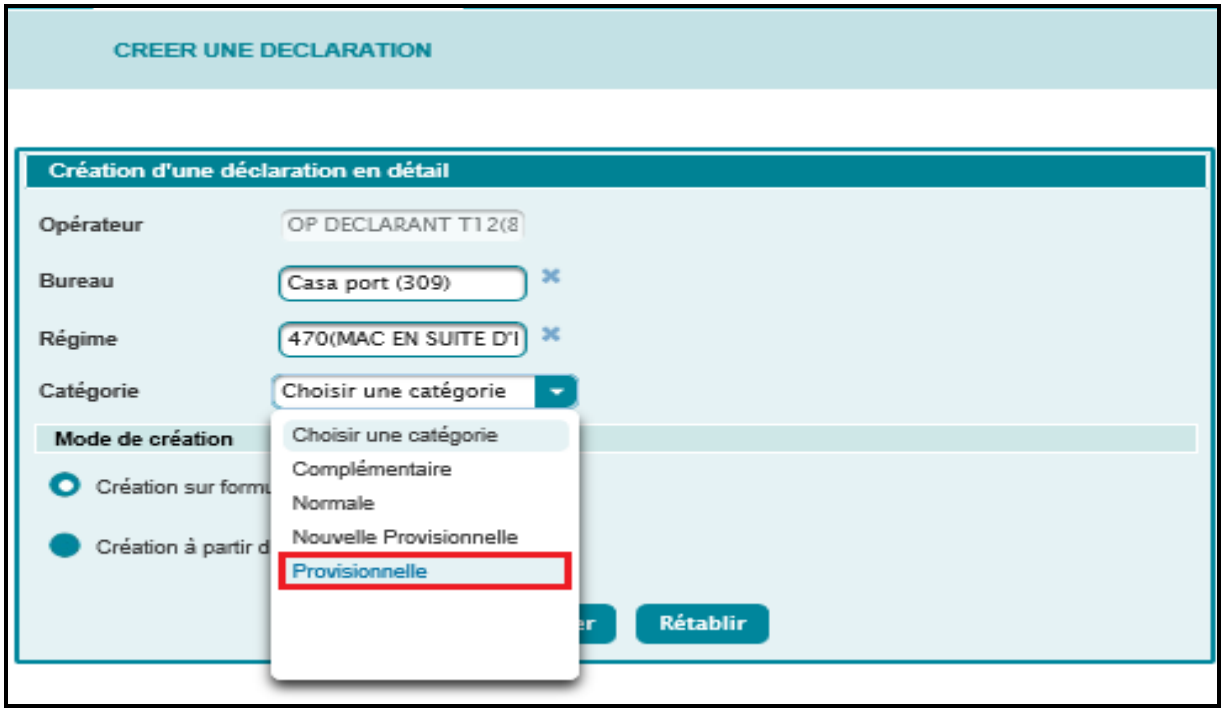

L'enregistrement de cette déclaration attribue une référence définitive à la DUM provisionnelle qui sera utilisée lors de la création de la sous-DUM :

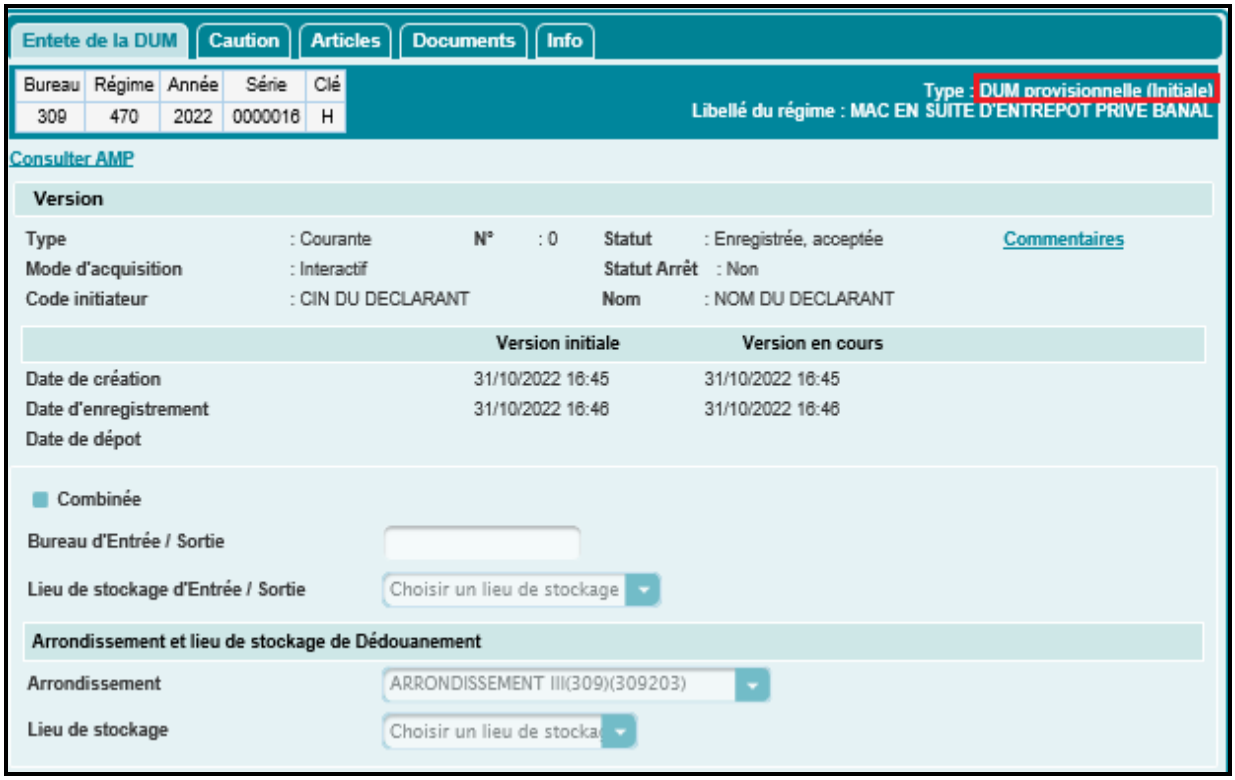

- La sous-DUM qui constitue l'ensemble des marchandises importées ou exportées dans le cadre de ladite DUM provisionnelle : Le contenu des onglets est le même que celui d'une DUM normale.

Pour créer une sous-DUM, l'utilisateur est invité à sélectionner la catégorie Provisionnelle et à introduire la référence de la déclaration provisionnelle (attribuée suite à l'enregistrement de la DUM initiale) en cochant le bouton « Nouveau voyage » :

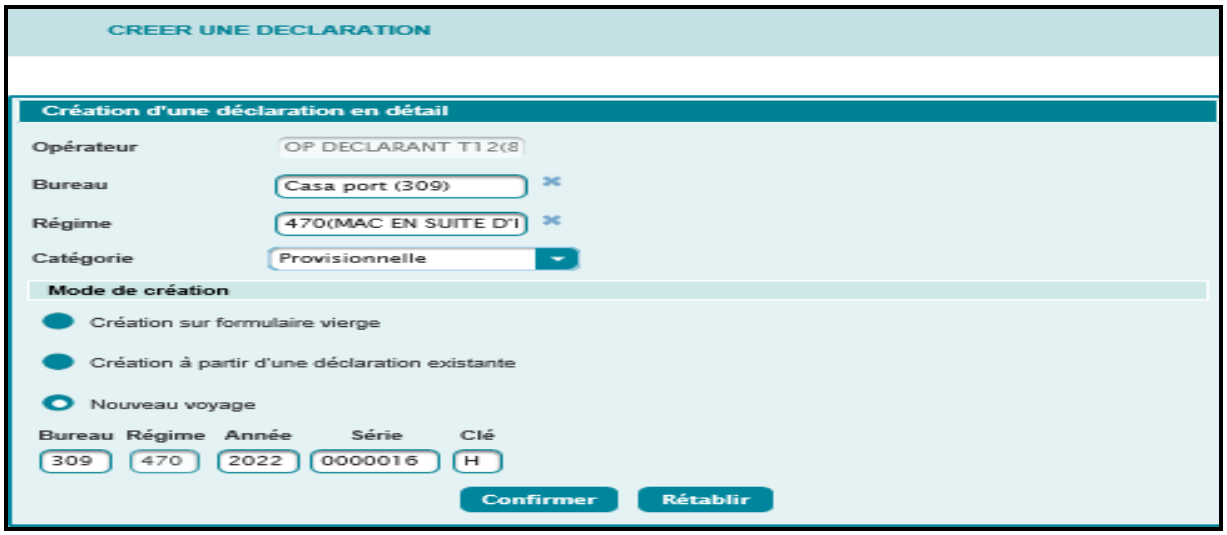

Le clic sur le bouton « Confirmer » permet au système de restituer quelques informations relatives à la déclaration à partir des éléments de la DUM initiale, à charge pour l'utilisateur de compléter ces informations :

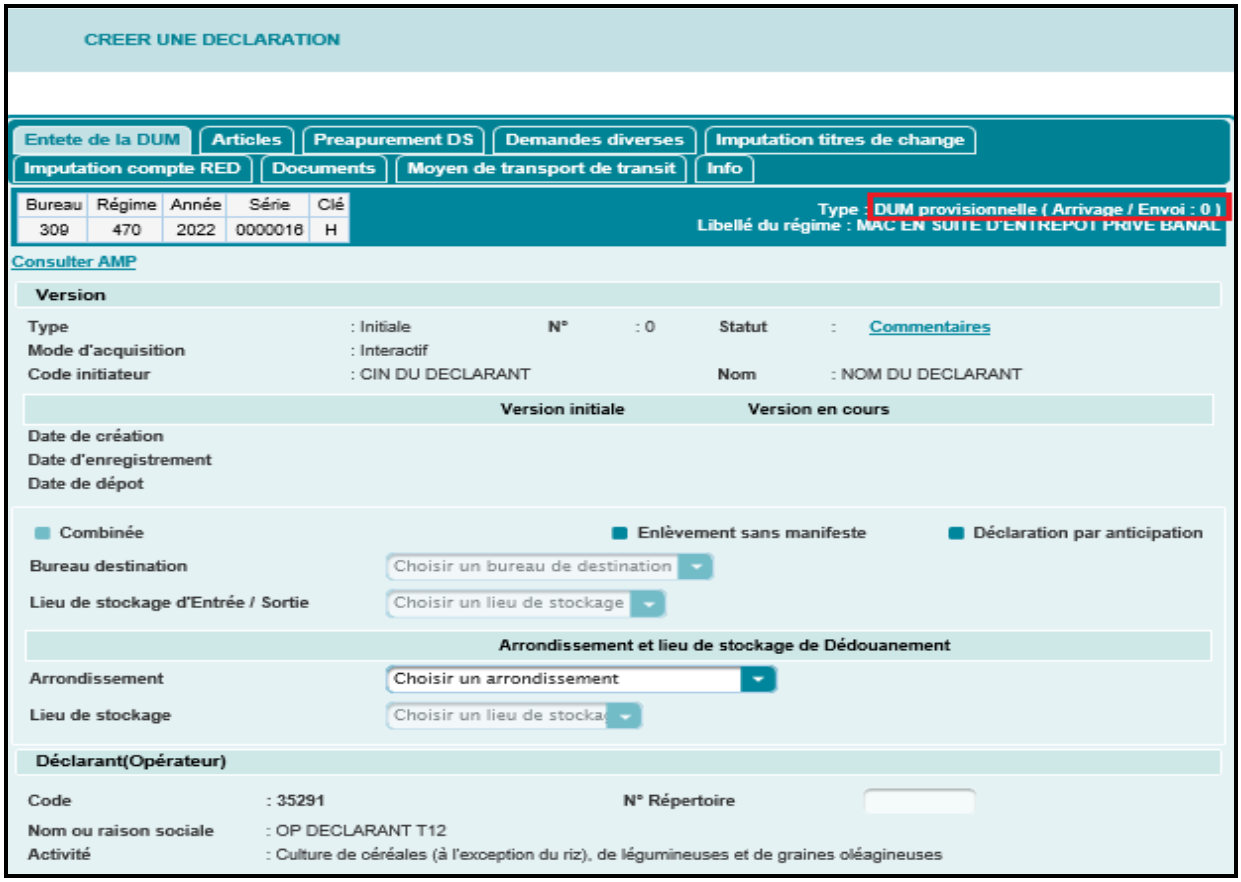

Seul l'onglet « Caution » n'est pas restitué par le système. En effet, la caution de la sous-DUM est celle de la DUM initiale.

Le clic sur le bouton Enregistrer du menu contextuel permet de lancer les contrôles de cohérence et de vraisemblance.

Après enregistrement, le système garde la même référence que celle attribuée à la DUM initiale en marquant la sous-DUM d'un numéro d'ordre 1 :

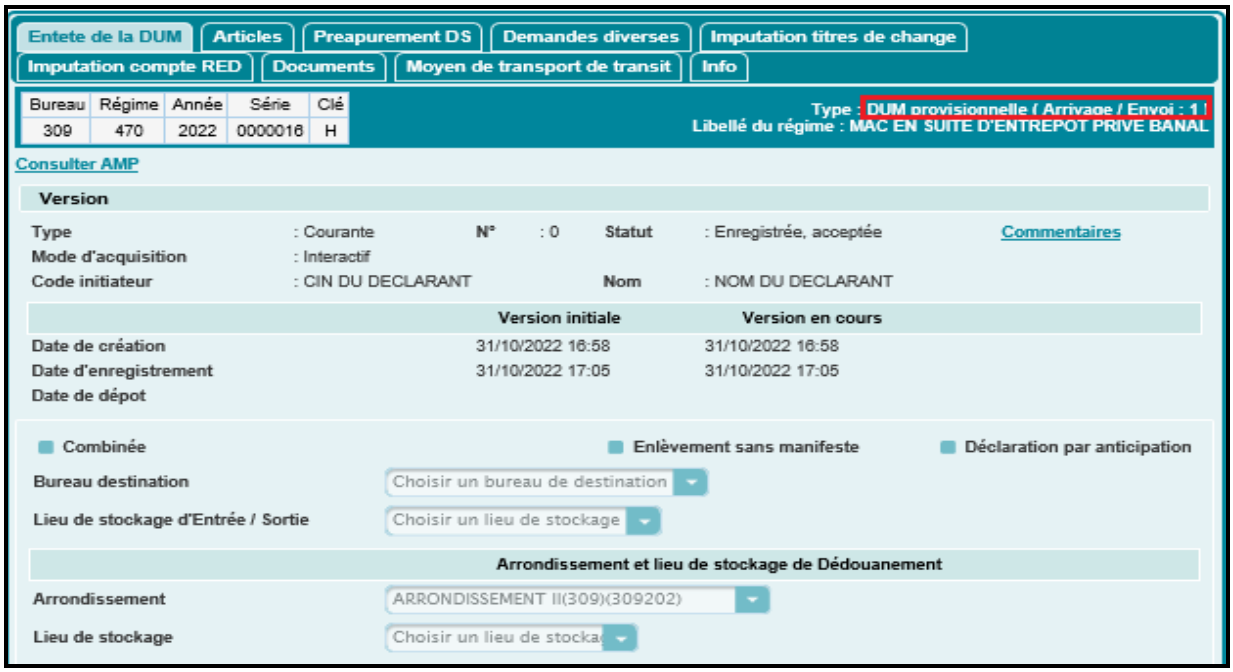

Cliquer sur le lien **Menu** pour quitter le formulaire de la déclaration et revenir au menu principal.

Cas d'une DUM nouvelle provisionnelle

La nouvelle DUM provisionnelle est composée des déclarations suivantes :

- La nouvelle DUM provisionnelle initiale :

Elle formalise l'ouverture du dossier de la nouvelle provisionnelle. Pour créer une nouvelle DUM provisionnelle initiale, l'utilisateur est invité à sélectionner la catégorie intitulée « Nouvelle Provisionnelle » sur l'écran ci-dessous :

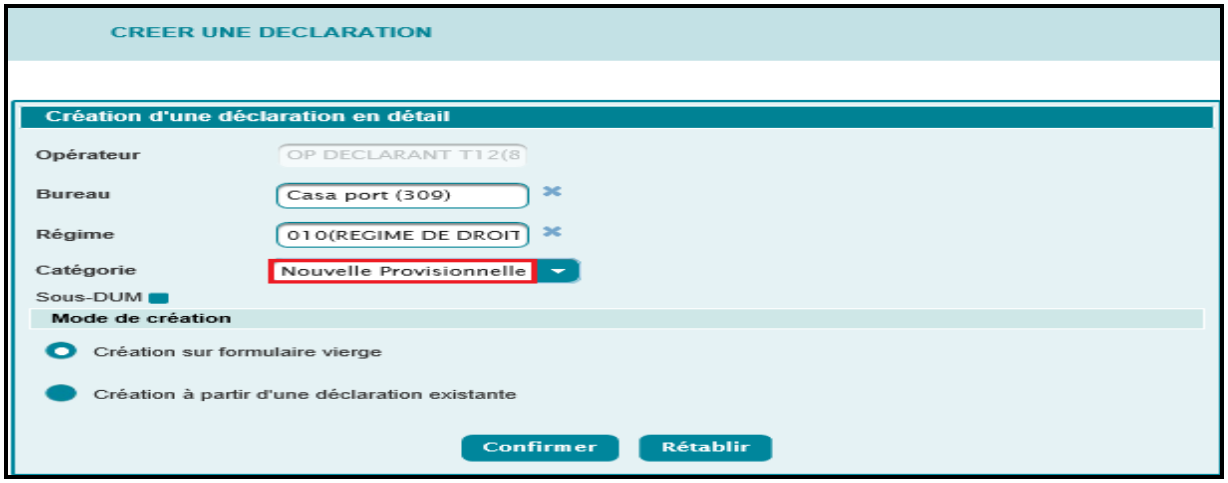

Après clic sur le bouton « Confirmer », le système affiche l'écran suivant :

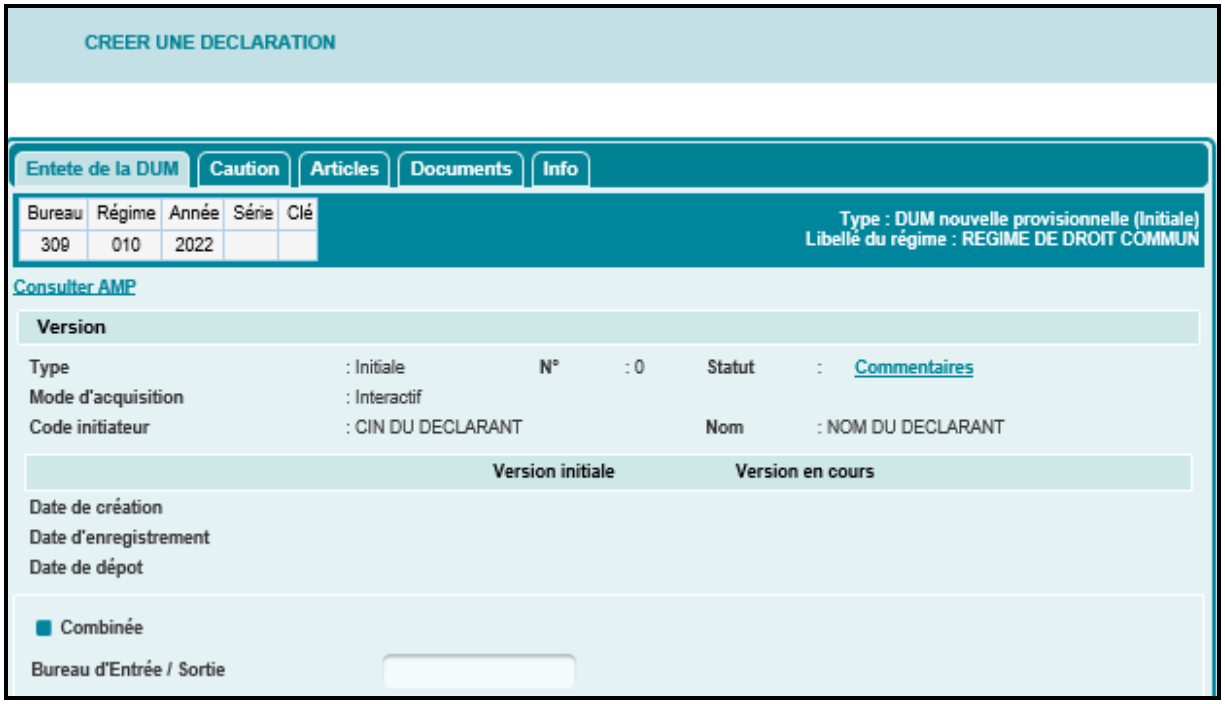

Cette DUM initiale est composée de cinq onglets : Entête de la DUM, Caution, Articles, Documents et Info. Leur contenu est le même que celui d'une déclaration normale, à **l'exception des points ci-dessous :**

- L'affichage du type « DUM nouvelle provisionnelle (initiale) ».
- Les cautions bancaires et mixtes ne sont plus offertes.

Lors de l'enregistrement de la nouvelle DUM provisionnelle initiale, le système lui attribue une référence définitive qui sera utilisée lors de l'enregistrement des sous DUMs :

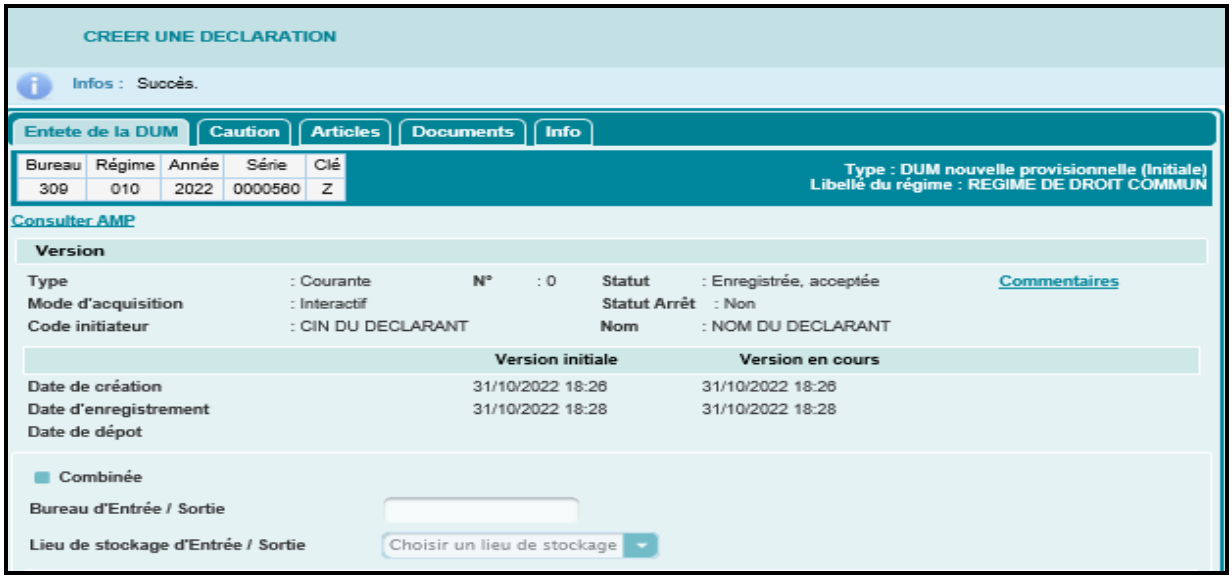

- <u>Plusieurs nouvelles sous-DUM provisionnelles :</u>

Chaque envoi/arrivage doit faire l'objet d'une sous DUM correspondante.

Le contenu des onglets est le même que celui d'une DUM normale.

✓ Pour créer la 1ère sous-DUM, l'utilisateur est invité à :

- Sélectionner la catégorie Nouvelle Provisionnelle
- Cocher la case sous DUM
- Introduire la référence de la déclaration nouvelle provisionnelle (attribuée suite à l'enregistrement de la DUM initiale)

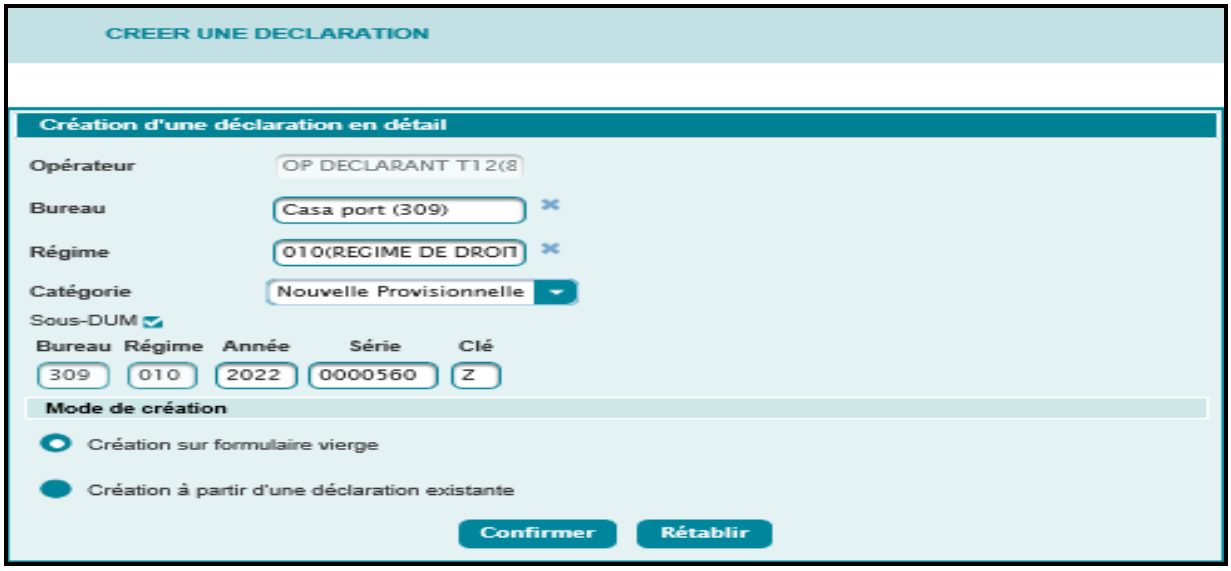

Le clic sur le bouton « Confirmer » permet au système de restituer quelques informations relatives à la déclaration à partir des éléments de la DUM initiale, à charge pour l'utilisateur de compléter ces informations :

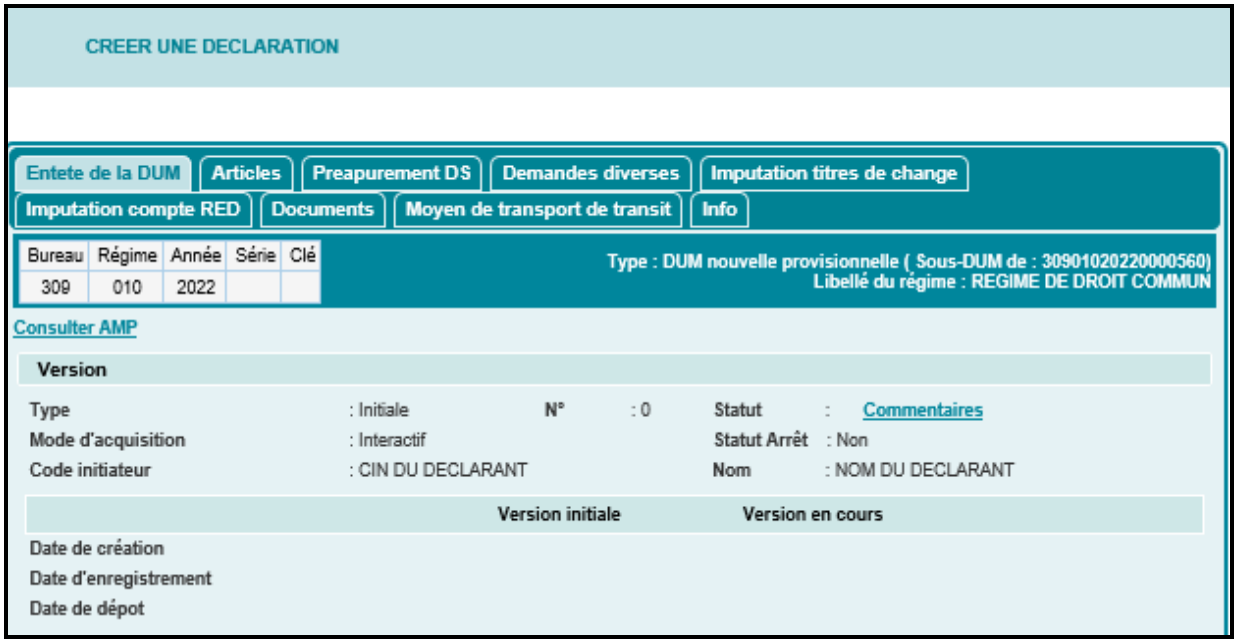

Seul l'onglet « Caution » n'est pas restitué par le système. En effet, la caution de la sous-DUM est celle de la DUM initiale.

Après enregistrement, le système attribue une référence spécifique à la sous-DUM :

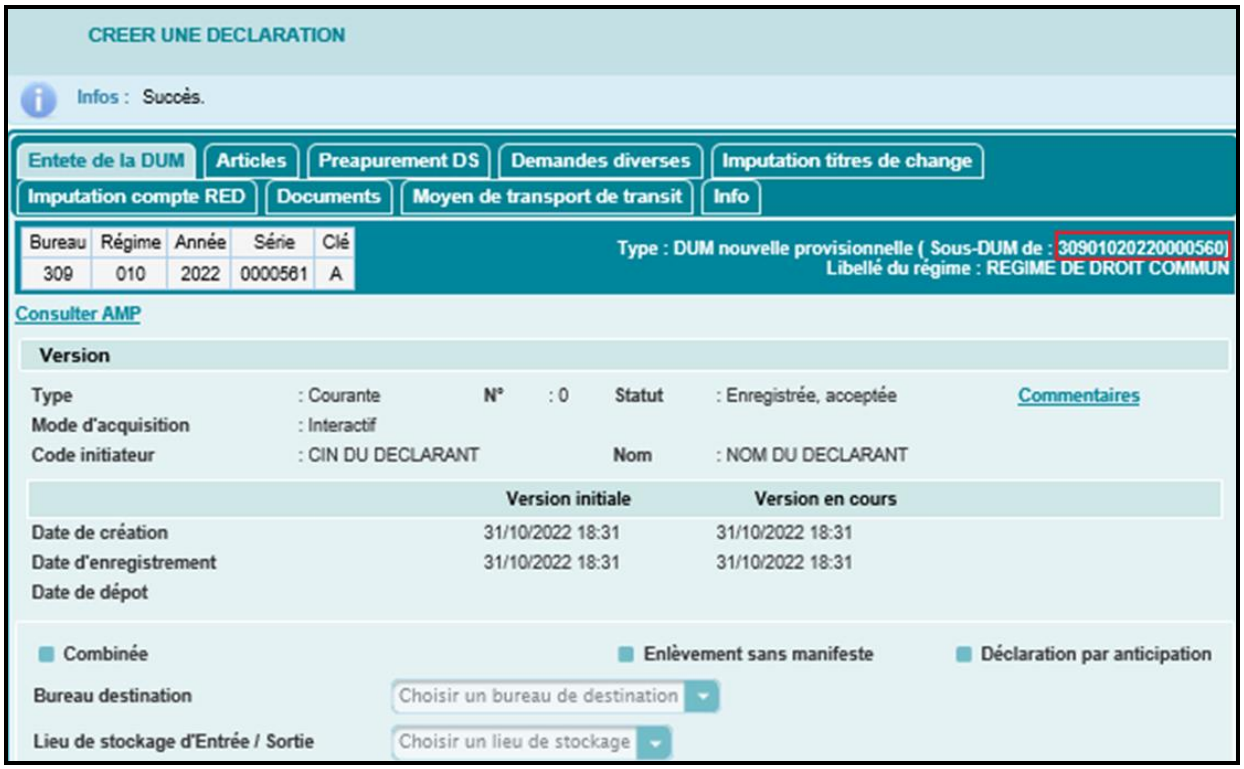

L'encadré en rouge de l'écran ci-dessus permet de visualiser l'association de la DUM initiale à la sous DUM.

Cette association est aussi constatée sur le format PDF de la sous DUM en question (voir encadré en rouge de l'écran ci-après) :

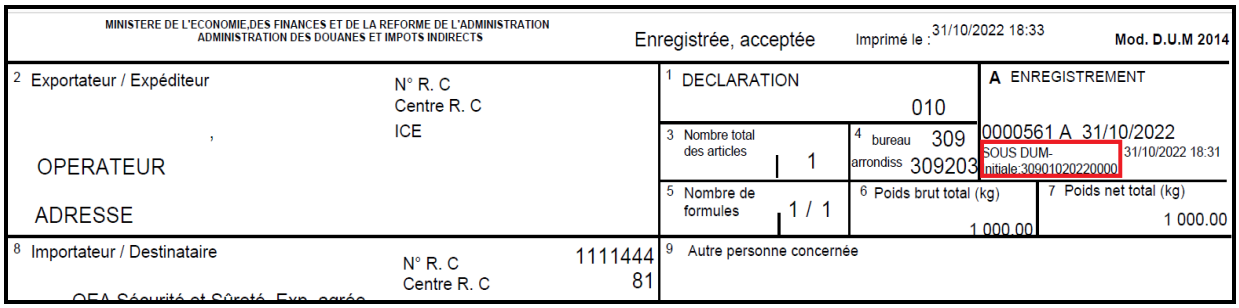
MINISTERE DE L'ECONOMIE,DES FINANCES ET DE LA REFORME DE L'ADMINISTRATION
ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPOTS INDIRECTS

Enregistrée, acceptée — Imprimé le : 31/10/2022 18:33 — Mod. D.U.M 2014

2 Exportateur / Expéditeur
OPERATEUR
ADRESSE
N° R. C
Centre R. C
ICE

1 DECLARATION 010

A ENREGISTREMENT
0000561 A 31/10/2022
SOUS DUM-initiale:30901020220000 31/10/2022 18:31

3 Nombre total des articles 1
4 bureau 309 arrondiss 309203
5 Nombre de formules 1 / 1
6 Poids brut total (kg) 1 000.00
7 Poids net total (kg) 1 000.00

8 Importateur / Destinataire
N° R. C 1111444
Centre R. C 81

9 Autre personne concernée

- ✓ La création des autres sous DUM peut être effectuée **par copie** de la 1ère sous DUM. Pour cela, l'utilisateur est invité à :
  - Sélectionner la catégorie Nouvelle Provisionnelle.
  - Cocher la case sous DUM.
  - Introduire la référence de la déclaration nouvelle provisionnelle (attribuée suite à l'enregistrement de la DUM initiale).
  - Sélectionner la case « Création à partir d'une déclaration existante ».
  - Introduire la référence de la 1ère sous DUM nouvelle provisionnelle.

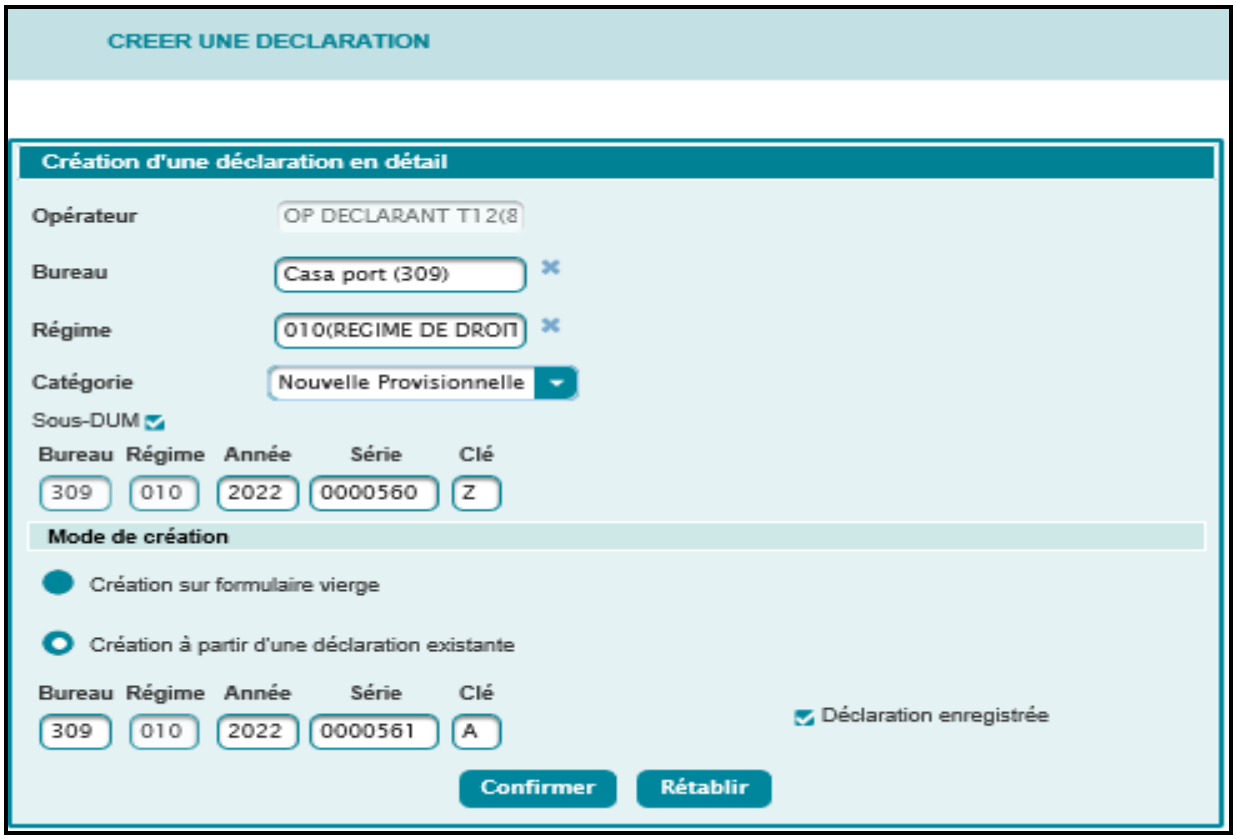

Après enregistrement, le système attribue une référence spécifique à la nouvelle sous-DUM :

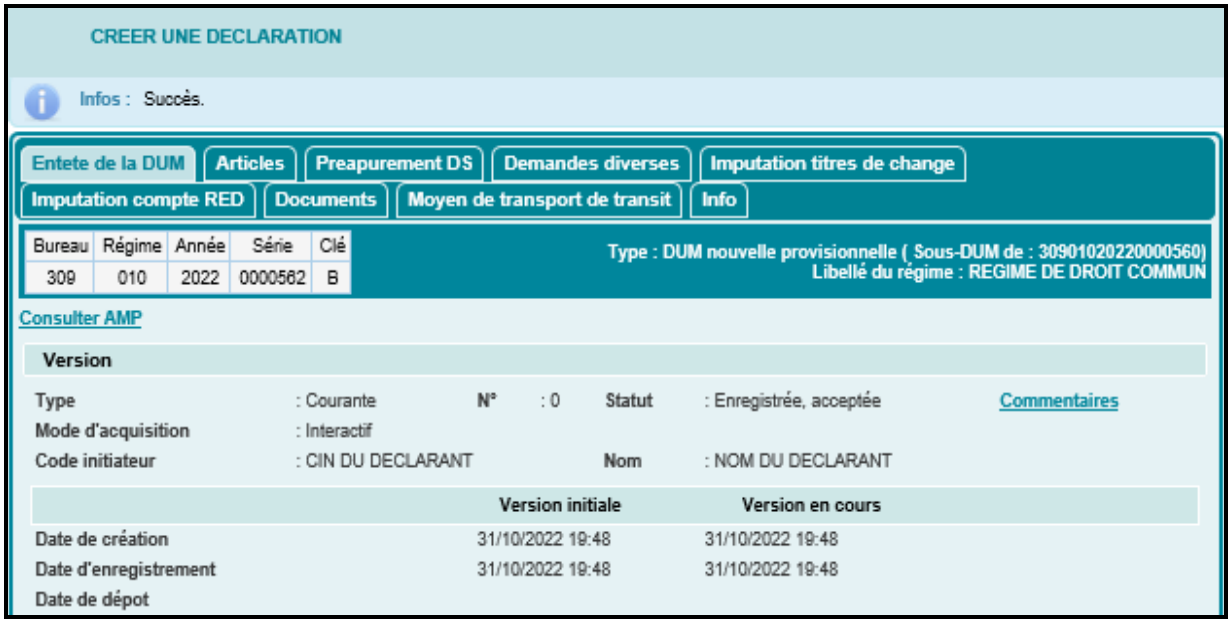

Il est à noter que :

- Le circuit des sous DUM provisionnelles est le même que celui d'une DUM normale (Cotation, contrôle, liquidation, etc…).
- La redevance informatique est appliquée uniquement pour la 1ère sous DUM.

Cas d'une DUM complémentaire

Après renseignement des éléments demandés (Code bureau et code régime), l'écran ci-après s'affiche pour permettre à l'utilisateur de choisir la catégorie « Complémentaire » au niveau de la liste :

La déclaration complémentaire se présente de la même manière qu'une DUM normale, à l'exception des points suivants : Elle ne peut être en mode « combiné ». Elle ne peut être « par anticipation ». Elle comprend les dates de la première et de la dernière opération

réalisées sous couvert de déclarations simplifiées, comme données obligatoires à servir par le déclarant. Autrement un message d'erreur s'affiche :

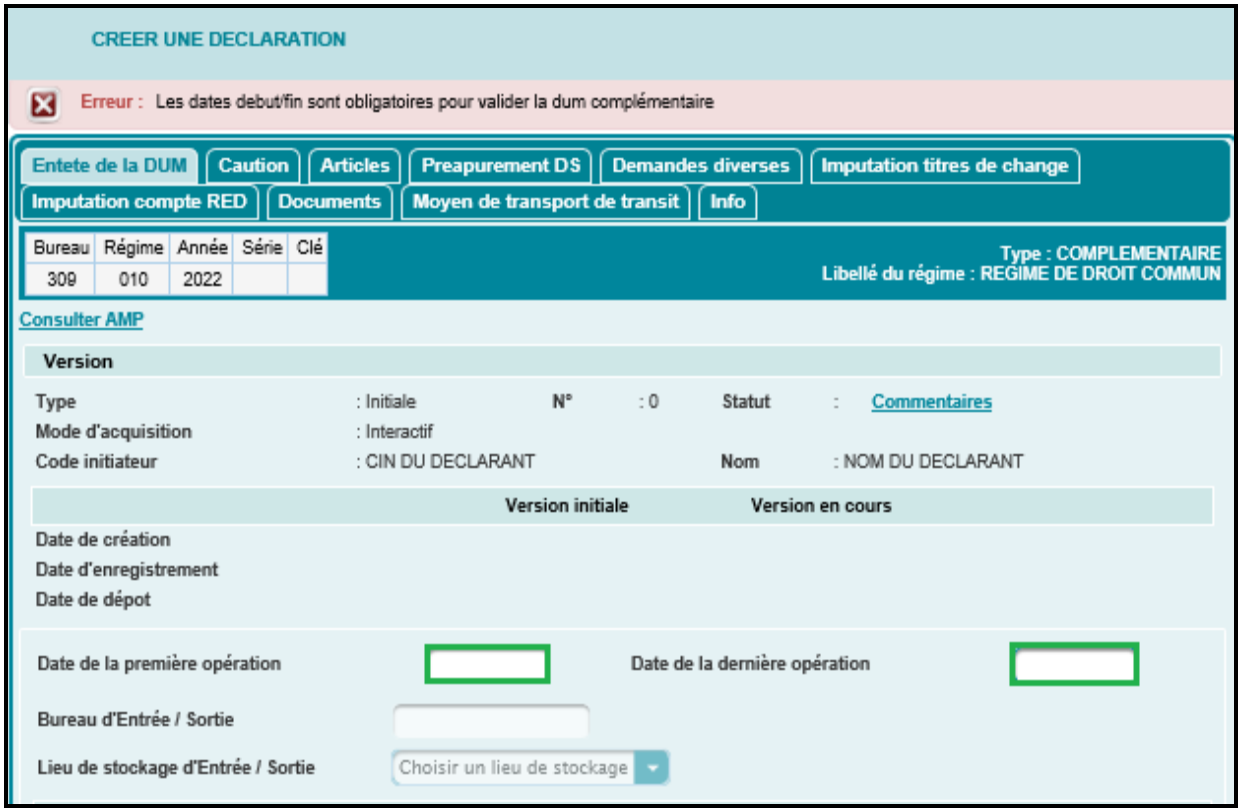

Ces deux dates peuvent être identiques pour les déclarations couvrant une seule opération ou celles couvrant plusieurs opérations réalisées le même jour. Cette plage de dates ne doit pas dépasser trente (30) jours. Autrement, un message d'erreur est affiché :

La date de la dernière opération doit être inférieure ou égale à la date du jour. Autrement, un message de rejet est affiché :

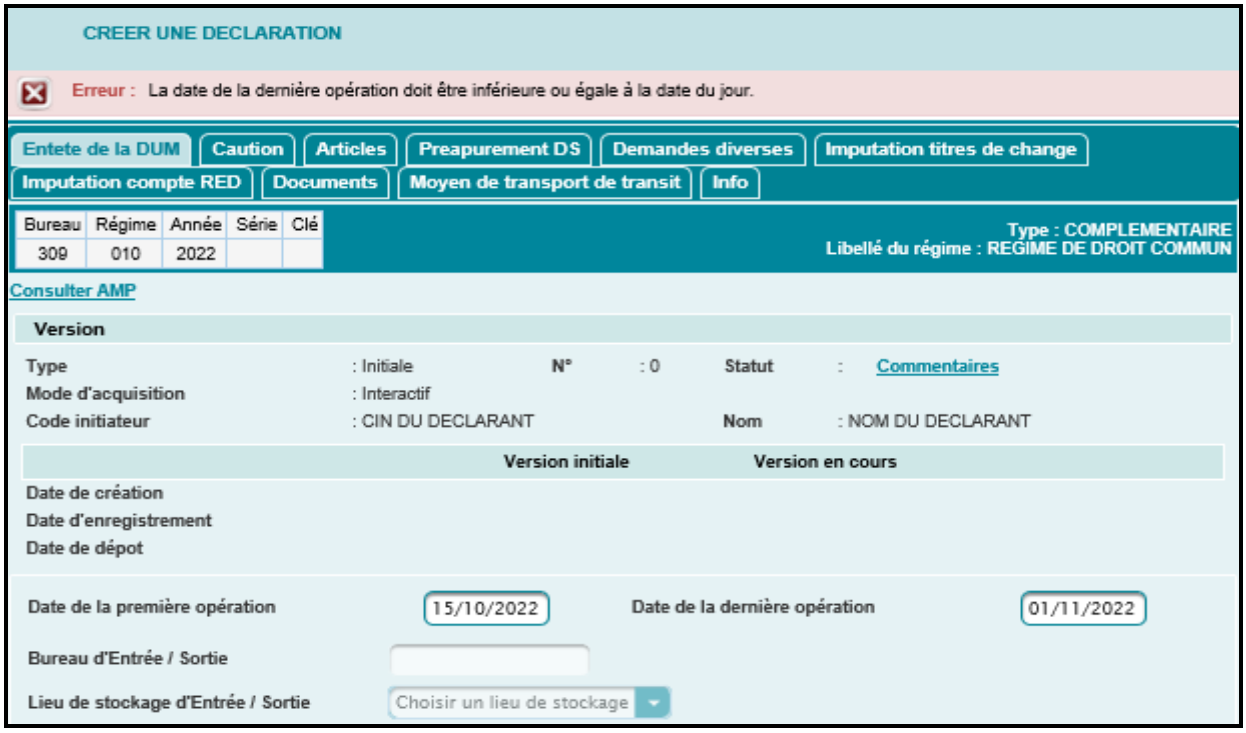

Dans le cas où l'opérateur engagé ne bénéficie pas de la facilité relative à la déclaration complémentaire, un message d'erreur s'affiche lors de la validation de la déclaration :

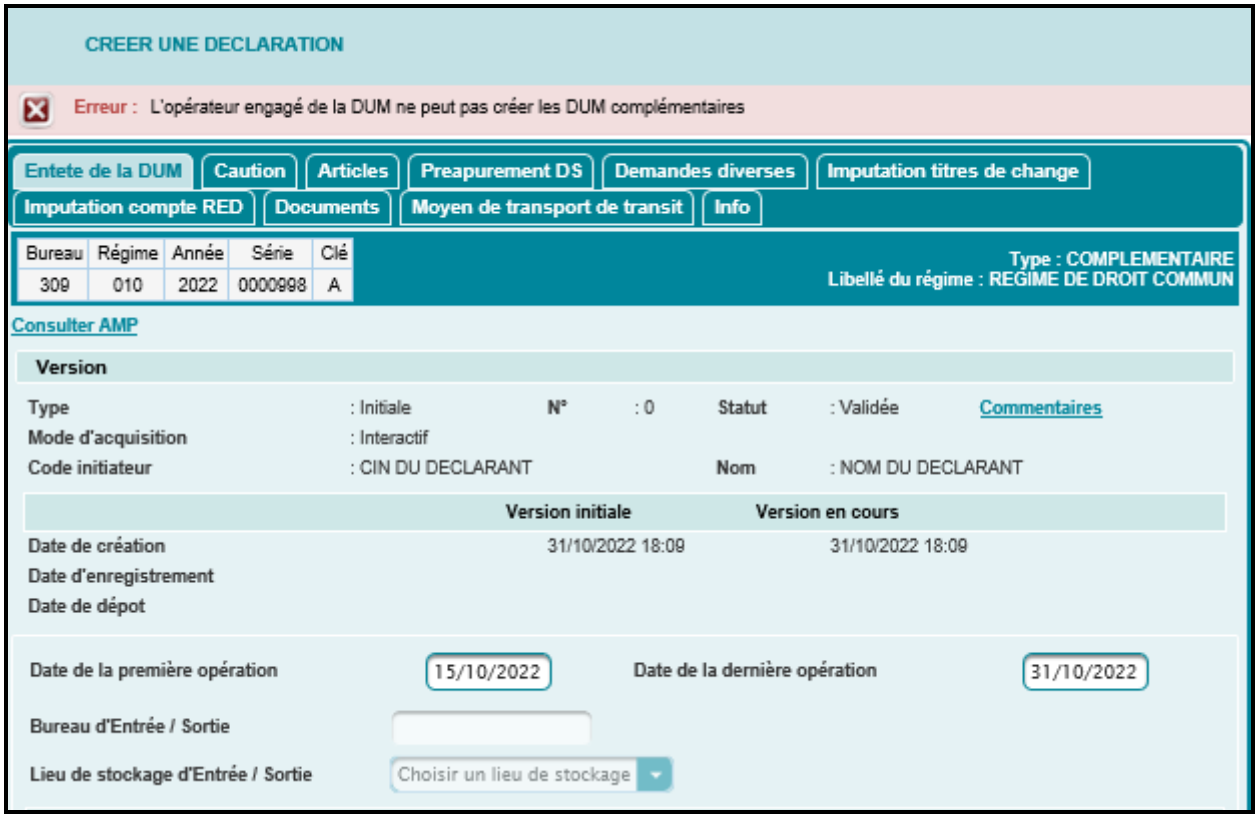

Après enregistrement, le système affiche un message de succès :

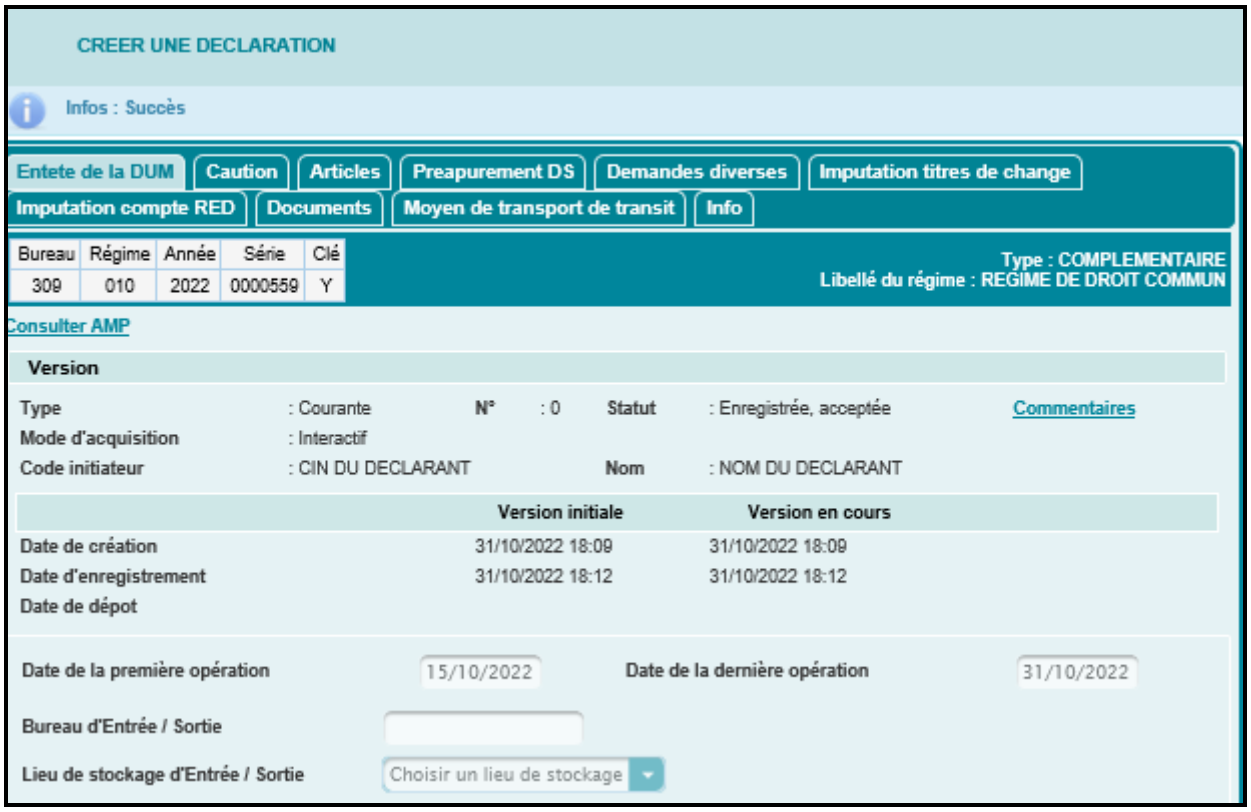

La mention complémentaire est affichée lors de l'édition de la déclaration :

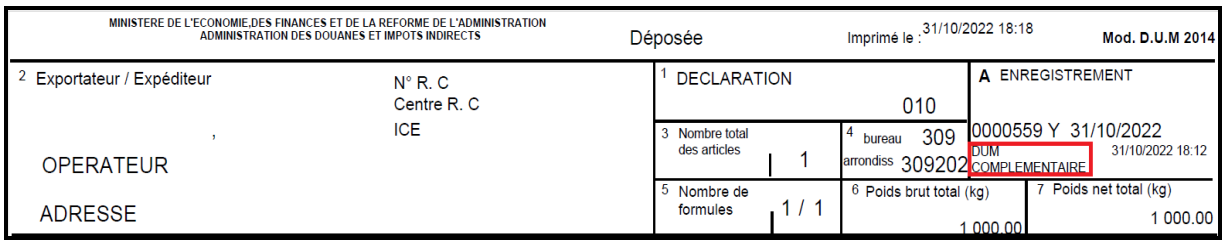

Le reste du circuit de traitement de la déclaration complémentaire obéit aux mêmes règles de gestion d'une DUM normale.

1.2. Modifier une déclaration

Accéder au menu DEDOUANEMENT au niveau de l'explorateur BADR puis cliquer sur le lien « Modifier une déclaration ».

A ce niveau, l'utilisateur est invité à saisir la référence de la DUM (provisoire ou définitive). Le clic sur le bouton Confirmer restitue les informations relatives à cette dernière.

- Cas d'une DUM non enregistrée : Le système restitue les énonciations de la déclaration en détail telles qu'elles étaient sauvegardées ou validées. La suite des opérations est identique à celles de la création d'une déclaration en détail (§1.1). La DUM ne change pas de version.
- Cas d'une DUM enregistrée : Le système restitue les énonciations de la déclaration en détail telles qu'elles étaient enregistrées. L'utilisateur est invité à introduire les

modifications nécessaires avant de cliquer sur la fonctionnalité SIGNER VERSION du menu contextuel. L'ensemble des contrôles unitaires et de cohérence est lancé et une nouvelle version de la DUM est enregistrée avec un statut « Enregistrée, en attente de traitement ».

L'intervention de l'agent douanier est ainsi requise pour le traitement de cette demande de modification sauf pour le cas de la sous-DUM dont les modifications sont acceptées d'office tant que la DUM initiale n'est pas encore arrêtée.

La déclaration est soumise automatiquement au traitement de l'agent douanier du bureau de souscription. Cet agent pourra :

- Soit accepter toutes les modifications en question : la nouvelle version de la DUM prend alors le statut « Enregistrée, acceptée » et elle constitue la version courante de la déclaration.
- Soit rejeter toutes les modifications en question : la nouvelle version de la DUM prend alors le statut « Rejetée ». La version courante reste toujours celle d'avant.
- Soit accepter une partie des modifications soumises : la nouvelle version de la DUM prend alors le statut « Enregistrée, acceptée » en ignorant les modifications rejetées par l'agent. Elle constitue la version courante de la déclaration.

Cliquer sur le lien Menu pour quitter le formulaire de la déclaration et revenir au menu principal.

1.3. Supprimer une version

Accéder au menu DEDOUANEMENT au niveau de l'explorateur BADR, puis cliquer sur le lien « Supprimer une version ».

A ce niveau, l'utilisateur est invité à saisir la référence de la DUM provisoire ou enregistrée ayant une version provisoire. Autrement, un message d'erreur est affiché *« La déclaration doit posséder une version non encore enregistrée »*.

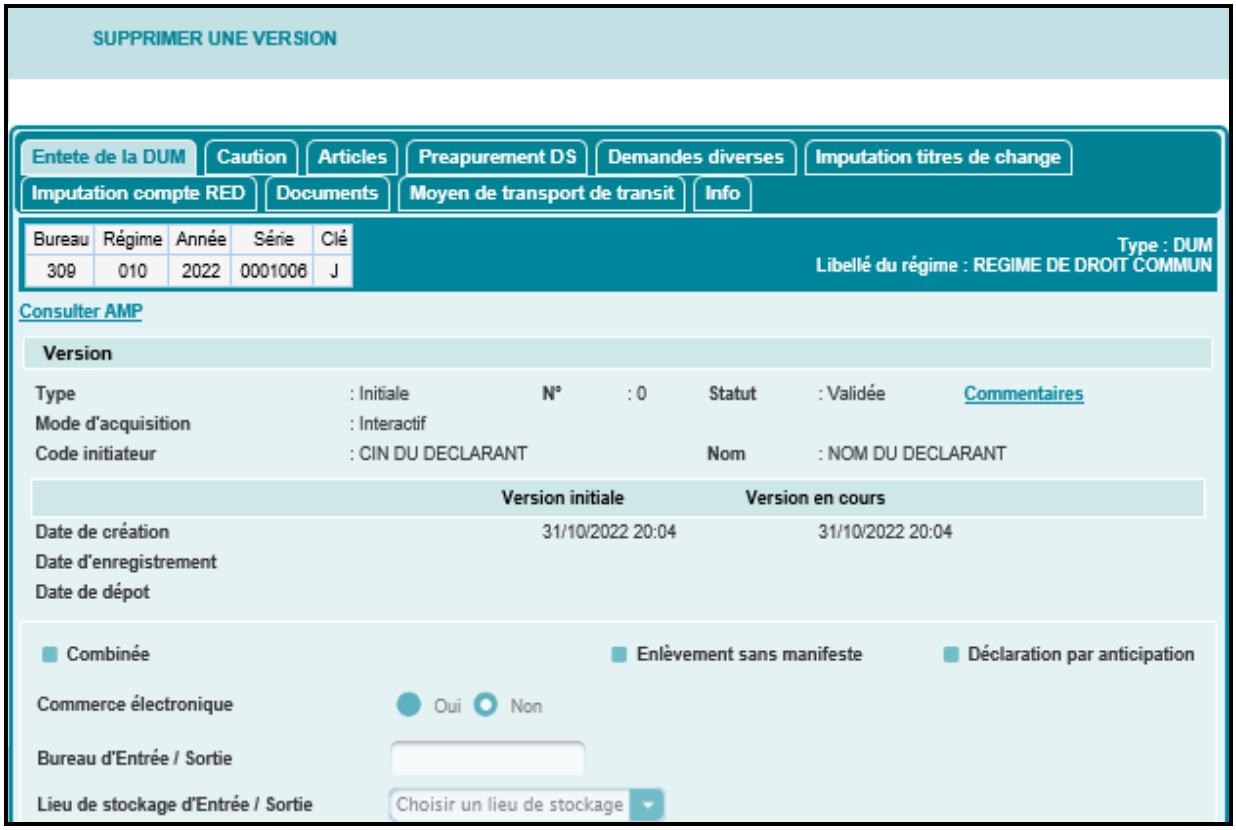

L'utilisateur peut constater l'affichage de la fonctionnalité SUPPRIMER au niveau du menu contextuel. Le clic sur cette fonctionnalité permet de confirmer la suppression de la version en cliquant sur le bouton OK de la boîte de dialogue :

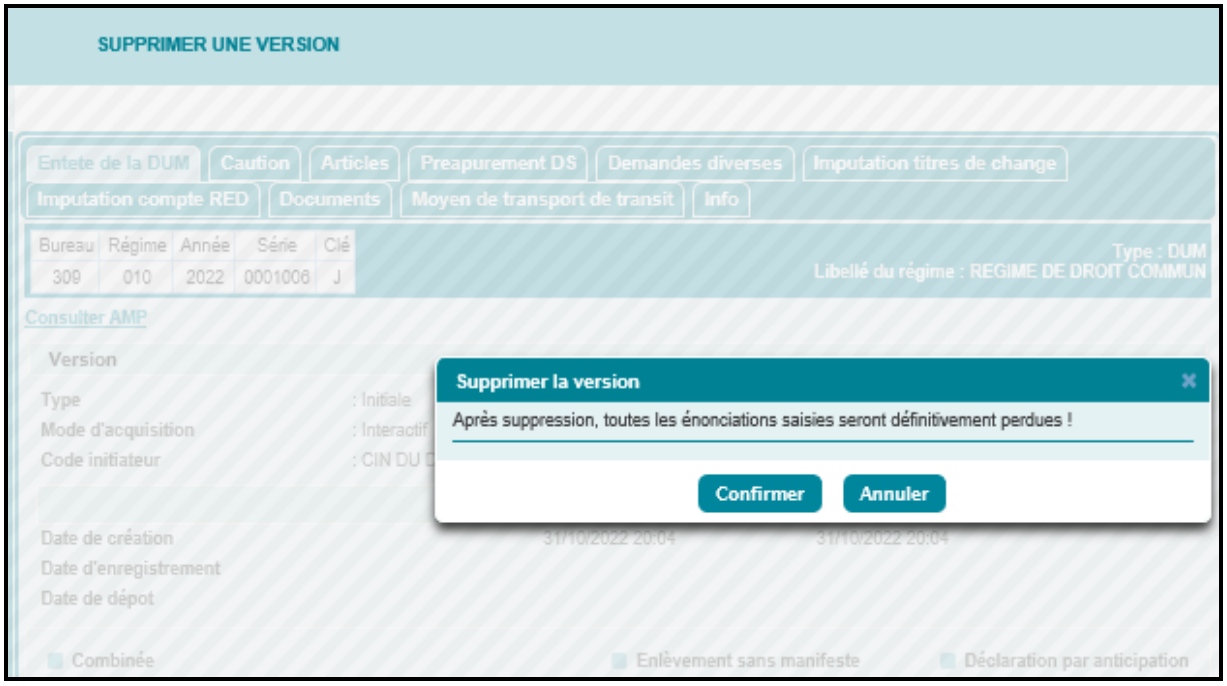

Le système confirme la suppression en affichant l'écran ci-après :

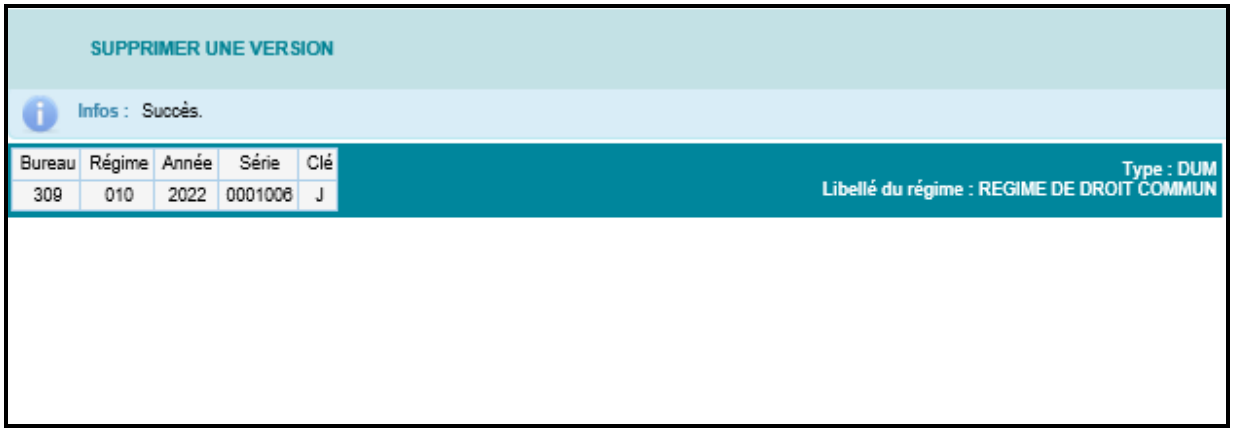

Cliquer sur le lien Menu pour quitter le formulaire de la déclaration et revenir au menu principal.

1.4. Enregistrer une déclaration

Accéder au menu DEDOUANEMENT au niveau de l'explorateur BADR puis cliquer sur le lien « Enregistrer une déclaration ».

A ce niveau, l'utilisateur est invité à saisir la référence de la DUM disposant d'une version non encore enregistrée. La DUM peut être provisoire ou enregistrée disposant d'une version provisoire.

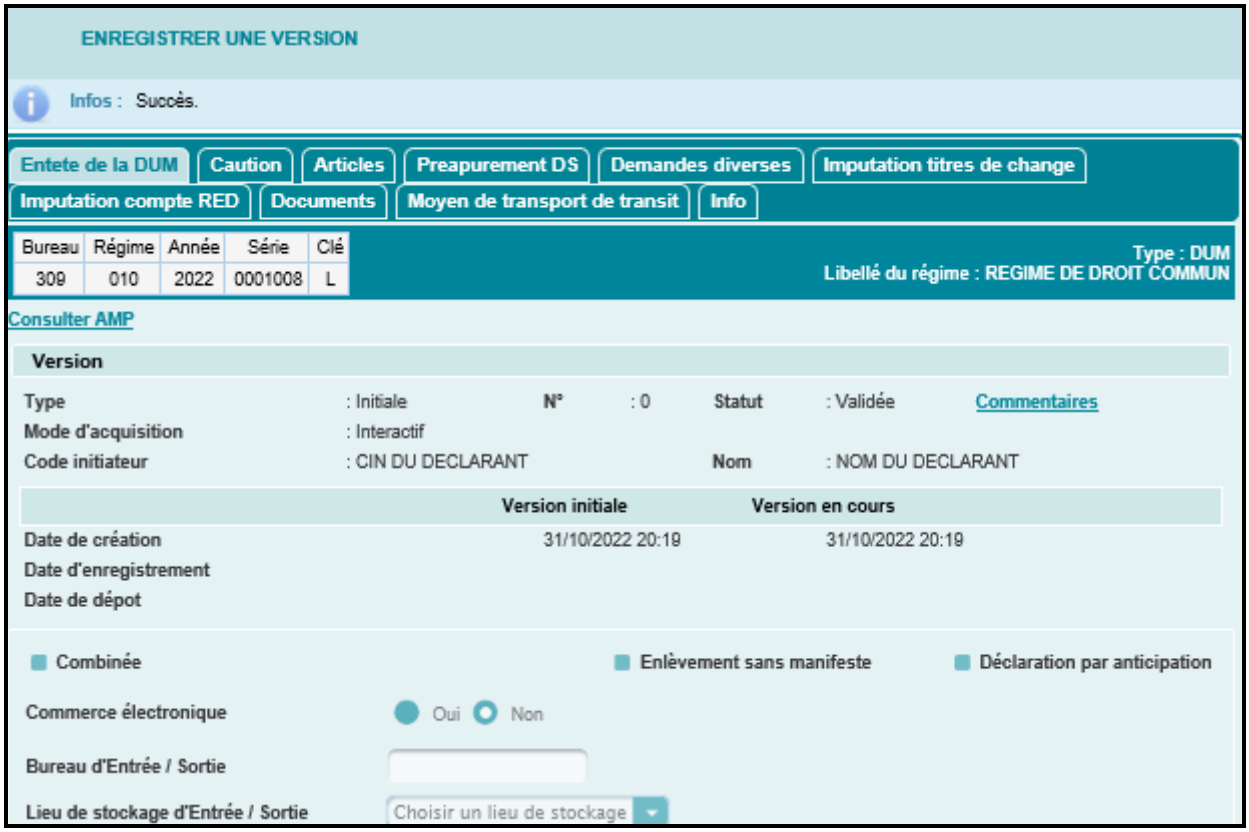

L'utilisateur peut constater l'affichage au niveau du menu contextuel de la fonctionnalité SIGNER pour le cas d'une DUM provisoire ou SIGNER VERSION pour le cas d'une DUM

enregistrée disposant d'une version provisoire. Le clic sur cette fonctionnalité permet au système de lancer les contrôles de cohérence et de vraisemblance nécessaires. Ils sont les mêmes que ceux appliqués lors de la création.

Si les contrôles sont probants, un message d'information est affiché, indiquant le succès de l'opération et précisant l'écart entre la valeur totale déclarée et le montant total facturé :

Cas d'une DUM provisoire :

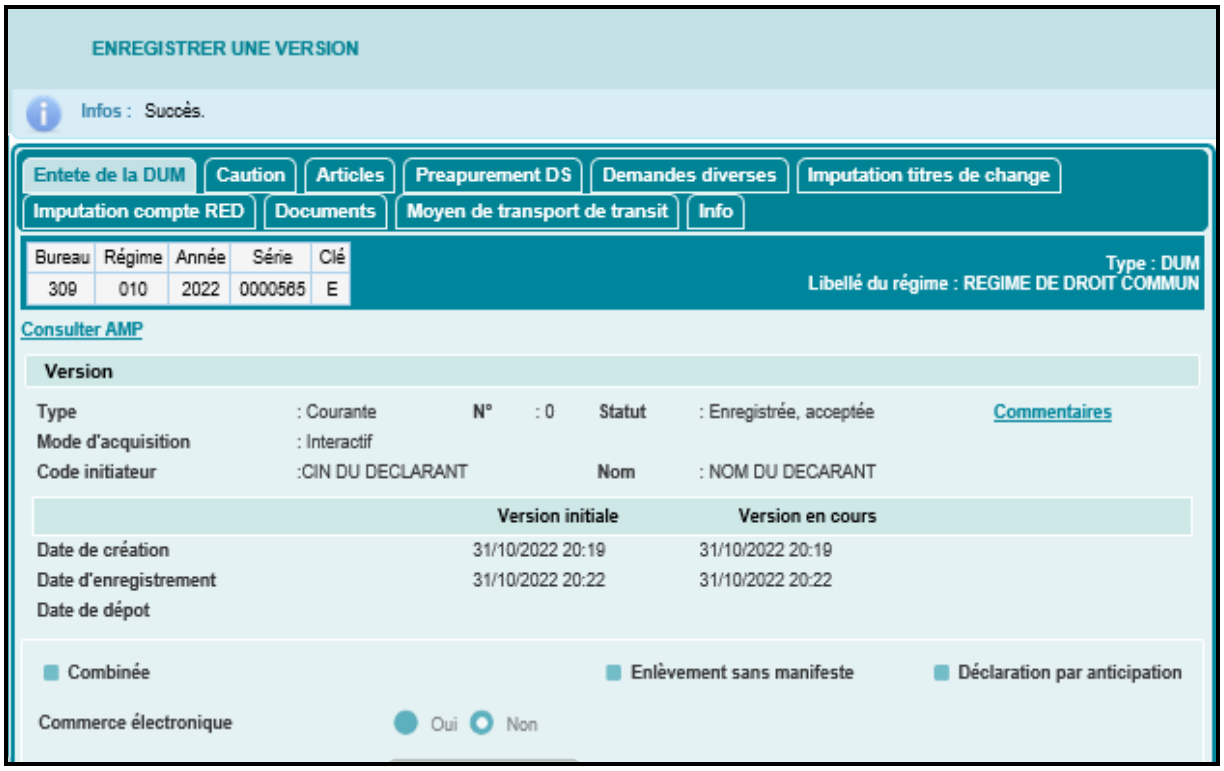

Cas d'une DUM enregistrée disposant d'une version provisoire :

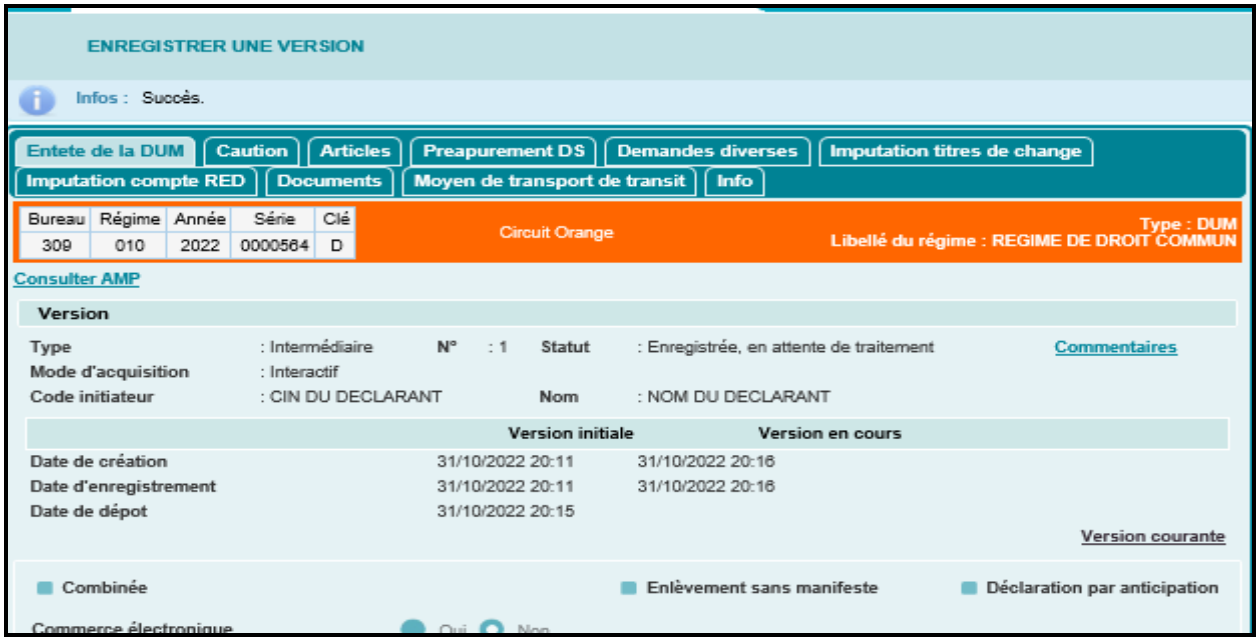

Cliquer sur le lien **Menu** pour quitter le formulaire de la déclaration et revenir au menu principal.

1.5. Annexer les documents

Cette fonctionnalité permet le chargement des documents exigibles et documents annexes.

Pour cela, accéder au menu DEDOUANEMENT au niveau de l'explorateur BADR puis cliquer sur le lien « Annexer les documents ».

L'écran ci-après s'affiche, invitant l'utilisateur à saisir la référence de la DUM provisoire ou enregistrée.

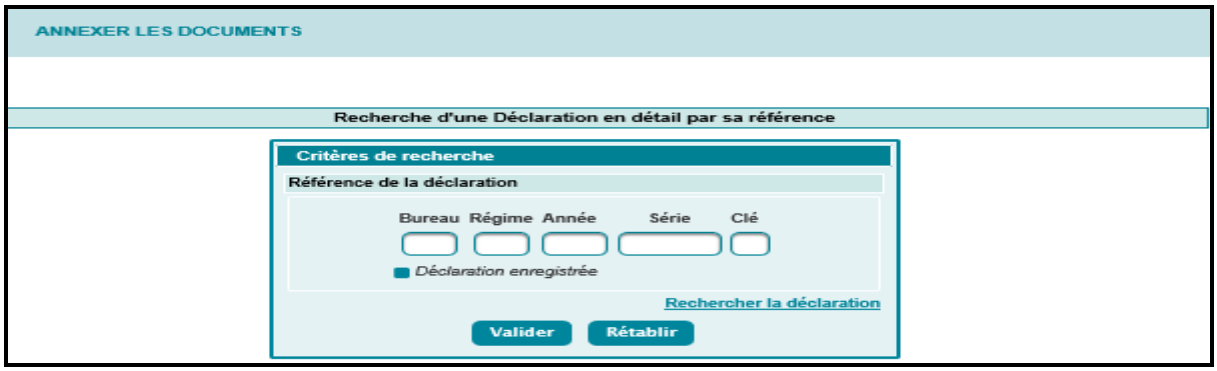

Après clic sur le bouton « Valider », le système affiche l'écran suivant comportant les deux rubriques suivantes :

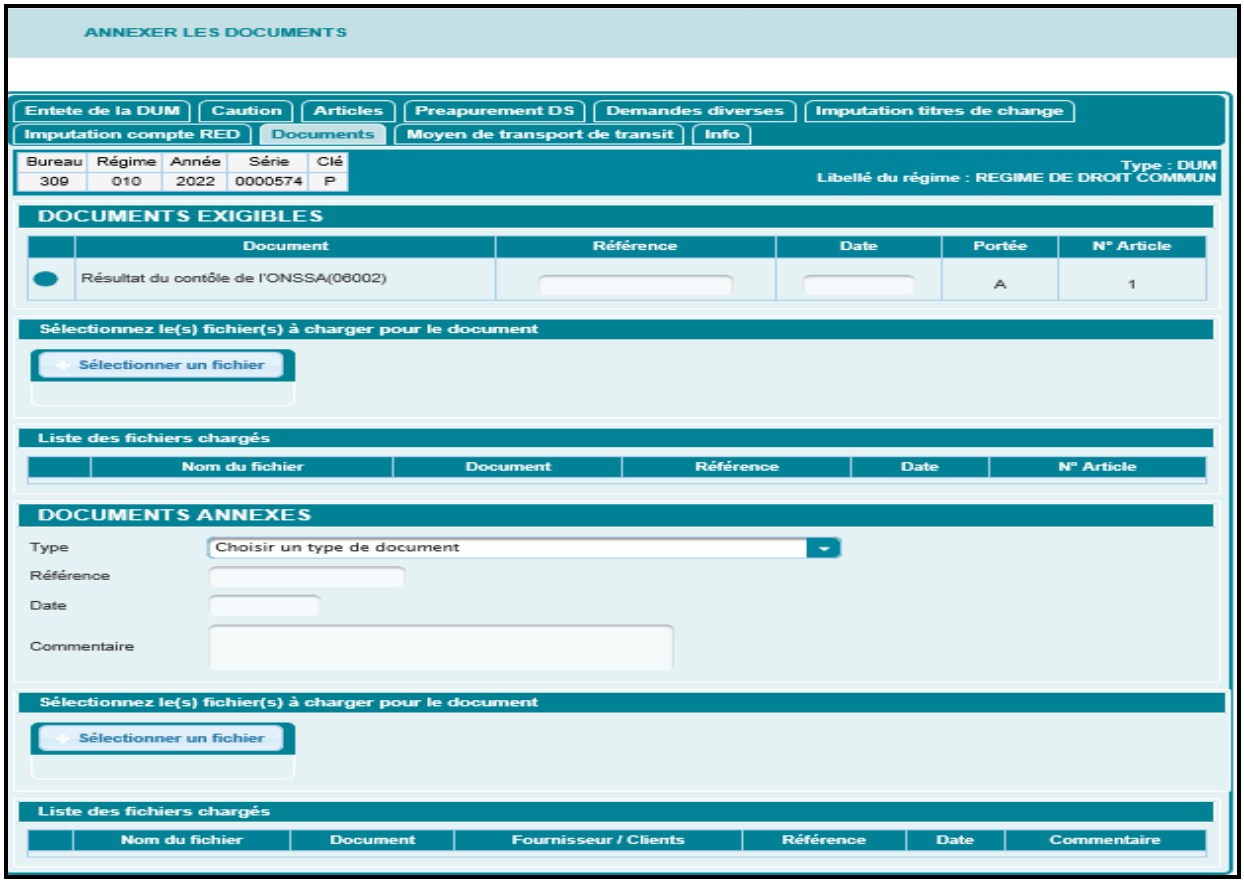

- Documents exigbles

La sélection du document exigible à charger est obligatoire . Autrement, un message de rejet s'affiche :

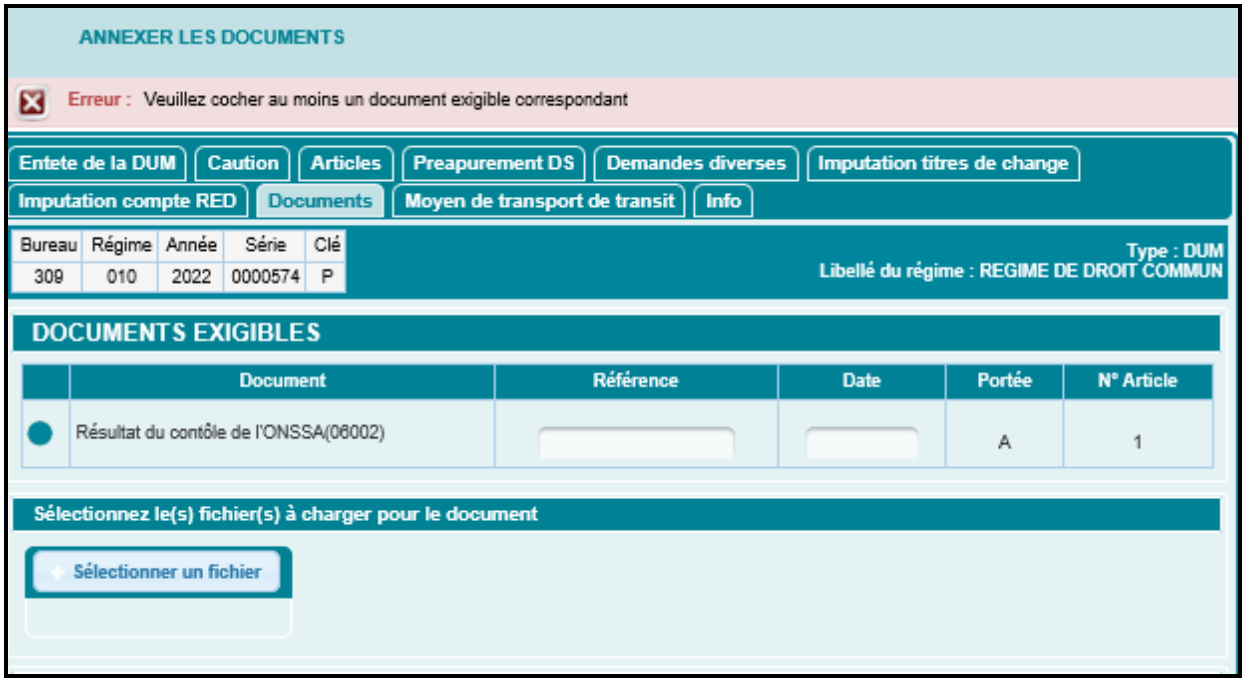

Une fois le document exigible en question est sélectionné, la saise de sa référence est obligatoire. Autrement, un message de rejet s'affiche :

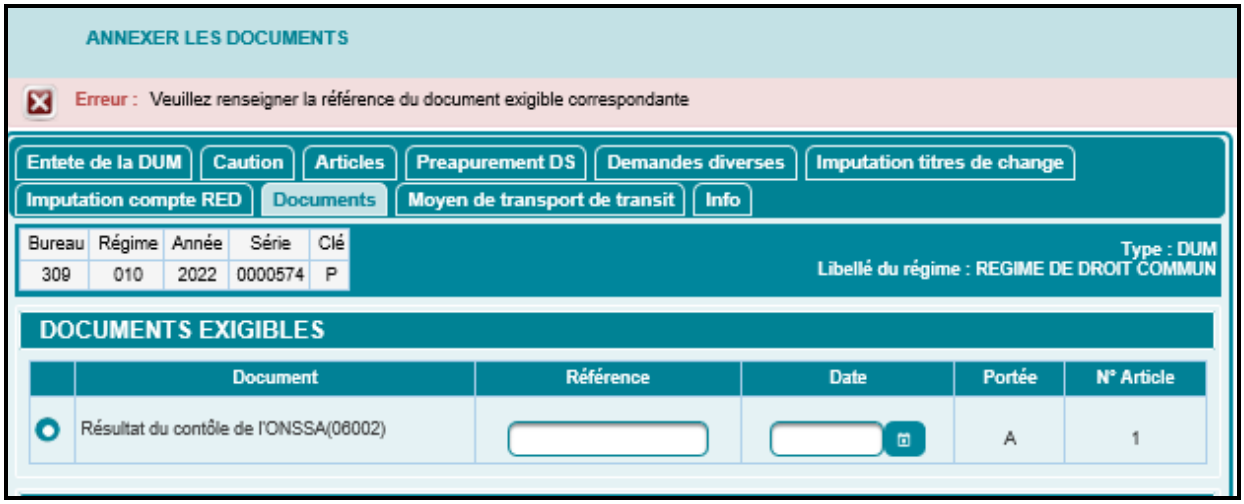

De même, pour la date du document exigible en question, sa saisie est obligatoire. Autrement, un message de rejet s'affiche :

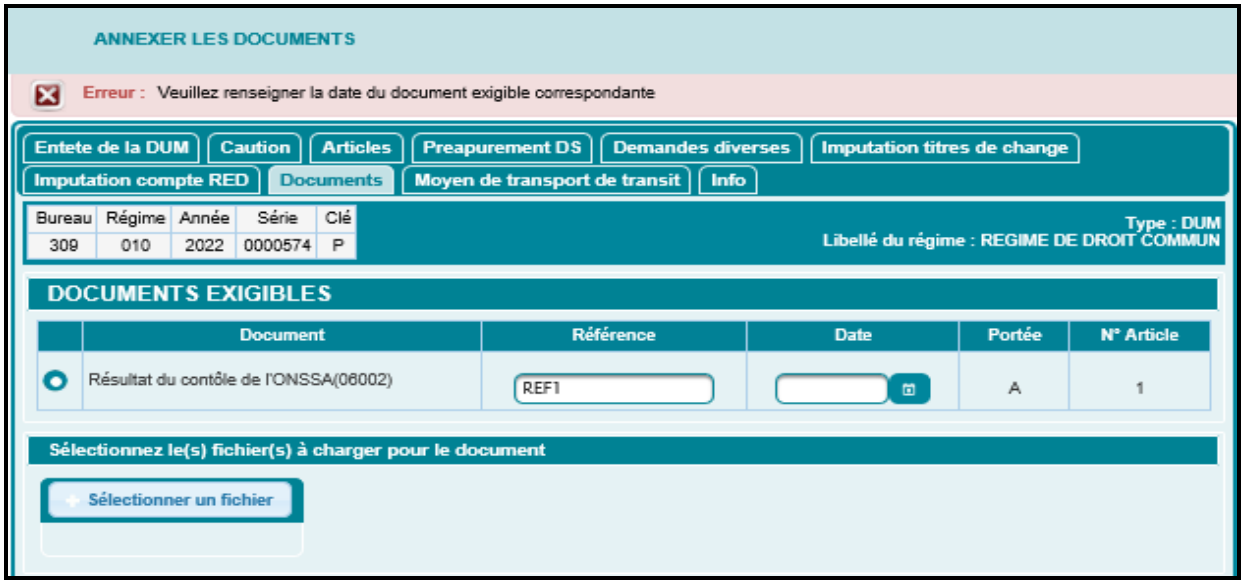

Une fois les élements précitées sont renseignés, le clic sur le bouton

permet de charger le document exigible en question déjà repertorié au niveau du poste de travail de l'utilisateur.

Ce document doit être sous format PDF. Autrement, un message de rejet s'affiche :

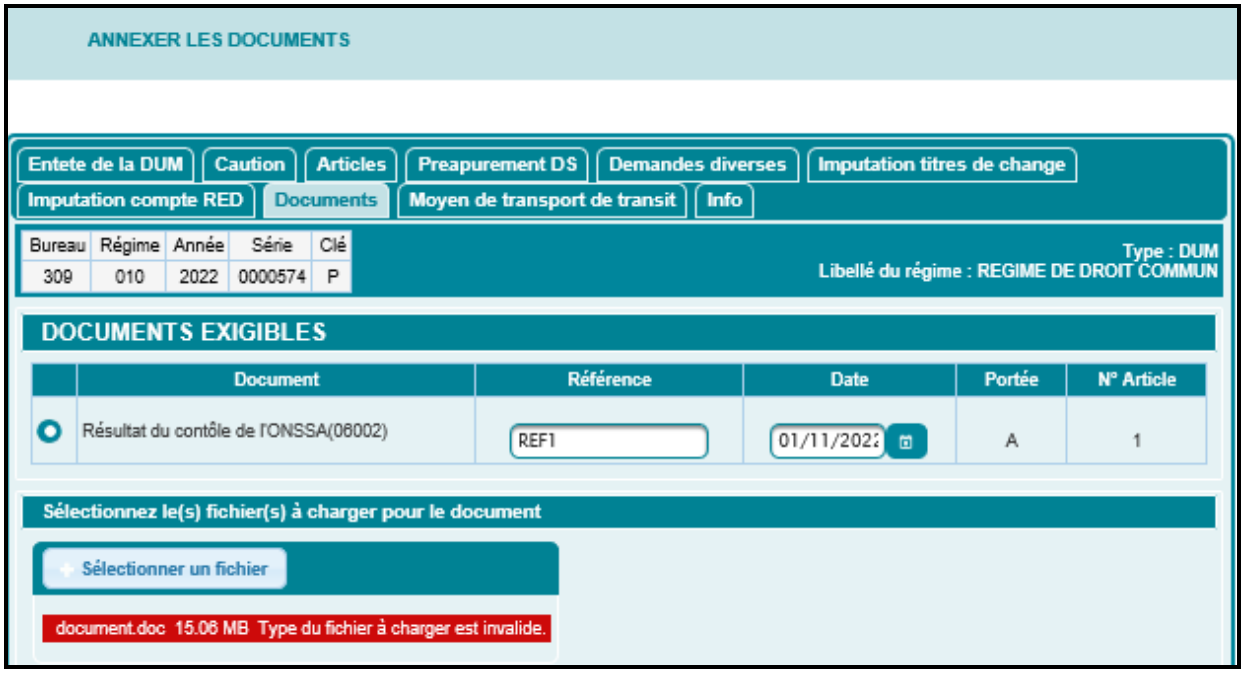

La taille du document à annexer ne doit pas dépasser 2Mo. Autrement, un message de rejet s'affiche :

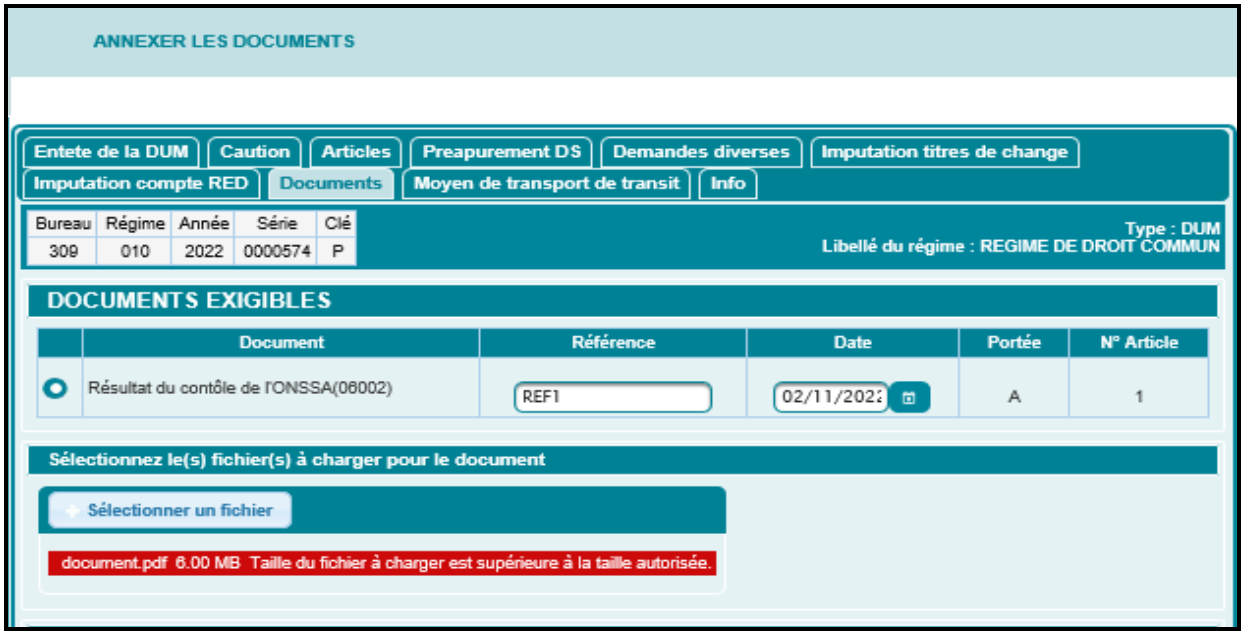

Le nom du document doit avoir un format alphanumérique. Autrement, un message de rejet s'affiche :

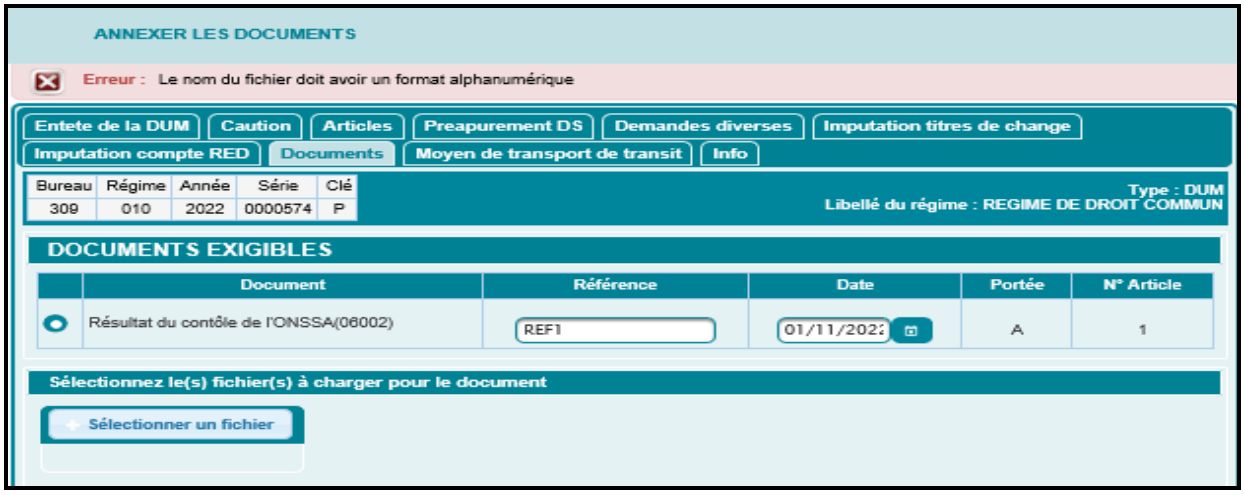

Si tous les contrôles sont OK, le système alimente la liste des fichiers chargés :

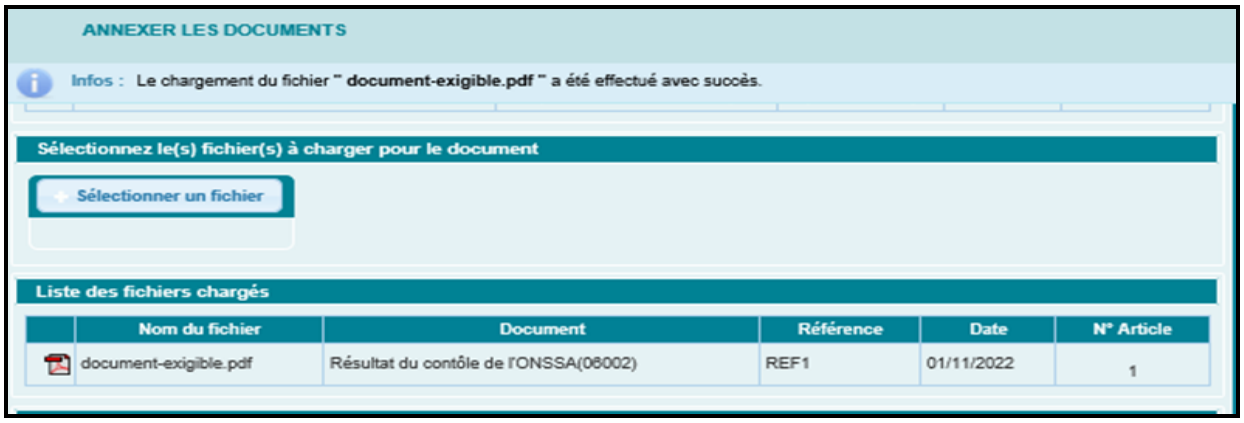

- Documents annexes :

L'utilisateur est invité à renseigner les informations suivantes :

- Type : A sélectionner à partit d'une liste déroualnte offerte.
- Référence du document.
- Date du document.
- Commentaire.

Le clic sur le bouton Sélectionner un fichier permet de charger le document annexe en question déjà repertorié au niveau du poste de travail de l'utilisateur. Ce document doit être sous format PDF avec une taille ne dépassant pas de 2Mo.

Les règles de gestion appliquées sur les documents annexes sont les mêms que celles décritent auparavant lors du chargement des documents exigibes.

Le système alimente la liste des documents annexes :

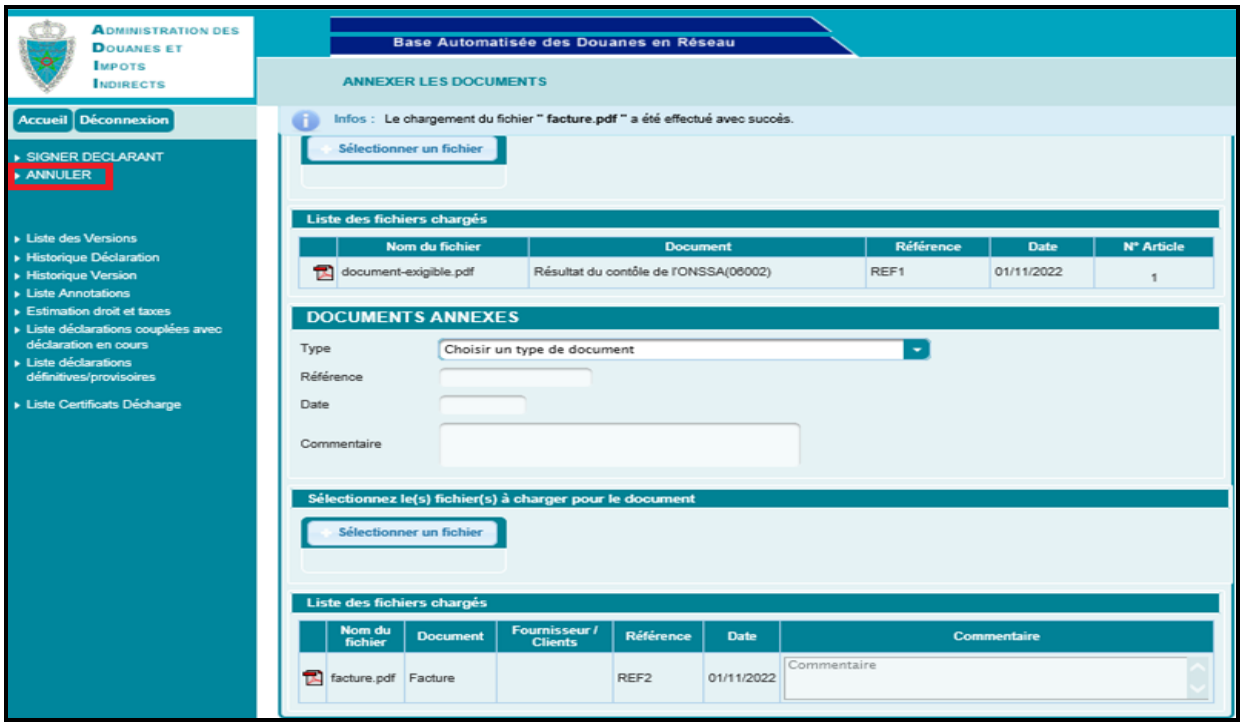

Le clic sur le lien ANNULER encadré en rouge de l'écran ci-dessus, permet à l'utilisateur d'annuler les documents et les factures annexés, à travers le clic sur le bouton « oui » de l'écran ci-après :

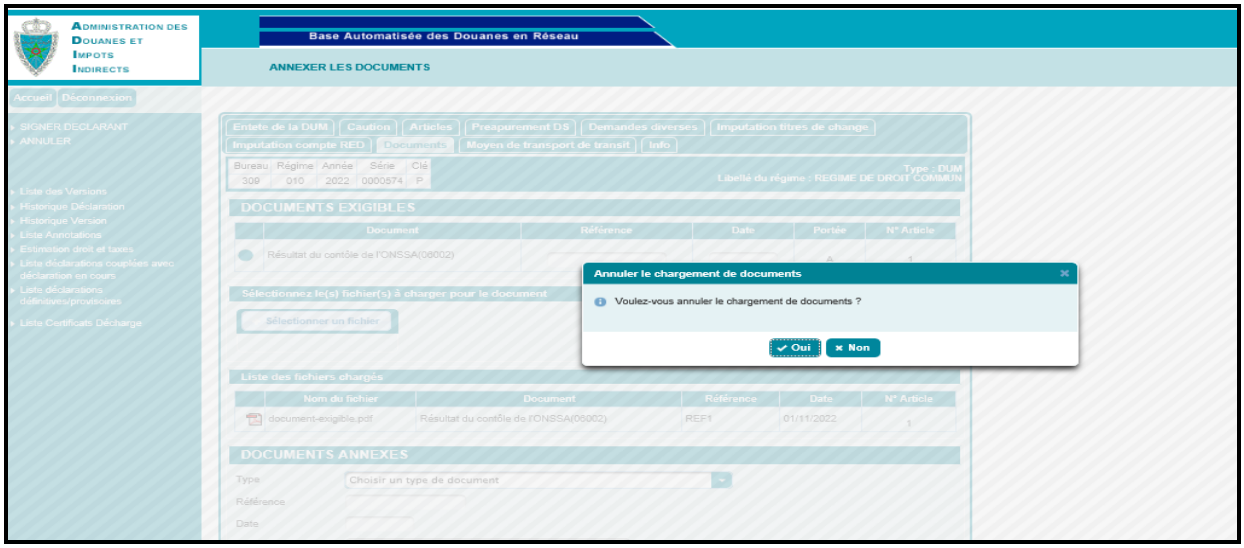

Après chargement des documents, l'utilisateur est invité à cliquer sur le lien SIGNER DECLARANT du menu contextuel. L'écran ci-après apparaît :

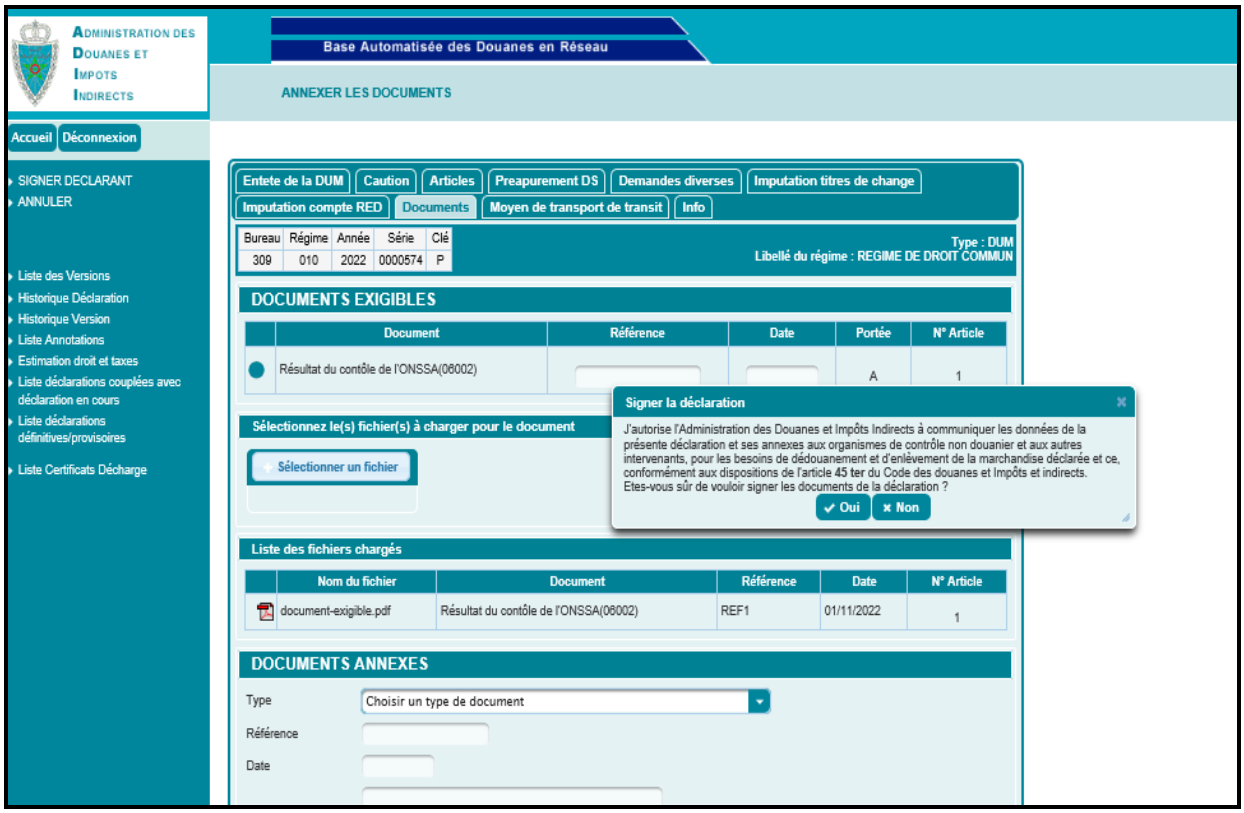

Après clic sur le bouton « Oui », un message de succès s'affiche :

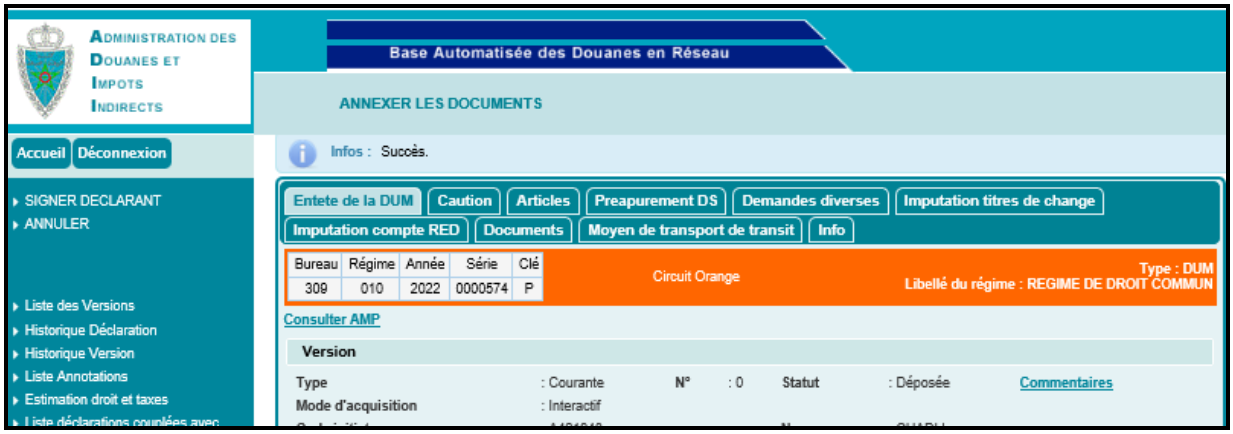

Ces opérations relatives à l'annexe avec signature (cf. encadré en vert de l'écran ci-après) et à l'annulation des documents (cf. encadré en rouge de l'écran ci-après) sont tracées au niveau de l'historique de la déclaration en question :

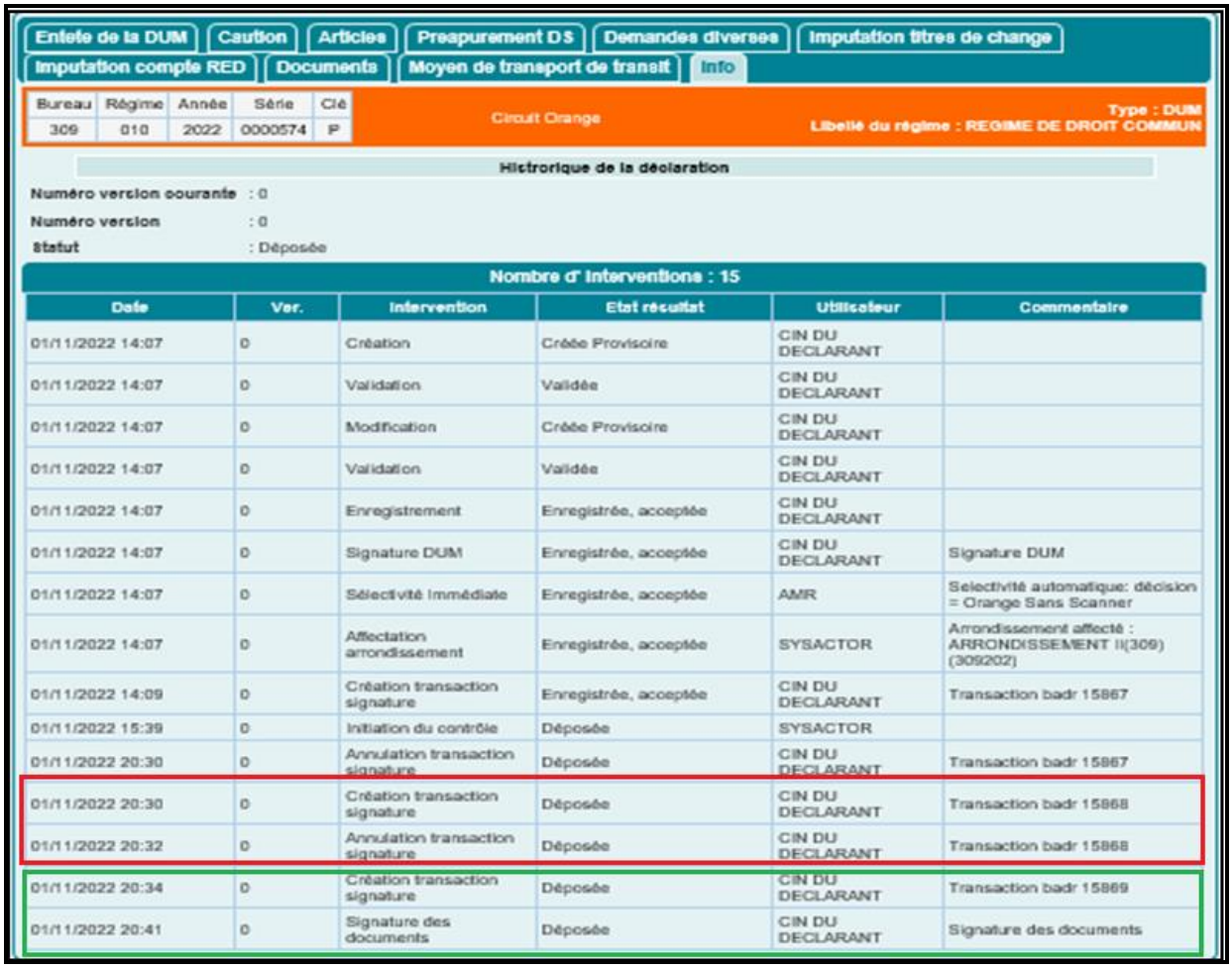

Date	Ver.	Intervention	Etat résultat	Utilisateur	Commentaire
01/11/2022 14:07	0	Création	Créée Provisoire	CIN DU DECLARANT	
01/11/2022 14:07	0	Validation	Validée	CIN DU DECLARANT	
01/11/2022 14:07	0	Modification	Créée Provisoire	CIN DU DECLARANT	
01/11/2022 14:07	0	Validation	Validée	CIN DU DECLARANT	
01/11/2022 14:07	0	Enregistrement	Enregistrée, acceptée	CIN DU DECLARANT	
01/11/2022 14:07	0	Signature DUM	Enregistrée, acceptée	CIN DU DECLARANT	Signature DUM
01/11/2022 14:07	0	Sélectivité Immédiate	Enregistrée, acceptée	AMR	Selectivité automatique: décision = Orange Sans Scanner
01/11/2022 14:07	0	Affectation arrondissement	Enregistrée, acceptée	SYSACTOR	Arrondissement affecté : ARRONDISSEMENT II(309) (309202)
01/11/2022 14:09	0	Création transaction signature	Enregistrée, acceptée	CIN DU DECLARANT	Transaction badr 15867
01/11/2022 15:39	0	Initiation du contrôle	Déposée	SYSACTOR	
01/11/2022 20:30	0	Annulation transaction signature	Déposée	CIN DU DECLARANT	Transaction badr 15867
01/11/2022 20:30	0	Création transaction signature	Déposée	CIN DU DECLARANT	Transaction badr 15868
01/11/2022 20:32	0	Annulation transaction signature	Déposée	CIN DU DECLARANT	Transaction badr 15868
01/11/2022 20:34	0	Création transaction signature	Déposée	CIN DU DECLARANT	Transaction badr 15869
01/11/2022 20:41	0	Signature des documents	Déposée	CIN DU DECLARANT	Signature des documents

Cliquer sur le lien **Menu** pour quitter le formulaire de la déclaration et revenir au menu principal.

1.6. Signer déclarant

Cette fonctionnalité permet la signature d'une DUM ayant subi un redressement par un agent douanier et d'une DUM saisie et enregistrée par l'agent douanier suite à une panne du système.

Accéder au menu DEDOUANEMENT au niveau de l'explorateur BADR, puis cliquer sur le lien « Signer déclarant ». L'écran ci-après s'affiche :

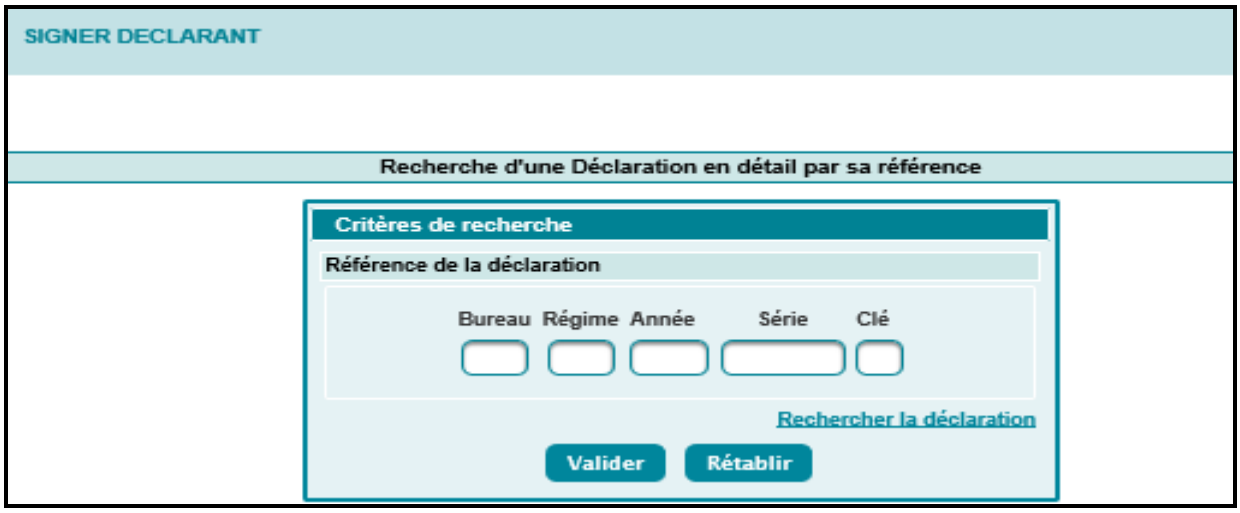

Après saisie de la référence de la déclaration et clic sur le bouton Valider, le système restitue les énonciations de la nouvelle version de la DUM ayant subie un redressement par l'agent douanier :

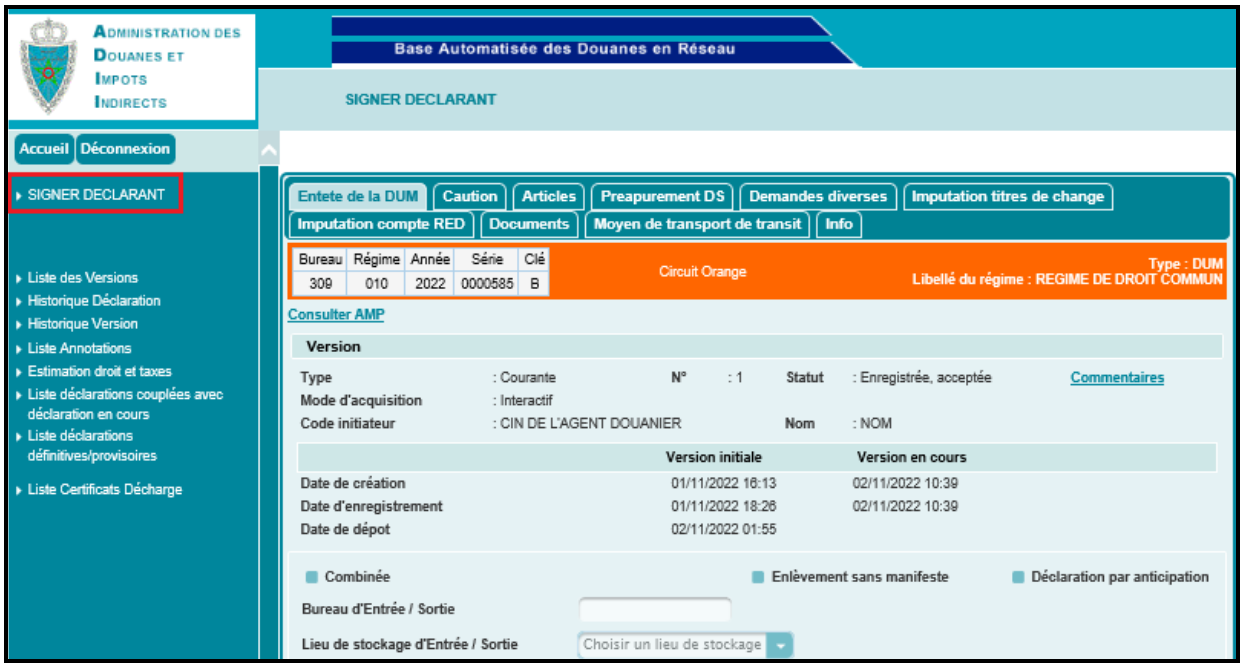

Pour signer la déclaration, l'utilisateur est invité à cliquer sur le lien SIGNER DECLARANT du menu contextuel, encadré en rouge de l'écran ci-dessus, à travers le clic sur le bouton « Oui » de l'écran ci-après qui apparaît :

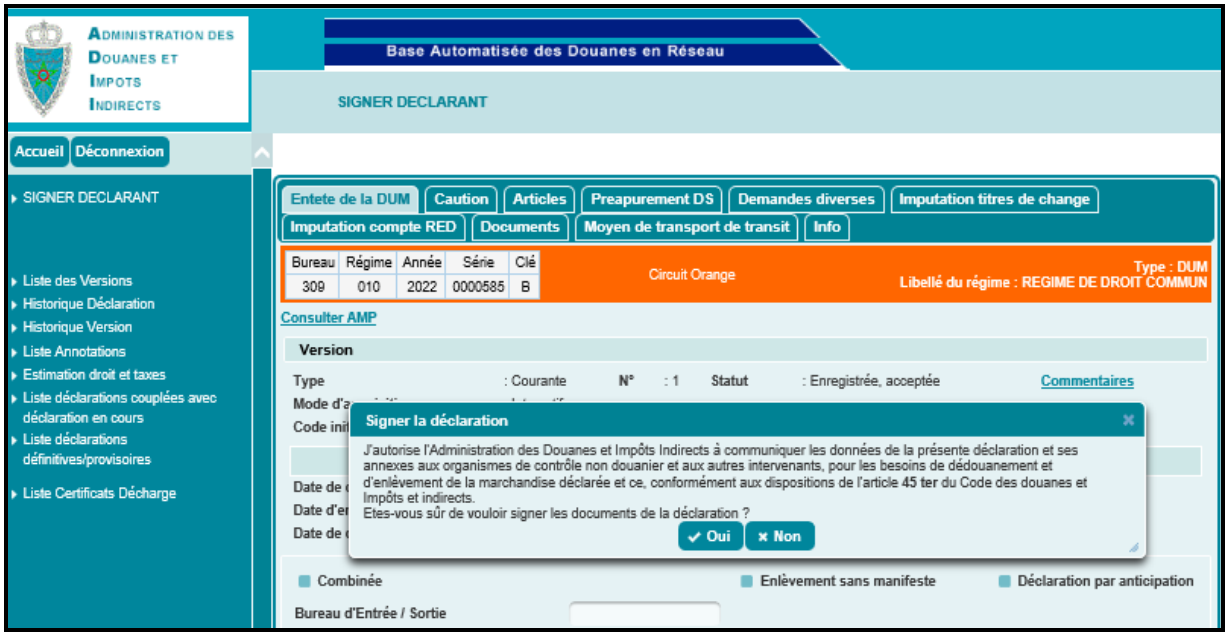

Un message de succès s'affiche :

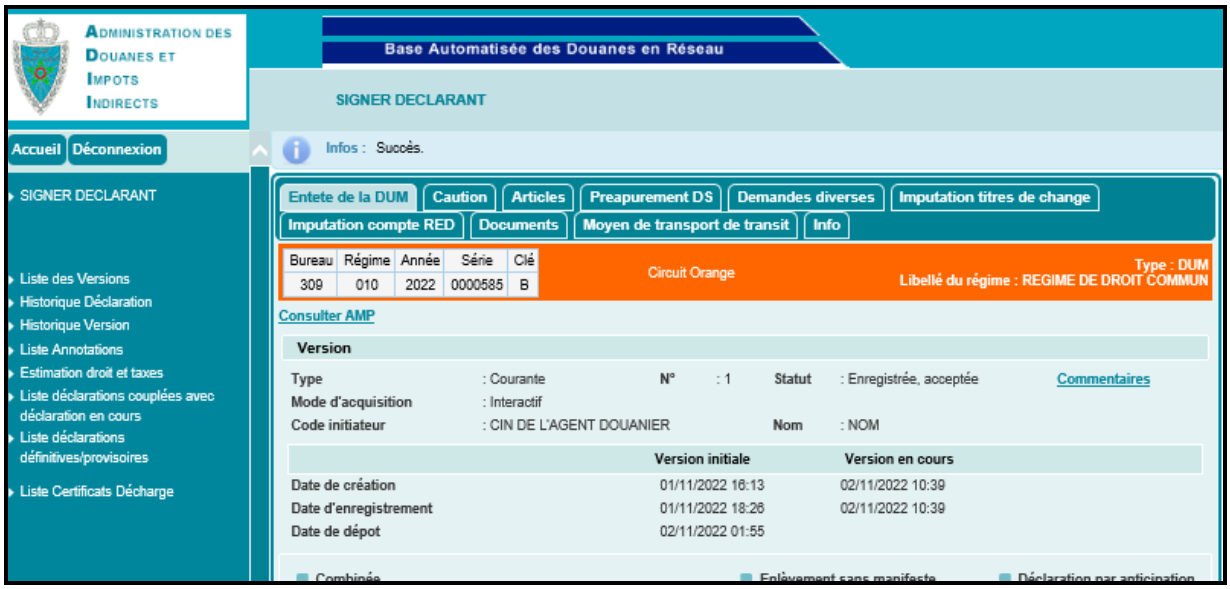

Cette opération est tracée au niveau de l'historique de la DUM :

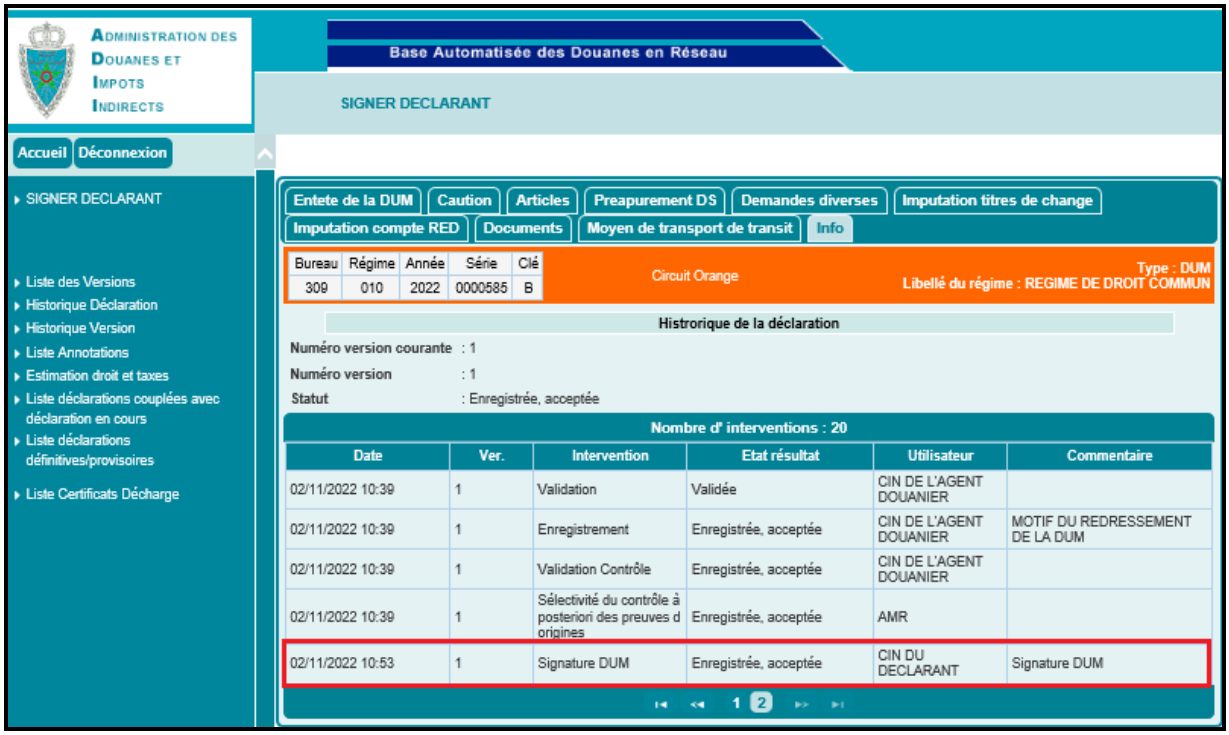

1.7. ***Arrêter une DUM provisionnelle***

Cette fonctionnalité permet d'arrêter une DUM provisionnelle ou nouvelle provisionnelle à la fin de la période. Toute modification de la sous-DUM après cette opération sera soumise au traitement de l'agent douanier.

Accéder au menu DEDOUANEMENT au niveau de l'explorateur BADR puis cliquer sur le lien « Arrêter une DUM provisionnelle » :

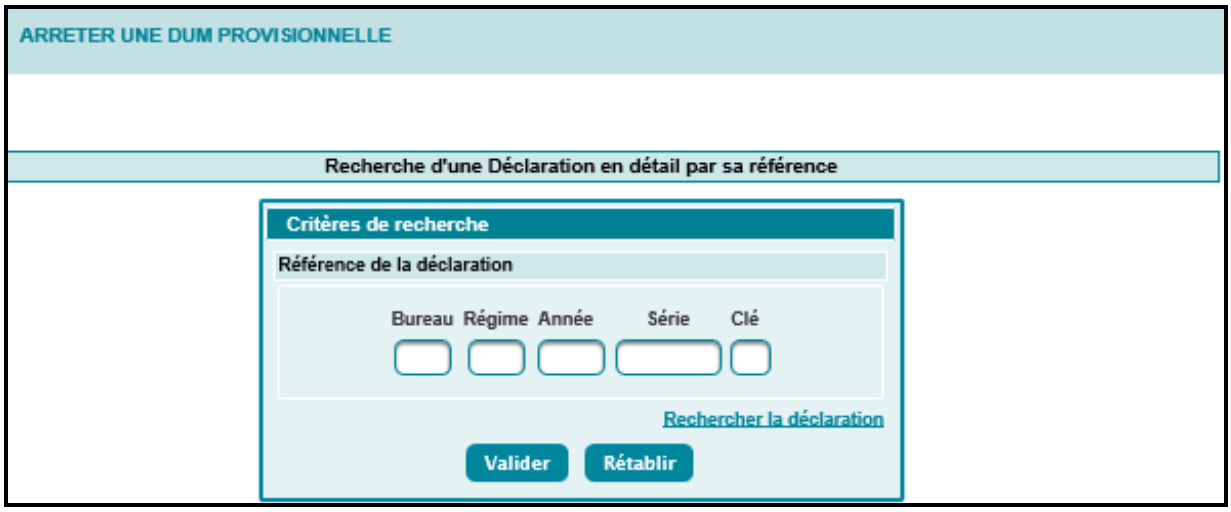

Cas d'une DUM nouvelle provisionnelle :

Après saisie de la référence de la nouvelle provisionnelle initiale et clic sur le bouton **Valider**, le système restitue la liste des sous DUM associées à la DUM initiale en question :

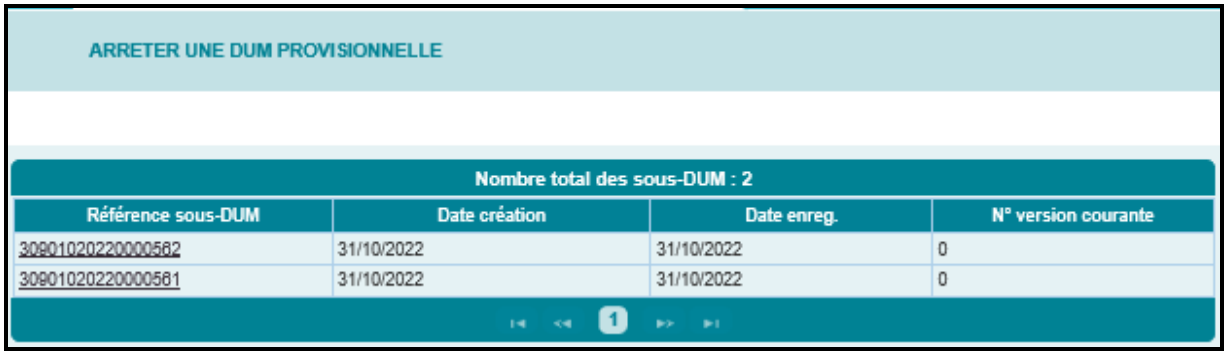

Cette liste comprend les informations suivantes :

- Référence de la sous DUM. Le clic dessus permet de consulter les énonciations de la nouvelle sous DUM provisionnelle en question.
- Date de création.
- Date d'enregistrement.
- Numéro de la version courante.

Le clic sur le lien Arreter du menu contextuel permet de conclure l'opération :

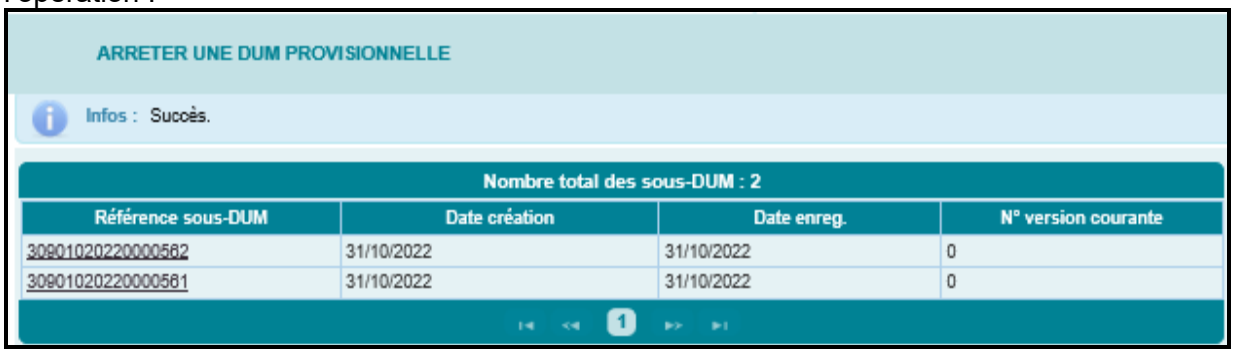

Le statut Arrêt est modifié de « Non » à « Oui » lors de la consultation de la DUM initiale en question :

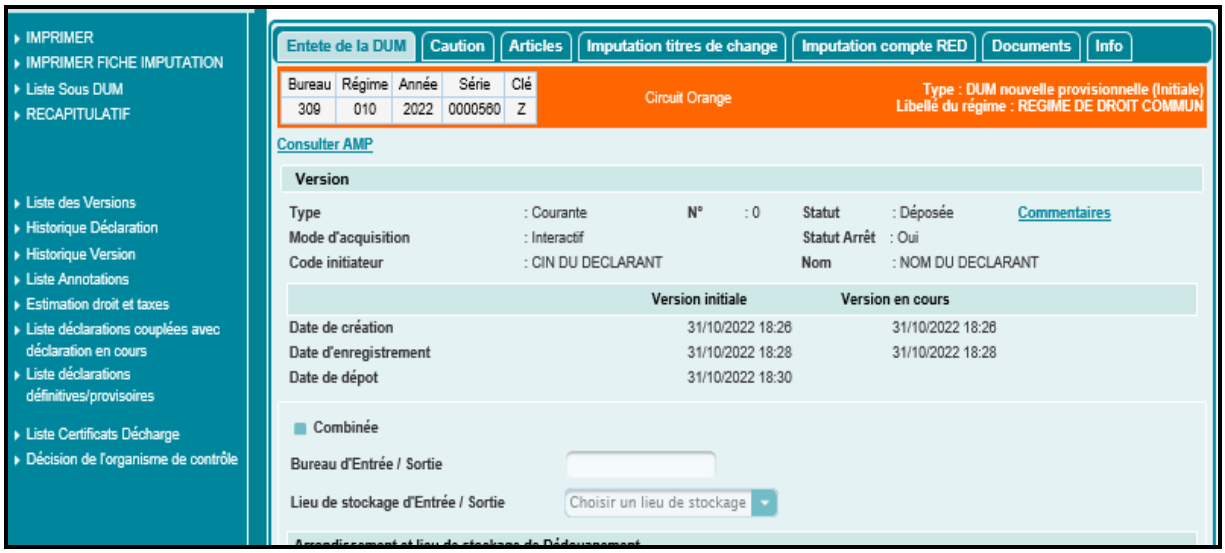

Le récapitulatif des quantités et valeurs par NGP/origine/unité de mesure/valeurs unitaires/données complémentaires est restitué à travers le lien « RECAPITULATIF » du menu contextuel de l'écran ci-dessus :

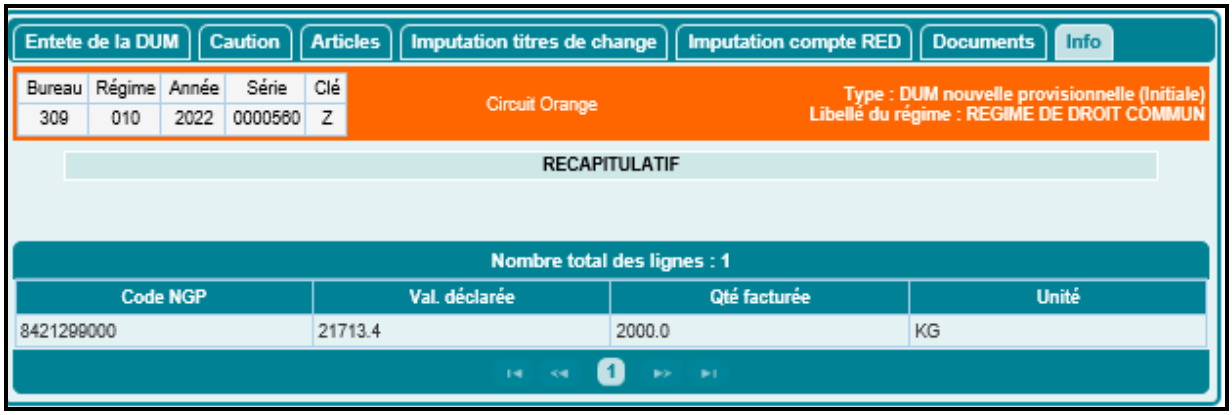

Cas d'une DUM provisionnelle - A titre d'exemple : Cas du régime 470 (MAC EN SUITE D'ENTREPOT PRIVE BANAL).

Après saisie de la référence de la déclaration et clic sur le bouton « valider », le système affiche les informations relatives à la DUM initiale. Le statut Arrêt est positionné à Non :

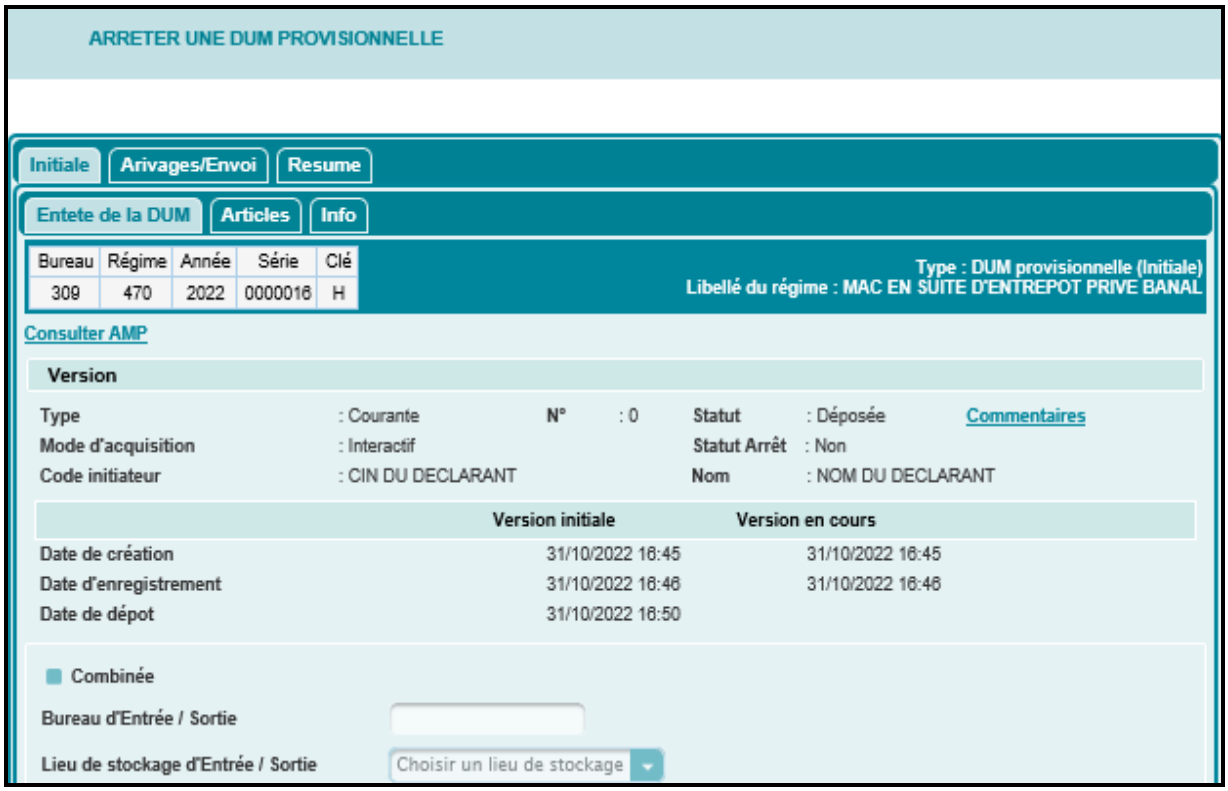

L'utilisateur est invité à cliquer sur la fonctionnalité Arreter du menu contextuel. Le statut Arrêt est modifié à (Oui) et une nouvelle version de la DUM initiale est créée :

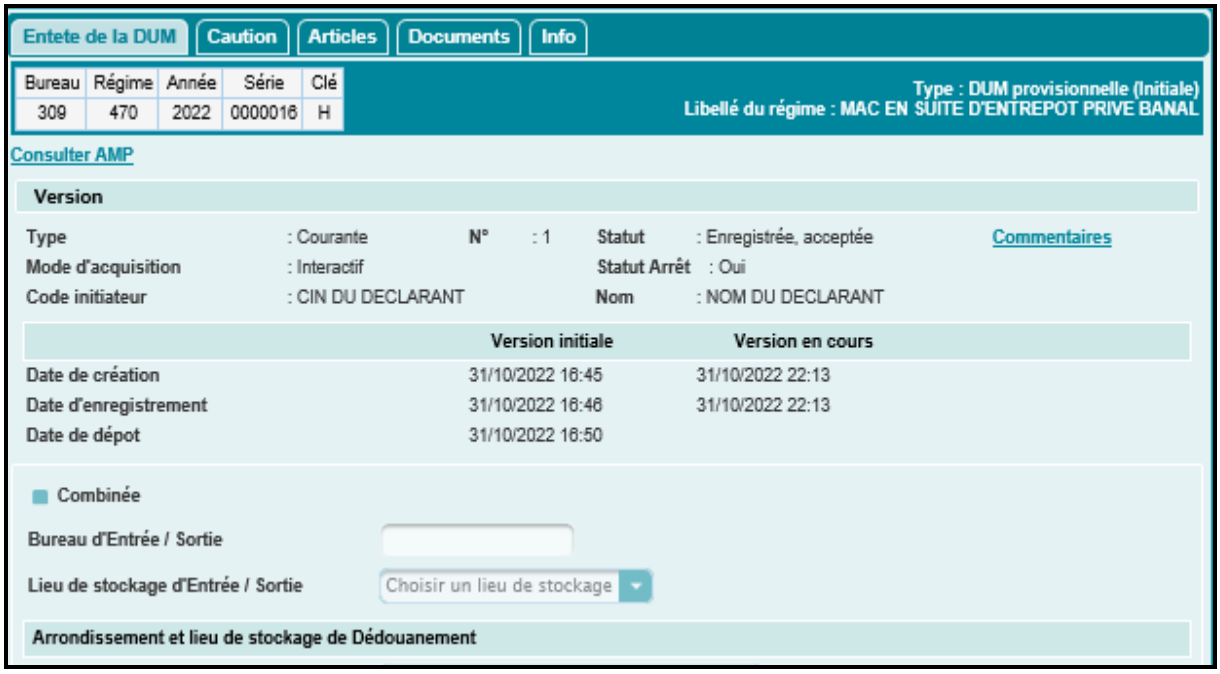

Cliquer sur le lien **Menu** pour quitter le formulaire de la déclaration et revenir au menu principal.

1.8. Accepter une cession

Cette fonctionnalité permet à un cédant ou son transitaire (ayant la procuration sur le système) d'accepter les termes de la déclaration de cession souscrite par le cessionnaire ou son transitaire.

Accéder au menu DEDOUANEMENT au niveau de l'explorateur BADR puis cliquer sur le lien « Accepter une cession » :

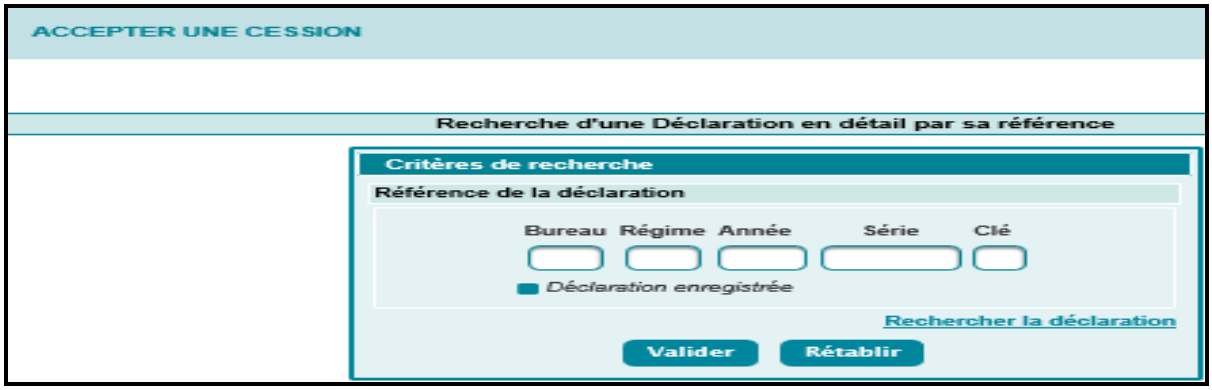

La DUM objet de cette opération doit être une DUM de cession. Autrement, un message d'erreur est affiché « *Erreur : La déclaration doit être une cession* ».

La cession peut être provisoire ou enregistrée pour laquelle une nouvelle version a été soumise par le cessionnaire. Dans tous les cas, son statut doit être « En attente d'être acceptée par le cédant ».

Saisir la référence de la cession et cliquer sur le bouton « Valider » Le système restitue les énonciations de la DUM.

Si l'utilisateur connecté n'est ni le cédant ni un transitaire disposant de la procuration sur le système, l'opération est rejetée par le message d'erreur « *Le déclarant connecté doit être le cédant ou doit posséder la procuration* ».

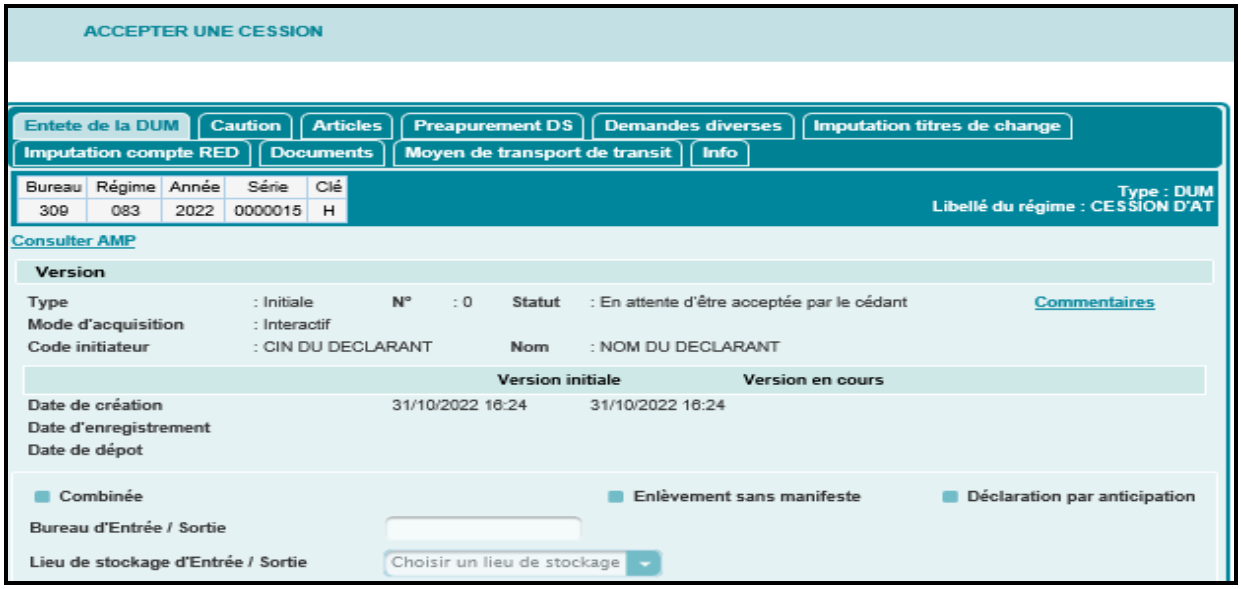

Le clic sur la fonctionnalité ACCEPTER du menu contextuel permet au système de lancer les contrôles de cohérence.

Le succès de l'opération est notifié par le système via un message d'information. La cession est marquée Acceptée par le cédant. La suite consiste à enregistrer la cession ou sa nouvelle version par le cessionnaire :

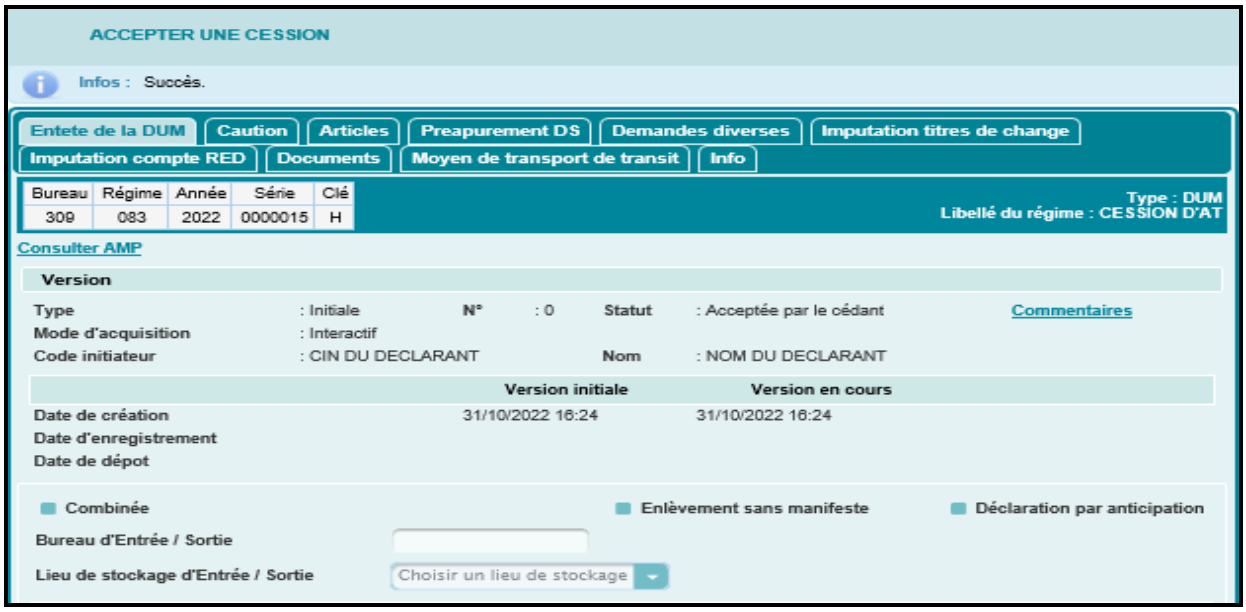

Cette DUM est signée automatiquement dès son acceptation par le cédant :

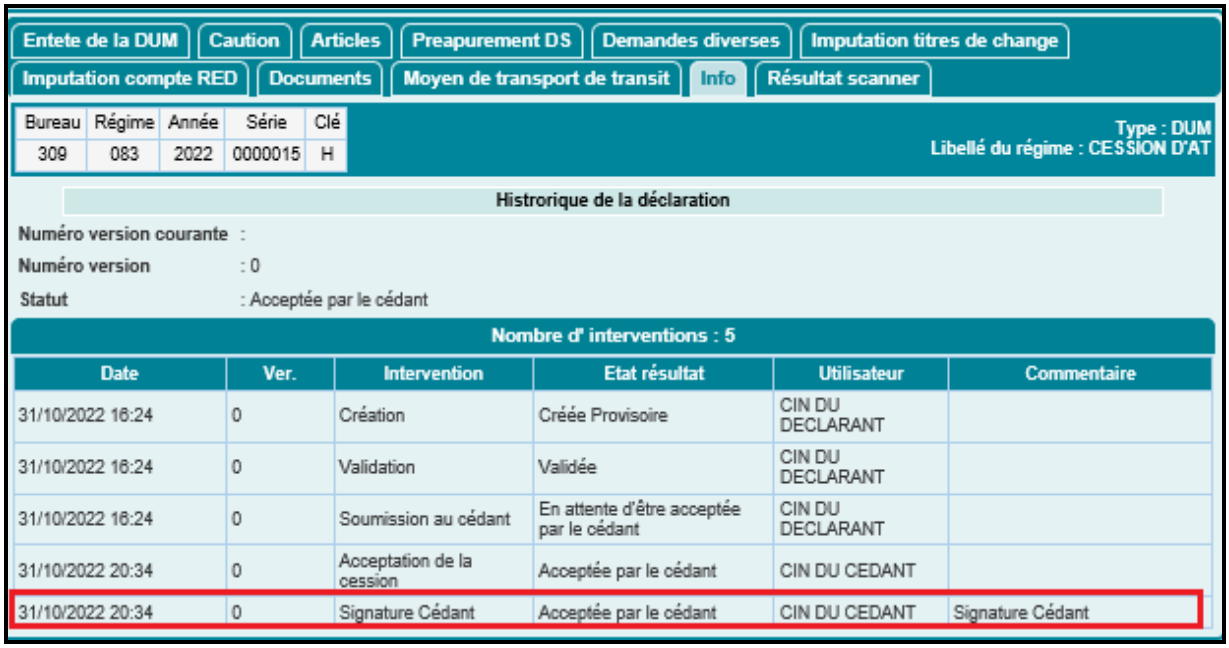

Cliquer sur le lien **Menu** pour quitter le formulaire de la déclaration et revenir au menu principal.

1.9. Imprimer une déclaration

Accéder au menu DEDOUANEMENT au niveau de l'explorateur BADR puis cliquer sur le lien Imprimer une déclaration. L'utilisateur est invité à saisir la référence de la déclaration à imprimer puis à cliquer sur le bouton « Valider ». La déclaration peut être provisoire ou enregistrée :

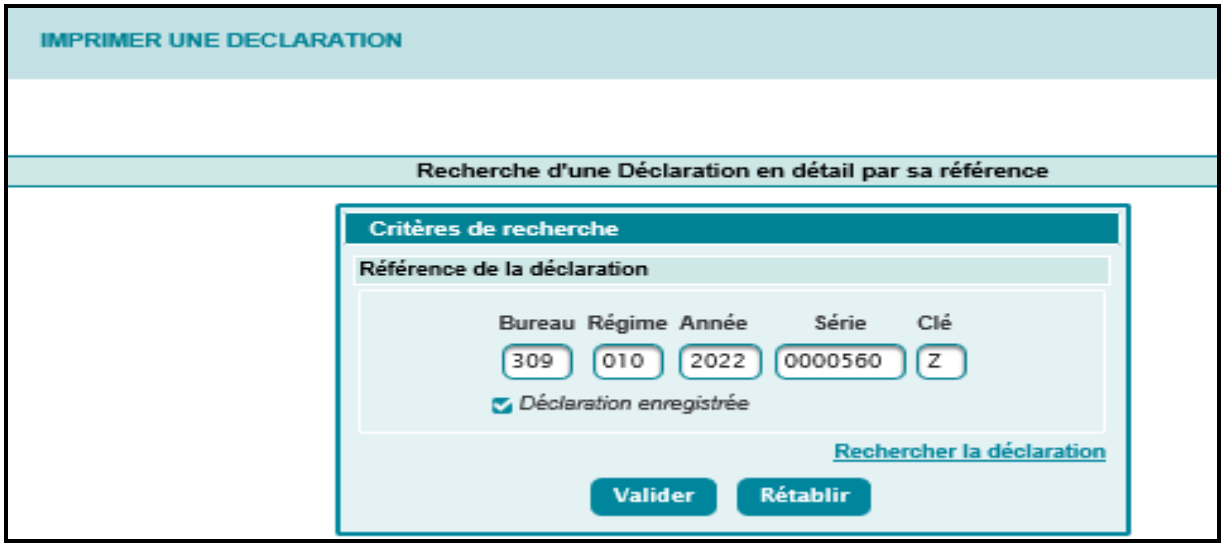

Le système restitue les énonciations relatives à la DUM en question :

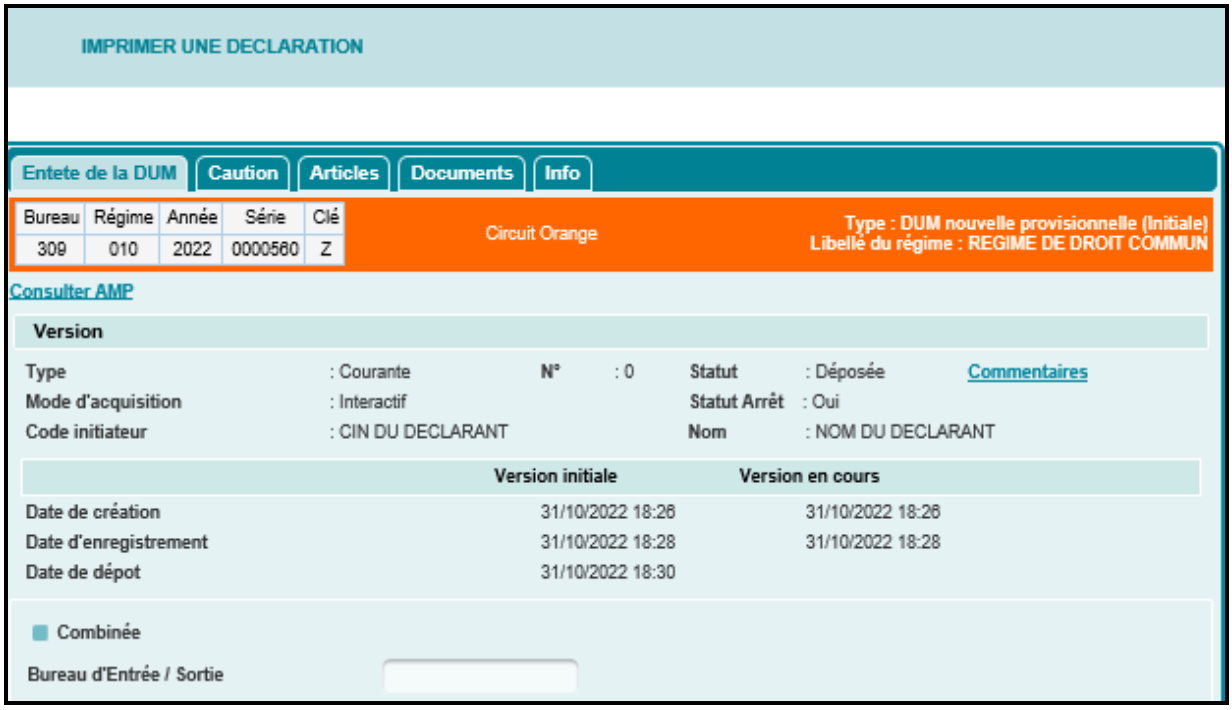

Le clic sur le lien IMPRIMER du menu contextuel permet la génération d'un fichier sous format PDF reprenant toutes les énonciations de la déclaration pour les besoins de son impression :

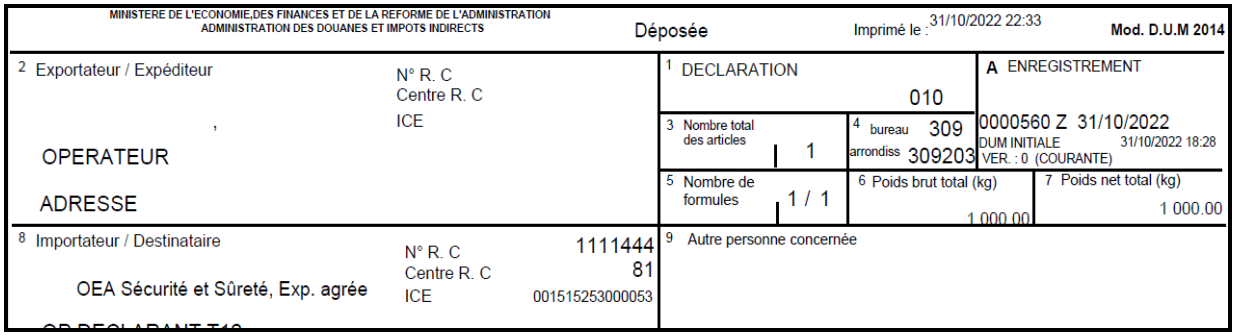

Cliquer sur le lien Menu pour quitter le formulaire de la déclaration et revenir au menu principal.

1.10. Annuler une déclaration

Cette fonctionnalité permet à un déclarant de demander l'annulation d'une déclaration enregistrée. La demande est soumise automatiquement au traitement de l'agent douanier qui pourra l'accepter ou la rejeter.

Accéder au menu DEDOUANEMENT au niveau de l'explorateur BADR puis cliquer sur le lien Annuler une déclaration. La déclaration objet de l'annulation doit être déjà enregistrée. Autrement, un message d'erreur est affiché « *Déclaration inexistante* ».

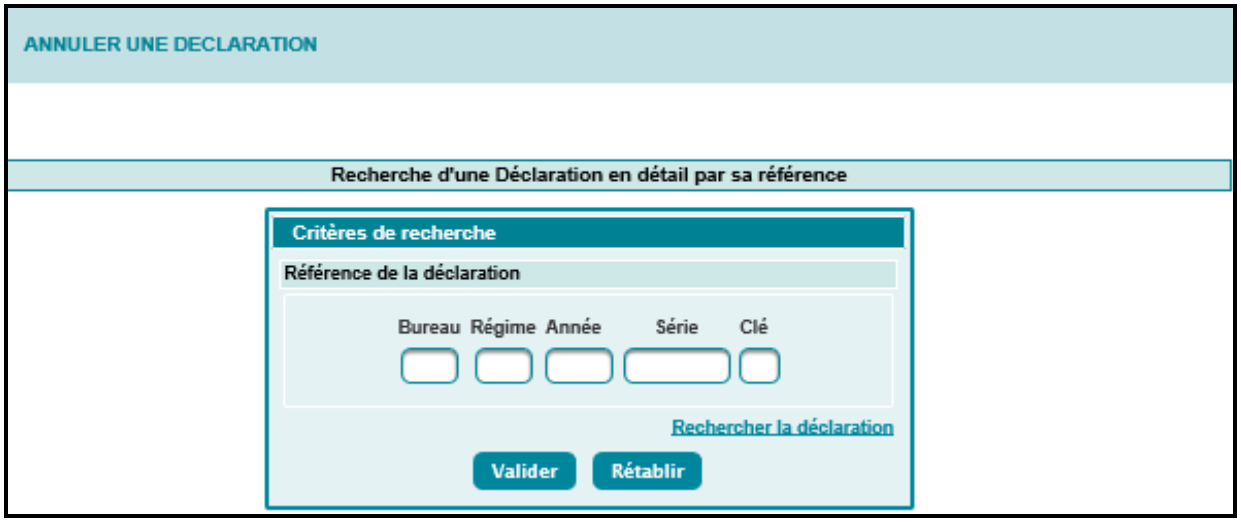

Le clic sur le bouton « Valider » permet au système de restituer les énonciations relatives à cette déclaration :

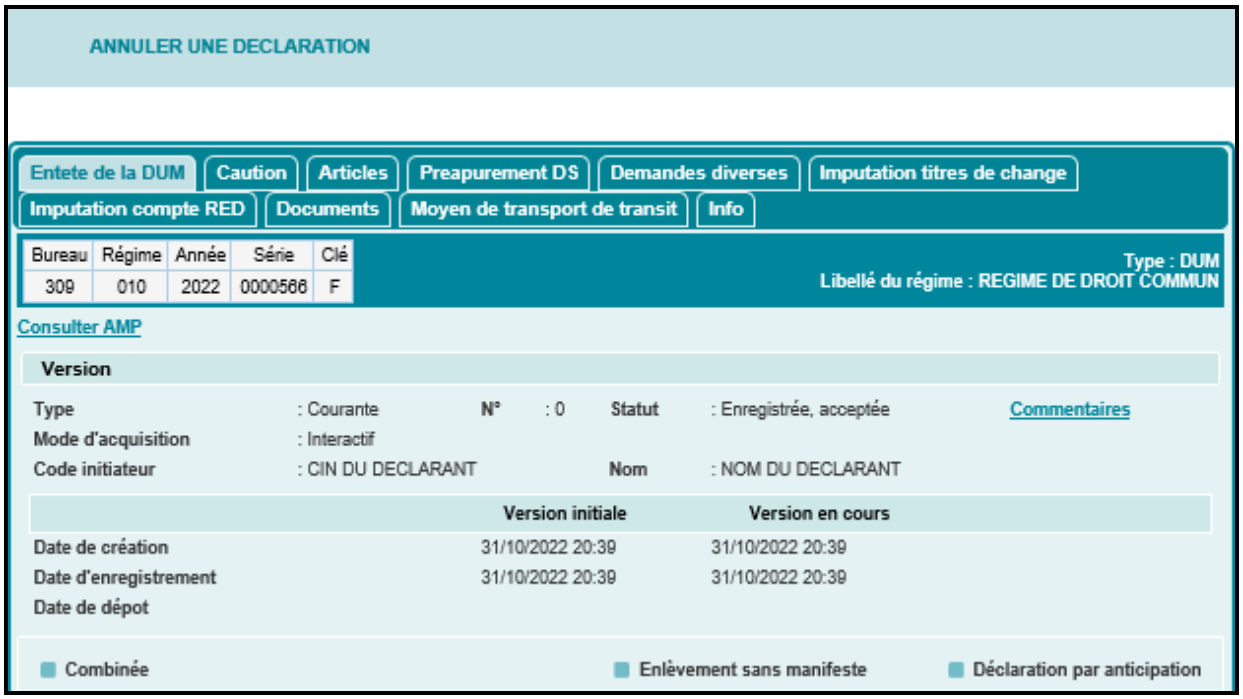

Le clic sur la fonctionnalité ANNULER du menu contextuel permet d'afficher l'écran suivant :

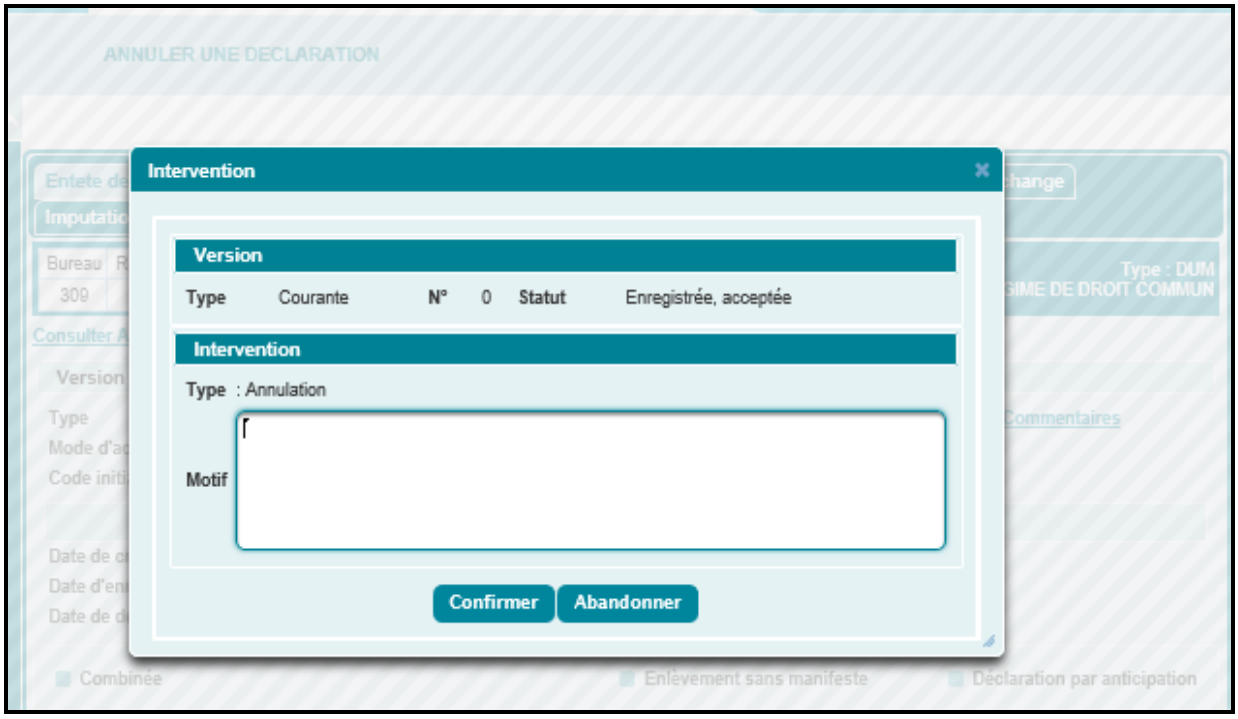

Le système invite l'utilisateur à motiver obligatoirement sa demande d'annulation. Autrement, un message de rejet s'affiche :

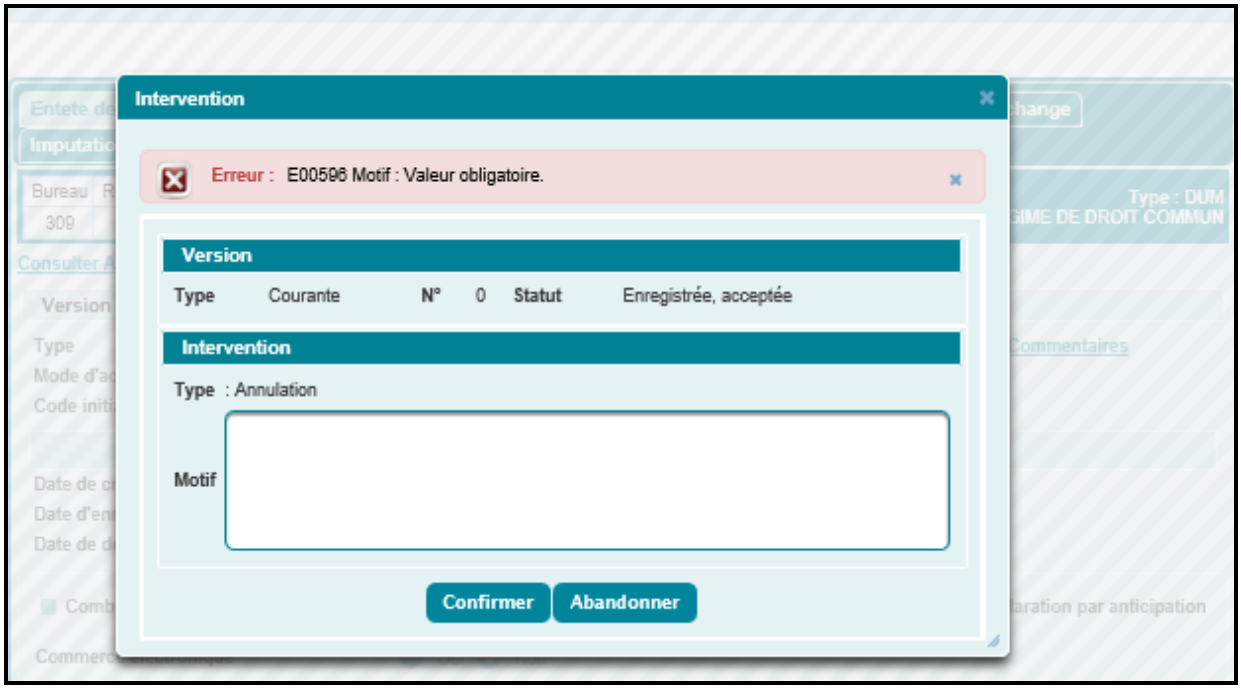

Le clic sur le bouton Confirmer permet de confirmer l'opération et le statut de la DUM passe à « Demande d'annulation en attente de traitement » :

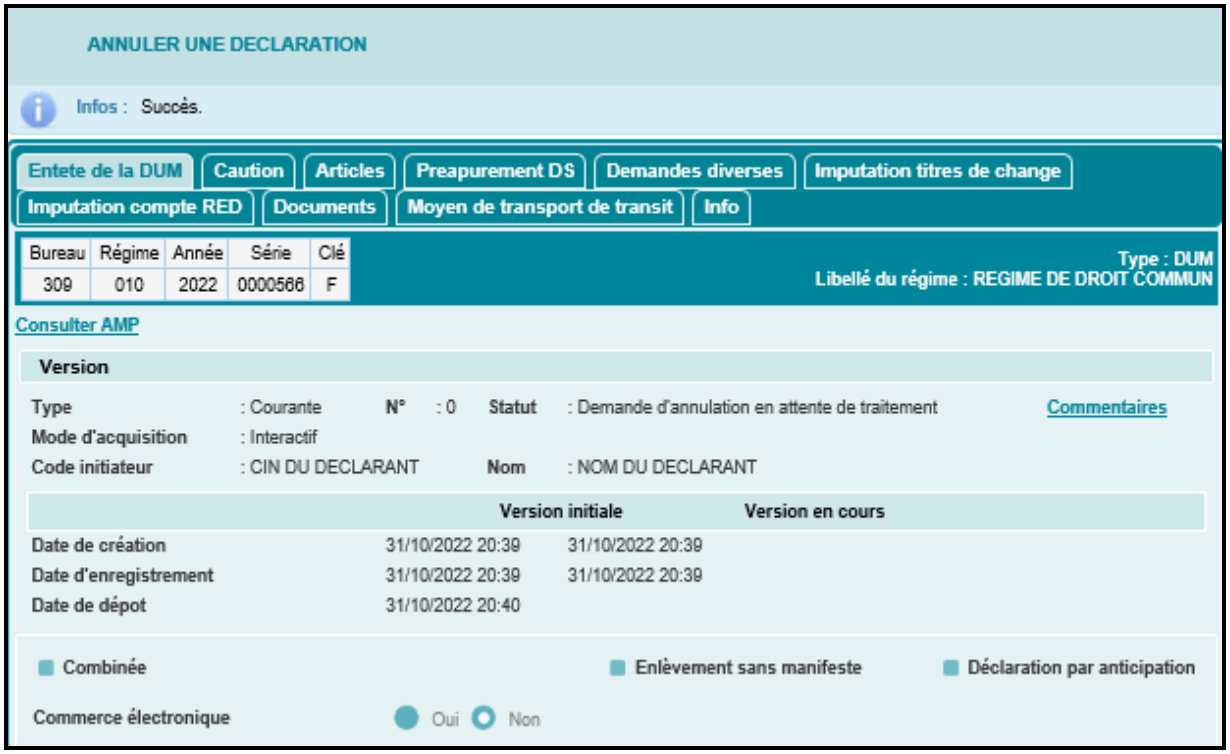

Cliquer sur le lien Menu pour quitter le formulaire de la déclaration et revenir au menu principal.

1.11. Déclarer scellés

Accéder au menu DEDOUANEMENT au niveau de l'explorateur BADR puis cliquer sur le lien Déclarer scellés.

Le système affiche l'écran ci-après, invitant l'utilisateur à renseigner la référence de la DUM :

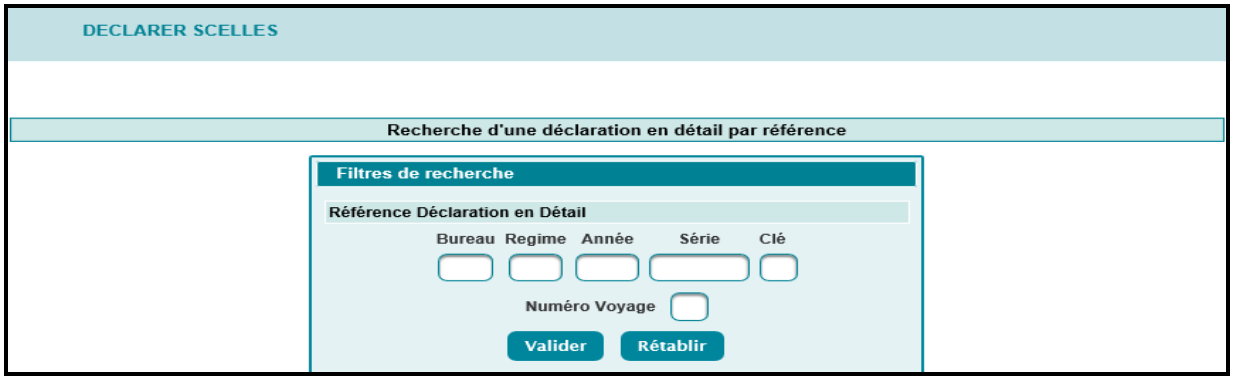

- Si la déclaration n'est pas souscrite sous un régime d'import, le système rejette l'opération par le message : « La déclaration en douane doit être à l'import! ».
- Si la déclaration n'est pas signée, le système rejette l'opération par le message : « La version courante de la DUM doit être signée! ».
- Si l'enlèvement est total, le système rejette l'opération par le message : « L'enlèvement est total ».
- Si les scellés déclarés ont été apposés, le système rejette l'opération par le message : « Les scellés déclarés ont été apposés ».

Après clic sur le bouton « valider », le système affiche l'écran ci-après, invitant l'utilisateur à renseigner les éléments concernant les scellés :

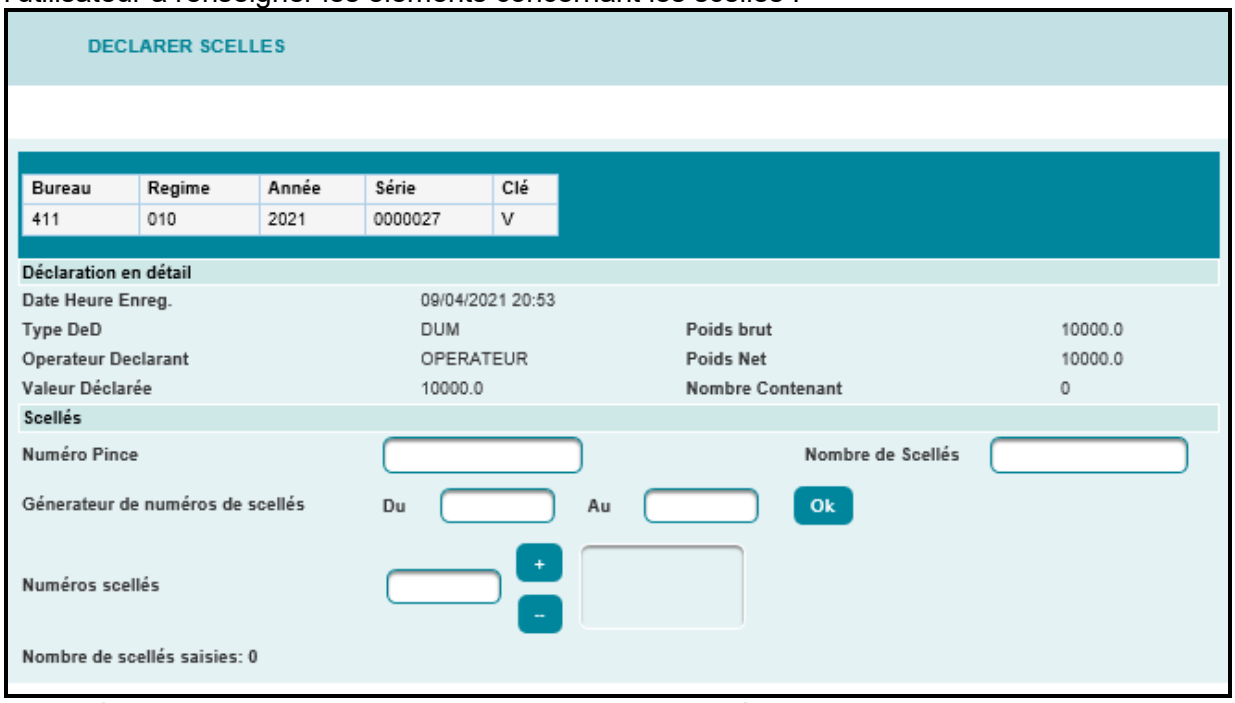

Le système calcule automatiquement le nombre de scellés saisis :

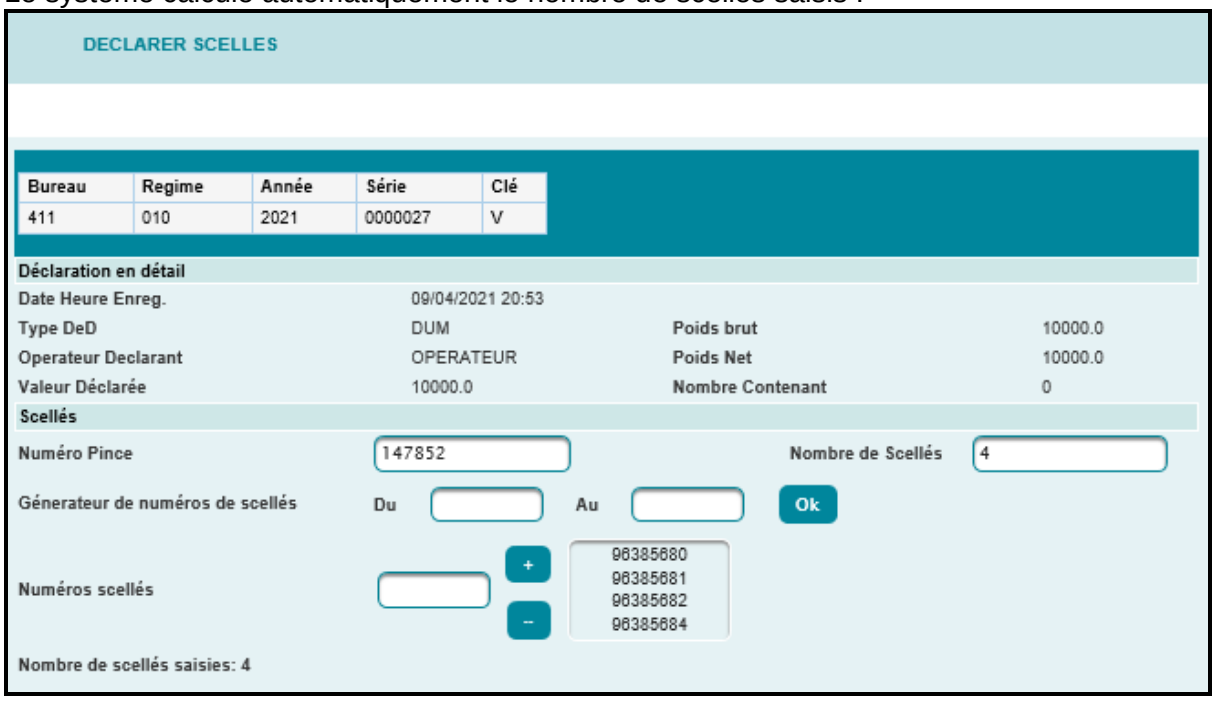

Après clic sur le bouton « confirmer » du menu contextuel, un message de succès de l'opération s'affiche :

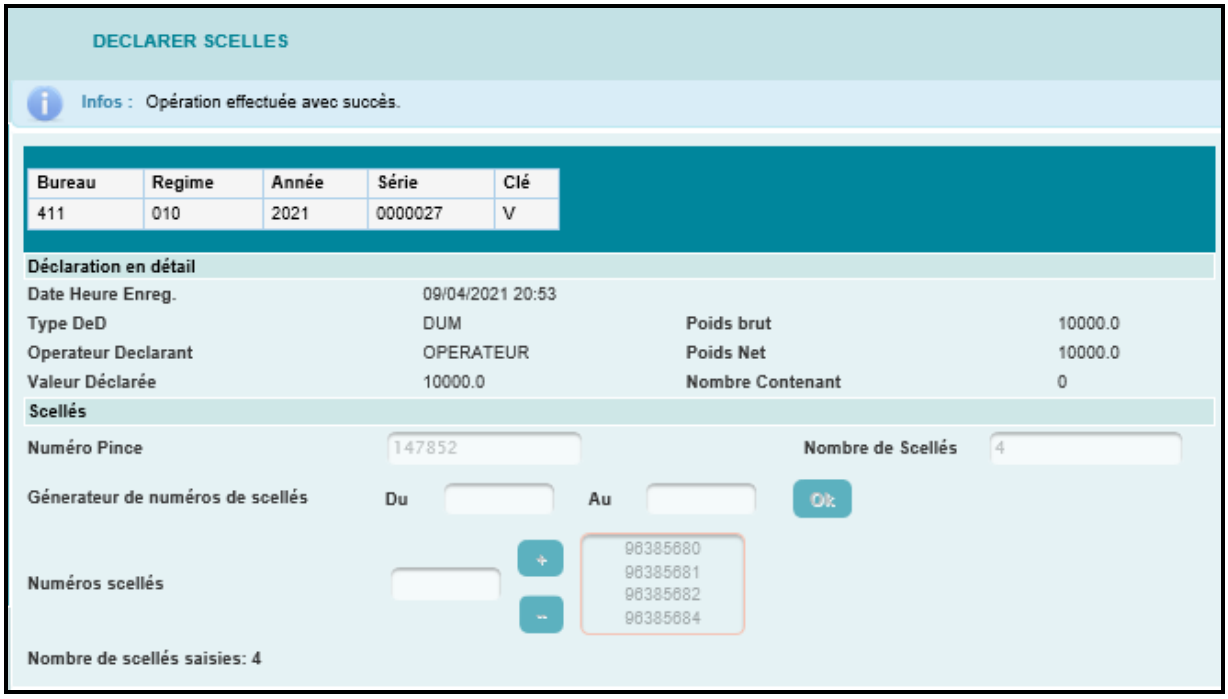

1.12. Imputer TC DUM provisionnelle

Cette fonctionnalité est offerte aux opérateurs soumissionnaires disposant de la facilité "Imputation TC nouvelle provisionnelle". A cet effet, le déclarant ne peut déclarer les imputations par sous DUM.

Accéder au menu DEDOUANEMENT au niveau de l'explorateur BADR puis cliquer sur le lien ● Imputer TC DUM provisionnelle.

Le système affiche l'écran ci-après invitant l'utilisateur à renseigner la référence de la DUM :

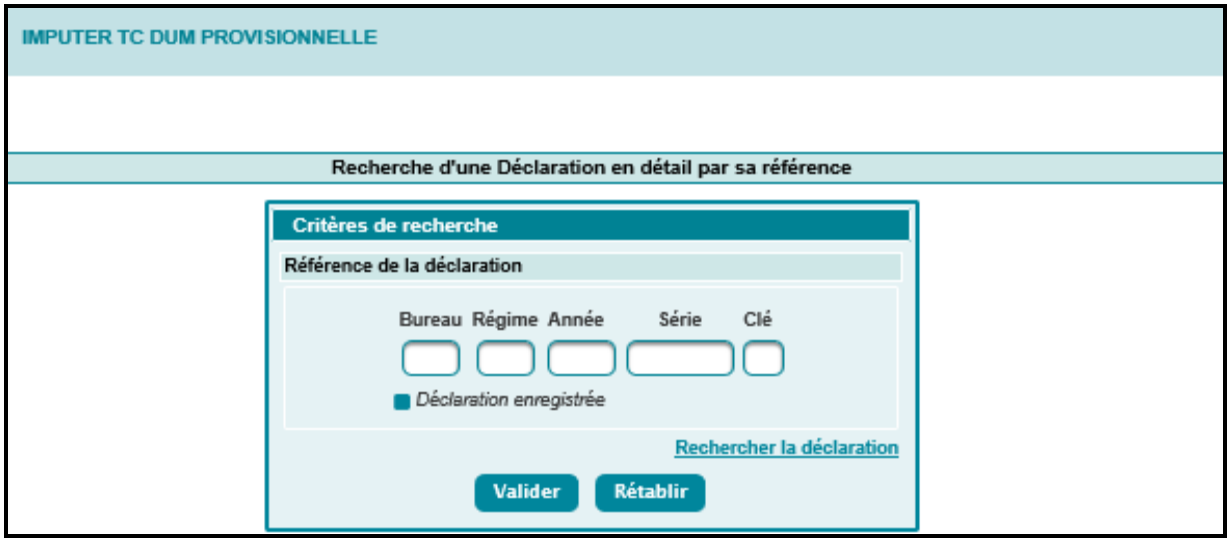

- Si la DUM n'est pas une DUM initiale nouvelle provisionnelle, le système rejette l'opération par le message : « La déclaration doit être une DUM Initiale ».
- Si la DUM n'est pas arrêtée, le système rejette l'opération par le message : « La DUM initiale correspondante n'est pas encore arrêtée ».

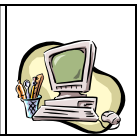

- Si l'opérateur soumissionnaire ne dispose pas de la facilité « Imputation TC nouvelle provisionnelle », le système rejette l'opération par le message : « L'opérateur engagé doit avoir la facilité : Imputation TC nouvelle provisionnelle ».
- Si une des sous DUM ne dispose pas d'une mainlevée éditée, le système rejette l'opération par le message : « Toutes les sous DUM doivent avoir leur mainlevée ».

Après clic sur le bouton « Valider », l'écran ci-après s'affiche :

Le clic sur le bouton « Nouveau » permet de renseigner les éléments relatifs au titre de change à imputer, selon un des modes offerts : Portnet ou Manuel.

Cas Portnet

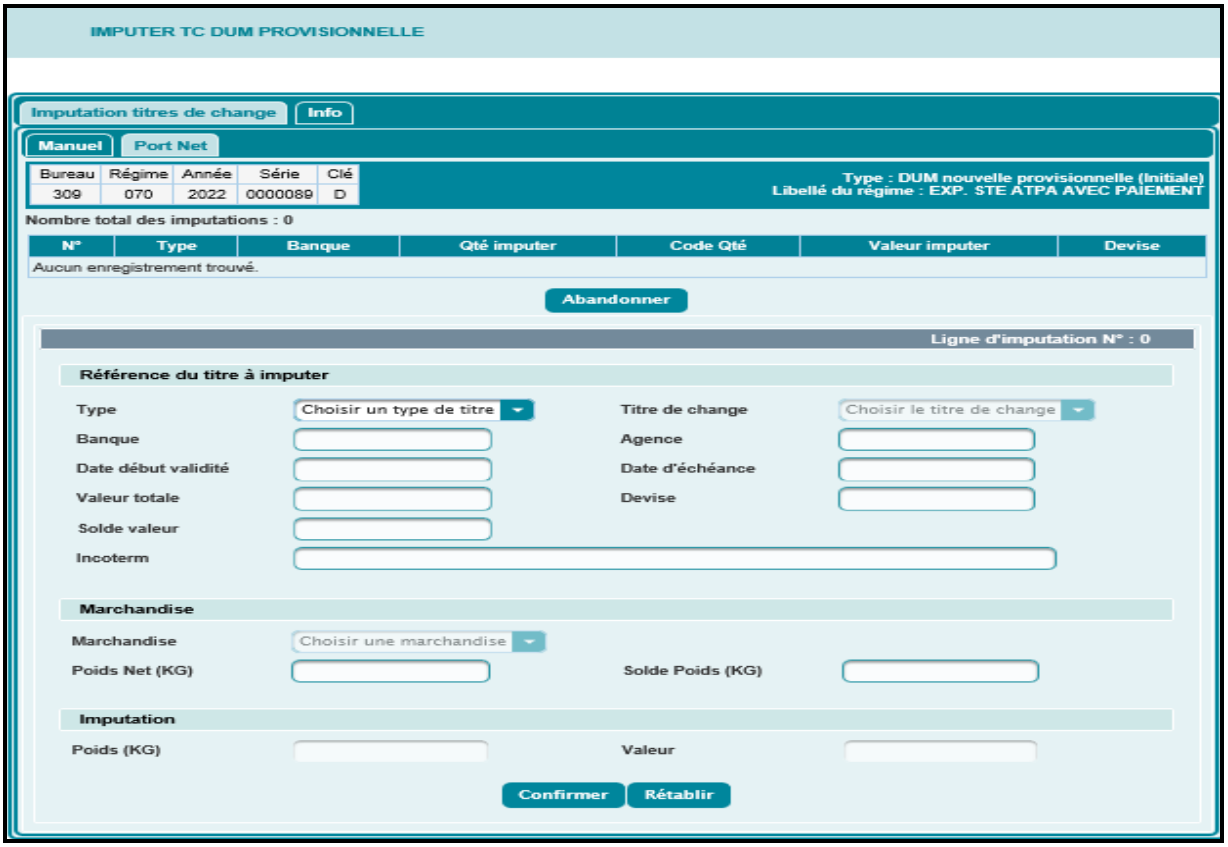

Après sélection du titre de change et son numéro correspondant, le système restitue les éléments relatifs au titre de change en question :

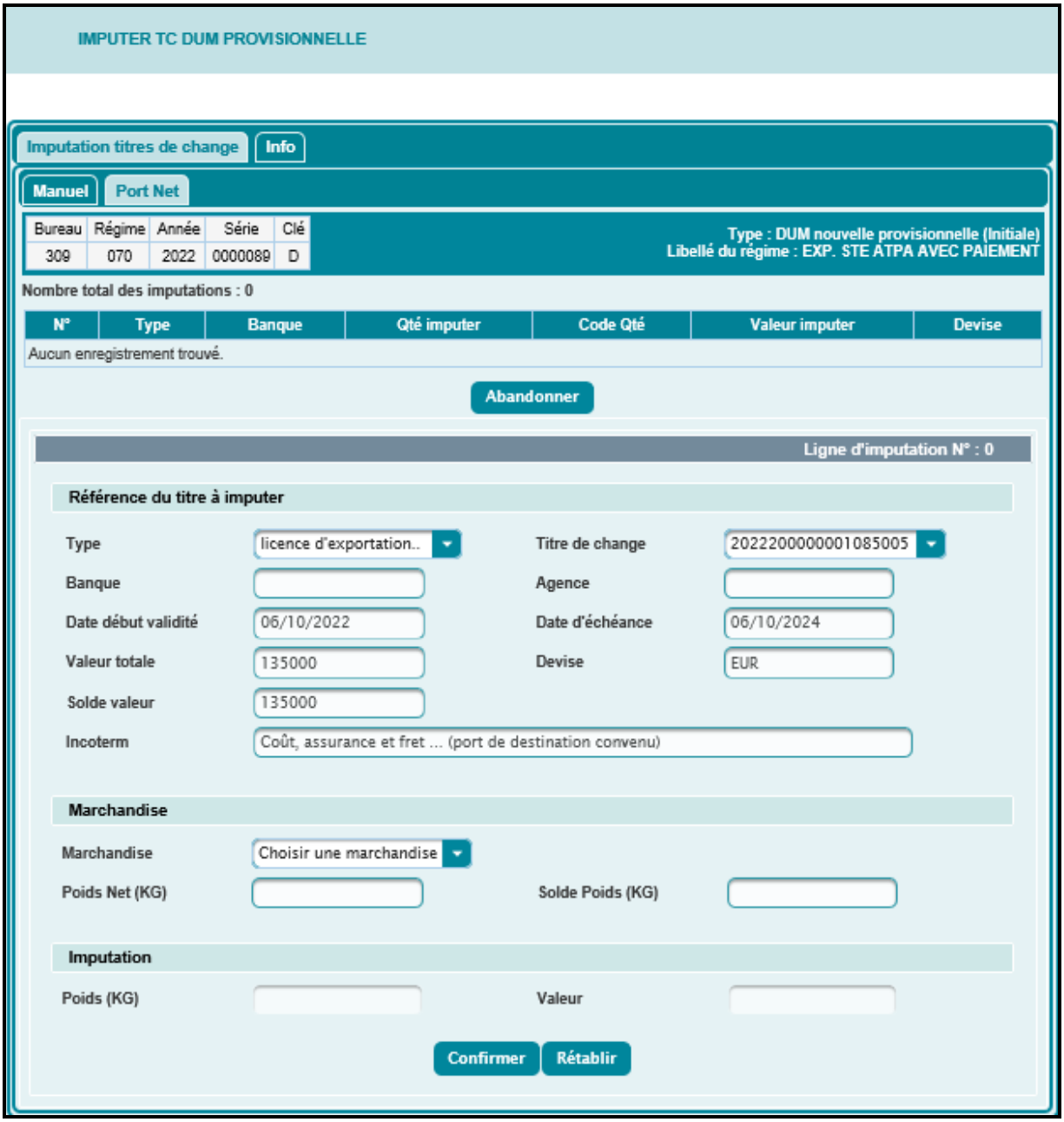

L'utilisateur est invité à renseigner l'imputation (poids et/ou valeur) :

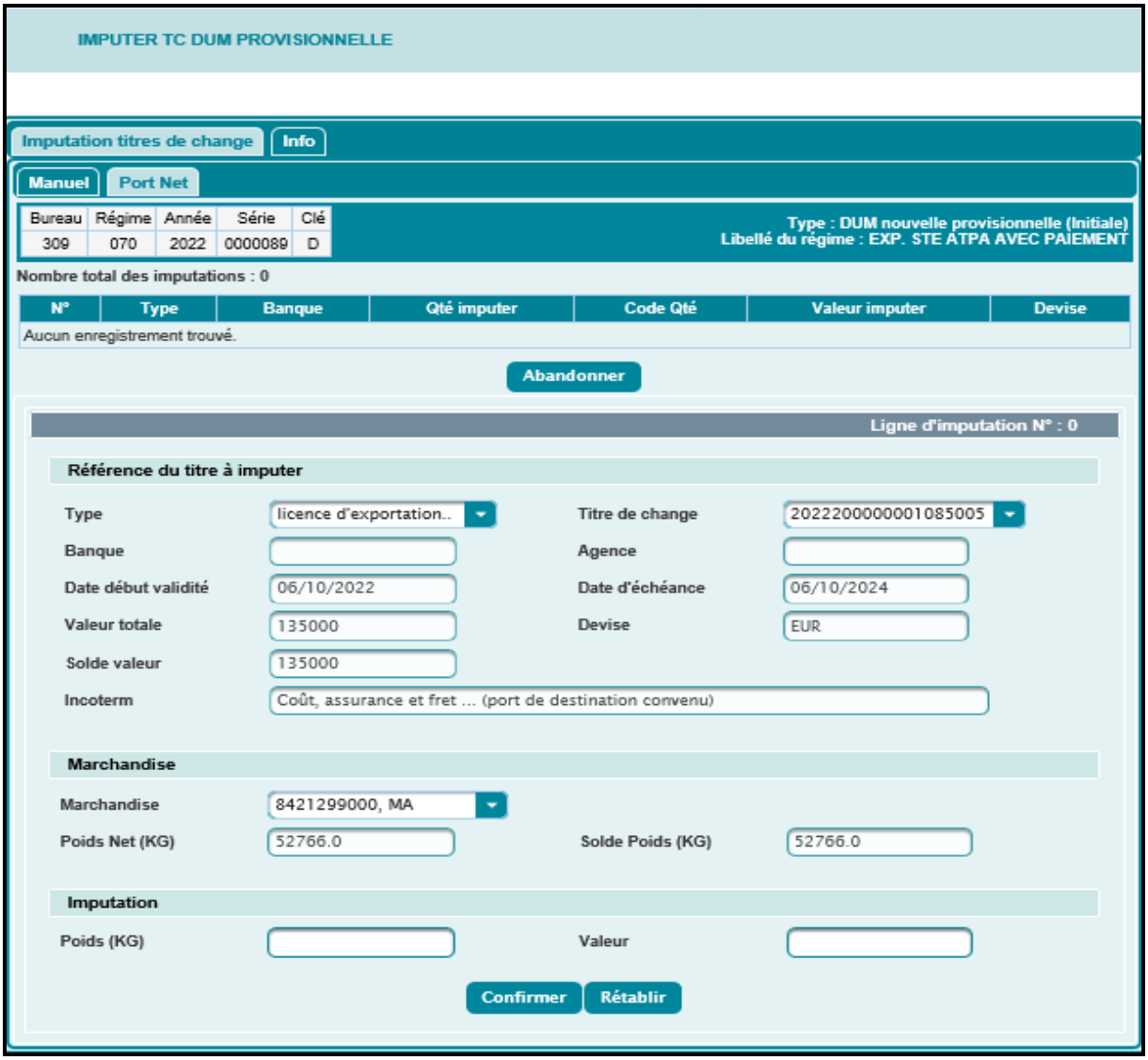

Après clic sur le bouton « Confirmer », le système restitue la liste totale des imputations :

Après clic sur le lien ▸ SIGNER VERSION du menu contextuel, un message de succès s'affiche :

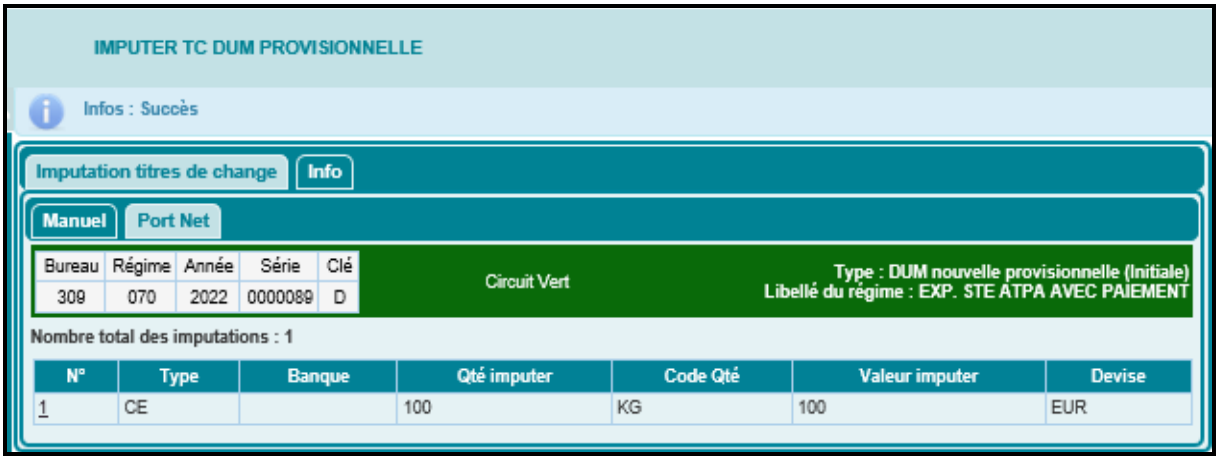

IMPUTER TC DUM PROVISIONNELLE

Infos : Succès

Imputation titres de change | Info

Manuel | Port Net

Bureau	Régime	Année	Série	Clé
309	070	2022	0000089	D

Circuit Vert

Type : DUM nouvelle provisionnelle (Initiale)
Libellé du régime : EXP. STE ATPA AVEC PAIEMENT

Nombre total des imputations : 1

N°	Type	Banque	Qté imputer	Code Qté	Valeur imputer	Devise
1	CE		100	KG	100	EUR

Cette opération est tracée au niveau de l'historique de la déclaration en question :

IMPUTER TC DUM PROVISIONNELLE

Imputation titres de change | Info

Bureau	Régime	Année	Série	Clé
309	070	2022	0000089	D

Circuit Vert

Type : DUM nouvelle provisionnelle (Initiale)
Libellé du régime : EXP. STE ATPA AVEC PAIEMENT

Histrorique de la déclaration

Numéro version courante : 1
Numéro version : 1
Statut : Enregistrée, acceptée

Nombre d' interventions : 15

Date	Ver.	Intervention	Etat résultat	Utilisateur	Commentaire
01/11/2022 08:59	0	Création	Créée Provisoire	CIN DU DECLARANT	
01/11/2022 08:59	0	Validation	Validée	CIN DU DECLARANT	
01/11/2022 08:59	0	Modification	Créée Provisoire	CIN DU DECLARANT	
01/11/2022 08:59	0	Validation	Validée	CIN DU DECLARANT	
01/11/2022 08:59	0	Enregistrement	Enregistrée, acceptée	CIN DU DECLARANT	
01/11/2022 08:59	0	Signature DUM	Enregistrée, acceptée	CIN DU DECLARANT	Signature DUM
01/11/2022 09:00	0	Initiation du contrôle	Déposée	SYSACTOR	
01/11/2022 09:10	0	Arrêt	Déposée	CIN DU DECLARANT	Arrêt DUM nouvelle provisionnelle
01/11/2022 09:10	0	Sélectivité Immédiate	Déposée	AMR	Selectivité automatique: décision = Vert Sans Scanner
01/11/2022 09:38	0	Clôture	Clôturée	CIN DU DECLARANT	
01/11/2022 09:38	1	Création	Créée Provisoire	CIN DU DECLARANT	
01/11/2022 09:38	1	Validation	Validée	CIN DU DECLARANT	
01/11/2022 09:38	1	Enregistrement	Enregistrée, acceptée	CIN DU DECLARANT	
01/11/2022 09:38	1	Signature DUM	Enregistrée, acceptée	CIN DU DECLARANT	Signature DUM
01/11/2022 09:38	1	Valider ITC	Enregistrée, acceptée	SYSACTOR	Validation de l'imputation de titre de change PORTNET

Comme le montre l'écran précité, l'imputation du titre de change est validée automatiquement dès l'enregistrement de l'opération en question.

Cas Manuel

L'utilisateur est invité à renseigner les éléments relatifs au titre de change à imputer :

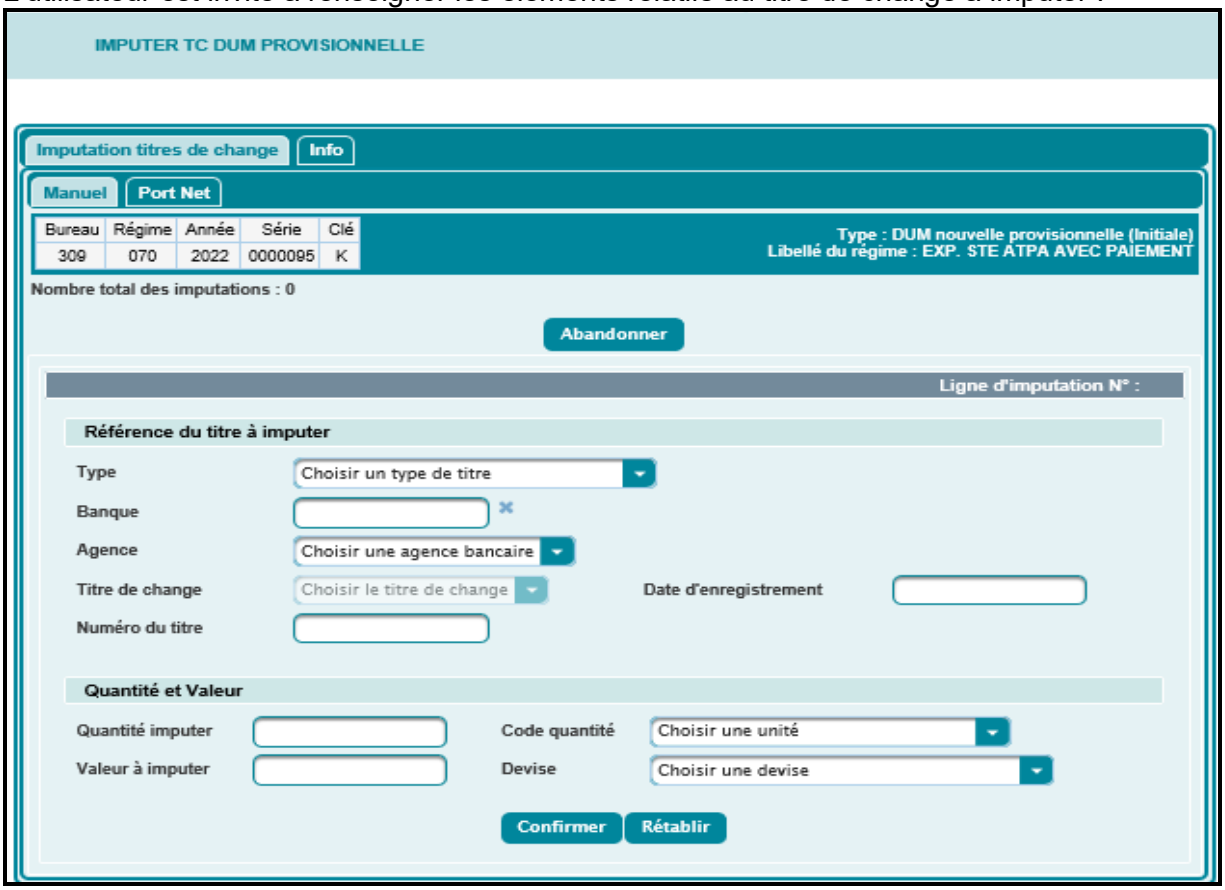

Après clic sur le bouton « Confirmer », le système alimente la liste totale des imputations :

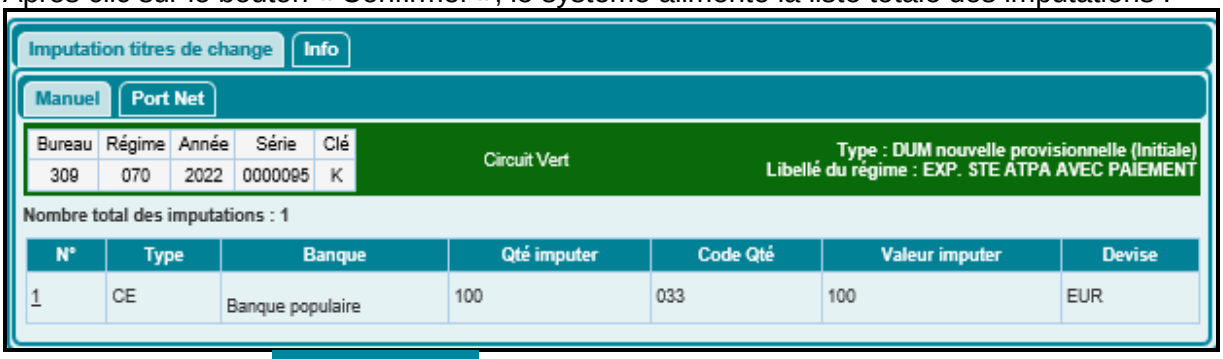

Après clic sur le lien SIGNER VERSION du menu contextuel, un message de succès s'affiche :

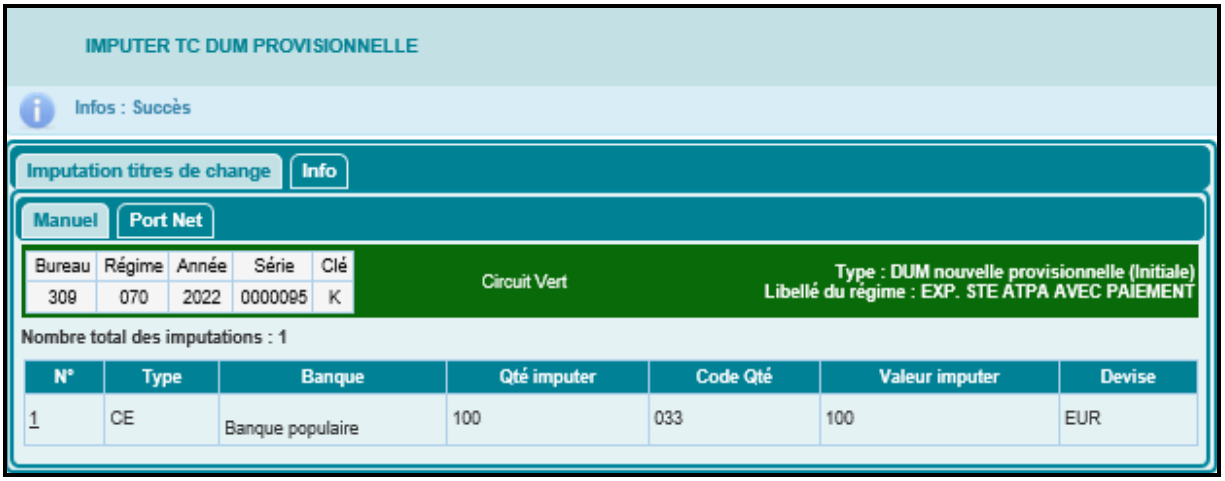

Remarque importante :

La somme des valeurs imputées des TC (Portnet et manuels) en dirham doit être inférieure ou égale à la somme totale des valeurs facturées déclarées au niveau des sous-DUM.
La conversion des valeurs au dirham se fait selon le cours de change de la veille.

1.13. Imputation des comptes RED nouvelle provisionnelle

Cette fonctionnalité est offerte aux opérateurs soumissionnaires disposant de la facilité "Imputation compte RED nouvelle provisionnelle". A cet effet, le déclarant ne peut déclarer les imputations par sous DUM.

Accéder au menu DEDOUANEMENT au niveau de l'explorateur BADR, puis cliquer sur le lien

.

Le système affiche l'écran ci-après, invitant l'utilisateur à renseigner la référence de la DUM :

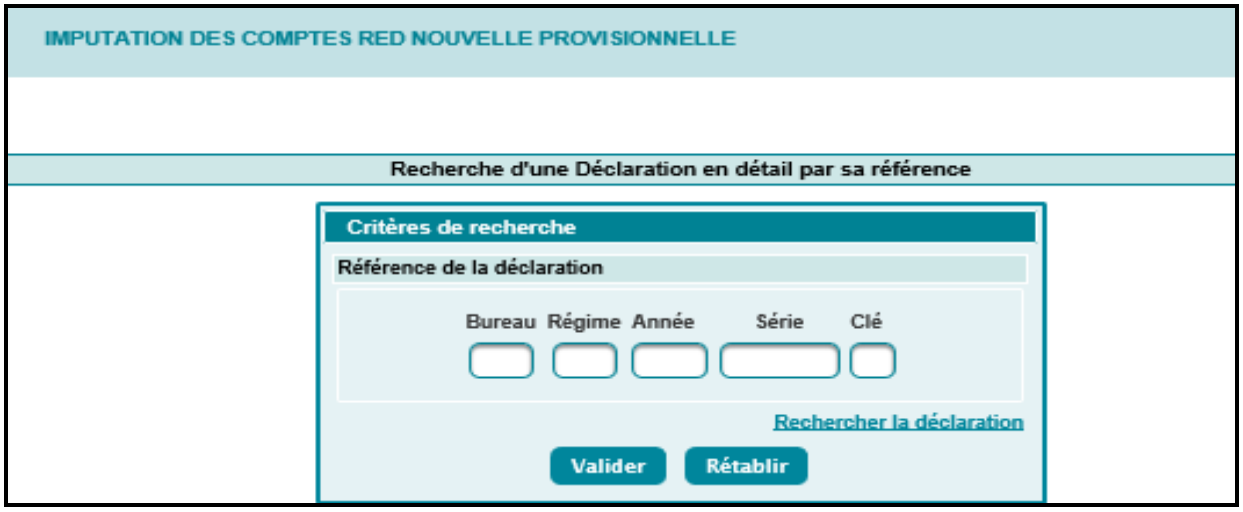

- Si la DUM n'est pas une DUM initiale nouvelle provisionnelle, le système rejette l'opération par le message : « La référence saisie ne correspond pas à une déclaration initiale nouvelle provisionnelle ».
- Si la DUM n'est pas arrêtée, le système rejette l'opération par le message : « La DUM Initiale doit être arrêtée ».
- Si l'opérateur soumissionnaire ne dispose pas de la facilité « Imputation compte RED nouvelle provisionnelle », le système rejette l'opération par le message : « L'opérateur

soumissionnaire de la DUM n'a pas la facilité : Imputation compte RED nouvelle provisionnelle ».

- Si la DUM contient déjà des imputations des comptes RED, le système rejette l'opération par le message : « La déclaration contient déjà des imputations des comptes RED ».
- Si la DUM n'est pas souscrite sous un régime de type export sous RED apurant les comptes RED, le système rejette l'opération par le message : « Le régime doit permettre l'imputation des comptes RED par la DUM initiale nouvelle provisionnelle ».

Ci-après à titre de rappel la liste des régimes de type export sous RED apurant les comptes :

REGIME	LIBELLE
751	EXPORTATION EN SUITE D'EIF
762	EXPORTATION SUITE ATPA VERS LES ZONES FRANCHES
763	EXPORTATION SUITE AT VERS LES ZONES FRANCHES
764	EXPORTATION SUITE ENTRPEPOT VERS LES ZONES FRANCHES
070	EXPORTATION EN SUITE D'ATPA AVEC PAIEMENT
072	EXPORTATION EN SUITE D'ATPA SANS PAIEMENT
074	EXPORTATION EN SUITE D'AT
075	EXPORTATION EN SUITE D'EPP
079	EXPORTATION PREALABLE
769	EXPORTATION VERS LES ZONES FRANCHES LOGISTIQUES
767	EXPORTATION EN SUITE DE TRANSFORMATION SOUS DOUANE VERS LES ZONES FRANCHES
768	EXPORTATION EN SUITE DE L'EIF VERS LES ZONES FRANCHES
772	EXPORTATION EN SUITE D'IMPORTATION ANTICIPEE DANS LE CADRE DE L'ECHANGE STANDARD
752	EXPORTATION EN SUITE D'ENTREPOT D'EXPORTATION
700	EXPORTATION EN SUITE DE TRANSFORMATION SOUS DOUANE

Après clic sur le bouton « Valider », l'écran ci-après s'affiche :

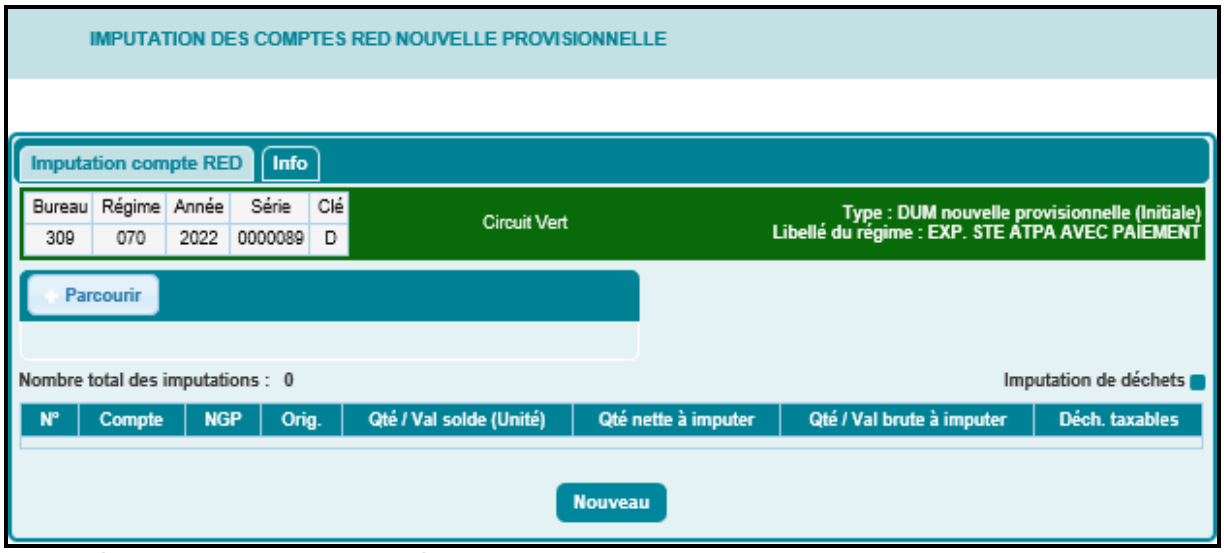

Le système offre deux possibilités de renseigner les imputations :

- **<u>Imputation ligne par ligne</u>**

Le clic sur le bouton « Nouveau » permet de renseigner les éléments relatifs au compte à imputer, à savoir :

- Référence du compte à imputer.
- Code NGP correspondant à la ligne d'ouverture à imputer.
- Spo/N°article : Sous-position de l'article correspondant à imputer.

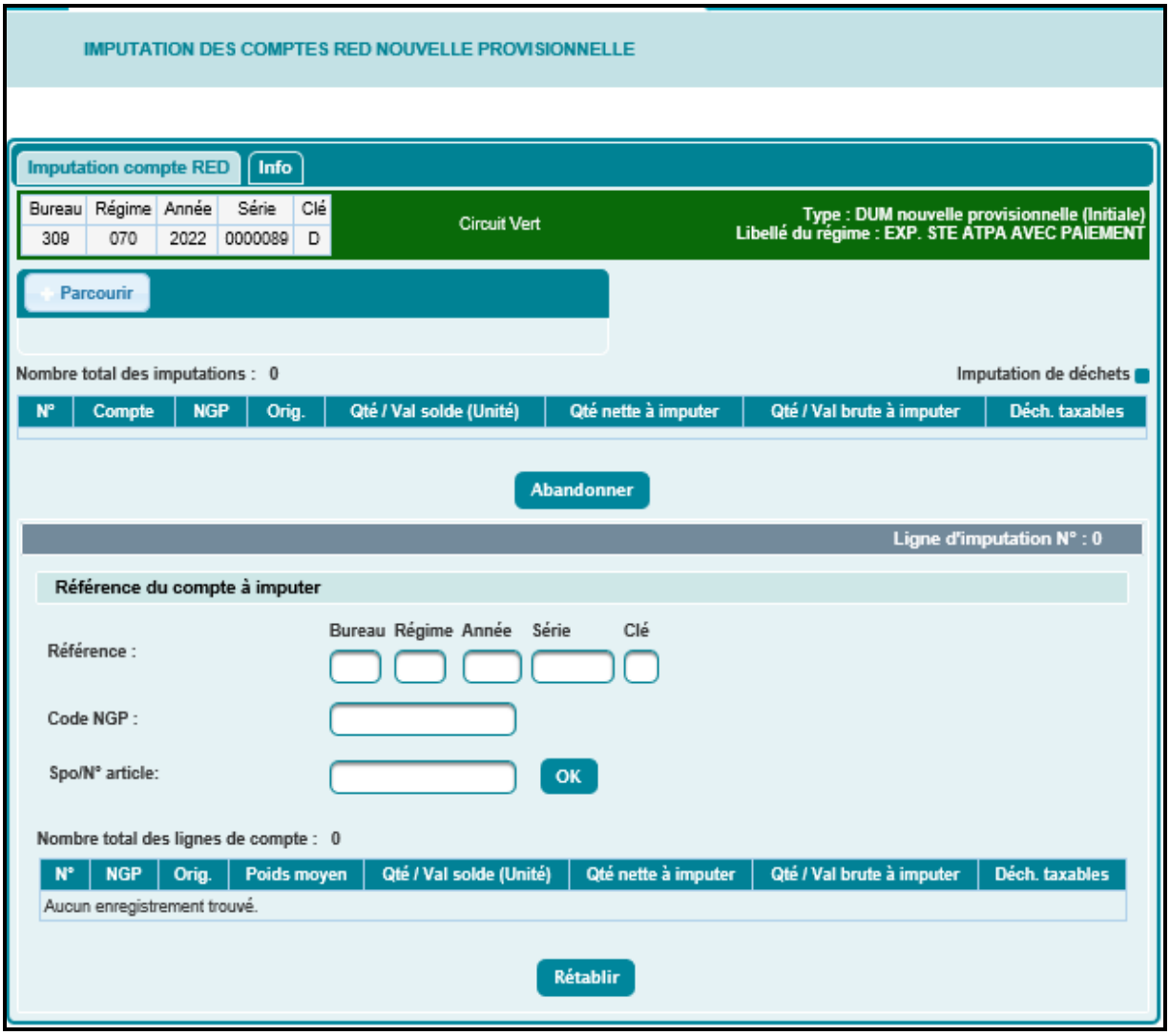

Le clic sur le bouton OK permet de restituer les informations relatives à la ligne d'ouverture :

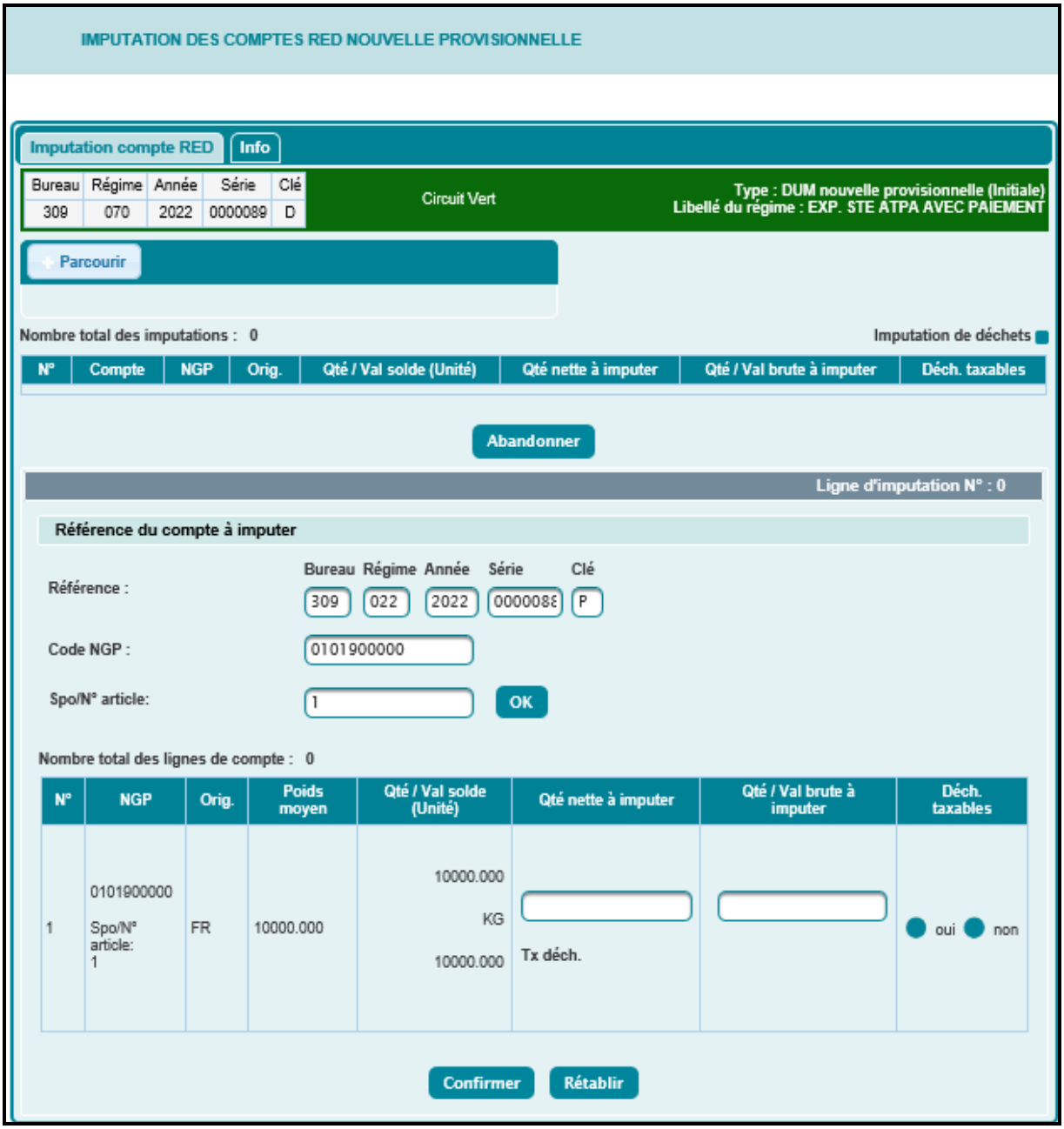

L'utilisateur est invité à renseigner les éléments suivants puis à cliquer sur le bouton « Confirmer » :

- Qté nette à imputer.
- Qté/Val brute à imputer : Quantité brute à imputer.
- Déch. taxables : Case à cocher. « oui » si les déchets sont taxables, « non » sinon.

Le système alimente la liste relative au nombre total des imputations :

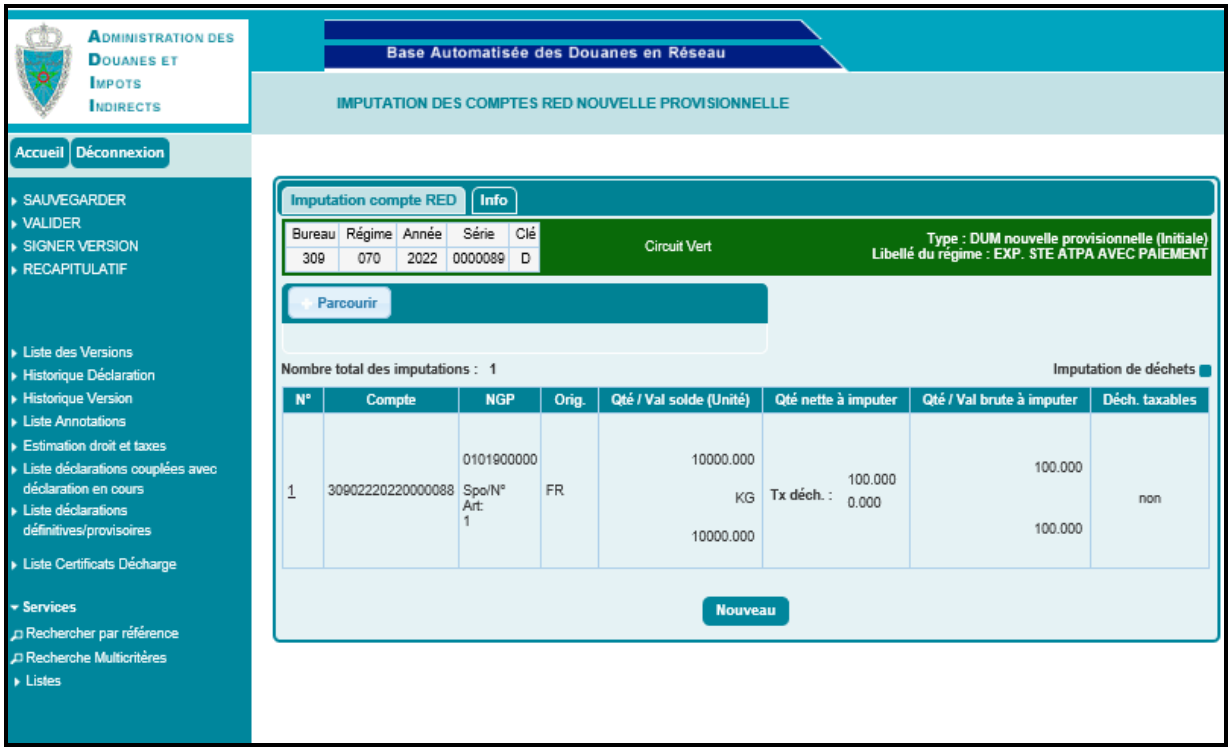

- **Chargement par fichier Excel**

Le clic sur le bouton « parcourir » permet de choisir le fichier Excel à charger :

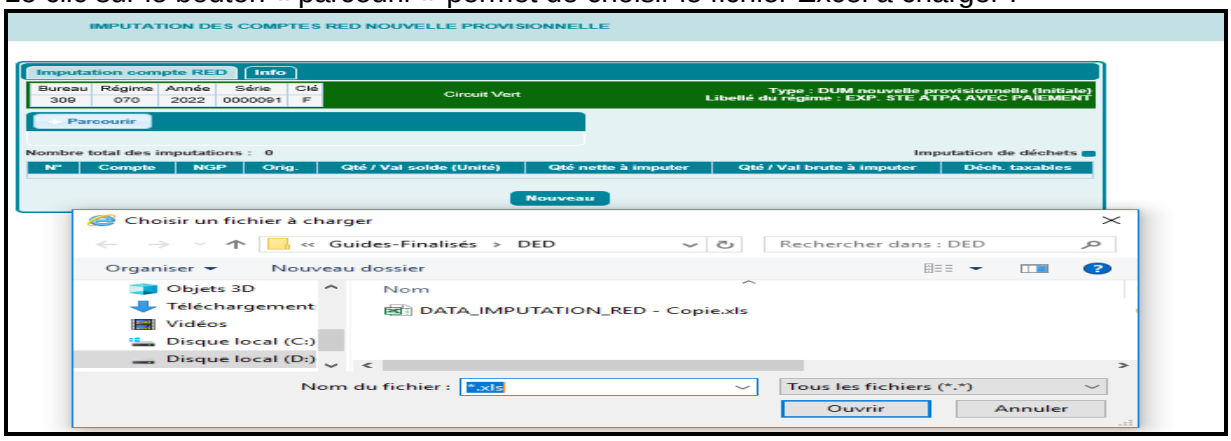

Ce fichier doit respecter le format ci-dessous :

COMPTE	NGP	ARTICLE	QTE NET	QTE BRUT	Taxable O/N
30902220220000075A	0101900000	1	1	1	N
30908220210000006S	0101900000	1	2	2	O

Après chargement, le système alimente automatiquement la liste des imputations :

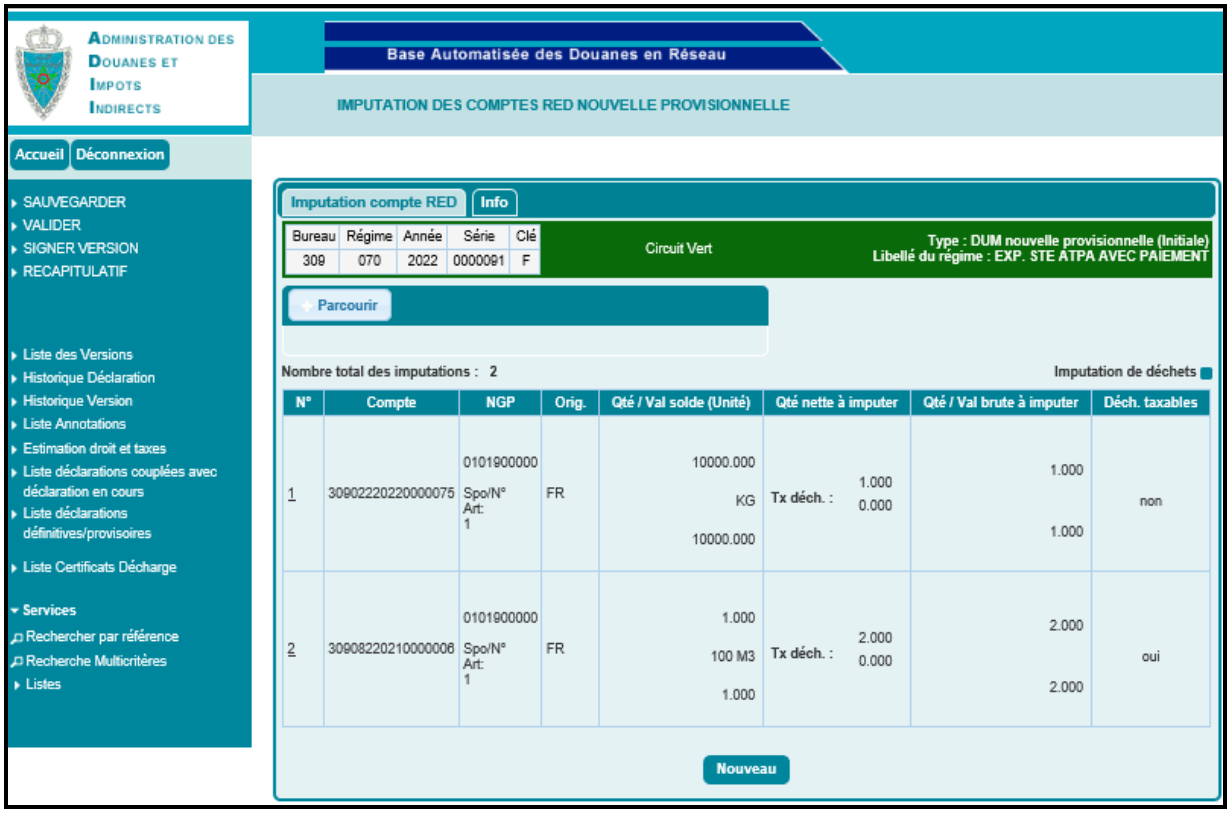

Après insertion des imputations via une des deux possibilités précitées, l'utilisateur est invité à cliquer sur le lien SIGNER VERSION du menu contextuel. Un message de succès s'affiche :

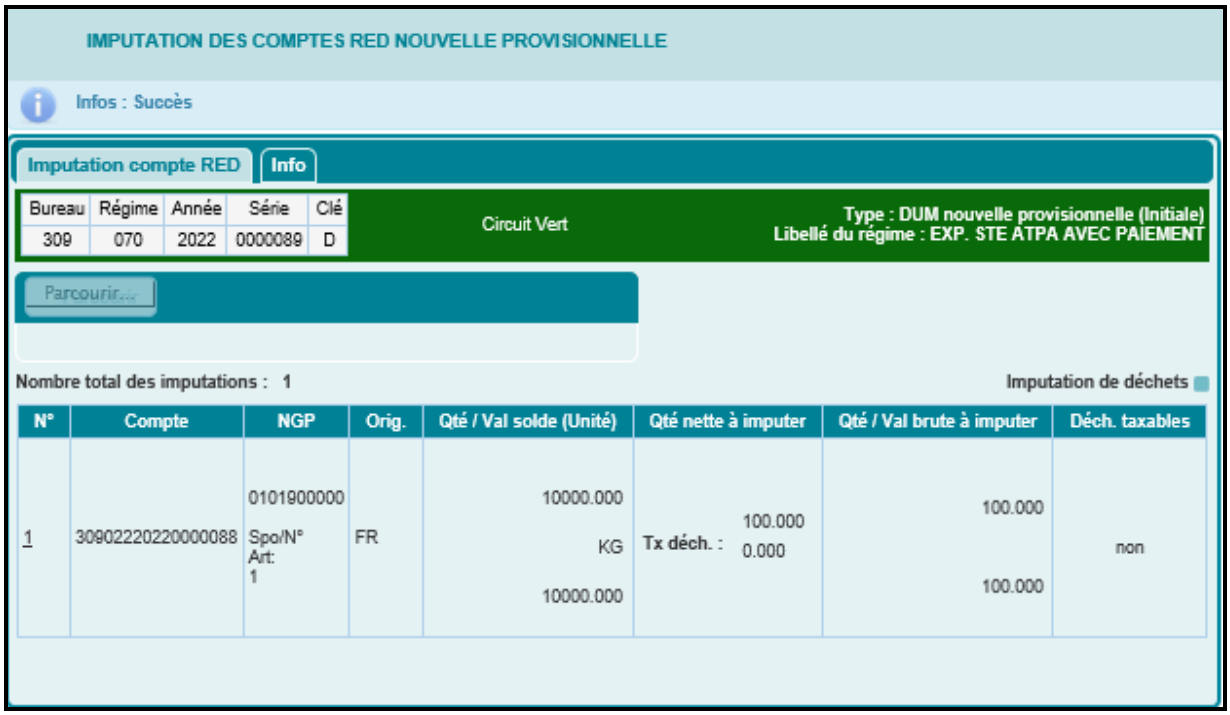

Le système génère une nouvelle version de la DUM initiale nouvelle provisionnelle en question :

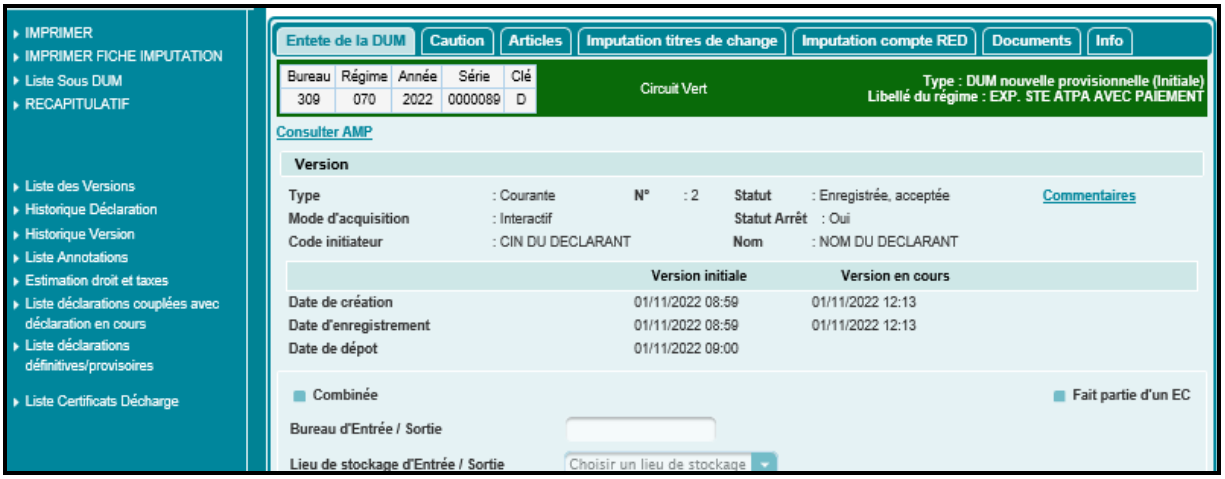

Le récapitulatif des quantités et valeurs par NGP/origine/unité de mesure/valeurs unitaires/données complémentaires est accessible à travers le lien « RECAPITULATIF » du menu contextuel :

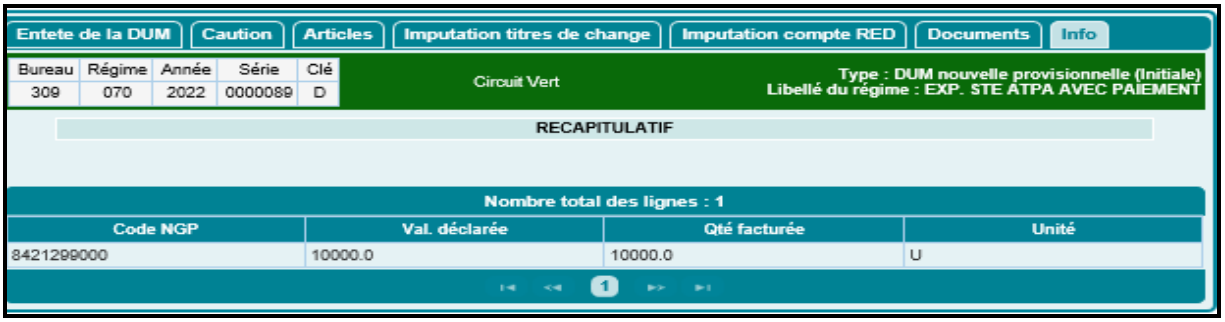

Cette imputation est aussi affichée au niveau du sommier :

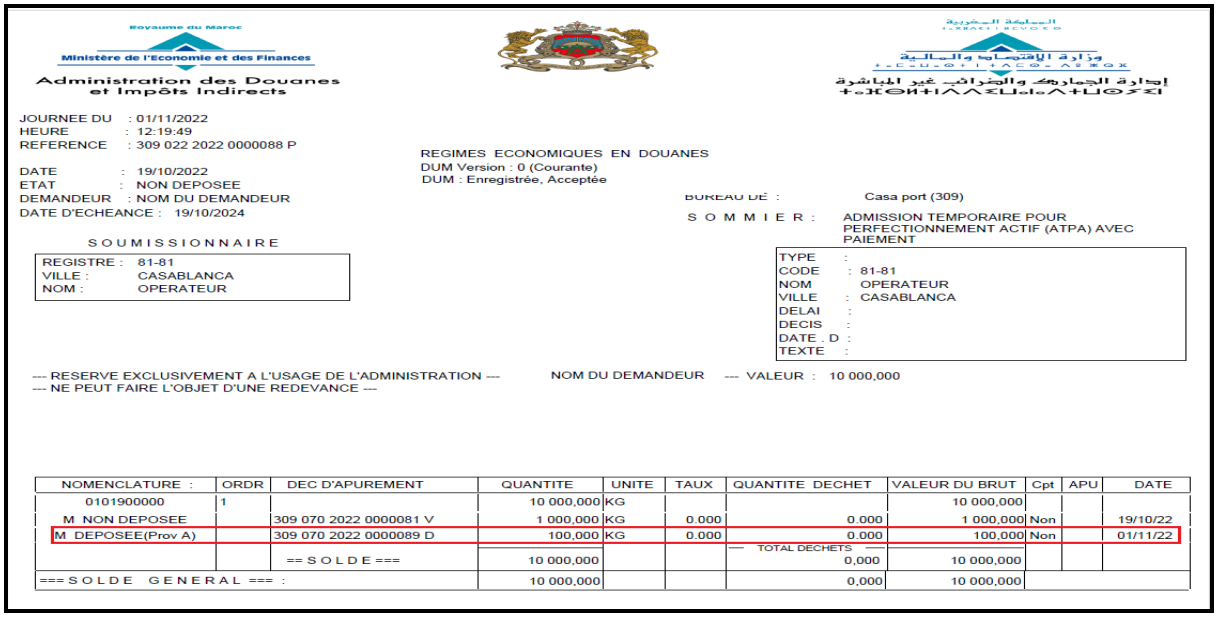

2. SERVICES

2.1. Recherche par référence

Le système affiche l'écran suivant invitant l'utilisateur à renseigner la référence de la déclaration objet de sa consultation :

Le clic sur le bouton Valider permet la consultation des informations relatives à la déclaration :

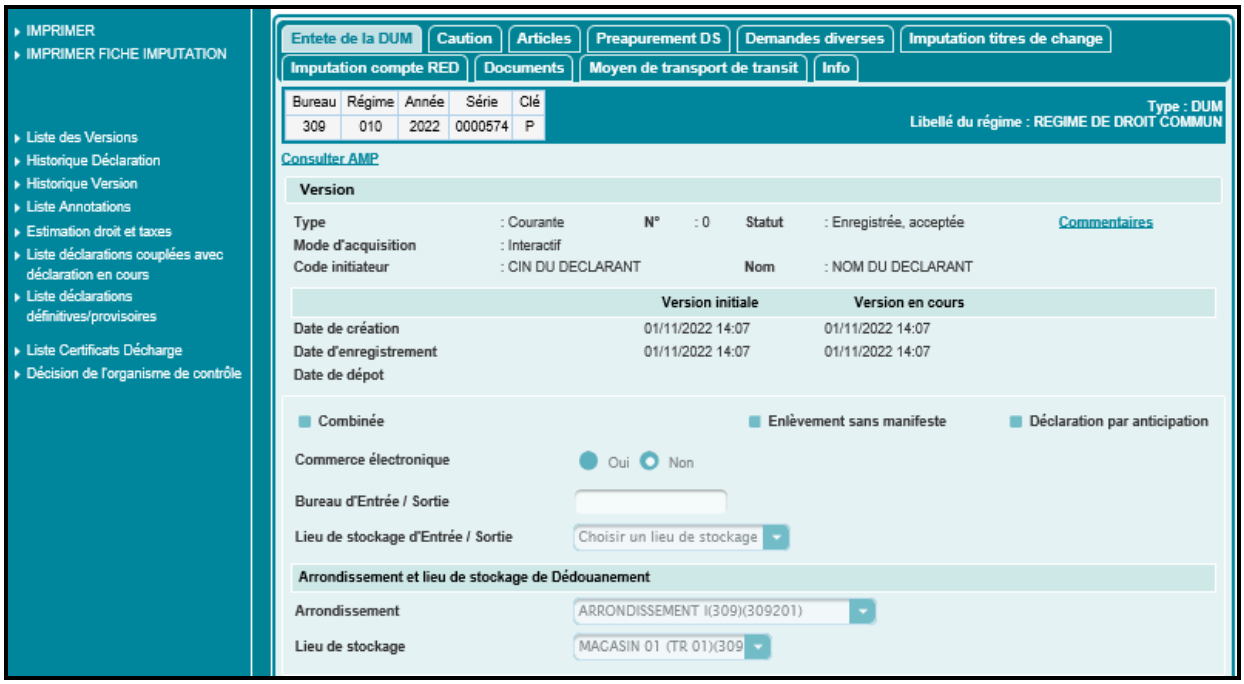

L'utilisateur a la possibilité d'utiliser les services offerts sur le menu contextuel, à savoir :

- Imprimer : pour l'impression de la déclaration (§1.9).
- Imprimer fiche imputation : pour l'impression de la fiche d'imputation de la déclaration supposée être d'apurement.
- Historique Déclaration : pour lister les différentes interventions relatives à la déclaration :
    - Date : date de l'intervention.

- Ver. : n° de la version sur laquelle l'intervention a été effectuée.
- Intervention : le type de l'intervention (création, validation, modification, enregistrement, confirmation de dépôt, sélectivité…).
- Etat résultat : état de la déclaration après intervention.
- Utilisateur : n° de la CIN de l'utilisateur ayant effectué l'intervention.
- Commentaire : détail de l'intervention.

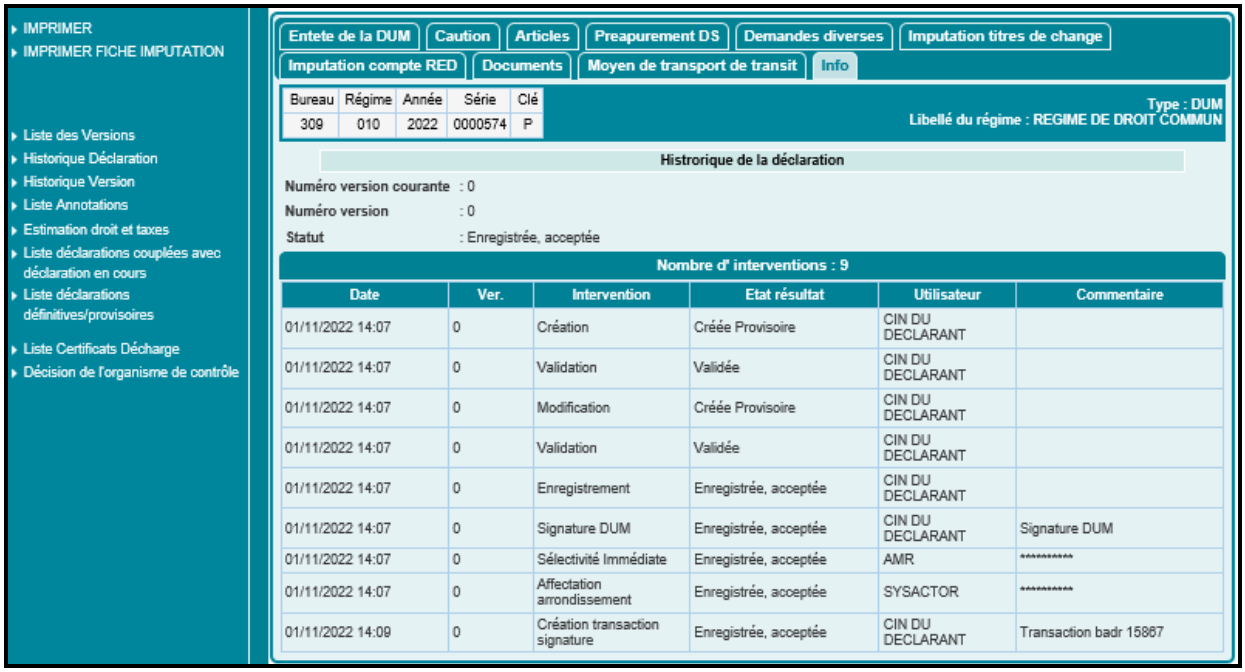

- Historique Version : liste des interventions relatives à la version :
  - Date : date de l'intervention.
  - Intervention : le type de l'intervention (création, validation, modification, enregistrement, confirmation de dépôt, sélectivité…).
  - Etat résultat : état de la déclaration après intervention.
  - Utilisateur : n° de la CIN de l'utilisateur ayant effectué l'intervention.
  - Commentaire : détail de l'intervention.

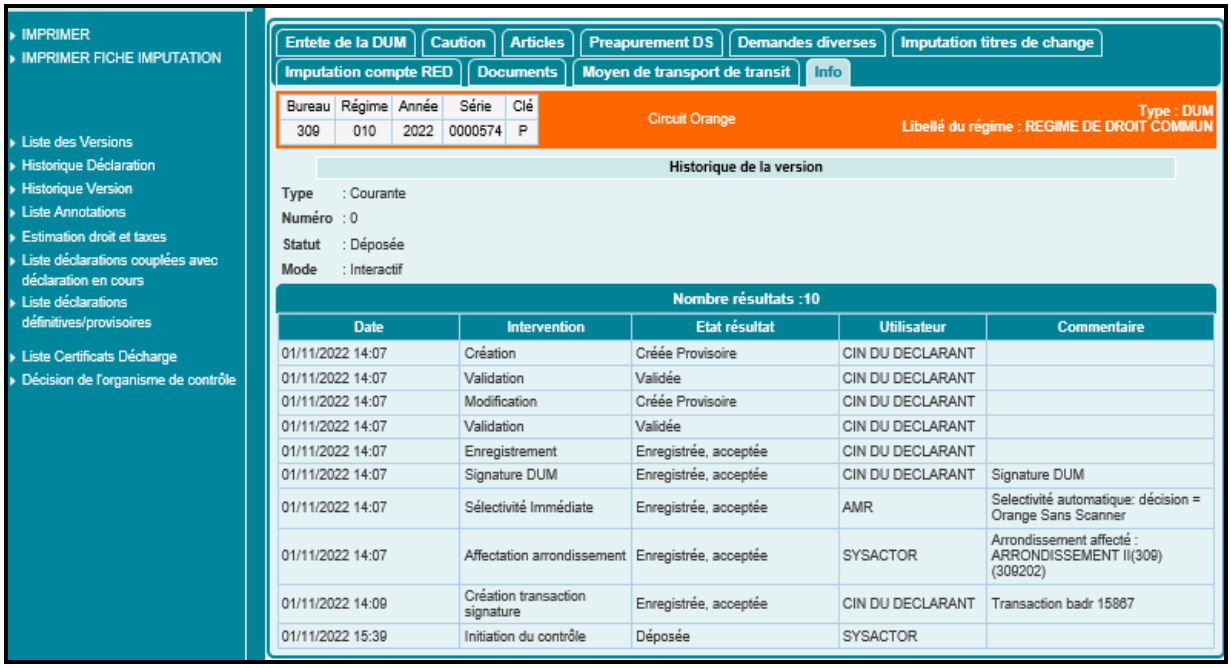

- Estimation droits et taxes : pour consulter l'estimation des droits et taxes à payer pour ladite opération. L'estimation est offerte pour une DUM provisoire ou enregistrée. Elle est globale ou détaillée par article si on se positionne au niveau d'un article donné au niveau de l'onglet Articles.

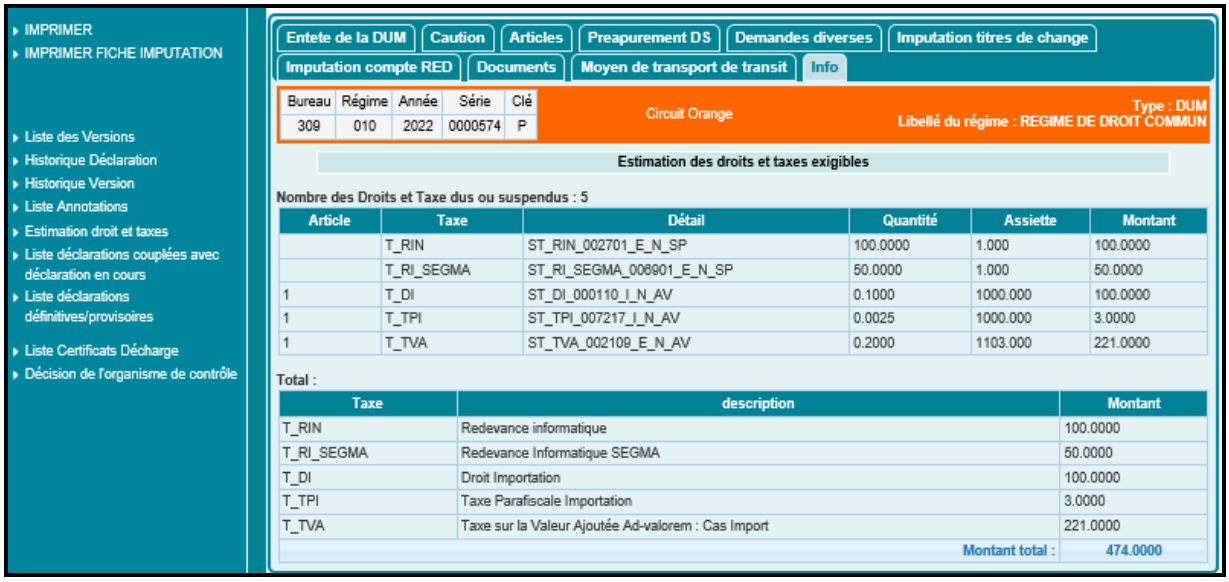

Cas de l'estimation relative à un article donné

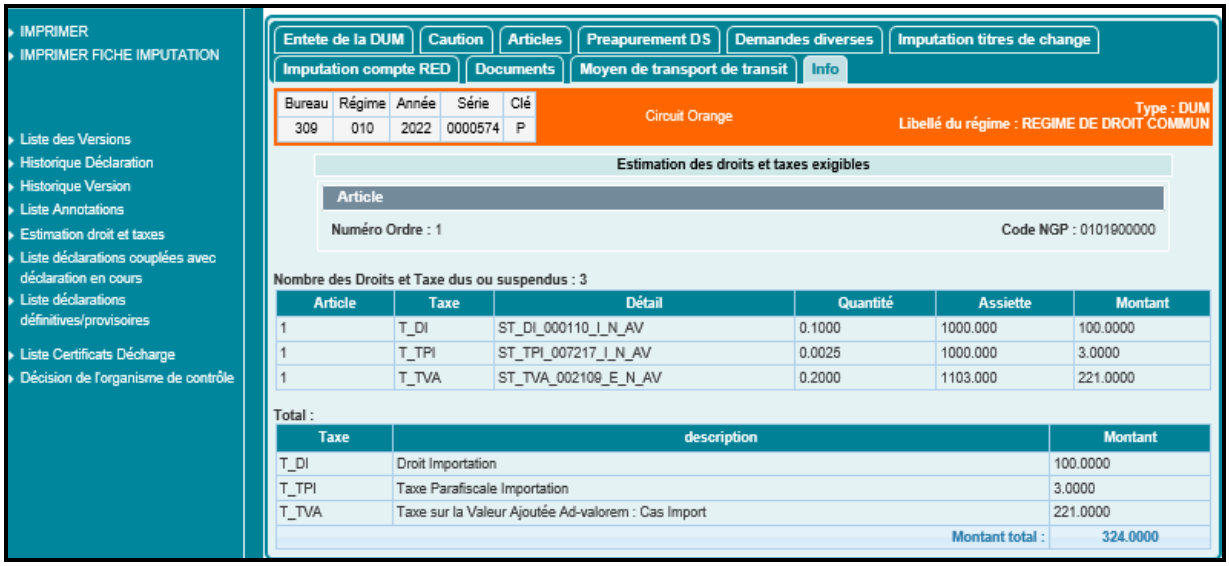

- Liste déclarations couplées avec déclaration en cours : permet de consulter la liste des déclarations couplées avec la DUM en question.
- Liste des déclarations définitives/provisoires.
- Liste certificats décharge.
- Décision de l'organisme de contrôle.

L'utilisateur peut aussi rechercher sa déclaration à travers le lien Rechercher la déclaration :

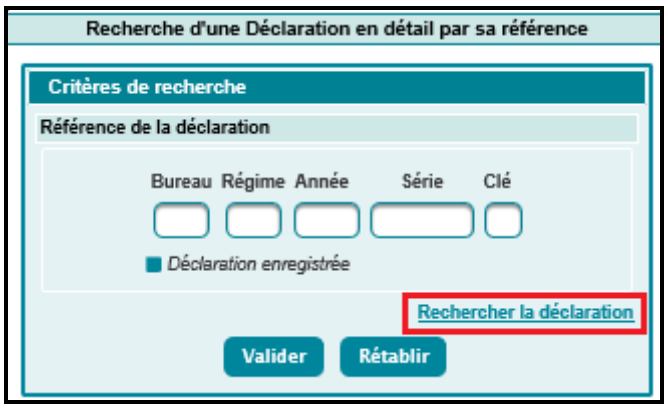

En cliquant sur ledit lien, le système affiche l'écran suivant selon le type de l'opérateur connecté :

<u>Cas d'un opérateur déclarant pour lui même</u>

Le système invite l'utilisateur à renseigner les éléments suivants :

- Type de liste : à sélectionner parmi les possibilités offertes. Voir le détail des cas offerts ci-dessous.
- Période : Plage de dates obligatoire. Elle ne doit pas dépasser 3 jours, sinon un message d'erreur est affiché « *La période de recherche ne peut excéder 3 jours !* ».
- Régime : Saisir pour cela les premiers chiffres du code régime puis sélectionner le code régime souhaité à partir d'une liste déroulante qui s'affiche.
- Bureau : Saisir pour cela les premiers chiffres du code bureau ou les premières lettres du bureau puis sélectionner l'occurrence souhaitée à partir d'une liste déroulante qui s'affiche.

Le clic sur le bouton « Confirmer » permet de restituer la liste des déclarations répondant aux critères sélectionnés.

<u>Cas d'un opérateur transitaire</u>

Le système invite l'utilisateur à renseigner les éléments suivants :

- Type de liste : à sélectionner parmi les possibilités offertes. Voir le détail des cas offerts ci-dessous.
- Période : Plage de dates obligatoire. Elle ne doit pas dépasser 3 jours, sinon un message d'erreur est affiché « *La période de recherche ne peut excéder 3 jours !* ».

- Régime : Saisir pour cela les premiers chiffres du code régime puis sélectionner le code régime souhaité à partir d'une liste déroulante qui s'affiche.
- Opérateur soumissionnaire : Sélectionner le nom de l'opérateur soumissionnaire recherché à partir d'une liste déroulante qui s'affiche.
- Bureau : Saisir pour cela les premiers chiffres du code bureau ou les premières lettres du bureau puis sélectionner l'occurrence souhaitée à partir d'une liste déroulante qui s'affiche.
- Code arrondissement : Champ offert sous forme de liste. Celui-ci s'affiche dès sélection du champ bureau.

Le clic sur le bouton « Confirmer » permet de restituer la liste des déclarations répondant aux critères sélectionnés.

Liste 1 : Liste des déclarations validées non encore enregistrées

Cas d'un opérateur déclarant pour lui même

Le système restitue la liste des DUM validées non encore enregistrées appartenant à l'opérateur connecté selon les informations suivantes :

- Référence de la DUM : Le clic sur ce lien permet de consulter les données de la déclaration.
- Numéro de la version courante de la DUM.
- Type de la DUM : DUM, DUMINIT (pour une DUM initiale) ou SOUSDUM (pour une sous DUM).
- Opérateur déclarant : La raison sociale de l'opérateur déclarant.
- Opérateur Soumissionnaire : La raison sociale de l'opérateur soumissionnaire.
- Date et heure de création de la DUM.
- Nom et prénom de l'agent coté relevant du bureau de dédouanement suivi de son numéro CIN.
- Référence de la DUM initiale (nouvelle provisionnelle).

Cas d'un transitaire

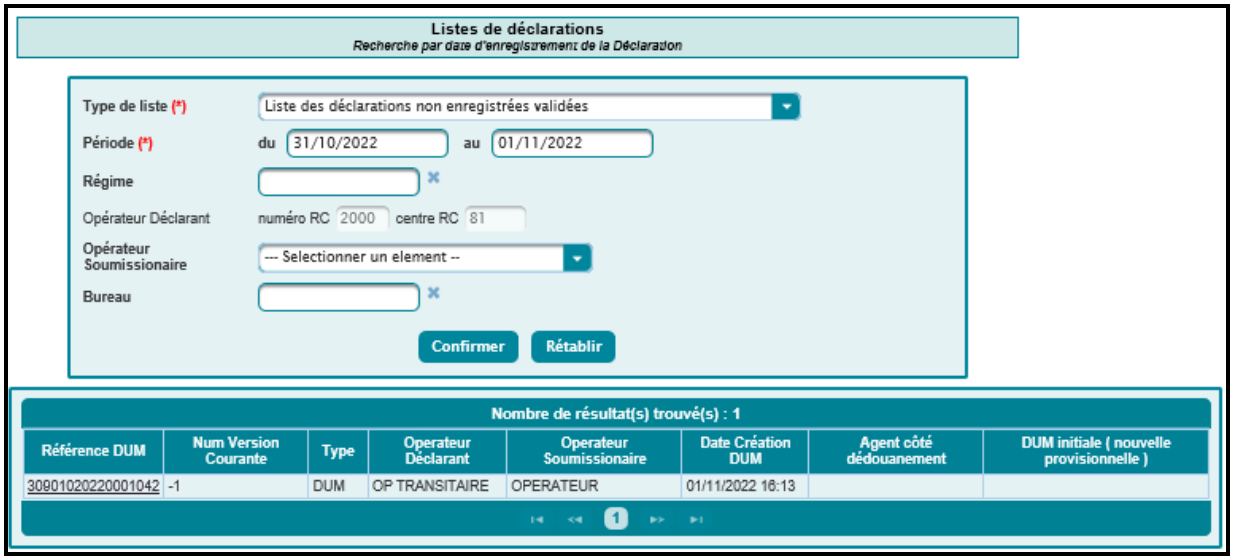

Le système restitue la liste des DUM validées non encore enregistrées déclarées par l'opérateur connecté selon les informations suivantes :

- Référence de la DUM normale ou sous DUM (nouvelle provisionnelle) : Le clic sur ce lien permet de consulter les données de la déclaration.
- Numéro de la version courante de la DUM.
- Type de la DUM : DUM, DUMINIT (pour une DUM initiale) ou SOUS DUM (pour une sous DUM).
- Opérateur déclarant : La raison sociale de l'opérateur déclarant.
- Opérateur soumissionnaire : La raison sociale de l'opérateur soumissionnaire.
- Date et heure de création de la DUM.
- Nom et prénom de l'agent coté dédouanement suivi de son numéro CIN.
- Référence de la DUM initiale (nouvelle provisionnelle).

Liste 2 : Liste des déclarations sauvegardées non enregistrées

Le système restitue la liste des DUM sauvegardées non encore enregistrées.

Les critères de recherche ainsi que les informations restituées sont les mêmes que la liste précédente.

Liste 3 : Liste des déclarations de cession en attente d'être acceptées par le cédant

Cas d'un opérateur déclarant pour lui même

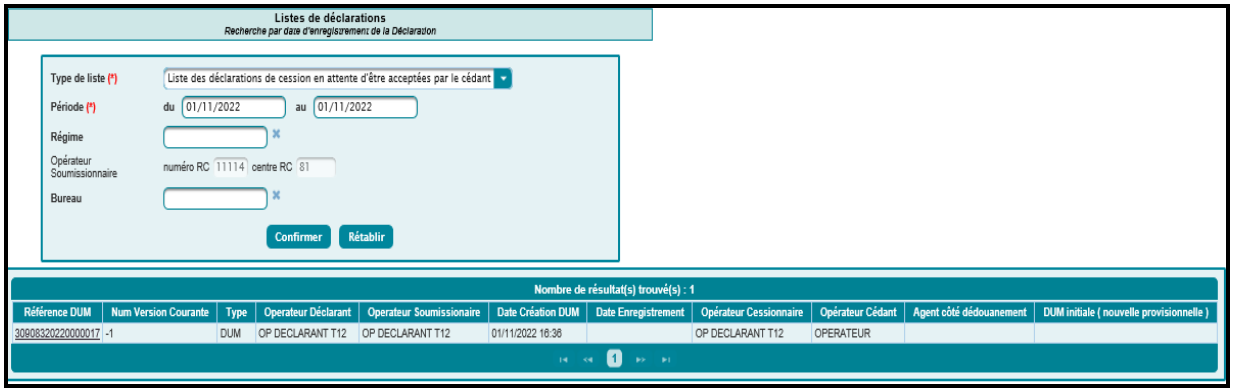

Le système restitue la liste des DUM de cession soumises au cédant mais non encore acceptées, selon les informations suivantes :

- Référence de la DUM normale ou sous DUM (nouvelle provisionnelle) : Le clic sur ce lien permet de consulter les données de la déclaration.
- Numéro de la version courante.
- Type de la DUM : DUM, DUMINIT (pour une DUM initiale) ou SOUSDUM (pour le cas d'une sous DUM provisionnelle).
- Opération Déclarant : La raison sociale du déclarant.
- Opérateur Soumissionnaire : La raison sociale du soumissionnaire.
- Date et heure de création de la DUM.
- Date d'enregistrement DUM.
- Opérateur Cessionnaire : La raison sociale du cessionnaire.
- Opérateur Cédant : La raison sociale du cédant.
- Nom et prénom de l'agent coté relevant du bureau de dédouanement suivi de son numéro CIN.
- Référence de la DUM initiale (nouvelle provisionnelle).

<u>Cas d'un transitaire</u>

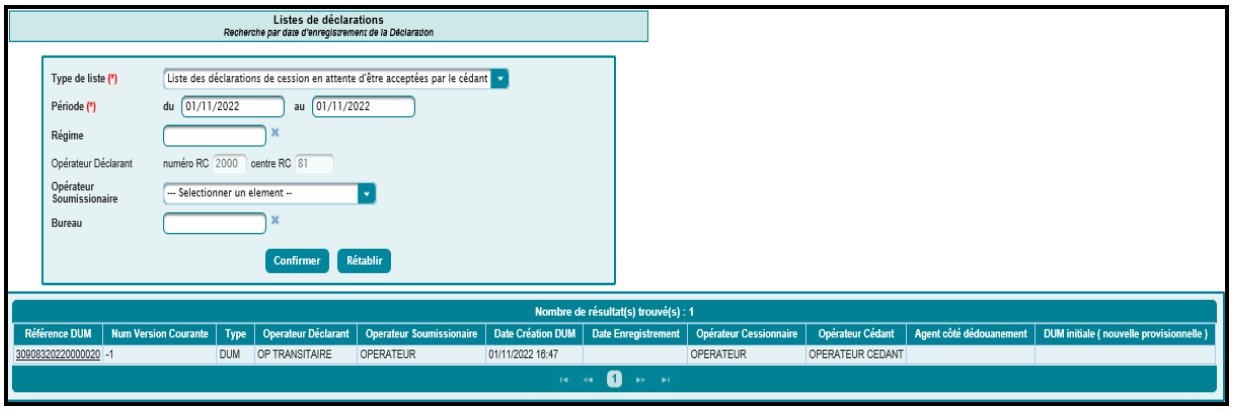

Les informations restituées sont les mêmes que celles de la même liste (cas de l'opérateur déclarant pour lui-même).

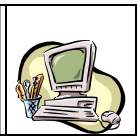

Liste 4 : Liste des déclarations initiées au contrôle

Les critères relatifs à la période (d'enregistrement ou de dépôt de la DUM) et le type de la DUM (Provisionnelle ou normale) sont aux choix de l'utilisateur :

Cas d'un opérateur déclarant pour lui même

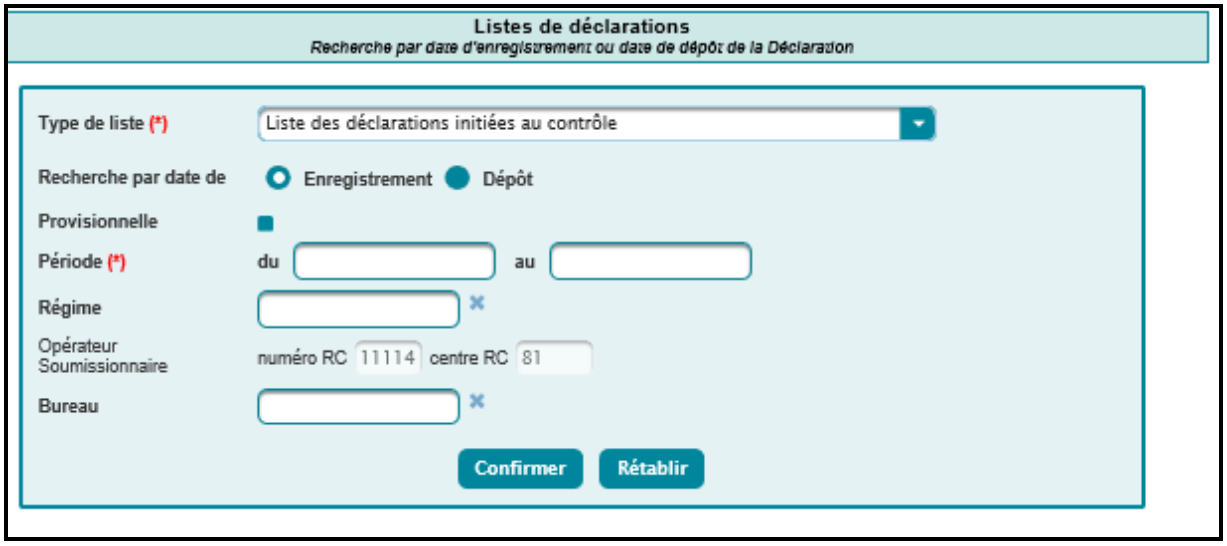

Le système restitue la liste des DUM enregistrées initiées au contrôle selon les informations renseignées :

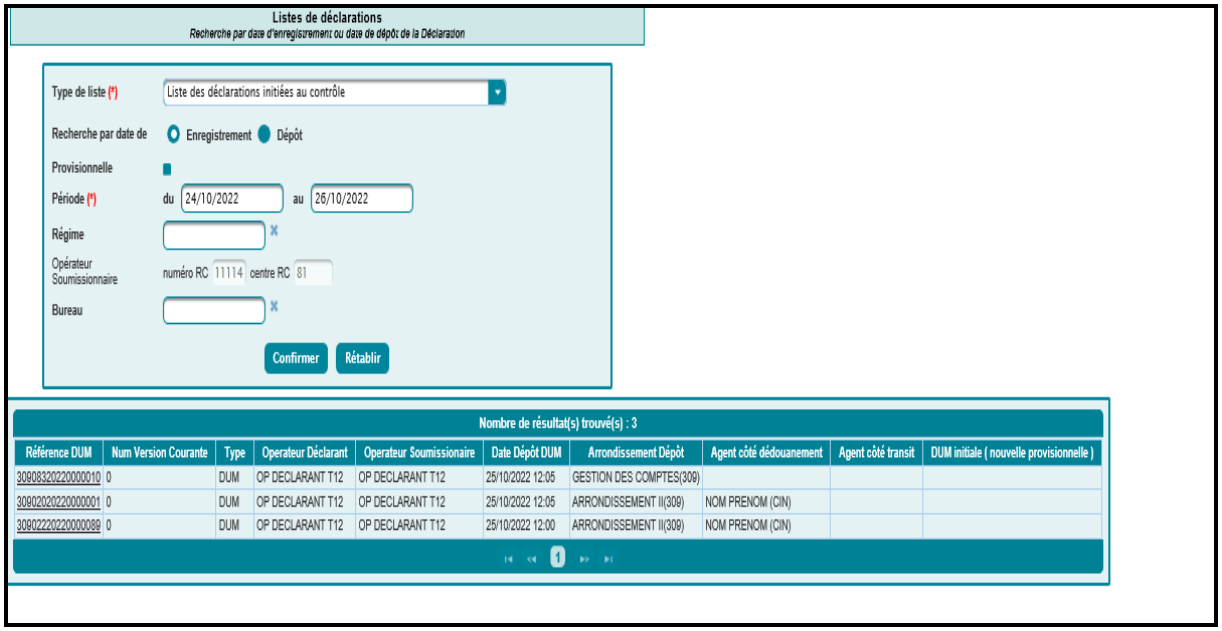

Le système restitue la liste des DUM initiées au contrôle, selon les informations suivantes :

- Référence de la DUM : Le clic sur ce lien permet de consulter les données de la déclaration.
- Numéro de la version courante.

- Type de la DUM : DUM, DUMINIT (pour une DUM initiale) ou SOUSDUM (pour une sous DUM provisionnelle).
- Opération Déclarant : La raison sociale du déclarant.
- Opérateur Soumissionnaire : La raison sociale du soumissionnaire.
- Date et heure de dépôt de la DUM.
- Libellé de l'arrondissement de dépôt de la DUM suivi de son code.
- Nom et prénom de l'agent coté relevant du bureau de dédouanement suivi de son numéro CIN.
- Nom et prénom de l'agent coté relevant du bureau du transit suivi de son numéro CIN.
- Référence de la DUM initiale (nouvelle provisionnelle).

Cas d'un transitaire

Le système restitue la liste des DUM enregistrées initiées au contrôle selon les informations renseignées :

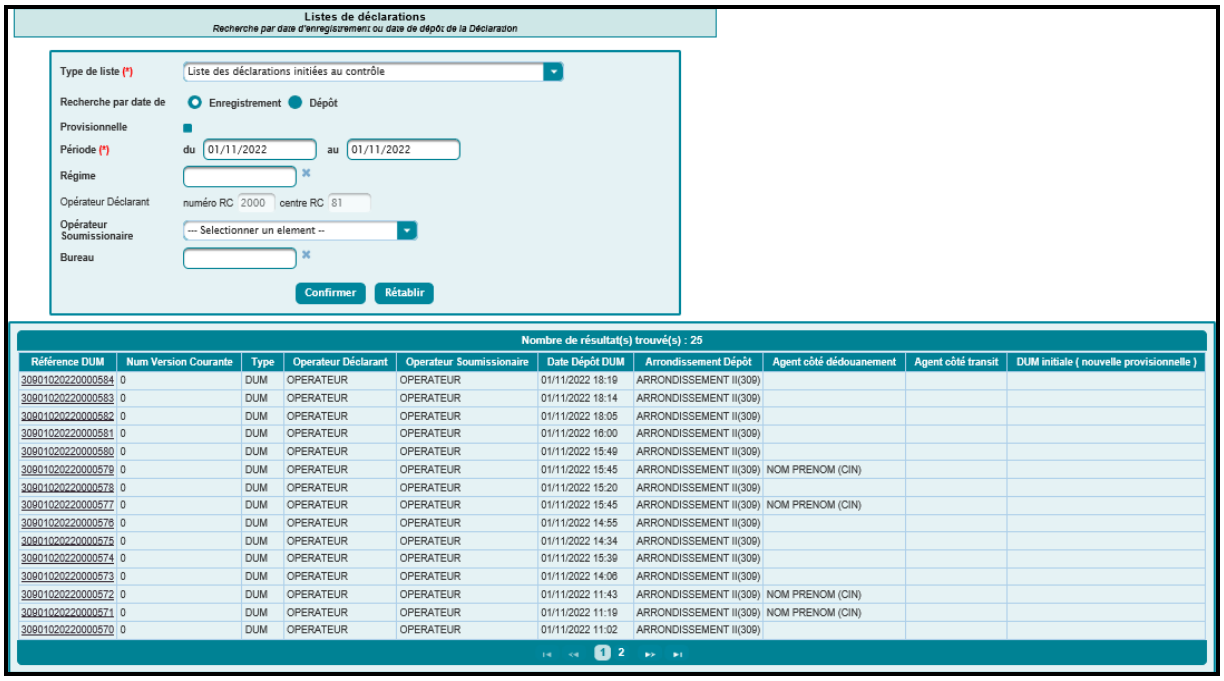

Référence DUM	Num Version Courante	Type	Operateur Déclarant	Operateur Soumissionaire	Date Dépôt DUM	Arrondissement Dépôt	Agent côté dédouanement	Agent côté transit	DUM initiale (nouvelle provisionnelle)
30901020220000584	0	DUM	OPERATEUR	OPERATEUR	01/11/2022 18:19	ARRONDISSEMENT II(309)			
30901020220000583	0	DUM	OPERATEUR	OPERATEUR	01/11/2022 18:14	ARRONDISSEMENT II(309)			
30901020220000582	0	DUM	OPERATEUR	OPERATEUR	01/11/2022 18:05	ARRONDISSEMENT II(309)			
30901020220000581	0	DUM	OPERATEUR	OPERATEUR	01/11/2022 16:00	ARRONDISSEMENT II(309)			
30901020220000580	0	DUM	OPERATEUR	OPERATEUR	01/11/2022 15:49	ARRONDISSEMENT II(309)			
30901020220000579	0	DUM	OPERATEUR	OPERATEUR	01/11/2022 15:45	ARRONDISSEMENT II(309)	NOM PRENOM (CIN)		
30901020220000578	0	DUM	OPERATEUR	OPERATEUR	01/11/2022 15:20	ARRONDISSEMENT II(309)			
30901020220000577	0	DUM	OPERATEUR	OPERATEUR	01/11/2022 15:45	ARRONDISSEMENT II(309)	NOM PRENOM (CIN)		
30901020220000576	0	DUM	OPERATEUR	OPERATEUR	01/11/2022 14:55	ARRONDISSEMENT II(309)			
30901020220000575	0	DUM	OPERATEUR	OPERATEUR	01/11/2022 14:34	ARRONDISSEMENT II(309)			
30901020220000574	0	DUM	OPERATEUR	OPERATEUR	01/11/2022 15:39	ARRONDISSEMENT II(309)			
30901020220000573	0	DUM	OPERATEUR	OPERATEUR	01/11/2022 14:06	ARRONDISSEMENT II(309)			
30901020220000572	0	DUM	OPERATEUR	OPERATEUR	01/11/2022 11:43	ARRONDISSEMENT II(309)	NOM PRENOM (CIN)		
30901020220000571	0	DUM	OPERATEUR	OPERATEUR	01/11/2022 11:19	ARRONDISSEMENT II(309)	NOM PRENOM (CIN)		
30901020220000570	0	DUM	OPERATEUR	OPERATEUR	01/11/2022 11:02	ARRONDISSEMENT II(309)			

Les informations restituées sont les mêmes que celles de la même liste (cas de l'opérateur déclarant pour lui-même).

<u>Liste 5 : Liste des déclarations annulées</u>

Le critère relatif à la période est au choix de l'utilisateur : période d'enregistrement ou de dépôt de la DUM.

<u>Cas d'un opérateur déclarant pour lui même</u>

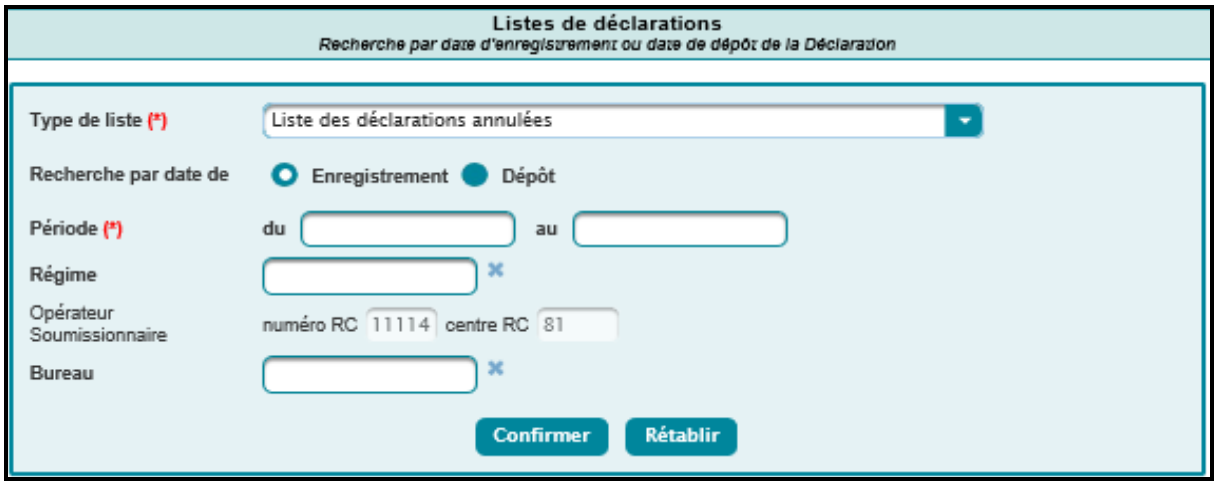

Le système restitue la liste des DUM annulées selon les informations renseignées :

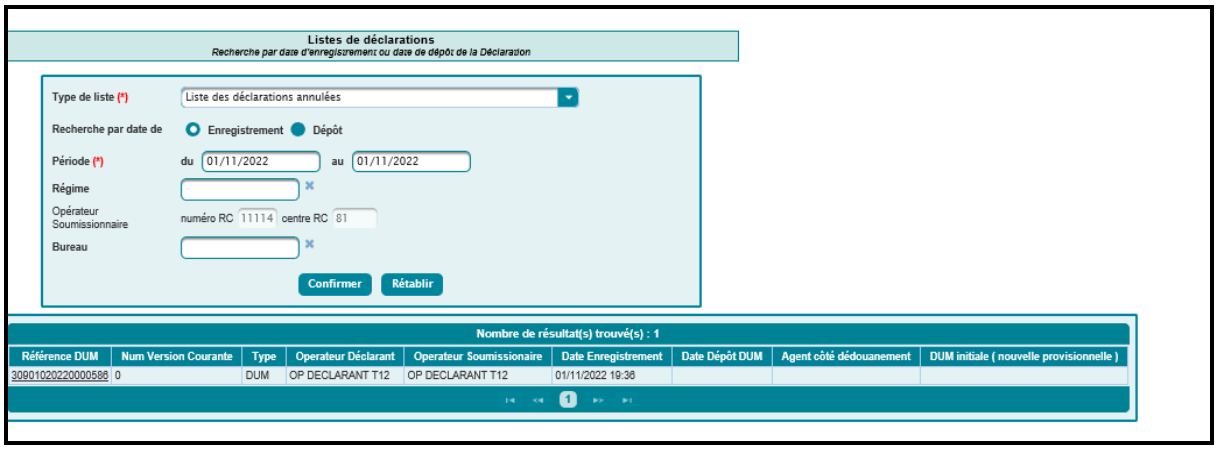

Le système restitue la liste des DUM annulées, selon les informations suivantes :

- Référence de la DUM : Le clic sur ce lien permet de consulter les données de la déclaration.
- Numéro de la version courante.
- Type de la DUM : DUM, DUMINIT (pour une DUM initiale) ou SOUSDUM (pour une sous DUM provisionnelle).
- Opération Déclarant : La raison sociale du déclarant.
- Opérateur Soumissionnaire : La raison sociale du soumissionnaire.
- Date et heure d'enregistrement de la DUM.

- Date et heure de dépôt de la DUM.
- Nom et prénom de l'agent coté relevant du bureau de dédouanement suivi de son numéro CIN.
- Référence de la DUM initiale (nouvelle provisionnelle).

Cas d'un transitaire

Le système restitue la liste des DUM annulées selon les informations renseignées :

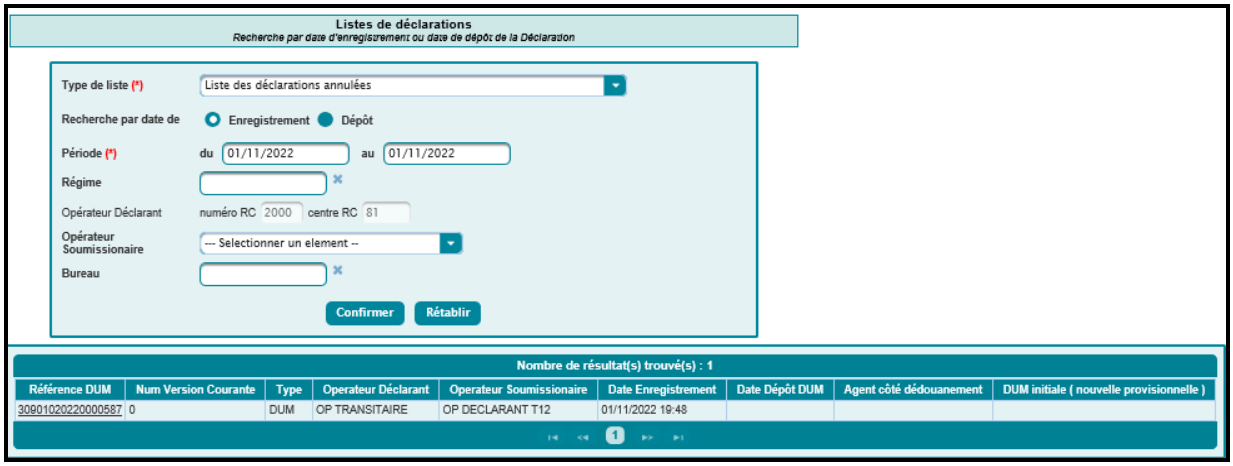

Les informations restituées sont les mêmes que celles de la même liste (cas de l'opérateur déclarant pour lui-même).

Liste 6 : Liste des déclarations non signées

Cas d'un opérateur déclarant pour lui même

Le système restitue la liste des DUM non signées, selon les informations suivantes :

- Référence de la DUM : Le clic sur ce lien permet de consulter les données de la déclaration.
- Numéro de la version courante.
- Type de la DUM : DUM, DUMINIT (pour une DUM initiale) ou SOUSDUM (pour une sous DUM provisionnelle).
- Opération Déclarant : La raison sociale du déclarant.
- Opérateur Soumissionnaire : La raison sociale du soumissionnaire.
- Nom et prénom de l'agent coté relevant du bureau de dédouanement suivi de son numéro CIN.
- Référence de la DUM initiale (nouvelle provisionnelle).

<u>Cas d'un opérateur transitaire</u>

Les informations restituées sont les mêmes que celles de la même liste (cas de l'opérateur déclarant pour lui-même).

<u>Liste 7 : Liste des déclarations en attente de traitement de modification</u>

Le système restitue la liste des DUM en attente de modification.

Les critères de recherche ainsi que les informations restituées sont les mêmes que la liste 6.

Liste 8 : Liste des déclarations en attente de traitement d'annulation

Le système restitue la liste des DUM en attente de traitement d'annulation.

Les critères de recherche ainsi que les informations restituées sont les mêmes que ceux de la liste 6.

Liste 9 : Liste des déclarations en attente de traitement de dispense de caution

Le système restitue la liste des DUM en attente de traitement de dispense de caution.

Les critères de recherche ainsi que les informations restituées sont les mêmes que ceux de la liste 6.

Liste 10 : Liste des déclarations enregistrées bloquées

Le système restitue la liste des DUM bloquées.

Les critères de recherche ainsi que les informations restituées sont les mêmes que ceux de la liste 5.

Liste 11 : Liste des déclarations enregistrées, en attente de couplage

Le système restitue la liste des DUM en attente de couplage.

Les critères de recherche ainsi que les informations restituées sont les mêmes que ceux de la liste 5.

Liste 12 : Liste des déclarations couplées

Le système restitue la liste des DUM couplées.

Les critères de recherche ainsi que les informations restituées sont les mêmes que ceux de la liste 5.

Liste 13 : Liste des déclarations provisionnelles signées non encore arrêtées

Le critère relatif à la période est au choix de l'utilisateur : période d'enregistrement ou de dépôt de la DUM.

Cas d'un opérateur déclarant pour lui même

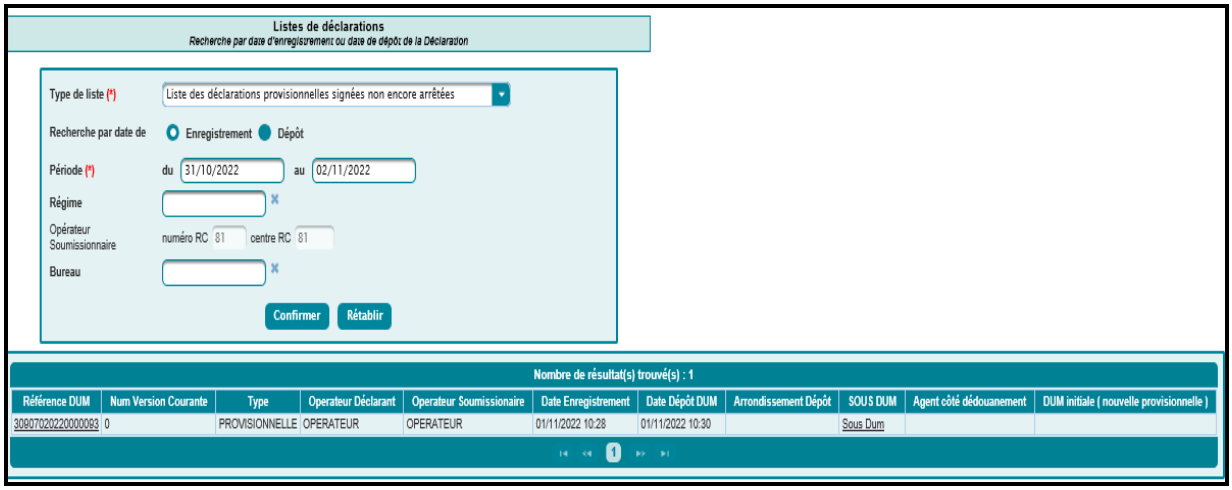

Le système restitue la liste des DUM provisionnelles non encore arrêtées, selon les informations suivantes :

- Référence de la DUM initiale : Le clic sur ce lien permet de consulter les données de la déclaration provisionnelle initiale (y compris la nouvelle provisionnelle).
- Numéro de la version courante.
- Type de la DUM : PROVISIONELLE ou NOUVELLE PROVISIONNELLE.
- Opération Déclarant : La raison sociale du déclarant.
- Opérateur Soumissionnaire : La raison sociale du soumissionnaire.
- Date et heure d'enregistrement de la DUM.
- Date et heure d'enregistrement de dépôt de la DUM.
- Libellé de l'arrondissement de dépôt suivi de son code.
- Sous DUM : Champ offert sous forme de lien hypertexte. Le clic dessus permet d'afficher le détail ci-après :

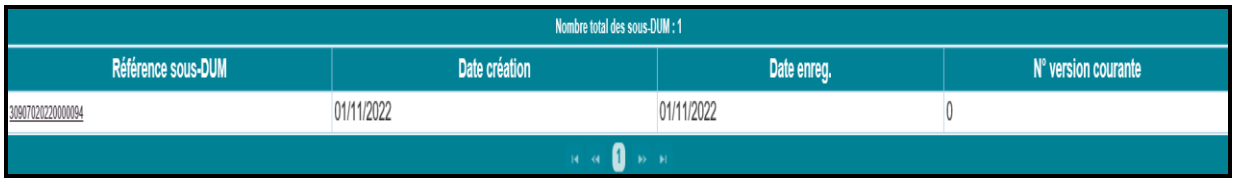

  - Référence de la sous DUM offerte sous forme de lien hypertexte. Le clic dessus permet d'afficher les énonciations de la sous DUM.
  - Date de création de la sous DUM.
  - Date d'enregistrement de la sous DUM.
  - Numéro de la version courante de la sous DUM.
- Nom et prénom de l'agent coté relevant du bureau de dédouanement suivis de son numéro CIN.
- Référence de la DUM initiale (nouvelle provisionnelle).

<u>Cas d'un transitaire</u>

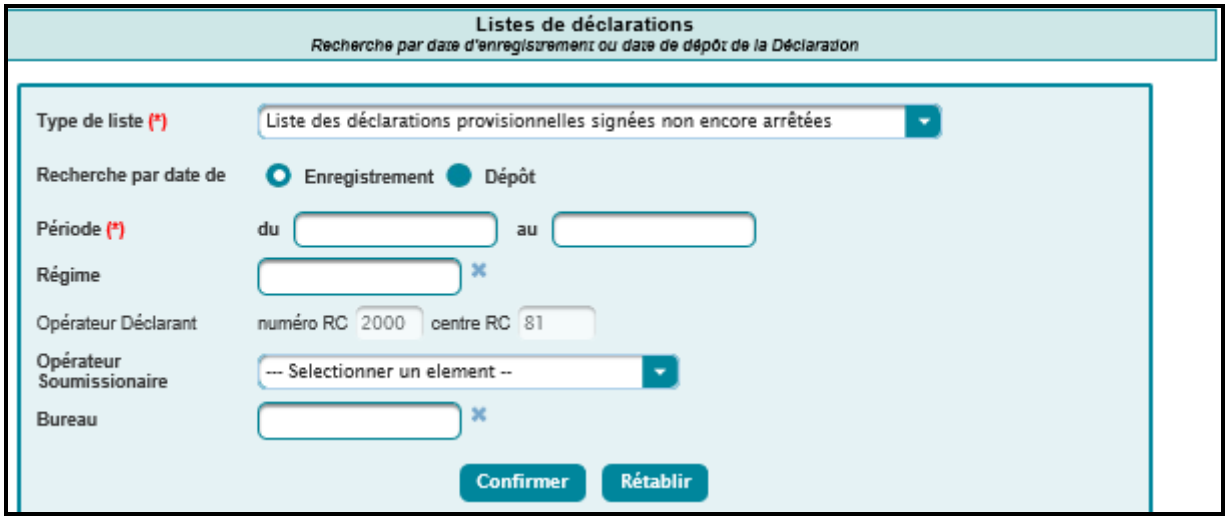

Les informations restituées sont les mêmes que celles de la même liste (cas de l'opérateur déclarant pour lui-même).

<u>Liste 14 : Liste des déclarations provisionnelles signées arrêtées</u>

Le système restitue la liste des DUM provisionnelles arrêtées.

Les critères de recherche ainsi que les informations restituées sont les mêmes que ceux de la liste 13.

<u>Liste 15 : Liste des déclarations envoyées à la structure valeur, non encore traitées</u>

<u>Cas de l'opérateur déclarant pour lui même</u>

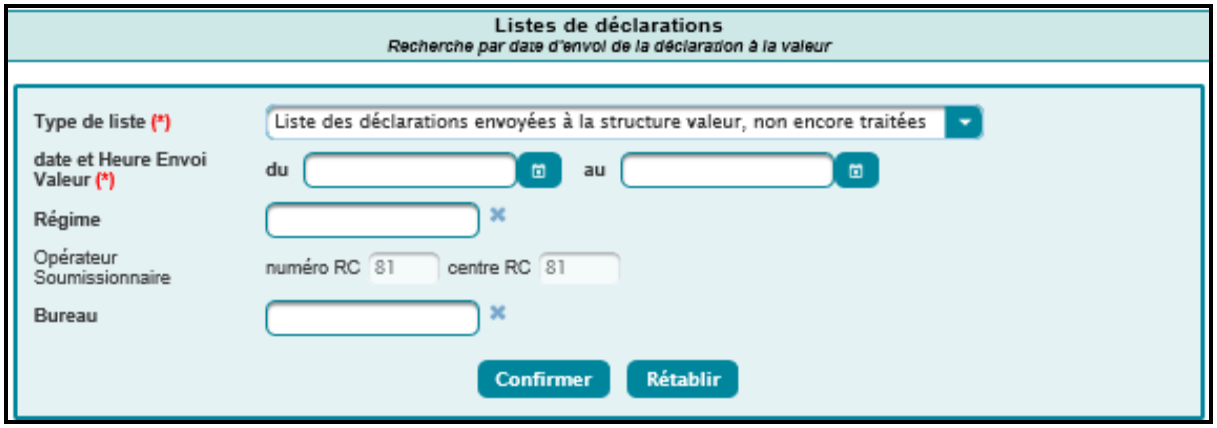

Le système invite l'utilisateur à renseigner les éléments suivants :

- Date et heure d'envoi valeur : Plage de dates obligatoire. Elle ne doit pas dépasser 3 jours, sinon un message d'erreur est affiché « *La période de recherche ne peut excéder 3 jours !* ».
- Régime : Saisir pour cela les premiers chiffres du code régime puis sélectionner le code régime souhaité à partir d'une liste déroulante qui s'affiche.

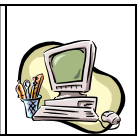

- Bureau : Saisir pour cela les premiers chiffres du code bureau ou les premières lettres du bureau puis sélectionner l'occurrence souhaitée à partir d'une liste déroulante qui s'affiche.
- Code arrondissement : Champ offert sous forme de liste. Celui-ci s'affiche dès sélection du champ bureau.

Le clic sur le bouton « Confirmer » permet de restituer la liste des déclarations envoyées à la structure valeur et non encore traitées, selon les informations suivantes :

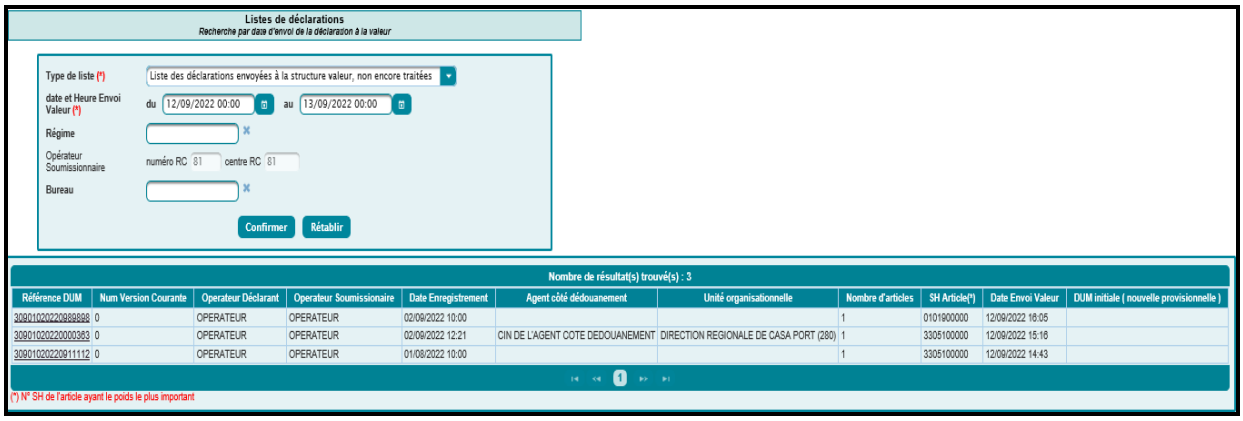

- Référence de la DUM normale ou sous DUM : Le clic sur ce lien permet de consulter les données de la déclaration.
- Numéro de la version courante.
- Opération Déclarant : La raison sociale du déclarant.
- Opérateur Soumissionnaire : La raison sociale du soumissionnaire.
- Date et heure d'enregistrement de la DUM.
- CIN de l'agent coté relevant du bureau de souscription de la DUM.
- Libellé de l'unité organisationnelle (suivi de son code) de la structure chargée du traitement de la valeur.
- Nombre d'articles de la DUM.
- Date et heure d'envoi à la structure valeur.
- SH article : La NGP de l'article ayant le poids le plus important.
- Référence de la DUM initiale (nouvelle provisionnelle).

<u>Cas d'un transitaire</u>

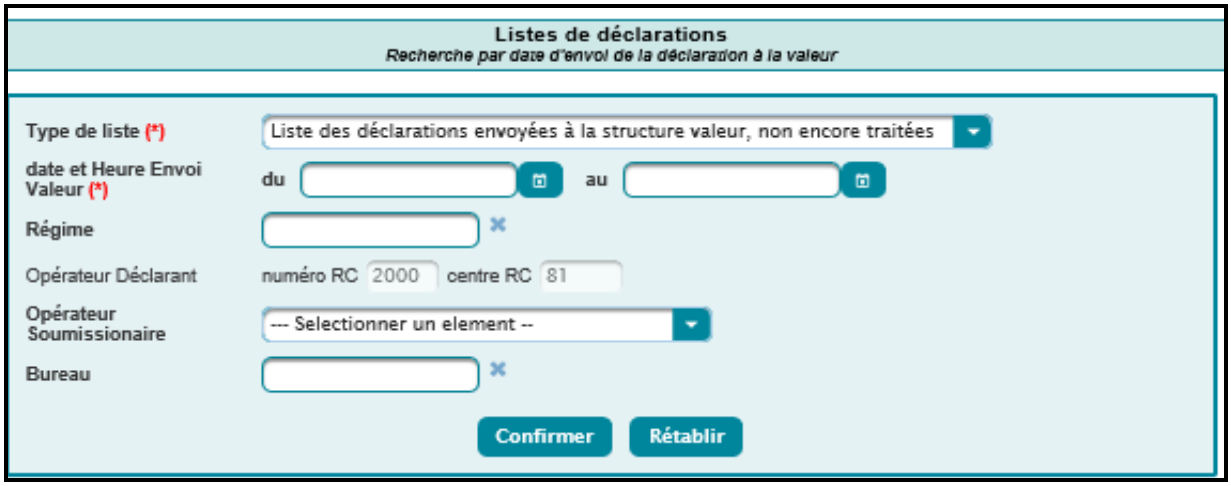

Le système invite l'utilisateur à renseigner les éléments suivants :

- Date et heure d'envoi valeur : Plage de dates obligatoire. Elle ne doit pas dépasser 3 jours, sinon un message d'erreur est affiché « *La période de recherche ne peut excéder 3 jours !* ».
- Régime : Saisir pour cela les premiers chiffres du code régime puis sélectionner le code régime souhaité à partir d'une liste déroulante qui s'affiche.
- Bureau : Saisir pour cela les premiers chiffres du code bureau ou les premières lettres du bureau puis sélectionner l'occurrence souhaitée à partir d'une liste déroulante qui s'affiche.
- Opérateur soumissionnaire : Champ offert sous forme de liste.
- Code arrondissement : Champ offert sous forme de liste. Celui-ci s'affiche dès sélection du champ bureau.

Le clic sur le bouton « Confirmer » permet de restituer la liste des déclarations envoyées à la structure valeur et non encore traitées répondant aux critères renseignés.

Les informations restituées sont les mêmes que celles de la même liste (cas de l'opérateur déclarant pour lui-même).

Liste 17 : Liste des déclarations traitées par la structure valeur

Cas d'un opérateur déclarant pour lui-même

Les critères de recherche sont les mêmes que ceux de la liste16.

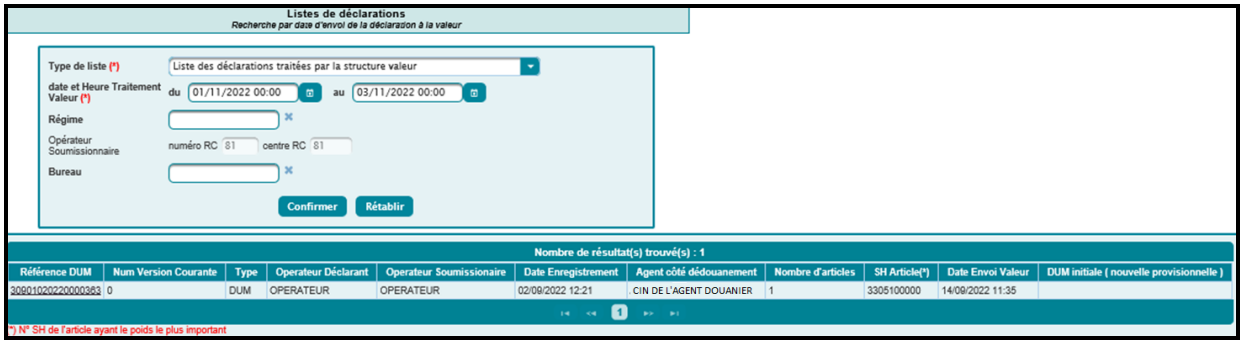

Le clic sur le bouton « Confirmer » permet de restituer la liste des déclarations traitées par la structure valeur, selon les informations suivantes :

- Référence de la DUM normale ou sous DUM : Le clic sur ce lien permet de consulter les données de la déclaration.
- Numéro de la version courante.
- Type de la DUM : DUM ou SOUS DUM.
- Opération Déclarant : La raison sociale du déclarant.
- Opérateur Soumissionnaire : La raison sociale du soumissionnaire.
- Date et heure d'enregistrement de la DUM.
- CIN de l'agent coté relevant du bureau de souscription de la DUM.
- Nombre d'articles de la DUM.
- Date et heure d'envoi à la structure valeur.
- SH article : La NGP de l'article ayant le poids le plus important.
- Date et heure d'envoi à la structure valeur.
- Référence de la DUM initiale (nouvelle provisionnelle).

Cas d'un transitaire

Les critères de recherche sont les mêmes que ceux de la liste16.

Les informations restituées sont les mêmes que celles de la même liste (cas de l'opérateur déclarant pour lui-même).

Liste18 : Liste des déclarations avec mainlevée et sans validation titre de change

Cas de l'opérateur déclarant pour lui-même

Les critères de recherche sont les même que ceux de la liste 1.

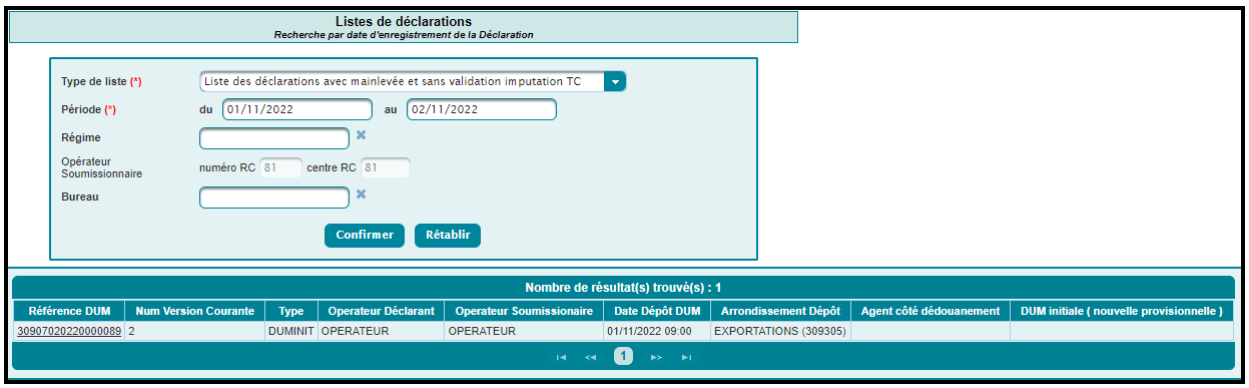

Le clic sur le bouton « Confirmer » permet de restituer la liste des déclarations avec mainlevée et sans validation de l'imputation titre de change, selon les informations suivantes :

- Référence de la DUM : Le clic sur ce lien permet de consulter les données de la déclaration.
- Numéro de la version courante.

- Type de la DUM : DUM, DUM INITIALE OU SOUS DUM.
- Opération Déclarant : La raison sociale du déclarant.
- Date et heure de dépôt de la DUM.
- Libellé de l'arrondissement de dépôt suivi de son code.
- CIN de l'agent coté relevant du bureau de souscription de la DUM.
- Référence de la DUM initiale (nouvelle provisionnelle).

Cas du transitaire

Les critères de recherche sont les même que ceux de la liste 1.

Les informations restituées sont les mêmes que celles de la même liste (cas de l'opérateur déclarant pour lui-même).

Liste 19 : Liste des demandes de document

Cas d'un opérateur déclarant pour lui-même

Les critères de recherche sont les mêmes que ceux de la liste1.

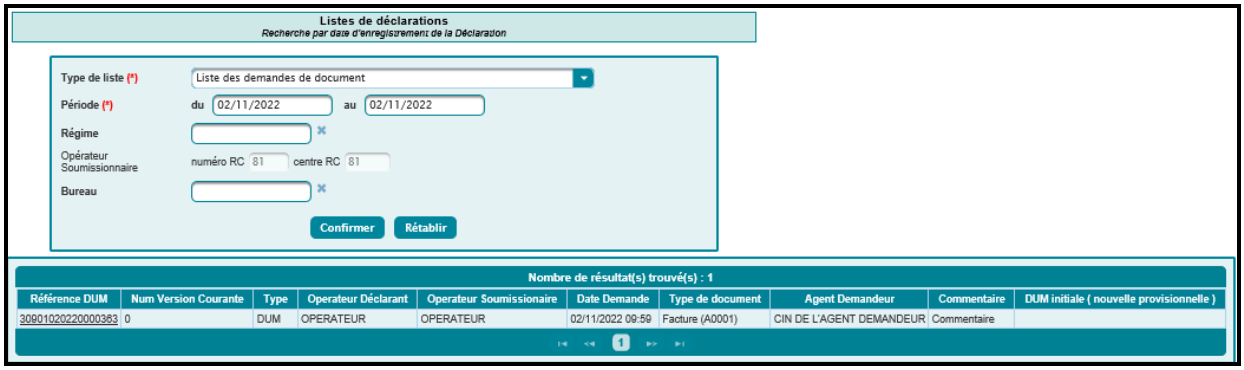

Le système restitue la liste des demandes de document, selon les informations suivantes :

- Référence de la DUM : Le clic sur ce lien permet de consulter les données de la déclaration.
- Numéro de la version courante.
- Type de la DUM : DUM, DUM INITIALE ou SOUS DUM.
- Opération Déclarant : La raison sociale du déclarant.
- Opérateur Soumissionnaire : La raison sociale du soumissionnaire.
- Date et heure de la demande du document.
- Type de document.
- CIN de l'agent demandeur.
- Commentaire.
- Référence de la DUM initiale (nouvelle provisionnelle).

Cas d'un transitaire

Les critères de recherche sont les mêmes que ceux de la liste 1.

Les informations restituées sont les mêmes que celles de la même liste (cas de l'opérateur déclarant pour lui-même).

Liste 20 : Liste des DUM annulées suite à une demande

Le système restitue la liste des DUM annulées suite à une demande.

Les critères de recherche ainsi que les informations restituées sont les mêmes que ceux de la liste 6.

Liste 21 : Liste des DUM non validées à l'étude

Le système restitue la liste des DUM non validées à l'étude.

Les critères de recherche ainsi que les informations restituées sont les mêmes que ceux de la liste 6.

Liste 22 : Liste des déclarations globales n'ayant pas encore la mainlevée

Le système restitue la liste des déclarations globales n'ayant pas encore la mainlevée.

Les critères de recherche ainsi que les informations restituées sont les mêmes que ceux de la liste 6.

2.2. Titre de change

Cette fonctionnalité permet la consultation des informations relatives aux titres de change reçus de Portnet.

Le système affiche l'écran suivant, invitant l'utilisateur à renseigner la référence du titre. Cette dernière est attribuée par Portnet et est constituée de l'année, d'un chiffre indiquant le type du titre de change et d'un n° de série.

Le clic sur le bouton Confirmer permet d'afficher les éléments d'entête du titre :

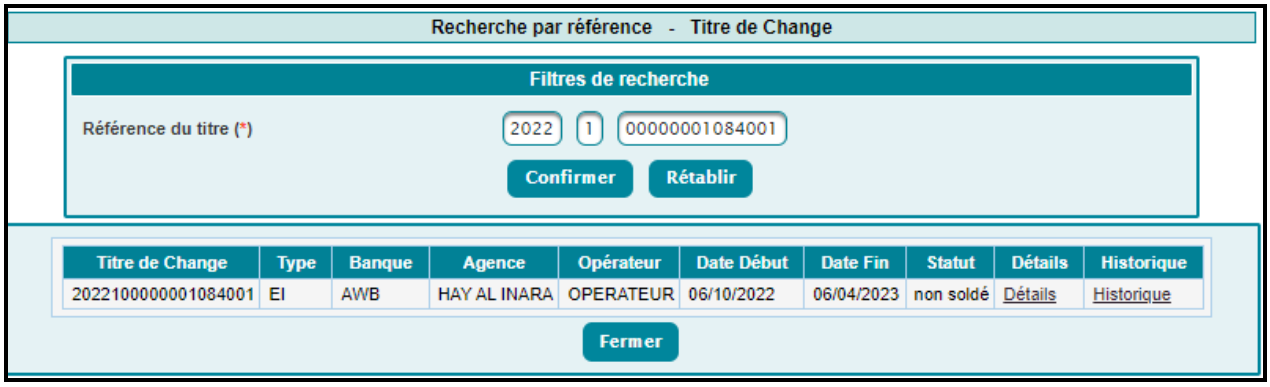

- Référence du titre.
- Type du titre :
  - EI : Engagement d'importation.
  - CI : Licence d'importation.
  - DP : Déclaration préalable d'importation.
  - CE : Licence d'exportation.
  - RD : Récépissé de dépôt.
  - LP : License sans paiement.
  - DF : Demande de franchise douanière.
- Banque : Libellé de la banque domiciliataire.
- Agence : Libellé de l'agence bancaire domiciliataire.
- Opérateur : Raison sociale du soumissionnaire.
- Date début de validité du titre.
- Date fin de validité du titre.
- Statut du titre :
  - Soldé : si la valeur du titre ou les poids des différentes marchandises sont atteints.
  - Non soldé : sinon.
  - Annulé : si le titre a été annulé.
- Détail : Lien qui permet d'afficher le détail des différentes marchandises du titre.

Détails du titre de change

Titre de Change

Numéro du titre	: 2022100000001084001	Type	: Engagement d'importation	Statut	: non soldé
Banque	: AWB	Agence	: HAY AL INARA		
Opérateur	OPERATEUR	Incoterm	: Coût, assurance et fret ... (port de destination convenu)		
Devise	: EUR	Montant Total	: 135000	Solde Valeur	: 135000
Date Début	: 06/10/2022	Date Fin	: 06/04/2023		
Observation	:				

Liste des marchandises

Numéro SH	Pays d'Origine	Poid Net (Kg)	Solde Quantité(Kg)	Imputations
0101900000	FRANCE	52766	52766	Liste des imputations

Fermer

- Numéro du titre.
- Type du titre.
- Statut du titre : soldé, non soldé ou annulé.
- Banque : Banque de domiciliation.
- Agence : Agence bancaire de domiciliation.
- Opérateur Raison sociale du soumissionnaire.
- Incoterm : Libellé des conditions de livraison.
- Devise de la valeur du titre.
- Montant total du titre.
- Solde valeur : Solde valeur restant après imputation par les DUM.
- Date Début : Date de début de validité du titre.
- Date Fin : Date de fin de validité du titre.
- Liste des marchandises : Tableau reprenant le détail des marchandises objet du titre (Numéro SH, Pays d'origine, Poids net en Kg, Solde en quantité en Kg, Liste des imputations).

  Un clic sur le lien « Liste des imputations » permet d'afficher la liste des DUM ayant imputé la marchandise en question.

- Historique : Le clic sur ce lien permet d'afficher l'historique des différentes interventions sur le titre de change.